This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

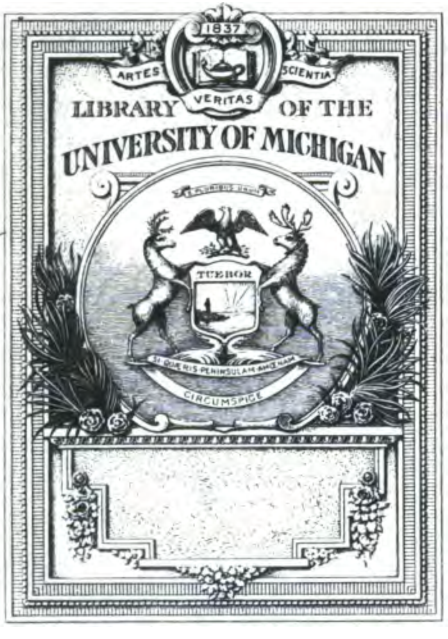
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

840.
M5
172

MENAGIANA

OU

LES BONS MOTS

ET REMARQUES CRITIQUES,

Historiques, morales & d'érudition,

DE MONSIEUR MÉNAGE,

RECUEILLIES PAR SES AMIS.

TOME PREMIER.

NOUVELLE EDITION.

A PARIS

Chez la Veuve DELAULNE, rue Saint-Jacques à l'Empereur.

M. DCCXXIX.

AVEC PRIVILEGE DU ROI ET APPROBATION.

[illegible]

Ref-St
holme
12-14-28
18356
4 vol.

PREFACE.

SI jamais édition a eu le droit de s'intituler revûe, corrigée, & augmentée, c'eſt aſſurement celle-ci. On a pris ſoin d'y revoir d'un bout à l'autre les deux volumes du MENAGIANA précédent. On y a retouché la diction, quand elle péchoit manifeſtement contre la langue. On y a redreſſé les anachroniſmes, les fauſſes citations, les erreurs qui s'étoient gliſſées dans les faits, dans la meſure des vers, dans les noms d'hommes & de lieux. On y a indiqué la ſource des paſſages & des remarques, éclairci les endroits obſcurs, découvert la plûpart des noms propres qu'on n'avoit fait que déſigner par leurs pre-

miéres lettres. Si on en a laissé volontairement quelques-uns sans explication, c'est que la raison, qu'on a eue originairement de ne les pas écrire tout au long, subsiste encore. J'avoue néanmoins de bonne foi que je n'ai pu les deviner tous. Il ne m'auroit pas été difficile de les déchiffrer, si, à l'exemple de nos ingénieux Antiquaires, j'avois voulu hazarder mes conjectures en ce genre, & donner à chaque lettre initiale telle interprétation que bon m'auroit semblé. J'ai mieux aimé m'attacher à l'essentiel, je veux dire, à corriger, article par article, le texte des éditions précédentes. Je pense en être venu à bout, & pouvoir en conséquence promettre aujourd'hui un MENAGIANA correct. Ce trésor de bons mots, d'agréables historiettes, de traits ou de litérature, ou de morale, méritoit bien ce service. Les fautes humainement inévitables,

qui peuvent y être restées, sont des fautes purement d'impression. Heureusement, à sept ou huit près, elles sont toutes assez reconnoissables. Ainsi les Lecteurs pourront d'eux-mêmes y suppléer. En tout cas un coup d'œil leur fera trouver à la fin de chaque volume un errata fort exact.

Il faut présentement dire un mot touchant l'augmentation. Je ne m'étois d'abord proposé que de courtes notes pour justifier mes corrections. La chose est allée insensiblement plus loin. En lisant & relisant l'ancien texte, je suis entré dans le goût de l'ouvrage. Je croiois n'en être que le réviseur, j'en suis devenu l'amplificateur. A la verité j'y avois beaucoup de vocation. Un génie libre; l'amour du vrai jusque dans la moindre bagatelle, un peu de lecture; un peu de critique; une étude particuliere de la connoissance des livres, & des

Auteurs ; quelque habitude à composer en plus d'une langue, sur tout en vers, tout cela rassemblé m'a mis en train d'entreprendre de mon chef une espece de MENAGIANA. Dans cette disposition d'esprit, j'ai dressé pied à pied divers articles, les uns de plaisanterie, les autres d'érudition ; & la matiere dans la suite s'est si bien multipliée, qu'un gros recueil s'en étant formé, j'ai cru par reconnoissance le devoir incorporer dans celui qui l'a fait naître, le tout cependant de telle sorte que l'on pût distinguer sans peine le premier d'avec le second*. J'espere que le Public me saura quelque gré de ce travail. Il n'y trouvera point de ces apophthegmes rebatus tirez de Plutarque, de Diogéne Laërce, ou de Stobée ; point de ces fades collections de la seconde ou troisiéme main. J'ose dire que je ne lui

* On a distingué les articles nouveaux par une main. ☛

offre rien que de ſingulier, & de nouveau. Si j'ai, par ci, par là, emprunté quelques piéces d'autrui, ce ſont toutes raretez qui n'avoient jamais vû le jour. Par exemple, les deux ſupplémens de l'Hiſtoire ſecrette de Procope, ſi longtems attendus & ſouhaitez ; quelques extraits du faux Evangile de S. Barnabé ; le Diſcours Académique de M. de Méziriac ſur la Traduction ; l'excellente Idyle Latine, d'après la Grecque de M. Ménage, par feu M. Dumay Conſeiller au Parlement de Bourgogne ; des Epigrammes & autres Poëſies anciennes & modernes anecdotes. De mon côté, je me flate auſſi d'avoir fourni des morceaux qui ne feront pas indifférens, tels que la Lettre ſur le prétendu livre des trois Impoſteurs, toute renouvelée, & plus ample de moitié qu'elle n'étoit ; les deux Diſſertations* qui la ſuivent ;

* Sur le livre intitulé, *Le Moyen de parvenir*, & ſur l'Epigramme de *L'Hermaphrodite*.

celle qui a pour ſujet le Songe de Poliphile ; une Critique ſur le Martial Grec de Joſeph Scaliger, ſur la Pancharis de Bonnefons, & ſur les Hymnes de Santeuil ; la premiére Epitre de Politien traduite en François ſuivant les regles de la plus exacte verſion, & accompagnée d'un Commentaire plein de recherches peu communes ; diverſes Poëſies, Grecques, Latines, Françoiſes, répandues dans ce Mélange, ſans parler de petits contes originaux, & des ſingularitez litéraires qui compoſent les articles ajoûtez. Ma grande vûe a été d'inſtruire en divertiſſant. Les Cenſeurs éclairez & ſans paſſion ſont les juges que je reconnoitrai. Je ſouhaite que ce Recueil leur plaiſe, & que la variété n'en ſoit pas l'unique agrément.

AVERTISSEMENT
DES EDITIONS PRECEDENTES.

LE titre de MENAGIANA que porte cet Ouvrage, eſt du même genre que les *Scaligerana*, *Perroniana*, *Thuana* & *Sorberiana*. Ceux à qui ils ne ſont pas inconnus ſavent qu'ils contiennent les bons mots, les maximes de morale, & les obſervations, ſoit hiſtoriques, ſoit d'érudition, qui ont été recueillies de Scaliger, du Cardinal du Perron, de M. de Thou, & de M. de Sorbiere.

Le MENAGIANA que l'on donne ici contient de même les bons mots, les penſées judicieuſes & morales, & les obſervations curieuſes recueillies de feu M. Ménage. Quelques-uns de ſes amis qui en ont profité, ont bien voulu en faire part au Public, qui doit leur en avoir d'autant plus d'obligation, qu'ils n'ont pas tenu ces recueils cachez après ſa mort auſſi longtems que les *Scaligerana*, *Perroniana*, *&c.* l'ont été dans les cabinets des curieux.

Les bons mots ſont de tous les payis

& de toutes les nations qui ont eu ſoin de tout tems de les recueillir. Les Eſpagnols ont ceux du Duc d'Oſſonne, & ceux qu'ils ont ramaſſez dans la *Floreſta*, dans les *Aphoriſmes d'Antoine Perez*, & ailleurs. Les Italiens ſont tous pleins de livres intitulez *Faceti*, *Motti*, *Burle*, *&c.* Le Chancelier Bacon nous a donné une partie des Apophthegmes des Anglois. Les Turcs en ont ſous les noms de Naſr-eddin Hogia, de Baſſiri & de Sevdaï. Les Perſans & les Arabes en ont auſſi en grand nombre de leurs Princes, de leurs Scheichs & de leurs Savans. Les Latins ont eu ceux de Ciceron, recueillis par Tiron & d'autres: Plutarque a ramaſſé ceux des Grecs, & l'on trouve ſous le nom d'Hiéroclès un petit traité intitulé *Facetiæ de priſcorum ſtudioſorum dictis & factis ridiculis.*

Outre les bons mots de M. Ménage, on trouvera encore ici une partie de ceux de feu M. le Prince de Guéméné, & d'autres, particulierement ceux du fameux M. de Bautru que M. Ménage ſavoit parfaitement bien, l'aiant, en qualité de ſon ami, vû & fréquenté familierement.

Si l'on a recueilli les bons mots à cauſe de leur brillant, & de la vivacité de

l'esprit de leurs Auteurs, on n'a pas aussi négligé les maximes de morale si néceslaires pour se conduire dans la vie civile. Les Mahométans citent fort souvent les Sentences & les Instructions de Nouschirvan, ancien Roi de Perse, de qui ils exaltent la sagesse & la justice, & qui leur est connu d'ailleurs, parce que Mahomet est né sous son regne. Ils rapportent aussi les Conseils de Bourzourgemhir, grand Vizir du même Roi, qu'ils proposent comme le modele d'un Ministre accompli. De plus, ils gardent dans leurs Bibliotheques le Testament de Locman l'Esope des Arabes, qu'ils appellent le Philosophe, ou le Sage: & ce Testament, à proprement parler, est le recueil des maximes de sa morale, qu'on a eu soin de mettre en un corps.

Outre l'Alcoran, les Mahométan ont encore de gros volumes, non seulement des Instructions de Mahomet, qui ont force de Loi parmi eux; mais encore des bons mots, des Sentences & des Maximes qu'on lui avoit entendu prononcer pendant sa vie, le tout recueilli avec grande exactitude. Ils conservent aussi les paroles d'Aboubecre, d'Ali, d'Omar, & d'Osman, les qua-

tre premiers Successeurs de Mahomet; de même que de la plûpart de leurs Califes, de leurs Imams, de leurs Scheichs, & de leurs Savans, dont ils ont plusieurs recueils.

Marc Aurele dans les Mémoires qu'il a écrits pour soi-même, fait voir combien il étoit persuadé qu'il ne faloit rien perdre des paroles des grands Hommes, lorsqu'il marque le profit qu'il avoit fait sous chaque different maître qu'il avoit fréquenté & écouté.

Chez les Grecs Pythagore, un des premiers fondateurs de la Philosophie, n'a point laissé d'écrits, comme en conviennent presque tous les Auteurs, qui ne lui attribuent pas même les vers qui comprennent les principes de sa morale, qu'ils veulent avoir été mis sous cette forme par un de ses Disciples. D'autres Disciples, après le long silence que leur Maître exigeoit d'eux, ont publié en prose les mêmes maximes.

Socrate, l'admiration de son siecle, qui préchoit, pour le dire ainsi, la plus belle morale, tant par ses actions que par ses paroles; & qui n'avoit d'autre vûe que d'enseigner la pratique de ce qu'il pratiquoit lui même, ne crut pas aussi devoir s'occuper à écrire: mais Pla-

ton & Xénophon, deux de ses meilleurs Disciples, ont eu soin de conserver dans leurs écrits ce qu'ils lui avoient entendu dire ; & on pourroit donner à ces écrits le nom de *Socratiana*, puisqu'ils contiennent ce qu'ils avoient appris dans les conversations qu'ils avoient eues avec lui. C'est aussi de la même source que viennent tant de Sentences admirables d'Euripide, qui étoit aussi un des Disciples de Socrate.

Le Talmud est, comme tout le monde sait, le recueil des Traditions des Juifs, conservées seulement de bouche en bouche par leurs Ancêtres qui se les apprenoient les uns aux autres, & qu'ils ont été obligez de ramasser & de réduire par écrit sous ce titre, de peur de les perdre entierement. On trouve aussi parmi ces traditions, un recueil de belles maximes de plusieurs de leurs Docteurs sous le titre de Pirké-Avot.

Pour ce qui regarde les remarques d'érudition curieuses & historiques, quoique nous n'aions presque qu'Aulu-Gelle qui ait rempli son ouvrage en partie de ce qu'il avoit recueilli dans ses entretiens avec Hérôdès-Atticus, avec Favorin, avec Taurus, avec Marcus Fronto & d'autres personnes illustres

qu'il pratiquoit à Athenes & à Rome ; il n'y a pas de doute néanmoins que ce ne fût une chose fort en usage parmi les Grecs & parmi les Romains : & si l'on veut bien examiner les ouvrages de Plutarque, d'Athénée, de Pausanias & de Pline, on verra qu'ils sont remplis de ces sortes de remarques.

Pour venir à quelque chose de plus serieux, les sciences mêmes ont pris leur origine de ce principe de recueillir. Il ne faut pas croire que ceux qui les ont inventées les premiers en aient d'abord fait des livres. Leurs Disciples ont recueilli leurs découvertes, & les axiomes sur lesquels ils avoient bâti leurs premiers fondemens. Ces Disciples en ont eu successivement d'autres, qui aiant perfectionné ces découvertes, les ont mises dans l'état où nous les avons depuis reçues : & c'est de cette maniere que les Elemens de Géométrie ont été réduits par Euclide dans l'ordre où ils sont, après avoir été inventez par les Mathématiciens qui l'avoient précédé. Cela est indubitable, puisqu'il est constant que les Philosophes ne savoient presque rien que ce qu'ils apprenoient des autres Philosophes qu'ils écoutoient ; car il ne faut pas s'imaginer que la Philo-

ſophie & les Sciences s'appriſſent alors de la maniere qu'on les apprend aujourd'hui dans les écoles : les Philoſophes ne dictoient pas ; ils diſcouroient devant leurs Diſciples, aſſemblez ou chez eux, ou dans quelque lieu commode, & leur faiſoient des entretiens ſur les principes qu'ils ſoutenoient, & ſur toutes les matieres qui en dépendoient. Ceux qui les écoutoient en profitoient autant que leur mémoire étoient heureuſe pour garder fidèlement ce qu'ils entendoient, ou ce qu'ils écrivoient ſur le champ, ou lorſque l'entretien étoit fini. C'eſt ce que Cicéron & tous les Romains ont pratiqué dans la Grece, lorſqu'ils ont écouté les Philoſophes les plus célebres de leur temps.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'en ce ſiécle on ſe ſoit attaché à recueillir les paroles de quelques grands Hommes, comme de Scaliger, du Cardinal du Perron, de M. de Thou & d'autres. Je trouve même qn'on s'y eſt pris trop tard, & qu'on y a apporté trop de négligence depuis qu'on s'en eſt aviſé. Nous aurions une infinité de belles choſes dont nous ſommes privez, ſi l'on avoit eu le même ſoin auprès des Savans & des Illuſtres dans les belles Lettres & dans

les ſciences qui ont paru depuis deux cens ans : parce qu'encore que nous aions leurs ouvrages, il eſt certain que l'imagination & la mémoire excitées par la chaleur de l'entretien, fourniſſent bien des choſes que la lecture ne fournit pas dans le cabinet. Il me ſemble qu'on en peut également attribuer la faute aux Savans & à ceux qui devoient recueillir ; aux Savans, parce qu'ils n'ont pas été aſſez communicatifs ; à ceux qui devoient recueillir, parce qu'ils n'ont pas eu aſſez de zele ni de paſſion pour le faire.

M. Ménage n'a pas eu ce défaut. On auroit tort de l'en accuſer. Non ſeulement il a été le plus affable, le plus honnête & le plus communicatif de tous les hommes ; mais on ſait encore depuis combien d'années il tenoit ſon aſſemblée des Mercredis, qu'il nommoit ſa *Mercuriale*, juſqu'à ce que ſa chute l'aiant mis hors d'état de ſortir, il tint ſa maiſon ouverte tous les jours, depuis le matin juſqu'au ſoir : car, quoiqu'il n'y eût aſſemblée chez lui que depuis les quatre ou cinq heures du ſoir, on y étoit néanmoins bien venu à toutes les heures du jour. Il ne ſe plaignoit jamais qu'on le détournât ; & lors même qu'il étoit dans le fort de ſon travail,

on voioit qu'il ne laissoit pas de s'entretenir avec ses amis. On a remarqué plusieurs fois, quelque bruit qu'on fît dans la chaleur de la conversation, que cela ne l'empêchoit pas de composer des lettres d'application avec autant de tranquilité & aussi peu d'embarras, que s'il eût été seul. Et c'est cette facilité qu'on avoit à jouir de son entretien, qui a engagé ses amis & ceux qui l'écoutoient à ne pas laisser perdre de si belles choses.

On verra ici de nouvelles marques de sa profonde érudition, de l'étendue de ses connoissances, de la gaieté de son esprit, de son zele pour ses amis, de sa modération envers ses envieux & ses ennemis, de son honnêteté, de ses rencontres heureuses dans les bons mots, de ses pensées judicieuses & de bons sens, de son cœur ouvert sans dissimulation, & de plusieurs autres perfections qui le rendront recommandable à la posterité.

Ceux qui l'ont souvent fréquenté, auront le plaisir d'y trouver ce qu'ils lui auront entendu dire ; & ceux qui n'ont pas eu le même bonheur, jugeront par la lecture de ce livre de la satisfaction qu'il y avoit de jouir d'un entretien si agréable.

Ce qu'on peut dire de ſa converſation, c'eſt qu'elle n'étoit nullement languiſſante, & qu'elle n'ennuioit jamais, parce qu'il avoit un fond inépuiſable de bonnes choſes qu'il débitoit avec agrément. Cela eſt ſi vrai, que la plûpart de ſes amis n'alloient le voir que pour l'entendre. Mais comme il arrive aſſez ſouvent que dans une compagnie nombreuſe il s'y trouve de plus grands parleurs les uns que les autres, il ſe taiſoit dès que quelqu'un avoit pris la parole; & il avoit cela, qu'il n'impoſoit jamais ſilence à perſonne, & ne témoignoit aucune impatience de l'importunité qu'on lui cauſoit, à moins que ce ne fût en conſidération de ceux de la compagnie qui en ſouffroient. Quelquefois on laiſſoit dire ces parleurs, on s'approchoit, on faiſoit un cercle autour de lui pour ne pas perdre la peine de l'être venu voir; & c'étoit alors ordinairement qu'il charmoit.

Bien des gens croient que le *Scaligerana* fait tort à la grande réputation que Scaliger s'étoit acquiſe. Il ſembleroit que ceux qui l'ont recueilli l'auroient fait pour la diminuer, ſi on ne ſavoit qu'ils étoient tellement prévenus en ſa faveur, que, prenant tout ce qu'il

disoit pour des oracles, ils ont cru (sans parler des vetilles, des bagatelles, des faussetez ausquelles ils se sont arrêtez) qu'il ne faloit pas même omettre les injures indignes d'un honnête homme, & les obscénitez qui lui échapoient.

On ne trouvera rien de semblable dans le MENAGIANA, parce que M. Ménage ne se piquoit pas de savoir toutes choses comme Scaliger qui vouloit qu'on crût qu'il n'ignoroit rien & qu'il étoit infaillible. M. Ménage avoit pratiqué des personnes illustres de l'un & de l'autre sexe, plus polies & plus civilisées que les Hollandois & les Hollandoises que Scaliger fréquenta pendant une bonne partie de sa vie.

Ce n'est pas que M. Ménage n'ait dit plusieurs choses assez gaies & même libres; mais il les disoit pour être redites de la même maniere, c'est-à-dire entre des amis, & non pas pour être divulguées ou imprimées. Ainsi on ne doute pas que ceux qui en savent de cette sorte, n'aient le même égard qu'on a eu dans ce recueil, & ne fassent voir qu'ils étoient de véritables amis de l'illustre défunt, & non pas ses espions.

Pour ce qui regarde le *Perroniana*, le

Thuana & le *Sorbériana* ; ceux qui les ont lus en feront eux-mêmes la comparaison avec le MENAGIANA. Les *Mélanges de Colomiez* qui ont une grande approbation, sont à peu près de même genre, puisque c'est un recueil de ce qu'il avoit appris de plusieurs personnes savantes.

On peut remarquer dans le corps de cet ouvrage, qu'il y est parlé d'un *Bignoniana*, & de plus, d'un *Pithœana*, qui est ce qu'on a recueilli des paroles de François Pithou. Le savant M. de Launay a une copie de ce dernier. M. Patin * avoit *Grotiana* ; on parle aussi de *Naudæana*, *Barboniana*, *Salotiana* & *Bourdelotiana*. Ces recueils ne peuvent qu'être excellens, & il seroit à souhaiter qu'ils ne demeurassent pas plus longtems dans l'obscurité.

Pour dire quelque chose de l'ordre qu'on a gardé dans le MENAGIANA, la suite des conversations auroit été peut-être plus convenable ; comme Jean de Vassan, depuis Feuillant, l'avoit observé dans l'original de son *Scaligérana*. Mais cela n'a pas été possible. On a seulement fait en sorte autant qu'on a pu, pour la satisfaction des lecteurs, que les

* Lettre 155. Tome Premier.

bons mots, les pensées de morale, & l'érudition se suivissent presque alternativement.

De plus on a ajoûté une table fort ample des Noms propres & des Matiéres.

Enfin, nonobstant la peine que l'on a prise pour ne rien mettre dans cet ouvrage qui ne puisse plaire; comme les goûts & les génies sont differens, & qu'il y a des gens si difficiles qu'ils trouvent à dire à toutes choses, on s'attend bien qu'il aura des censeurs, mais on n'en sera pas étonné, puisqu'on sait que c'est ordinairement le destin des meilleurs ouvrages.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A LA VIE
DE M. MENAGE.

MONSIEUR Ménage nâquit à Angers le 15 Août 1613. de Guillaume Ménage, Avocat du Roi dans la même Ville, & de Guione Ayrault, sœur de Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel.

Dès sa plus grande jeunesse il fit paroître tant d'inclination pour l'étude, que son pere se crut obligé de n'épargner rien pour lui donner une éducation conforme à de si belles dispositions. La mémoire prodigieuse qu'il avoit ne contribua pas médiocrement à ses premiers progrès, & on a remarqué en lui ce merveilleux talent jusqu'à la fin de sa vie.

Lorsqu'il fut en âge, son pere lui

fit apprendre les premiers élemens de la langue Latine; & sans s'arrêter à lui faire faire des thêmes, comme on fait ordinairement, on lui fit lire & expliquer les meilleurs Auteurs de la belle Latinité. C'est de cette maniere qu'il fit ses Humanitez, d'où il passa à l'étude de la Philosophie, dans laquelle il fit un progrès extraordinaire. Pour le délasser quelquefois de sa trop grande application, son pere lui donna des Maîtres de Musique & de Danse; mais il ne put réussir ni dans l'une, ni dans l'autre. Il avoit même si peu de disposition à la Musique, qu'il ne lui fut pas possible, comme il le disoit lui-même, d'apprendre jamais aucun air, pas même une chanson à boire.

Il s'appliqua avec plus de succès à l'étude du Droit, & plaida à Angers en 1632. Dans cette même année aiant été amené à Paris par M. Loyauté, ami particulier de son pere, il fut reçu Avocat au Parlement, où il plaida plusieurs causes, une entre autres pour M. Sengébére son Maître de Droit, qui vouloit répudier sa femme pour cause d'adultere.

Quelque tems après il alla aux Grands Jours de Poitiers en qualité d'Avocat;

mais à son retour aiant été attaqué d'une sciatique, & d'ailleurs dégoûté de cette profession, il quitta le Barreau, & s'en retourna à Angers pour faire appliquer le feu sur son mal, ce qui ne se put faire sans d'extrêmes douleurs, qu'il souffrit avec beaucoup de constance : aussi, disoit-il, que si on savoit ce qu'il avoit souffert, on lui érigeroit des statues.

Après son entiére guérison ; son pere croiant lui faire plaisir, se démit de sa Charge d'Avocat du Roi en sa faveur. M. Ménage ne voulut pas le refuser étant chez lui ; mais' si-tôt qu'il fut de retour à Paris, il lui en renvoia les provisions. Ce refus mit son pere dans une grande colere contre lui. M. l'Evêque d'Angers écrivit à M. Ménage pour savoir la cause de leur division, & M. Ménage lui fit réponse assez plaisamment, que cela ne venoit que de ce qu'il avoit rendu un mauvais office à son pere. Dans la suite M. l'Evêque d'Angers fit leur accommodement, & ce fut dans ce tems-là que M. Ménage lui déclara le dessein qu'il avoit d'embrasser l'état Ecclésiastique, pour lequel il avoit toûjours eu beaucoup de penchant.

Peu de tems après il fut pourvû de quelques Bénéfices, entre autres du Doyenné de S. Pierre d'Angers que son pere avoit possédé.

Alors il s'appliqua à l'étude des belles Lettres avec une ardeur dont le succès fut très-heureux. Il rechercha la connoissance des plus Savans de la ville & des Provinces, & fit habitude particuliere avec tous ceux qui étoient regardez alors comme les arbitres de la réputation des gens de Lettres, & comme les dispensateurs de la gloire.

Toutes ces belles connoissances, & la grande réputation qu'il avoit déja dans le monde, le firent souhaiter avec passion de M. le Cardinal de Rets, qui n'étoit alors que Coadjuteur de l'Archevêché de Paris. Il voulut l'avoir auprès de lui; ce fut M. Chapelain, de l'Academie Françoise, qui lui en parla, & par le moien duquel M. Ménage, son ami particulier, eut une place dans la maison de ce Prélat, avec qui il vivoit fort familiérement.

Dans cet état il jouit du repos nécessaire à ses études, & y eut tous les jours de nouvelles occasions de faire paroître son érudition autant que son esprit.

En 1648, il reçut la nouvelle de la

mort de son pere, arrivée le 18 Janvier. Etant l'aîné, il eut de sa succession une belle terre qu'il vendit soixante mille livres à M. Servien, alors Surintendant des Finances, & son ami particulier, qui au lieu de lui paier le prix, lui en passa un contrat de trois mille livres de rente.

Peu de tems après il obtint par Arrêt du Grand Conseil le Prieuré de Mondidier, qu'il avoit requis en vertu d'un Indult qu'un Conseiller de ses amis lui avoit donné; & dès qu'il fut en possession paisible de ce Bénéfice, il le résigna à M. l'Abbé de la Vieuville, depuis Evêque de Rennes, qui fit créer en sa faveur une pension de quatre mille livres sur deux Abbayies; sur celle de Saint-Lomer de Blois, quinze cens livres; & sur celle de Savigny, deux mille cinq cens livres, dont il obtint l'agrément du Roi.

Ce fut alors que se voiant délivré des charges de ce Bénéfice, & du soin de poursuivre un Receveur, il dit à ses amis en raillant: Je suis à présent *vir supra titulos*.

Dans ce tems là il fut chargé par M. le Cardinal Mazarin & par M. Colbert, de faire un rôle de gens de Lettres,

comme celui qui les connoissoit le mieux, puisqu'il avoit correspondance, non seulement avec ceux de Paris & des Provinces, mais aussi avec les Etrangers. Cette recherche ne produisit rien alors, mais quelques années après elle eut son effet, & il fut gratifié pour sa part d'une pension de deux mille livres, qui ne lui fut paiée que pendant les quatre premieres années.

Cette augmentation considérable de revenu lui procura un plus grand repos & un plus honnête loisir que jamais pour travailler à plusieurs Ouvrages qu'il donna successivement au public.

En 1650, il fit imprimer ses *Origines de la langue Françoise*, qu'il dédia à Monsieur Pierre du Puy. Il n'épargna rien pour les faire bien imprimer & fort correctement. Les connoisseurs en effet disoient alors que ce livre étoit un chef-d'œuvre d'impression. Il travailla pendant toute sa vie à les augmenter; mais il n'eut pas la satisfaction de les voir entierement imprimées, & cet Ouvrage ne fut achevé & ne parut qu'en 1694, deux ans après sa mort. M. Rigault auroit executé le même dessein, s'il n'eût pas été prévenu par M. Ménage *.

En 1652, il mit au jour sous le titre

* *Voyez Tome III. pag.* 395.

de *Miscellanea*, un Recueil de diverses piéces Grecques, Latines, & Françoises qu'il avoit composées en differens tems, & sur divers sujets. Trois entre autres qui firent beaucoup de bruit ; l'une étoit *La Metamorphose du Pédant Parasite en Perroquet*. Il entendoit sous ce nom Pierre de Montmaur Professeur en langue Grecque, contre lequel beaucoup d'autres Savans s'étoient exercez à faire des Satires. L'autre étoit, *La Vie du même Montmaur*, sous le nom de *Gargilius Mamurra*, également pleine d'érudition & d'enjoûment. Et la troisiéme, *La Requête des Dictionnaires* *, que l'on peut dire être une piéce des plus ingénieuses qui aient jamais paru en ce genre. Il ne l'entreprit par aucun mouvement de haine ni d'envie contre l'Académie, mais seulement pour se divertir, & pour ne point perdre les bons mots qui lui étoient venus dans l'esprit. Il supprima lui-même cette piéce, & la laissa longtems cachée parmi ses papiers : mais enfin elle lui fut enlevée, & à son insçû M. l'Abbé de Montreuil la fit imprimer malgré lui. Il ajouta à ce Recueil quelques *Lettres Latines*, avec une *Réponse à M. l'Abbé d'Aubignac*, & fit

* *Elle est imprimée à la fin du* IV. *Volume pag.* 258.

imprimer le tout en un ſeul volume *in quarto*, au devant duquel on voit ſon portrait gravé. Dans la ſuite du tems il groſſit conſidérablement ſes Poëſies, & les fit imprimer pluſieurs fois ſéparément à Paris & en Hollande.

On vit bientôt après paroître ſes *Remarques Italiennes ſur l'Aminte du Taſſe*, qui furent ſuivies de ſes *Obſervations & Corrections ſur Diogéne Laërce*, qu'il fit imprimer à Paris avec beaucoup de ſoin & de dépenſe, à deſſein ſeulement de les mettre au net, pour les envoier en Angleterre. Elles furent imprimées à Londres avec le Diogene Laërce en 1663, & depuis il les augmenta ſi conſidérablement, qu'il donna envie aux Libraires de Hollande de réimprimer cet Auteur, comme ils ont fait, avec les portraits des Philoſophes tirez des monumens antiques des plus curieux cabinets de l'Europe. Cet ouvrage fut achevé en 1691, après avoir demeuré près de neuf ans ſous la preſſe, & M. Ménage n'en put recevoir que deux exemplaires par la voie de Strasbourg dans la même année qu'il mourut.

Lorſque l'on ſçut que M. Ménage retouchoit à ſon *Diogene*, tous ſes amis lui firent part de leurs remarques ſur

cet Auteur. M. l'Abbé Bourdelot & M. Bochart lui donnerent tout ce qu'ils avoient sur ce sujet. M. Huet se donna la peine de conferer tous les anciens manuscrits de cet Auteur, & fit part à M. Ménage de ce qu'il avoit remarqué là dessus ; d'autres de ses amis firent la même chose, mais principalement M. Petit qui lui donna ce qu'on voit de nouveau sur le III^e^ & le V^e^ livre, & sur les disciples de Platon & d'Aristote.

M. Ménage demeura aussi près de dix années à travailler aux *Etymologies de la Langue Italienne*, qu'il savoit à fond. Il est vrai qu'il les quitta pour travailler à la *Vie des Jurisconsultes*, & ensuite à *celle des Médecins*, mais il abandonna ces deux ouvrages pour satisfaire aux heritiers de M. le Cardinal Mazarin. Ils avoient jetté les yeux sur M. Ménage pour faire un choix de toutes les Poësies qui avoient été composées & publiées en l'honneur du Cardinal, & ils avoient dessein d'en faire un recueil pour honorer sa mémoire. M. Ménage y travailla pendant quelques mois, & l'ouvrage parut imprimé *in folio*, en très-beaux caractéres.

Il reprit ensuite son premier dessein des *Etymologies Italiennes* qu'il avoit tant de

fois interrompu, & qu'il n'avoit entrepris que pour faire voir à l'Académie de *la Crusca*, qu'il n'étoit pas indigne de la place qu'elle lui avoit donnée dans son corps. Cet ouvrage fit du bruit dans toute l'Italie, & donna occasion à M. Ménage de s'appliquer ce mot de Ciceron *: *Conturbavi Græcam nationem.* Il disoit lui-même, qu'il s'étonnoit comment étant François il avoit osé entreprendre de rendre raison d'une langue qui ne lui étoit pas naturelle. Cet ouvrage imprimé *in* 4° à Paris l'an 1669, fut réimprimé à Génève *in fol.* en 1685, avec des additions considérables.

En 1660, il composa cette fameuse Elégie à M. le Cardinal Mazarin, qui commence par ces mots, *Rerum certa salus, &c.* où parmi les louanges qu'il lui donne, on prétendoit avoir trouvé une Satire injurieuse contre une députation que le Parlement fit alors à ce Ministre. Cependant il est vrai que M. Ménage avoit fait cette Elegie trois mois avant la députation dont on vient de parler. Elle avoit été vûe & lûe de tous ses meilleurs amis, qui n'y trouverent rien à redire ; mais ses ennemis, qui peutêtre ne la virent qu'après cet-

* 2. *ad Attic.* 1.

te députation, croiant avoir trouvé l'occasion de le perdre, ne manquerent pas de donner une interprétation maligne à quelques vers de cette piéce, entre autres à celui-ci, où M. Ménage, parlant de ces lâches Courtisans, qui après avoir attendu longtems à la porte du Cardinal, suivent sa chaise ou son carrosse, pour l'accompagner par tout où il va, ce qui est une action indigne d'un homme libre, dit : *Et puto tam viles despicis ipse togas.* Ils firent entendre dans le monde que M. Ménage avoit prétendu par ce vers, désigner Messieurs du Parlement ; & ils gagnerent quelques Conseillers, qui en firent leurs plaintes à la Grand'Chambre ; mais M. Ménage fit connoître à M. le Premier Président de Lamoignon, que bien loin d'avoir prétendu parler de Messieurs du Parlement, il n'en avoit pas même eu la pensée, puisqu'il avoit composé cette Elégie trois mois avant cette députation, qu'il ne pouvoit pas deviner se devoir faire. Il fit même cette protestation solennelle que l'on rapporte * ici, & que l'on a trouvée écrite de sa propre main, où il explique le mot *Toga*, selon que les

* *Voyez après ces Mémoires.*

Anciens l'ont toûjours entendu, & où il fait voir, par un grand nombre d'illuſtres témoins, qu'il avoit compoſé cette Elégie avant la Députation du Parlement. Après cela il ne reſta aucun doute à M. de Lamoignon de la vérité de la choſe & de l'innocence de M. Ménage; & dans la ſuite il ne fit aucune attention à tout ce qu'on lui put dire contre lui.

Cela n'empêcha pas les ennemis de M. Ménage de continuer leurs diſcours injurieux contre ſa perſonne & contre ſes écrits, & de donner à quelques vers de ſon Elégie le tour & l'explication la plus maligne qu'ils pouvoient, en diſant malicieuſement, comme on l'a dit encore après ſa mort, que M. Ménage ne s'étoit tiré de ce mauvais pas qu'en avouant ſa faute. S'il étoit vrai que M. Ménage eût avoué ſa faute, comme on le dit, n'auroit-il pas ſupprimé lui-même cette Elégie, ou du moins n'auroit-il pas changé les vers que l'on diſoit être les plus injurieux; mais il n'a fait ni l'un ni l'autre, & cette Piéce a toûjours paru de la même façon qu'il l'avoit faite, ſans alteration & ſans changement, comme on la peut voir dans les différentes Editions

qu'il a fait faire de ses Poësies.

Il est étonnant que de tant d'amis qu'avoit alors M. Ménage (car c'étoit dans le tems de sa plus haute réputation), il ne s'en soit trouvé qu'un fort petit nombre qui ait pris sa défense; que ceux mêmes qui lui avoient de fortes obligations, l'aient abandonné lâchement; & que les autres qu'il avoit protegez, comblez de bienfaits & de louanges, aient été les premiers à l'attaquer. M. Nublé, que l'on peut appeler un parfait ami, resista presque seul au torrent: il prit en main la défense de son ami, repoussa avec chaleur les discours qui tendoient à ternir la réputation de M. Ménage, & fit connoître avec autant de force que d'érudition, l'erreur de ces faux Savans, qui n'entendant pas le mot de *Toga*, lui donnoient une explication contraire à celle que tous les Anciens lui ont donnée.

Si cette défense ne fit pas taire entierement les ennemis de M. Ménage, elle suspendit du moins les effets de leur jalousie, & augmenta le nombre de ses défenseurs. On revint tout à coup de cette accusation grossiére, & l'on s'est étonné plusieurs fois comment elle a pu trouver créance dans le monde, principa-

lement parmi les Savans ; car enfin, à regarder la chose naturellement & de bonne foi, pouvoit-on s'imaginer que M. Ménage, qui avoit toute sa vie négligé de répondre à tant d'écrits que l'on avoit faits, & que l'on faisoit encore contre lui, eût écrit contre un Corps aussi célebre & aussi illustre qu'est celui du Parlement de Paris, qui, bien loin de lui avoir jamais causé aucun déplaisir, l'avoit au contraire honoré de sa protection en plusieurs rencontres ? On dit plus : Quand même il seroit vrai que M. Ménage eût fait cette Satire contre cette auguste Assemblée, auroit-il osé la faire imprimer, comme il fit, dans la Ville Capitale du Roiaume, aux yeux de tout le monde ? Y auroit-il mis son nom ? s'en seroit-il declaré auteur ? Et, ce qui est de plus fort, l'auroit-il présenté lui même, comme il fit, à tous les membres du Parlement ? à ceux mêmes qui pouvoient le proscrire, & qui auroient dû le faire ? Mais, comme on a déja dit, il avoit alors, comme il a toujours eu, des jaloux & des envieux de sa gloire, qui ne cherchoient que les occasions de la ternir ou de la diminuer : *Ingrati erunt*, disoit-il *, *invidi*, *malefici*,

* Dans l'Epitre dédicatoire de ses Amenitez de Droit.

maledici, donec homines; illorum igitur ingratum animum, invidias, injurias, maledicta, dicteria, scommata, immotus, ut Philosophum & Christianum decet, sino praterfluere. Qui me ament, qui mihi faveant, mea tueantur, non deerunt viri honesti, quorum amicitia & studiis delectabor potiùs, quàm illorum injuriis & maledictis laborabo.*

En 1664, M. Ménage mit au jour les Remarques qu'il avoit recueillies des plus beaux endroits du Corps du Droit Civil, sous le titre de *Amœnitates Juris Civilis*, qu'il dédia à M. Nublé. Il les fit paroître sous ce titre agréable, afin d'engager les jeunes gens à reprendre l'étude des Loix qu'ils avoient presque abandonnée. Ce livre augmenté de moitié fut réimprimé en 1677.

Ses *Observations sur les Poësies de Malherbe* parurent pour la premiére fois en 1666. Il les retoucha depuis, & en donna une nouvelle édition en 1689.

En 1667, il fit imprimer à ses frais *in* 8° à Paris les Annotations Italiennes sur les Poësies de Monsignor de la Casa, sans avoir dessein de les publier, quoiqu'il s'en soit répandu quelques exemplaires contre son intention.

Ce fut encore à ses frais que vers 1674

* Remarquez *invidias* au plurier, contre l'usage.

il fit imprimer en la même Ville *la Vie de Mathieu Ménage*, premier Théologal d'Angers, & un an après celle de *Guillaume Ménage* son pere, Avocat du Roi, & celle de son ayeul maternel *Pierre Ayrault*, Lieutenant Criminel d'Angers. Celle de Mathieu Ménage a été réimprimée & achevée dans la même année de sa mort.

Il publia en 1673, ses *Remarques sur la Langue Françoise*, comptant pour rien l'essai qu'il en avoit donné en 1671. Elles furent bientôt suivies d'un second volume en 1676.

Il donna au Public ses *Mescolanze* ou Mélanges Italiens *in* 8°, à Paris en 1672, réimprimez en Hollande l'an 1692, avec quelques additions.

Tous ces Ouvrages dont on vient de parler, ne servirent qu'à le délasser d'un plus considérable, auquel il travailla pendant plusieurs années, & dont il nous donna la premiere Partie en 1682, sous le titre d'*Histoire de Sablé*. Sa mort arriva dans le tems qu'il travailloit à la seconde Partie.

En 1690, on vit paroître de lui deux Ouvrages en même tems; l'un contenant l'*Histoire des Femmes Philosophes*, imprimé à Lyon; & l'autre, une Réponse à M. Baillet, qui l'avoit attaqué dans

ses Jugemens des Savans. Elle fut imprimée en Hollande sous le titre d'*Anti-Baillet*. Il y fit aussi réimprimer dans ce tems-là ses Remarques contre M. d'Aubignac, augmentées, qu'il dédia à Mad. Dacier.

Les Ouvrages manuscrits qu'il a laissez après sa mort & ceux qu'il promettoit, sont, la seconde Partie de l'Histoire de Sablé; ses Notes sur Marc Aurèle, sur Anacréon, & sur les Observations de Cujas; la Vie de ce Jurisconsulte; les Origines & les Dialectes de la langue Grecque; l'Histoire des anciens Jurisconsultes; celle des anciens Médecins; une Histoire Botanique; des Observations sur Rabelais, d'autres sur les Proses & Poësies de la Casa; de Nouvelles Observations sur l'Aminte; les Origines de façons de parler proverbiales Françoises; Une Dissertation sur les diverses Collections des Epigrammes Grecques; Une sur les Romains; Une de l'imitation, & du larcin des Poëtes; les Vies des Courtisanes Grecques en Grec. Et plusieurs Lettres Latines, Françoises, Italiennes, à tous les Savans de l'Europe.

Entre tous les Ouvrages imprimez, celui qu'il aimoit le mieux, & pour le-

quel il avoit plus de penchant, étoit ses Poëfies. Il n'épargna rien pour en procurer au Public jusqu'à huit éditions, belles & bien correctes, tant à Paris qu'en Hollande. Il fit la même chose pour son Diogéne Laërce; ses Etymologies Italiennes, son Histoire de Sablé, les Vies de Mathieu & Guillaume Ménage, & d'autres qui furent imprimées à ses dépens.

Tous ces Ouvrages, qu'il a composez pendant tout le cours de sa vie & où l'on remarque, dans chacun en particulier, beaucoup d'esprit & une érudition profonde, ont été également bien reçus du Public, & lui ont acquis l'estime & l'amitié tant des Princes & des Grands, avec qui il a toujours eu beaucoup de commerce, que d'une bonne partie des Savans de l'Europe. On a vû M. le Prince de Guémené, M. de Montausier, Messieurs de Bautru, M. Servien, quelques Prélats, & des Ministres mêmes, lui accorder leur amitié, & lui offrir place dans leur Palais; une Princesse * du Nord l'honorer de ses lettres, l'inviter à venir chez elle, & faire elle-même une partie du chemin

* Christine Reine de Suéde.

pour le venir voir. On a vû les Savans de Florence lui donner une place dans leur Académie ; ceux d'Angleterre & de Hollande le consulter sur tous leurs ouvrages ; ceux de France même le regarder comme l'un des arbitres de la réputation des gens de Lettres, & quantité lui dédier des livres.

Tous ces témoignages éclatans de ce que valoit M. Ménage, n'ont pas empêché qu'ils n'ait eu dans les premiers tems des jaloux de sa gloire, & qu'après sa mort il ne se soit trouvé quelques misanthropes qui aient voulu noircir une réputation qu'on acquert même avec moins de mérite. Celui dont M. Ménage pouvoit se glorifier, étoit assez hors d'atteinte. Il y avoit en lui constamment une probité & une érudition qu'un écrivain médiocre ne pouvoit attaquer sans témerité & sans calomnie ; mais, comme on a déja dit, c'étoit le sort de M. Ménage d'avoir des ennemis de sa gloire au-delà même du tombeau : & il disoit lui-même, qu'il n'y avoit point d'homme au monde, de qui on eût dit tant de bien & tant de mal, & qui se réconciliât plus aisément avec tous ceux qui l'avoient maltraité ; & qu'on feroit une

Bibliotheque entiere de tout ce qu'on avoit écrit pour & contre lui.

On peut bien s'imaginer qu'aiant traité tant de manieres différentes dans un si grand nombre d'ouvrages qu'il nous a donnez, il étoit impossible qu'il ne se rencontrât des gens d'un sentiment contraire au sien. En effet, quelques-uns l'ont attaqué par écrit, comme M. l'Abbé d'Aubignac, M. Gilles Boileau, M. Cotin, M. de Salo, le P. Bouhours, & M. Baillet.

Dans la contestation qu'il y eut entre lui & M. d'Aubignac, il ne s'agissoit que de savoir combien d'heures avoit duré l'action de l'Heautontimorumenos de Térence. Cette dispute, qui commença en 1640, & qui paroissoit de peu d'importance, ne laissa pas de durer plusieurs années, & donna occasion à des volumes entiers de part & d'autre.

Celle que feu M. Boileau lui fit n'étoit que sur son Eglogue à la Reine de Suede, où il prétendoit que cette Princesse n'étoit pas assez louée; que les vers en étoient trop pompeux pour une Eglogue, & que d'ailleurs ils étoient pillez de toutes parts.

A l'égard de M. l'Abbé Cotin, sa *Ménagerie* n'eut pas grand cours. Il n'avoit

fait cette Satire que pour se venger de quelques vers Latins qu'il disoit lui être très injurieux.

Le différend qu'il eut avec M. de Salo, ne vint que de ce que celui-ci avoit mal parlé d'*Amœnitates Juris* dans son Journal de 1665. ce qui donna lieu à M. Ménage dans la Préface de ses Observations sur Malherbe, de traiter le journal des Savans de gazette & de billevezées hebdomadaires.

Le démêlé du P. Bouhours avec M. Ménage fut un peu aigre dans le commencement, mais il se passa le plus honnêtement du monde de part & d'autre dans la suite ; & si leur amitié en fut un peu alterée, il ne manqua rien à la sincerité de la réconciliation.

La querelle de M. Baillet n'eut pas le même succès. M. Menage publia son *Anti-Baillet* pour répondre à quelques jugemens desavantageux que M. Baillet avoit recueillis contre ses Ouvrages, & particulierement contre ses Poësies. On conseilla à M. Ménage de faire imprimer cette Réponse : & comme on faisoit quelque difficulté de lui en accorder la permission, il se résolut, ne pouvant plus sortir à cause de son incommodi-

té, d'en écrire à M. le Chancelier. Il le prioit de l'excuſer, s'il ne pouvoit pas aller lui-même lui demander cette grace : *Je ſais*, Monſeigneur, ajoûtoit-il, *qu'il faut marcher droit devant vous, & je ne ſuis pas en état de le faire*.... Elle lui fut refuſée, parce que des perſonnes de conſidération qui lui étoient opposées, s'en mêlérent, & ce livre parut imprimé en Hollande peu de tems après. Dans la ſuite on parla d'un accommodement qui ſe devoit faire entre M. Ménage & M. Baillet, & on ne ſait pas bien ce qui fut cauſe qu'il ne ſe fit pas. On croit qu'il y a toûjours eu dans le cœur de l'un & de l'autre une diſpoſition très-prochaine à l'union, & à un parfait oubli de tout ce qui s'étoit paſſé de part & d'autre.

On peut dire que toutes ces diſputes n'ont jamais rien diminué de la réputation que M. Ménage s'étoit acquiſe par ſes ouvrages. Il eut, comme on a déja dit, une place dans l'Académie de *la Cruſca*; & il auroit pû en avoir une dans l'Académie Françoiſe dès le tems de ſon inſtitution, ſans ſa *Requête des Dictionnaires*, par laquelle on diſoit qu'il s'en étoit rendu indigne; ſur quoi M. de Mommor, Maître des Requêtes, dit

fort plaisamment, que c'étoit par cette raison qu'il faloit le condanner à en être, comme on condanne un homme, qui a deshonoré une fille, à l'épouser.

La plûpart des Académiciens qui étoient nommez dans cette *Requête* étant morts, il fut proposé en 1684, pour remplir une place vacante dans cette célebre Compagnie, & il n'en fut exclus que par la rencontre d'un Compétiteur appuié de personnes puissantes : puisque de tous ceux qui ne donnérent pas leur voix à M. Ménage, il n'y en eut pas un seul qui ne reconnût qu'il la méritoit.

Après la mort de M. le Cardinal de Rets, il tint réglément chez lui tous les Mércredis de chaque semaine une assemblée qu'il appeloit *sa Mercuriale*, où il eut la satisfaction de voir toûjours un grand concours de gens de Lettres, tant François qu'Etrangers. Les autres jours il alloit assidûment au cabinet de M. du Puy, & depuis leur mort, à celui de M. de Thou.

Quelque tems après étant à genoux à Notre-Dame un Vendredi Saint, il se démit la cuisse en voulant se relever ; & depuis étant à Vitri chez M. l'Abbé Parfait son hôte, en voulant descendre quatre degrez seulement, le pied lui man-

qua ; & quoiqu'il eût une canne à la main , il fit une chute qui lui démit l'épaule , ce qui lui faiſoit dire quelquefois en riant , qu'il étoit une bête épaulée. Toutes ces incommoditez le mirent hors d'état de pouvoir ſortir de ſa chambre , & alors il tenoit tous les jours une eſpèce de petite Académie.

Il parloit beaucoup , & aimoit à débiter ce qu'il ſavoit : & s'il répétoit quelquefois les mêmes choſes , c'étoit toujours avec quelque circonſtance nouvelle qui faiſoit plaiſir à ceux qui alloient l'entendre. Sa mémoire prodigieuſe lui fourniſſoit toujours une infinité de belles choſes ſur tous les ſujets dont on venoit à parler dans ſon aſſemblée : & comme il avoit eu les plus belles connoiſſances de la Cour , de la Ville & des Provinces , il ſavoit quantité de faits , de bons mots & de particularitez qui ne pouvoient être ſçues que de peu de perſonnes , & dont il divertiſſoit ſon aſſemblée. Une étude continuée pendant toute ſa vie , & tant de correſpondances qu'il avoit avec tous les ſavans & grands hommes de l'Europe , à qui il écrivoit , & dont il recevoit des lettres tous les jours , étoit un fond inépuiſable pour les penſées d'érudition qu'il mêloit

agréablement dans la converſation.

Lorſqu'on étoit retiré de chez lui, il ſe mettoit à revoir ſes anciens Ouvrages, & à en compoſer de nouveaux ; & c'eſt ce qu'il a continué juſqu'à la fin de ſa vie : *Il faut mourir*, diſoit-il, *la plume à la main.*

M. Ménage étoit d'un tempérament admirable, & l'on peut dire que ſans ſa chute & les grandes maladies qu'il a eues, il auroit vêcu bien plus longtems ; mais, comme il le diſoit lui-même, *Je ſuis tombé par ma chute dans les douleurs de la mort*, ou pour parler avec l'Ecriture, *les douleurs de la mort ſont tombées ſur moi.*

Au mois de Juillet 1692, il fut attaqué d'un rhume, qui fut ſuivi d'une fluxion ſur la poitrine, & qui aiant été jugée dangereuſe, le fit ſonger ſerieuſement à la mort. Il la regarda d'un œil ferme, & ſe prépara à la recevoir par une confeſſion qu'il fit au P. Ayrault Jeſuite, ſon proche parent, & par la reception des Sacremens.

Il fit au même tems ſon Teſtament pour recompenſer ſes domeſtiques, légua ſa Bibliotheque aux Jeſuites de la Maiſon Profeſſe de S. Louis ; mille livres à l'Hôtel Dieu, mille livres à l'Hô-

pital Général, & quatre cens livres à sa Paroisse, sans charger d'autres legs une succession qu'il vouloit laisser entiere à ses néveux.

Peu d'heures avant que de mourir, son Curé le vint voir, & le priant de l'excuser si son devoir de Pasteur l'obligeoit à lui faire quelques demandes sur les Mysteres de la Foi, M. Ménage lui dit: *Vous me faites plaisir, Monsieur; en matiére de Foi, les plus savans ne se doivent considérer que comme des enfans.*

Il conserva le jugement & la parole presque jusqu'au dernier soûpir, qu'il rendit le 23 du même mois à sept heures du soir. Il fut enterré le 25. à Saint-Jean le Rond. M. l'Avocat Pinsson lui a fait l'Epitaphe.

EPITAPHIUM.

Virum Officiosum,
Ingenio Præstantem,
Memoria Tenacissimum,
Scientia denique notum ubicumque;
Græcum non solùm vel Latinum,
Sed & Italicum, Gallicumque Scriptorem politissimum quæris, Viat

HIC JACET:

Seu potius venerandi Manes ÆGIDII MENAGII Andini,
Regi, dum viveret, à Consiliis & Eleemosynis;
Gulielmi, Regii apud Andes Patroni, & Guidonæ Ærodiæ filii, quiesc
Qui
Nominis sui, scriptorumque fama,
Europam fere universam, non sine invidia, peragravit:
Societatemque, etiam juvenis, cum Principibus,
Ac doctis quibuscumque Viris, sive exteris, sive Gallis, ubique ini
Quam ad mortem usque magnopere coluit,
Studiosè fovit, & constanter retinuit:
Hebdomadariis primùm, postea quotidianis congressibus
Magna celebritate domi habitis, etiam clarus;
Florentinæ, Andegavensisque Academiarum Socius;
Juris utriusque Facultatis Parisiensis Doctor Honorarius:
Vir, ut paucis absolvam,
Quem totus orbis eruditus, & consuluit, & suspexit;
Quique vetustatis lux, ac nostri seculi decus fuit,
Posteritatis etiam exemplar futurum.

Obiit Epiphora pectorali,
Die 23. Julii 1692. Hora fere septima serotina, ætatis 79.
Sacrosanctis Ecclesiæ Sacramentis, mira Pietate, munitus.

Faustam Manibus quietem apprecare.

Viro singulari multisque sibi nominibus colendo posuit
FRANCISCUS PINSSONIUS, Advocatus Parisi

On donne ici la protestation dont on a parlé dans ces Mémoires. M. Ménage la fit dans le tems qu'on lui imputoit faussement d'avoir attaqué le Parlement dans son Elégie à M. le Cardinal Mazarin, Rerum certa salus &c.

JE proteste & je jure par tout ce qu'il y a de plus saint dans le monde, que l'Elégie Latine à M. le Cardinal, de laquelle je suis l'Auteur, a été faite plus de trois mois avant la Députation de Nosseigneurs du Parlement à S. E. Ce que j'offre de vérifier par le témoignage de Messieurs de Séve & Roujaut, Conseillers au Parlement; de M. Talon l'Avocat Général; de M. Amelot de Gournay, Maître des Requêtes, & Président au Grand Conseil; de M. Bautru, Conseiller d'Etat; de M. des Feneftreaux, aussi Conseiller d'Etat, & ci devant Conseiller au Parlement; des Peres Vavasseur, Rapin, Commire, & de la Trimouille, Jésuites; de M. l'Abbé Parfait, Chanoine de l'Eglise de Paris; de M. Gaudin, aussi Chanoine de la même Eglise & Docteur en Théologie de la Maison de Sorbonne; de M. Desbrosses Sybour, Conseiller d'Etat, & ci-devant Conseiller au Parlement de Rouen; de M Pellisson, Conseiller au Parlement de Toulouse; de M. de la Ménardiere, Lecteur du Roi; de M. l'Abbé le Vayer, Précepteur de Monseigneur le Duc d'Anjou; de M. Halley, Professeur en Droit Canon; de M. de la Riviere Granier, Bibliothecaire de M.

le Président de Thou ; de tous les Messieurs de l'Académie de Caen , & de plusieurs autres personnes , toutes dignes de foi , mais dont l'énumération particuliere seroit trop ennuieuse. Je jure pareillement par tout ce qu'il y a de plus sacré dans le monde , que ladite Elégie a été imprimée près de deux mois avant ladite Députation : ce que j'offre aussi de vérifier par le témoignage des Peres Labbe, Vavasseur , Cossart & Rapin , Jésuites ; de Mademoiselle de Scudery ; de M. Nublé , Avocat au Parlement ; de M. l'Abbé de la Motte-e Vayer ; de M. Mentel Médecin ; de Mrs de Valois ; de M. des Hayes Professeur au College du Cardinal le Moine , & de plusieurs autres ; mais particulierement par le témoignage de l'Imprimeur , qui est M. Vitré , de qui la prud'hommie est connue de tout le monde , & qui en porta des exemplaires à Pontoise où étoit le Clergé de France , aussitôt après l'impression : de sorte que plusieurs de Messeigneurs les Prélats peuvent aussi rendre témoignage de cette verité. Ainsi je n'ai pu parler en ladite Elégie de ladite Députation.

Pour les vers qu'on prétend qui sont injurieux à Nosseigneurs du Parlement , ils ne le sont que dans l'interprétation qu'on leur donne , contre la propre , véritable & naturelle signification des mots , & contre l'intention claire & manifeste de l'Auteur.

Et puto tam viles despicis ipse Togas. Ces mots de *viles Togas* ne peuvent être entendus de Nosseigneurs du Parlement , parce que ce mot de *Toga* n'a jamais été dit pour signifier des Senateurs , quoique le mot *Toga* ait été dit de la profession de la Robe : & quand il pourroit avoir cette signification , il ne l'auroit pas en ce lieu ,

ques-uns de piquans contre les Moines, des raisonnemens ingénieux, quoique bruts, & sans ornemens. Ce petit conte, par exemple, dont la Fontaine auroit fait un chef-d'œuvre. Il se trouve pag. 47. & 48.

Un haut hom, Chevalier étoit,
Qui une Damoiselle amoit
Plus assez qu'il ne fut raison.
Ce Chevalier fut très-laid hom,
Laid fut de corps & de tout membre,
Comme l'histoire le ramembre.
Saiges étoit parfaitement
Fors que d'amer tant seulement.
La Damoiselle qu'il aimoit
Bestiaux, sote & niche étoit.
Mais elle étoit belle à devis
De façon, de corps & de vis.
Plus belle ne pourroit-on querre
Par le payïs, ne par la terre.
Le Chevalier veut celle avoir
Qu'il ama plus que nul avoir
Pour ce que belle lui sembla:
Tous ses amis en assembla,
Et leur dit: Je veuil avoir cette,
Nulle autre femme ne me haite.
Lors ses amis lui répondirent,

Et tretous proprement lui dirent :
Sire, vous savez sa maniere.
Je sais bien que belle & sote iére [a]
Si vous dirai qu'en avendra,
Véoir le peut qui l'entendra,
Pour voir [b], enfans aura de moi
Et savez-vous que je y voi ?
Très-beaux pour cause de la mere,
Et saiges pour cause du perè,
Si qu'ils seront & bel & saige
Avoir ne peuvent mendre usaige.
Sur ce sorts & sur cet espoir
Veut cil la Damoiselle avoir.
Ensemble en mariage furent,
Enfans eurent tels comme ils durent,
Laids & hideux de par le pere,
Sots & niches de par la mere.
Tretout le contraire lui vint
De ce que pour vérité tint.

Voilà un échantillon des vers, en voici un de la prose pag. 376. & 377. touchant la femme de S. Gengou, mal nommé S. Gengon, punie miraculeusement de son incredulité. Après avoir dit que cette femme de concert avec un Prêtre qu'elle aimoit prit le tems que son mari dormoit, pour le tuer, il ajoute ce

a *iére*, c'est-à-dire *est*. b *voir*, vrai.

☞ On voit deux Epitaphes ridicules aux Cordeliers de Dijon. L'une en leur Cloître, ainsi conçue ;

Corporis uranici caro cujus conditur ici
O pelerin gaude, qui vixisti sine fraude,
Ordine, re-que minor, sancti consors, ut opinor.

L'autre qui est dans la nef de l'Eglise, est l'Epitaphe faite en ces termes par le Sieur Joseph Griguette Secretaire du Parlement de Bourgogne, à Dame Lazare Ferrand son Epouse.

Tout cela que l'on peut désirer en long âge,
Celle que ce recueil tient enclose au-dedans,
Quoiqu'à peine eût encore atteint vingt & un ans,
L'accomplit tout ainsi qu'en aiant davantage.
Enfant elle téta, & son saint pucelage
Vierge garda entier en ses jours verdissans.
Puis épouse conçut, & fit de beaux enfans,
Et mere enfin rendit à nature son gage.
Ce fut du mois de Juin le jour vingt & septiéme,
L'an tournant quinze cens quatre-vingts, le neuviéme
De son fiévreux accès, qu'elle finit sa vie,
L'an neuviéme c'étoit de son Hymen aussi

Si que d'elle on peut dir' qu'elle mourant ainsi
Vieille elle est de merite, & jeune d'ans & vie.

☞ Une des plus grandes naïvetez qu'on ait jamais écrites, c'est dans le Roman de Galien restauré, la reception que le Roi Hugon, Empereur de Constantinople, fit à Charlemagne accompagné de ses douze Pairs, & ce qui s'en ensuivit. Charlemagne, & ses douze Pairs, au retour du Saint Sepulcre, passant à Constantinople, y furent reçus au Palais du Roi Hugon, qui après un magnifique festin, où étoient la Reine son Epouse, les deux Princes Henri & Tibere ses fils, & la belle Jaqueline sa fille, les fit conduire dans une superbe salle pour y reposer. Au milieu étoit un riche lit pour Charlemagne, & douze autres aux environs dans une juste & égale distance l'un de l'autre pour les Pairs. Etant couchez, Charlemagne se trouvant de belle humeur, proposa aux Pairs de dire le mot pour rire avant que de s'endormir, & pour les mettre en train commença le beau premier. Le Roman appelle cela *gaber*. Les treize *gabs* qu'on y lit sont autant de Rodomontades. Charlemagne se venta que d'un re-

ces termes *tam viles* étant relatifs à quelque chose qui a succedé, & n'étant fait aucune mention de Nosseigneurs du Parlement dans ce qui a précédé. Il y est seulement parlé de ceux qui après avoir attendu tout un jour à la porte de S. E. suivent à pied sa Chaise ou son Carosse, pour l'accompagner au lieu où il va, ce que j'appelle une action indigne d'un homme libre & de courage ; & ce qui ne peut être appliqué à la Députation du Parlement, faite par audience & avec solennité ; ni aux visites des particuliers du Parlement, qui le visitent chez lui, & qui ne le suivent pas dans les rues.

Egrederis densâ Procerum comitante catervâ,
Nosque tuis oculis æmula turba rapit.
Quid facerem ? sequèrer ? mihi nunc & pectus anhelum,
Infirmique pedes, invalidumque latus.
Sed neque amicitiæ sunt hæc certissima signa,
Et, puto, tam viles despicis ipse Togas.

Viles Togæ en cet endroit ne peut donc signifier autre chose que de lâches Courtisans. Il est assez commun que ce mot de *Toga* se prenne pour des Courtisans ; néanmoins puisque je vois que cela est revoqué en doute par quelques personnes, j'en apporterai ici des exemples, tirez de Martial, Auteur qui est dans les mains de tout le monde.

Nec vocat ad cœnam Marius, nec munera mittit,
Nec spondet, nec vult credere : sed nec habet.
Turba tamen non deest, sterilem quæ curet amicum,
Eheu quàm fatuæ sunt tibi, Roma, togæ !

C'est dans l'Epigramme 18. du Liv. x. sur laquelle Raderus a fait cette Note : *Quàm stolidi estis Romani, qui gratis serviri vobis cupitis, & multò vecordiores ipsi Clientes, qui gratis vobis serviunt.* Le même Raderus sur ce vers de l'Epigramme 50. du liv. 1.

Lunata nusquam pellis, & nusquam Toga.

Divites apud Romanos comitabantur Clientuli Togati, sportulæ causâ, maneque salutatum Togati ventitabant, atque adeo nusquam aberant à latere divitis, quod honoris & officii causâ factitabant, ut hodie Aulici adsunt Principi. Domitius Calderinus sur ce vers de Martial Liv. xiv. Epig. 125.

Attritâ veniet sportula sæpe Toga.

Indicatur usus Togæ, quæ sumebatur ab his, qui divites salutabant, & eorum comites errabant per urbem. Le même Martial Liv. x. Epig. 47.

Lis nunquam, Toga rara . . . . .

Le même Domitius sur ce vers, Toga rara ; *id est, rarum officium erga divites, sequebantur enim in toga divites.* Et Raderus, Toga rara, *rara officia urbana. Infrà Epigrammate* 51. ô tunicata quies ! *Togati enim Clientes, æquè de nocte ac die fatigabantur, salutabant, comitabantur, serviebant, & raró interquiescebant : injurias præterea mille & mille contumelias ab atriensibus & servis præstolantes perpetiebantur.* Le même Martial L. ix. Ep. 102.

Denariis tribus invitas, & manè togatum
Observàre jubes atria, Basse, tua.

Raderus sur cet endroit : *Togati salutabant Patronos Clientes, Togati comitabantur, Togati*

astabant. Et Liv. III. Epig. 46.

Exigis à nobis operam sine fine togatam ;
Non eo, libertum sed tibi mitto meum.

Domitius sur ce lieu : Operam togatam, *id est, togati hominis, nam anteambulones erant togati* : lequel hemistiche *operam sine fine togatam*, j'ai emploié ensuite dans deux endroits de mon Elegie.

Sed nec Tuscus Eques operam sine fine togatam
Poscebat Flaccum, Virgiliumque suos.
Mæcenas redivive, operam sine fine togatam ;
Vatibus à doctis exigere ipse velis.

Ce qui fait voir plus clair que le jour que j'avois emploié le mot *Togas* en la signification de *Courtisans.*

Quant à ces vers ;

Qui modo te, rerum Dominum, venerantur ; adorant ;
Hi sunt, sæpe tuum qui petiêre caput.

Ils ne peuvent être entendus de la Députation de Nosseigneurs du Parlement à M. le Cardinal, puisque cette Elégie a été faite & imprimée longtems avant cette Députation. Ils ne peuvent non plus être entendus en particulier de Nosseigneurs du Parlement, l'expression étant générale, & comprenant généralement tous ceux qui font aujourd'hui la Cour à M. le Cardinal, & qui lui avoient fait autrefois la guerre, *qui ejus petierunt caput*, qui avoient juré sa perte, qui sont en nombre infini, en comparaison de Nosseigneurs du Parlement. J'ajoûte à cela que le mot *Sæpe* fait voir clairement que ce second vers ne peut être appliqué à l'Arrêt de Nosseigneurs du Parlement, ce mot ne se disant que

des choses qui se font plusieurs fois, & qui ne peut être appliqué à un Arrêt, chose qui ne se fait qu'à une seule fois. Ces deux Vers dans mon sens, j'atteste Dieu que je dis la verité sans aucune dissimulation, ne signifient donc autre chose, sinon, que ceux qui vous font aujourd'hui la Cour, sont ceux qui vous ont fait le plus souvent la guerre. Or les choses générales n'offensent personne; car personne ne s'offense quand on dit, par exemple, que tous les hommes sont injustes. Je n'ai pas cru offenser aucun des Corps, ni aucun des particuliers qui se sont déclarez contre S. E. mais encore moins Nosseigneurs du Parlement, dont peu font la Cour à S. E. quoiqu'ils l'honorent & l'estiment tous : & ce que j'ai dit là de S. E. que tous ceux qui s'étoient déclarez contre elle, avoient été obligez de le rechercher a été dit par un nombre infini d'Ecrivains, dont je suis prêt de produire les paroles; & le sera, par tous ceux qui écrivent sa Vie ou notre Histoire.

Je ne m'arrête point à répondre à ce qu'on a dit que ces mots

Ipse Palatinos qui non accedo Penates,

marquoient que j'avois entendu parler de Nosseigneurs du Parlement, étant trop notoire que *Palatini Penates*, signifie le Palais, ou demeure du Roi, & non pas le Palais où s'assemblent les Juges.

Il me reste à répondre à l'objection qu'on me fait touchant ces deux Vers,

Nostra nec erubuit, cùm te, Populusque, Patresque,
Damnarent, laudes dicere Musa tuas,

par lesquels on pretend qu'à cause du mot de

vers de Joyeuse sa bonne épée il couperoit net par le milieu un homme couvert d'un harnois du plus fin acier. Roland, que du seul bruit de son cor il feroit tomber cinquante toises des murailles du Palais du Roi Hugon. Oger qu'en tirant du bout du doigt une corde qu'il auroit nouée autour du gros pilier qui étoit au milieu de la sale, il le renverseroit & tout l'édifice en même tems. Les autres gabs étant des fanfaronnades à peu près semblables, je les laisse, pour venir à celui d'Olivier. C'étoit un Seigneur de complexion amoureuse, qui féru de la belle Jaqueline, dit hautement que s'il la tenoit couchée auprès de lui, la nuit ne se passeroit pas qu'il ne lui donnât jusqu'à quinze fois de vives marques de son amour. Les gabs étant terminez, les gabeurs fort contens d'eux-mêmes s'endormirent. Ils l'auroient été sans doute un peu moins, s'ils avoient pu prévoir la suite. Un homme caché dans le creux du gros pilier que j'ai dit qui étoit au milieu de la sale, les avoit ouis. Le Roi Hugon curieux de savoir ce qu'ils pourroient dire de lui entre-eux, l'y avoit fait entrer avant qu'ils se retirassent. La porte pratiquée dans le pilier joignoit si bien,

qu'on ne pouvoit, quand elle étoit fermée, s'appercevoir qu'il y en eût une. L'espion muni de toutes les clefs necessaires, prit son tems à propos pour sortir sans faire bruit; & par un escalier dérobé s'étant rendu auprès du Roi Hugon qui l'attendoit, le surprit extrémement lorsqu'il rapporta les discours que Charlemagne & les Pairs avoient tenus. Le Roi irrité de leur insolence, jura qu'ils exécuteroient à la lettre ce qu'ils avoient dit, ou qu'il les feroit tous pendre. Le lendemain un Héraut leur aiant porté cet ordre de grand matin, Charlemagne fit d'abord tout ce qu'il put pour pacifier la chose, remontrant que leurs paroles n'avoient été qu'un jeu; mais indigné à la fin de ce que sans avoir égard à ses excuses, on lui repliquoit séchement qu'il faloit que les gabs fussent accomplis, que telle étoit la volonté du Roi: Et bien, répondit-il, puisqu'il y est resolu, nous lui donnerons contentement. Quelque bonne mine qu'il eût témoignée en congédiant le Heraut, il ne laissoit pas d'être au fond très-embarrassé, ne voiant pas comment lui ni ses Pairs s'en pourroient tirer. Sa coûtume dans les besoins extrèmes étoit de recourir au Ciel. Il n'y manqua pas dans cette occasion. Etant

qui ſuit. *Or avint ainſi comme on portoit le corps en terre, pluſieurs malades qui touchoient le ſaint corps furent guéris de leurs maladies. Et quand la Dame ouit dire à ſa Chambriére que S. Jangon faiſoit miracle; Je le crois, dit la Dame, tout ainſi comme mon cul chante. Et tantôt, comme elle ot ce dit, malgré ſoi ſon cul print & commença à chanter, & à ſonner haut, & laidement, & ſi ſouvent que c'étoit une fine merveille. Et d'illec en avant, tous les Vendredis, car à tel jour comme le ſaint fut ochis, tant comme elle véquit, à chacune parole qui lui iſſoit de la bouche, un ſonnet gros & laid lui iſſoit par deſſous.* Le Chartreux Werner de Rolewink dans ſon *Faſciculus temporum* vers l'année 764, dit que *Gengulphus fuit ſeparatus ab uxore ſua adultera, cujus anus cantavit, eo quod derideret miracula ejus.*

M. Godeau eſtimoit beaucoup la Pucelle de Chapelain. Juſque-là qu'un de ſes amis lui propoſant de faire un Poëme épique, il répondit par une mauvaiſe pointe, qu'il n'avoit pas le poûmon aſſez fort pour la trompette, & qu'en cette occaſion l'Evêque cédoit la place au Chapelain.

¶ On me donna l'autre jour ces vers ſur la fureur du jeu. Ils ſont de Mad. des Houliéres, je les trouve excellens:

Les plaisirs sont amers si-tôt qu'on en abuse :
Il est bon de jouer un peu,
Mais il faut seulement que le jeu nous amuse.
Un joueur d'un commun aveu
N'a rien d'humain que l'apparence,
Et d'ailleurs il n'est pas si facile qu'on pense,
D'être fort honnête homme & de jouer gros jeu.
Le desir de gagner qui nuit & jour occupe,
Est un dangereux aiguillon.
Souvent quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

☞ Ces vers sont tirez des Reflexions diverses de Mad. des Houliéres, toutes plus belles l'une que l'autre. Celle-ci en est la quatriéme, M. Ménage a eu raison de donner à cette Dame le nom de Calliope Françoise dans une Epigramme Latine, que je rapporterai ici d'autant plus volontiers qu'elle n'a jamais été imprimée. Il la fit à l'occasion du prix de Poësie, remporté en 1687 par Mademoiselle des Houliéres digne fille d'une telle mere.

Patres, & de celui de *Damnarent*, j'ai désigné l'Arrêt de Nosseigneurs du Parlement : mais il est clair aussi que ce mot de *Damnarent*, signifie en cet endroit *blâmer*, *décrier*, & non pas condanner par un Arrêt, ce mot étant rélatif à celui de *Populus*, aussi-bien qu'à celui de *Patres*, & le peuple parmi nous ne donne point d'Arrêt. *Damnarent* en cet endroit ne signifie que *blâmer*, *décrier*, ce que l'antithese fait voir encore clairement : *Cùm te damnarent, ipse non erubui dicere laudes tuas.* Lorsque le Peuple & les Peres vous blâmoient, c'est-à-dire, lorsque tout le monde vous blâmoit, (les Latins aiant usé de cette façon de parler pour exprimer tous les ordres de la Ville) je célebrois vos louanges.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. MENAGE, *tant imprimez que manuscrits.*

OUVRAGES IMPRIMEZ.

ÆGidii Menagii Miscellanea. *in* 4. *Parisiis,* 1652.

Continentur hoc volumine.

Sylva variorum carminum.

Poëmata Græca.

Poësies Françoises.

Liber adoptivus.

Vita Gargilii Mamurræ.

Epistola ad Christinam Suecorum Reginam.

Epistola ad Carolum Annibalem Fabrotum.

Réponse au discours sur l'Heautontimorumenos *de Térence.*

Lettre à M. Conrart.

Ægidii Menagii Poëmata. 12. *Editio secunda. Parisiis.* 1656.

———*Editio tertia.* 8. 1658.

———*Editio quarta.* 12. Hol. Elzev. 1663.

———*Editio quinta.* 8. Parisiis. 1668.

———*Editio sexta.* 8. Parisiis. 1673.

———*Editio septima.* 12. *Parisiis apud* le Petit. 1680.

———*Editio octava*, quam solam agnoscit; 12. Hol. apud Wetstenium. 1687.

Recueil des Eloges faits pour M. le Cardinal Mazarin. in fol. à Paris.

Mescolanze d'Egidio Menagio, *in* 8. *Parisiis,* 1678.

Idem

——— Idem. 12. Hol. 1692.

Osservazioni sopra l'Aminta del Tasso. 4. 1655.

Diogenes Laertius Gr. L. cum Commentario, *in fol. Londini*. 1663.

——— Idem cum auctiore Commentario & Iconibus Philosophorum, *in* 4. Hol. apud Welstenium 1692.

Discours sur l'Heautontimoruménos *de Térence contre M. l'Abbé d'Aubignac. in* 4. à Paris.

——— *Idem*. dédié à Mad. Dacier. *in* 12. à Utrecht. 1690.

Les Poésies de Malherbe avec des notes. 8. à Paris 1666.

——— *Seconde Edition in* 12. à Paris 1689.

——— *Troisiéme Edition augmentée de toutes les Piéces fugitives*. à Paris 1723. *in* 12. 3. *vol.*

Observations sur la langue Françoise. 12. à Paris 1675.

——— *Le second volume*. 12. à Paris 1676.

Vita Matthæi Menagii primi Canonici-Theologi Andegavensis. 8. *Parisiis* 1674.

——— *Idem*. 12. *Parisiis* 1692.

Vitæ Petri Ærodii & Guillelmi Menagii, *in* 4. *Parisiis*. 1675.

Juris Civilis Amœnitates. 8. *Parisiis*. 1664.

——— *Secunda Editio*. Parisiis. 8. 1677.

——— *Tertia Editio*. Francofurti & Lipsiæ. 8. 1680.

Histoire de Sablé, *in fol.* à Paris. 1683.

Origini della lingua Italiana, *in* 4. Parigi 1669.

Origini della lingua Italiana, *in fol. in Geneva*. 1685. seconda edizione con i modi di dire.

Historia mulierum Philosopharum. 12. *Lugduni* 1690.

Anti-Baillet. 2. *vol. in* 12. *à la Haye* 1690.

Annotazioni sopra le rime, di Monsignor della Casa. *in* 8. *Parigi* 1667.

Origines de la Langue Françoise. 4. à Paris 1650.
Origines de la Langue Françoise augmentées de la moitié. in fol. à Paris 1694.

OUVRAGES MANUSCRITS, & promis.

Origines des façons de parler proverbiales Françoises.
Cujacii Vita.
Discours sur les Romans.
Discours sur les Interpretes d'Homere.
Dissertations sur les diverses Collections des Epigrammes Grecques.
Vitæ Meretricum Græcarum. *Græcè.*
De l'imitation, & du larcin des Poëtes.
Histoire de Sablé; seconde partie.
In Marcum Aurelium Antoninum Notæ.
Linguæ Græcæ Origines & Idiotismi.
Linguæ Græcæ Dialecti.
Veterum Jurisconsultorum Historia.
Notæ in Observationes Cujacii.
Veterum Medicorum Historia.
Historia Botanica.
Notæ in Anacreontem.
Observations sur Rabelais.
Osservazioni sopra le Prose e le Rime di Monsignor della Casa.
Nuove Osservazioni sopra l'Aminta del Tasso.
Variæ ad viros eruditos Epistolæ.

Dans les Ouvrages imprimez, à la 18. ligne où il y a *Lettre à M. Conrart*, on a oublié de dire que cette *Lettre sur les Sonnets pour la belle Matineuse* a été réimprimée *in douze* à Paris en l'année 1689. chez Claude Barbin, avec des additions.

Errata de la premiere Partie.

PAge 96. ligne 3. lisez *fit.*

Page 151. ligne 15. *lisez* Ne les mérite.

Page 297. ligne 21. lisez *Juverna.*

Page 330. ligne 22. *après* bateleur, *ajoûtez*: Là-même dans lepénultiéme vers lisez Υ'μεῖς μὲν με.

Ligne 33. *lisez* φλαμινῖλω.

Ligne 34. *lisez* πεῖβης.

Page 348. ligne 26. *lisez* ἐχλευάζειν.

Page 349. ligne 2 *lisez* ἐλθῦσαι.

Page 363. ligne 5. *lisez* Girard.

Page 374. ligne 27. *lisez* remettre.

Page 394. ligne 5. *lisez* γε νέων.

Page 402. ligne 25. *lisez* puéril.

ADDITIONS & CHANGEMENS.

PAge 86. ligne 3. *effacez* anecdote.

Même page ligne 8. *après ces mots* de l'édition *in* 4° *ajoutez*, où au lieu de dire que cette Epigramme est dans une Anthologie anecdote, il auroit mieux fait de la citer comme tirée de l'argument qu'un Grec anonyme a mis audevant du Panathénaïque d'Aristide, & qui se trouve dans l'édition toute Grecque desOraisons de ceRhéteur à Florence *in fol.* chez Philippe Junti 1517. d'où il s'ensuit que cette Epigramme n'est pas anecdote.

Page 138. ligne 20. *lisez* ἀπαείδον.

Page 165. ligne 22. après ces mots *anathema sit*, ajoutez, ☞ Si l'on en croit Costar, lettre 105. du tome I. l'Evêque de Lisieux (Philippe Cospéan) avoit trouvé ce Canon. Pour moi, je le croirai imaginaire jusqu'à ce qu'on me l'ait montré.

Page 263. ligne 19. *après ces mots* où je l'ai vû, *ajoutez* n. 5623.

APPROBATION
De Monsieur BURETTE, *Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & Censeur Royal.*

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier un Livre qui a pour titre *Menagiana, &c.* & j'ai cru que la réimpression de cet ouvrage feroit d'autant plus de plaisir au Public, qu'outre qu'il y verra les anciens articles beaucoup plus corrects que dans les Editions précédentes, il trouvera dans les nombreuses additions qu'on y a faites, quantité d'observations critiques, de faits singuliers, d'anecdotes curieuses, & divers morceaux de Poësie Grecque, Latine & Françoise, qui marquent le goût exquis, & l'érudition peu commune du savant homme, aux soins duquel on doit cette nouvelle Edition. A Paris, ce 6. Juin 1713.

Signé, BURETTE.

MENAGIANA

MENAGIANA.

PREMIERE PARTIE.

JE fis donner ſept mille livres à M. Gaſſendi par un Agent du Clergé, qui ne l'avoit été qu'après être convenu de lui faire part de ſes émolumens ; je ſollicitai auſſi malgré lui un legs qu'on lui refuſoit. M. de Peireſc, outre tous ſes livres & inſtrumens de Mathématique, ayant de plus laiſſé à M. Gaſſendi cent volumes en tout genre de litterature à choiſir dans ſa Bibliotheque, M. Palaméde Fabry Sr de Valavès, frere & héritier du défunt, n'exécutoit point cet article du teſtament. M. Gaſſendi de ſon côté n'oſoit demander ſon legs, en ſorte qu'il falût que ſes amis agiſſant pour lui, obligeaſſent l'heritier par la voie de la juſtice à ſatisfaire à la volonté du teſtateur. M. Gaſſendi demeuroit chez

M. de Mommor Maître des Requêtes, & c'est chez lui qu'il est mort. La Bibliothéque de M. de Peiresc fut apportée à Paris & vendue au College de Navarre. Ce ne sont pas les lettres de M. de Peiresc qui sont tombées entre les mains de M. de Mazaugues, c'est une partie de celles qui lui ont été écrites par tous les savans de son siécle avec lesquels il avoit correspondence. On prétend qu'il en avoit laissé près de cent volumes tant de sa main que de celle de ses Secretaires. M. Sibon Avocat au Parlement d'Aix en avoit dix volumes chez lui. M. Spon qui en parle au commencement du Tome 1. de ses voiages, dit qu'un de ces manuscrits traitoit des poids & des mesures des Anciens. Un autre purement de recherches généalogiques. Deux des langues Orientales. Deux d'Epitaphes, & d'autres inscriptions antiques. Ces volumes aiant depuis passé à M. Bégon, M. de Mazaugues n'a rien oublié pour tâcher de les recouvrer, jusqu'a faire un procès aux héritiers de celui de qui les a eus M. Bégon, à qui néanmoins ils sont demeurez & qui les conserve précieusement. On me disoit dernierement que la sotise d'une Niece de M. de Peiresc nous avoit fait perdre un très-grand nombre de ces

lettres. Elle en avoit un cabinet plein, & les brûloit pour allumer son feu. Parmi celles qui ont péri je regrette principalement les Latines & les Françoises de M. Saumaise, lesquelles à en juger par le petit nombre de celles que Clementius nous donna en 1656. devoient être remplies d'une grande érudition. Je me souviens avoir écrit en 1663. à M. Huët, qu'un Savant de Leyde s'en retournant de France en Hollande fut volé par des Soldats qui lui prirent tous ses papiers, parmi lesquels étoient plusieurs lettres anecdoctes de M. Saumaise, la plûpart écrites de la propre main de l'Auteur.

☞ Jamais Ministre ne fut ni plus laborieux, ni plus exact que le Cardinal Antoine Perrenot, dit vulgairement le Cardinal de Granvelle. Il conservoit toutes les lettres qu'on lui écrivoit; jusqu'à des lettres de compliment, jusqu'aux lettres de ses neveux jeunes écoliers qu'il faisoit élever à Louvain & qu'il obligeoit de lui écrire en Latin. On peut juger de là s'il gardoit les lettres d'affaires. Il en avoit laissé dans plusieurs coffres de son Hôtel à Besançon une quantité prodigieuse en differens langages, toutes notées, apostillées, ou soulignées de sa main, avec plusieurs copies de ses répon-

ses dans les affaires importantes. Ces rares monumens furent bientôt après sa mort * portez dans un galetas, & abandonnez aux rats, & à la pluie. Au commencement les domestiques, peu après les enfans du voisinage alloient familierement prendre de ces papiers. Ensuite comme on eut besoin de cinq ou six caisses, un Maître d'Hôtel habile, pour montrer qu'il ne laissoit rien perdre, vendit à des Epiciers les lettres qui étoient dedans. On se trouva enfin si embarrassé de ces papiers, qu'on les destina à la garderobe, & c'est ce qui les sauva. M. Jule Chifflet Abbé de Balerne, Conseiller au Parlement de Besançon, & autrefois Chancelier de l'Ordre de la Toison-d'Or, s'en fit apporter une très-grande quantité. Il en tomba d'autres entre les mains de plusieurs personnes de toute condition. M. Boisot Abbé de S. Vincent § ramassa presque tous les débris de ce grand naufrage. Le Comte de S. Amour & le Baron de Thoraise lui donnerent ce qui leur en restoit. M. Chifflet voiant que ce qu'il en conservoit, n'étoit rien au prix de ce

* Le Cardinal de Granvelle mourut à Madrid le 21. Septembre 1586. âgé de 69. ans, un mois.

§ Jean-Baptiste Boisot Abbé de S. Vincent de Besançon, mort le 4. Décembre 1694. âgé de 57. ans.

qu'en avoit rassemblé M. Boisot, l'en accommoda de fort bonne grace. De son côté M. Boisot acheta ce qui en étoit dispersé ça & là. Il y ajoûta plusieurs pieces originales, tant anciennes que modernes, déterrées en divers endroits : & pour prévenir un malheur pareil au précedent, il eut soin de les faire relier. Il en avoit déja plus de 80. gros volumes in folio. Ce ramas consiste en une fort grande quantité de lettres originales des Empereurs Charles-Quint, Ferdinand I. Maximilien II. de Philippe II. Roi d'Espagne, de Marie Reine de Hongrie, d'Eleonore Reine de France, de Marie Stuart Reine d'Ecosse, de Chrétienne de Dannemarc Duchesse de Lorraine, des deux Marguerites d'Autriche, l'une Duchesse douairiere de Savoye, l'autre Duchesse de Parme, toutes deux Gouvernantes des Païs-Bas. Plusieurs de ces lettres sont écrites de leur main. Les autres sont en chiffre. M. Boisot a trouvé moien de les déchiffrer, à la faveur d'une ligne mal effacée, qui lui a aidé à deviner tout le reste. Les Ambassades de Jean de S. Mauris en France, de Simon Renard en France & en Angleterre, de M. de Chatonnay frere du Cardinal de Granvelle en Allemagne, contiennent treize

ou quatorze volumes. Les lettres de Joachim Hopper à Philippe II. apostillées de la main de ce Prince, deux volumes. Les lettres de Maximilien Morillon au Cardinal de Granvelle, huit volumes. Lettres à Messieurs de Vergy Gouverneurs de la Franche-Comté, deux volumes. Correspondances de M. de Champagney Gouverneurs d'Anvers, chef des finances, qui eut tant de part au fameux traité de l'union, six ou sept volumes. Ce M. de Champagney étoit un autre frere du Cardinal. Le reste est rangé sous le nom de Memoires de Granvelle, parceque toutes les lettres qu'ils contiennent ont été écrites sous le ministere du Cardinal, ou de son Pere. Il y en avoit déja trente-quatre volumes sans préjudice des supplemens, parce qu'on déterroit tous les jours de ces papiers. Dans ce grand amas M. Boisot n'estimoit rien tant que deux gros volumes de lettres, presque toutes de la main du Cardinal à M. de Bellefontaine son cousin germain & son cher ami. C'est où l'on voit le Cardinal peint au naturel.

¶ M. du Monstier Peintre * écrivant

* Le nom de ce Peintre s'écrivoit *du Monstier*, mais se prononçoit *du Moutier*. Il étoit Poëte François, contemporain de Malherbe, & l'on voit de ses vers dans des recueils de ce tems-là. Son fils étoit encore à Rome en 1648. Voiez Félibien Tom. 3. de ses Entretiens sur les vies des Peintres, pag. 127. & 128.

à son fils qui étoit à Rome, lui mandoit qu'il se gardât sur toutes choses de fréquenter les Cabarets, les. . . . ns & les . . . . es. Il avoit un cabinet très-curieux de Peintures & de Desseins, la plûpart de sa main, mais de figures & de postures indécentes, qui donnerent prétexte à M. le Cardinal Mazarin de le faire saisir, & de se l'approprier.

¶ Un Ministre de Languedoc avoit fait planter devant la porte de son Prêche une allée de Muriers blancs: Il en vendoit les feuilles tous les ans & en faisoit quelque argent. Au bout de quelques années il emploia cet argent à faire réparer la Porte du Prêche, & fit mettre au dessus cette inscription: MORI LUCRUM.

☞ Tabourot dans ses Bigarrures, ch. 7. rapporte un conte d'une femme qui disoit à son mari prêt à mourir: Helas mon ami j'aimerois mieux *Mori* que vous, prononçant *mori* au lieu de *mourir*, & ne faisant pas sonner la consone *r* finale; qu'on ne fait guére sentir dans l'entretien familier. Le mari croioit bonnement que sa femme auroit mieux aimé *mourir* que lui, & dans cette pensée la fit son héritiere universelle; mais elle entendoit qu'elle aimoit mieux un nommé

Mori qu'elle épousa effectivement peu de tems après. J'ai souvent oui prononcer *corome* pour *couronne*, & *norice* pour *nourice*, quoique très-mal.

¶ On donne souvent un conseil aux criminels pour les défendre. Un Voleur un jour fut surpris dans la Grand'Chambre en coupant une bourse. La Cour donna un Avocat à ce miserable pour lui servir de conseil. L'Avocat s'approcha de lui, & l'aiant tiré à l'écart ; Est-il vrai, lui demanda-t-il, que tu ayes coupé ici la bourse à quelqu'un ? Il est vrai, Monsieur, dit le Voleur : mais... Tais-toi, reprit l'Avocat, le meilleur conseil que je te puisse donner, est de t'en aller d'ici au plus vîte. Le Voleur profita du conseil, & s'enfuit par l'escalier du Parquet. L'Avocat retourna ensuite au Barreau, & M. le P. Président lui aiant demandé ce qu'il avoit à dire pour la défense du Voleur : Messieurs, dit-il, ce pauvre malheureux m'a avoué son crime ; & comme il n'étoit gardé de personne, & que j'étois nommé pour son conseil, j'ai cru devoir lui conseiller de prendre la fuite ; il n'a pas hesité sur mon avis, & il a disparu aussitôt. Ce fut un sujet de risée, & il n'y avoit rien à dire contre l'Avocat, c'étoit à la Cour à y

donner ordre, & aux Huissiers à prendre garde que le Voleur ne s'échapât.

☞ Ce conseil donné par un Avocat à un Voleur paroît tiré d'un petit livre in 8. imprimé l'an 1538. Paris, & intitulé le *Joyeux Devis recréatif*, où se lit ce *Huitain d'un Larron* n. 23.

Se conseiller vint à deux Avocats
Un grand larron, lesquels tira à part,
Et leur conta entierement son cas,
Cherchant moien pour éviter la hart;
Et les promit contenter tôt ou tard.
Chacun s'en va ses livres retourner.
Dit ne lui fut par eux fors: *Enquiers l'art*
De ce païs bientôt te détourner.

Mais le conseil donné à une vieille en confession est bien mieux & plus plaisamment tourné dans ce vieux dizain imprimé sous le nom de M. G. que j'interprete Martial Guyet Poëte Angevin dont la Croix du Maine fait mention, & après lui M. Ménage pag. 292. & 468. de ses Remarques sur la vie de Guillaume Ménage son pere.

Une vieille un jour confessoit
Ses offenses à frere Jean,
Et cette vieille ne cessoit
De vessir de crainte & d'ahan,
Le pauvre frere disoit bran,

Vertu ſang bieu, voici merveille,
Dépêchez-vous. Lors dit la vieille:
Conſeillez-moi, mon pere en Dieu.
Parbieu, dit-il, je te conſeille
D'aller veſſir en autre lieu.

Furetiere & Richelet au mot *veſſir* citent cette Epigramme imparfaitement, & peu correctement. Richelet remarque avec raiſon qu'on ne dit plus que *veſſer*.

☞ Divers Critiques, plus ou moins habiles, ſe ſont exercez à corriger le *Pervirgilium Veneris*, Poëme en vers Trochaïques. Pierre Pithou, à qui proprement nous en devons la premiere Edition, puiſque c'eſt ſur la copie qu'il envoia de ces vers à Juſte Lipſe que celui-ci les publia dans le chapitre 5. du 1. livre de ſes *Electa*, vouloit qu'au lieu de *gazas* on lût *caſas* au cinquiéme vers; en quoi Lipſe lui applaudit, mais en quoi, avec tout le reſpect que j'ai pour eux, je ne puis être de leur avis. Comme en effet *gazas virentes* eſt une expreſſion fleurie tout-à-fait du goût de la piece; que c'eſt la leçon & de l'exemplaire de Pithou, & de l'exemplaire de Saumaiſe; que *caſas* y eſt ſubſtitué à *gazas* ſans neceſſité, puiſque

..... *gazas virentes de flagello myrteo*,

eſt purement une paraphraſe de *myrteas*

casas qui se trouve plus bas au 43. vers : il me paroît que toutes ces raisons doivent rendre respectable l'ancienne leçon. Il est encore bon d'observer que *gazas* est un Spondée, & que le mélange alternatif des Trochées avec les Spondées constitue la plus reguliere toute ensemble, la plus agreable, & la plus naturelle structure du vers Trochaïque. Je sais qu'on y joint souvent deux Trochées, & qu'on en peut mettre jusqu'à sept de suite, ce pied étant privilegié dans les vers Trochaïques, comme l'Iambe dans l'Iambique ; mais je raisonne ici par rapport à la mesure ordinaire du vers. Le vingt-cinquiéme vers qu'un très-savant homme lit ainsi,

unico marito *nodo*, *&c.*

est un exemple de cette irregularité. Il faut lire *marita* & sousentendre *rosa*. Pareille faute au vers 70. ainsi conçû :

Perdidi Musam tacendo, nec me *Phœbus respicit*.

Je suis persuadé qu'il s'est fait ici un échange d'*Apollo* avec *Phœbus*, soit que le Copiste eût en tête le second mot synonyme du premier, soit que peu attentif à l'exacte mesure du vers, il n'ait songé en mettant *nec me Phœbus*, qu'à sauver au Poëte la prétendue dureté de

l'élision *neò me Apollo*. Le 61. vers *Unde fetus mixtus omnes aleret magno corpore*: n'est pas moins défectueux. *Aleret* en effet par la raison que les deux premieres syllabes de ce mot étant breves, tiennent lieu d'une longue, doit être là regardé comme un Spondée, & par consequent a besoin de correction. Il n'y auroit pour cela qu'à changer *aleret* en *alere*, & le premier mot du vers *unde* en *vultque*, de cette sorte *Vultque fetus mixtus omnes alere magno corpore*. Restitution d'autant plus aisée à recevoir, que Lipse au lieu d'*unde* vouloit lire *utque*. Le 45. vers, soit qu'on lise *de tenente* avec Saumaise, ou *detinent te* avec Isaac Vossius, fait encore de la peine. Car qu'est-ce que *de tenente*, & quel Auteur Latin ou barbare a jamais, en quelque sens que ce soit, emploié cette façon de parler ? A l'égard de *detinent te*, le verbe *detinere* ne pouvant, ce semble, de même qu'en ce vers d'Ovide

Detinuit nostras numerosus Horatius aures

signifier ici qu'*occuper agréablement*, *arrêter avec plaisir*, n'y auroit-il pas quelque contradiction, adressant la parole à Diane, de dire que Cérès, Bacchus, & Apollon, trois Divinitez qu'on prétend lui être opposées, l'amusent agréablement ? Vossius à la verité ponctue

Nec Ceres, nec Bacchus absunt, nec Poëtarum Deus
Detinent te.

Mais s'il lit *Detinent te*, il faut necessairement qu'il mette un point aprés *Poëtarum Deus*, de cette maniere,

Nec Ceres, nec Bacchus absunt, nec Poëtarum Deus.
Detinent te

Auquel cas il tombera dans la contradiction. Ou s'il la veut éviter, il faudra qu'il ponctue, & lise

Nec Ceres, nec Bacchus absunt, nec Poëtarum Deus
Detinet te. Tota nox est, &c.

C'est comme cela qu'il m'étoit venu d'abord en pensée de lire & de ponctuer. J'y trouvois un sens fort raisonnable, & un contraste assez joli. Car aprés avoir dit à Diane: *Le Dieu des Poëtes* (qu'on fait être le Dieu des chansons) *n'a pas dequoi vous arrêter*, on ajoute aussitôt: *Cependant nous devons passer toute la nuit à chanter.* Avec tout cela quoique *Detinet te* me plaise beaucoup, j'aime pourtant mieux lire avec M. le P. B. homme d'une érudition superieure à sa dignité,

Te sinente, tota nox est pervigilanda canticis.

Ce qui fait un sens fort naturel, & sauve l'enjambement de *Poëtarum Deus* au vers

suivant. Le style de l'ouvrage au reste ne mérite nullement qu'on se récrie sur son élegance, comme on a fait. L'affectation y est sensible. Beaucoup de paroles qui ne disent souvent rien, ou peu de chose; des constructions entortillées; la préparation *de* répetée à tout moment, jusqu'à causer du dégoût. Des manieres les unes trop nouvelles, les autres trop antiques. Les nouvelles y sautent aux yeux. Je donnerai deux exemples des antiques. *Pudebit* au 25. vers est emploié personnellement. *Marita ruborem non pudebit solvere* pour *non erubescet*, à l'imitation de Plaute qui dans sa Casina, sc. 2. de l'act. 1. a dit *pudeo*. Au 89. vers,

Quando faciam ut Chelidon, ut tacere desinam?

la lettre *m* finale n'est point mangée, comme elle ne l'est point dans ce vers que Priscien l. 1. cite du 10. des Annales d'Ennius,

Insignita fere tum millia militum octo.

Ainsi *vemerem* & *corporum* devant des voyelles sont des Dactyles dans Lucrece. Ici de même *faciam* devant *ut* tient lieu d'un Spondée, les deux breves *fa* & *ci* étant contées pour une longue. Erasme au proverbe *Amyclas perdidit silentium*, est le premier qui ait fait mention de cette piéce attribuée, dit-il, à

Catulle dans le manuscrit qu'il en vit chez Alde Manuce. Comme c'est dans une ancienne Bibliothéque de France qu'elle avoit été trouvée, j'ai opinion qu'en 1504. Sannazar à son retour de ce païs-là pouvoit bien l'en avoir rapportée avec d'autres manuscrits curieux qu'il y avoit découverts, tels que les fragmens des Halieutiques d'Ovide, les Cynégétiques de Gratius, & de Nemesianus, l'Itineraire de Rutilius, & peut-être quelques autres. Le sentiment le mieux fondé est que le *Pervigilium* a été fait sur la fin du 3. siécle. Saumaise en croit l'Auteur contemporain de Solin, & Solin est posterieur, selon lui, d'environ 200. ans à Pline. C'est donc une composition du moien âge; & comme d'un côté ce seroit la faire remonter trop haut, que de l'attribuer à Catulle, je dis même à Catulle l'Urbicaire; ce seroit d'un autre la faire descendre trop bas, que de la reculer jusqu'au tems de Luxurius Poëte Vandale qui vivoit sur la fin du 5. siécle. On a de ma connoissance cité quatre exemplaires du *Pervigilium*. Le premier, celui qu'Erasme vit chez Alde Manuce. Le second, celui dont Pierre Pithou envoia une copie à Juste Lipse. Le troisiéme, celui que je me souviens

avoir vu dans le célebre manuscrit donné par Jean Lacurne au docte Saumaise, où sont plusieurs centons, epigrammes, & autres écrits tant en prose qu'en vers, entre autres les Poësies de Luxurius, cru mal à propos Auteur du *Pervigilium* par quelques-uns qui n'ont pas sû, ou qui n'ont pas pris garde, qu'outre la difference extrême de la diction, le *Pervigilium* dans le manuscrit est éloigné de 48. pages in folio de l'endroit où commencent les œuvres de Luxurius; savoir, depuis la page 108. jusqu'à la page 156. Le quatriéme, celui que Barthius 16. Advers. 6. dit avoir eu pardevers lui, où ce Poëme étoit attribué à Sénéque. Ce qui, pris à la lettre par Scriverius, lui a paru ridicule, mais qui commodément interpreté choqueroit un peu moins la vraisemblance. Je veux dire, si par *Sénéque* on entendoit Florus, appellé *Lucius Annaus*, & souvent même *Seneca* dans les anciens manuscrits. Je m'en tiens néanmoins à l'époque fixée par Saumaise, qui tout persuadé qu'il étoit que le Poëte Florus dont il est parlé dans la vie d'Adrien, & l'Historien Florus ne sont qu'un, ne laissoit pas d'adjuger le *Pervigilium* à un Auteur beaucoup plus récent.

¶ Un Avocat fit autrefois une grande fortune par un conseil salutaire qu'il donna à une personne puissamment riche ; C'étoit un Partisan que l'on accusoit de péculat, & que ses ennemis vouloient perdre. On lui avoit nommé des Commissaires pour lui faire son procès. Sa famille eut bien de la peine à lui obtenir un conseil, & ce ne fut qu'à la charge de lui parler tout haut devant des témoins. L'Avocat qu'on avoit donné, accepta le parti, & promit de ne lui dire que trois mots : Monsieur, dit-il en l'abordant, souvenez-vous que vous êtes Sécretaire du Roi, je n'ai rien autre chose à vous dire. Ce discours eut un bon succès, & valut à cet Avocat les charges qui sont depuis tombées dans la famille.

¶ M. de Marigny étoit de Nevers, & fils d'un Marchand de fer. Il s'appelloit Jaques Carpentier. La connoissance qu'il avoit des langues étrangeres, & les voyages qu'il avoit faits, rendoient sa conversation très-agréable. Il se plaisoit fort à débiter des nouvelles extraordinaires & séditieuses devant beaucoup de monde qui s'assembloit autour de lui ; ce qui lui attira dans la suite beaucoup de chagrins. Le Baron de...

dont il avoit fait quelque raillerie, l'invita à s'aller promener avec lui dans un bois où il y avoit des cavaliers apôstez qui lui donnerent des coups de bâton. Ce mauvais traitement ne le fit point changer, au contraire l'accès qu'il avoit à la Cour, & la protection de M. le Prince, lui avoient donné une certaine hardiesse de dire librement ses sentimens, que les autres n'avoient pas. Etant un jour au dîné du Roi, où étoit aussi Angély à qui je ne voulus point parler, afin qu'il ne dit rien de moi; Marigny dit à M. B. De tous nos autres fous qui avons suivi M. le Prince, il n'y a qu'Angély qui ait fait fortune. Il avoit suivi le parti de M. le Prince, & l'avoit accompagné en Flandres, où il trouva des Gentilshommes qui le reconnurent pour être de leur famille; de sorte qu'étant de retour en France, il se fit réhabiliter. M. le Président... me dit là dessus qu'il ne lui avoit point fait de faveur; mais qu'il lui avoit fait justice, & qu'il étoit véritablement noble. Quelque tems après le retour de M. le Prince, Marigny se retira auprès de M. le Cardinal de Rets. Son occupation étoit de le divertir; & lorsqu'il avoit fait bien des folies devant ce Cardinal, il disoit

Io fò la Comedia per mi, au lieu de dire *per me.*

C'eſt de Marigny que Coſtar page 195. de la ſuite de la Défenſe de Voiture & page 843. du 1. vol. de ſes lettres, entend parler quand il allegue ce mot d'un galant homme : *Je joue la Comedie pour l'amour de moi, & pour en être le ſpectateur.*

Marigny parlant de M. de Bautru qui avoit la réputation de dire peu ſouvent la vérité, diſoit qu'il étoit né d'une fauſſe couche, qu'il avoit été batizé avec du faux ſel, qu'il ne logeoit jamais que dans des fauxbourgs, qu'il paſſoit toujours par de fauſſes portes, qu'il cherchoit toujours les faux fuyans, & qu'il ne chantoit jamais qu'en faux-bourdon.

Toutes les railleries, & les diſcours piquans qu'il fit en France & dans les païs étrangers contre pluſieurs Seigneurs; les inimitiez qu'il eut à Rome avec un Cardinal de la famille des Barberins, en Hollande, avec le Prince d'Orange, en Suéde, avec le Chancelier de Suéde, à Francfort, avec M. Servien, qui devoient le faire craindre pour ſa vie, n'ont pas empêché qu'il ne ſoit mort d'apoplexie à Paris, dans le tems que l'on plai-

doit la cause de Jean Maillard. Il faisoit assez bien des vers François, & ses Poësies mériteroient d'être imprimées. Son Poëme du pain beni qu'il fit contre les Marguilliers de S. Paul, qui vouloient l'obliger à le rendre, est la meilleure piéce qu'il ait faite.

☞ Nous avons quelques lettres de Marigny imprimées *in* 12 à la Haie 1659. On a parlé de ses Balades du tems de la Fronde. Il réussissoit en impromptus, & M. Ménage dit de lui dans sa Dissertation sur les Sonnets pour la belle Matineuse: *L'è un grande improvisatore questo signor di Marigni.* Il en donne une idée agréable dans les Hendécasyllabes qu'il lui adresse pag. 105. de la derniere édition de ses Poësies à Amsterdam chez Wetstein en 1687. C'étoit un gros homme, franc, aimant la bonne chere, & le plaisir.

Marigny, rond en toutes sortes,
Qui parmi les brocs te transportes,
Et dont l'honneur que je cheris
M'a pu faire quitter Paris.

disoit Saint Amant dans son Poëme intitulé *La Vigne*, imprimé dès l'an 1627.

¶ On a dit qu'Enguerrand de Marigny avoit été justifié & qu'on l'avoit gardé trois ans dans Marcoussy. J'ai fait voir dans mon *Histoire de Sablé* que cela est faux.

☞ L'Auteur de cet article a ici confondu Enguerrand de Marigny avec Jean de Montaigu. C'est de ce dernier que parle M. Ménage dans son Histoire de Sablé pag. 271. en ces termes : *Jacques du Breuil dans ses Antiquitez de Paris, au chapitre de la fondation des Célestins de Marcoussy, a écrit que le corps de Jean de Montaigu avoit été porté à Montfaucon, dans un sac rempli d'épices ; & que pendant tout le tems qu'il fut à Montfaucon, les Célestins de Marcoussy donnoient tous les jours une certaine somme au Boureau de Paris pour le garder ; & que quatre ans après son execution, sa mémoire aiant été justifiée à la sollicitation du Vidame de Laonnois son fils, gendre du Conétable d'Albret, ses biens furent rendus à ses héritiers. Il est vrai que le corps de Jean de Montaigu* * *fut dépendu le 27. Septembre 1412 quelques années après qu'il eût été mis à Montfaucon. Mais ce que dit du Breuil de ce sac rempli d'épices & de la garde faite du corps de Jean de Montaigu par le Boureau, est une fable. Il n'est point vrai non plus que sa mémoire ait été justifiée. Pour ses biens, quoiqu'il eût été condamné sans la participation de Charles* V I. *Charles* V I. *en donna la confisca-*

* Le corps de Jean de Montaigu fut attaché au gibet de Montfaucon le 17. Octobre 1409. & en fut détaché 3. ans après moins 20, jours.

tion à Louis Duc de Guienne, Dauphin. Mais il est vrai (ce que j'ai appris de M. Perron qui a fait une étude particuliere de la vie de ce Jean de Montaigu) que les biens de Jean de Montaigu furent enfin rendus à ses héritiers.

¶ M. de Boisrobert s'appelloit François Metel de Boisrobert, Abbé de Chatillon sur Seine, favori du Cardinal de Richelieu, de qui il s'étoit acquis l'amitié par le soin qu'il prit de le divertir tous les jours en lui recitant quelques vers* qu'il faisoit assez bien, ou en lui racontant les intrigues secrettes de la Cour & de la Ville. Il aimoit les grandes compagnies, & principalement celles où on ne parloit que de joie & de divertissement. Lorsqu'on lui avoit proposé quelque partie de plaisir, & qu'il voioit qu'il n'y avoit pas assez de monde, il faisoit monter les Laquais pour la rendre plus nombreuse. Il étoit agréable à réciter des contes ; & quoiqu'il les répetât souvent & toujours dans les mêmes termes, il ne laissoit pas de plaire. Il vouloit toujours les dire en grande compagnie. Il mangeoit quelquefois chez M.

* Richelet dans son Dictionnaire *Epitre. Les Epitres de Boisrobert en vers François sont un peu languissantes ; mais il y a de plaisans endroits.*

le Cardinal de Rets qui tenoit table ouverte. Un jour pour y avoir une place commode, il se tint en bas ; & à mesure qu'il voioit arriver quelqu'un pour dîner, il disoit, Et *seize* ; voulant faire connoître par là qu'il y avoit déja quinze personnes, que celui qui arrivoit étoit le seiziéme. Ce fut de cette maniere qu'il éloigna tous ceux qui se présenterent. M. le Cardinal venant pour se mettre à table fut fort étonné de voir si peu d'hôtes. Alors M. de Boisrobert lui raconta de quelle maniere il s'y étoit pris pour les chasser afin d'avoir place ; & la chose se passa en plaisanterie.

M. de Boisrobert avoit des très beaux talens pour la déclamation. Le ton de sa voix étoit agréable, il avoit le geste beau, beaucoup de feu, & il entroit si bien dans la passion qu'il vouloit représenter, qu'on en étoit charmé, aussi aimoit-il passionnément les piéces tragiques, & particuliérement lorsque Mondori y jouoit son rôle. Mondori étoit * un des plus habiles Co-

* Le Comedien la Rancune dans le Roman Comique de Scarron, Tom. I. c. 5. *trouvoit à redire en tous ceux de sa profession. Belleroze étoit trop affecté, Mondori rude, Floridor trop froid.* La Tragédie, au reste, dont il est ici parlé, & où Mondori représentoit le principal personnage, étoit la Mariane. Ce que le mesme Scarron chap. 2. du Tom. cité donne à entendre, lorsqu'il dit que dans la représentation de cette piece le

mediens de son tems, & la reputation qu'il s'étoit acquise jusqu'alors, s'augmentoit si fort à l'occasion d'une Tragedie que l'on représentoit à l'Hôtel de Bourgogne, où il faisoit le principal personnage, que M. le Cardinal de Richelieu voulut l'entendre. En effet il le fit venir pour être témoin lui-même de tout le bien qu'on lui en avoit dit. Mondori joua son rôle devant ce Ministre, où il se surpassa de telle sorte, que le Cardinal ne put s'empêcher de verser des larmes dans les endroits les plus touchans. Boisrobert qui y étoit présent, dit à M. le Cardinal qu'il feroit encore mieux, & même en présence de Mondori. Le jour fut pris, Mondori s'étant trouvé chez M. le Cardinal, l'Abbé de Boisrobert déclama avec tant de force, & entra si bien dans la passion qu'il représentoit que Mondori lui-même, tout bon Comédien qu'il étoit, ne put lui refuser des larmes, en entendant déclamer le mê-

Comédien Destin, qui faisoit Hérode, recita *du ton de Mondor*.

Fantôme injurieux qui trouble mon repos.

Vers, pour le dire en passant, que Richelet attribue mal à propos à Corneille, n'y ayant personne qui ne sache que la Mariane est de Tristan.

me

me rôle * devant lui. Cette passion qu'il avoit pour la déclamation, & pour les vers n'empéchoit pas qu'il n'aimât le jeu extraordinairement. Il perdit une fois dix mille écus contre M. le Duc de Roquelaure. Ce Duc qui aimoit l'argent voulut être paié; & ce fut M. de Bautru qui fit l'accommodement. L'Abbé de Boisrobert vendit ce qu'il avoit, dont il fit quatorze mille francs. M de Bautru dit à M. le Duc de Roquelaure en lui donnant cette somme qu'il falloit qu'il lui remît le surplus, & que l'Abbé de Boisrobert en reconnoissance, feroit une Ode à sa louange, mais la plus méchante qu'il pourroit. Quand on saura dans le monde, ajouta-t-il, que M. le Duc de Roquelaure aura fait présent de seize mille francs pour une si méchante piéce, que ne présumera-t-on pas qu'il eût fait pour une bonne?

Ce fut aussi M. de Bautru qui fit son accommodement auprès de M. le Cardinal de Richelieu. L'Abbé de Boisrobert fut soupçonné de débauche infame, &

* C'est ce qui acquit à Boisrobert le nom d'*Abbé Mondori*. Voiez Costar dans les deux endroits ci-dessus alleguez Balzac au contraire Tom. 2. de ses œuvres *in folio*. pag. 683. parlant de Malherbe le plus mauvais recitateur du monde dit qu'on le nommoit *l'Anti-Mondori*.

ses ennemis qui ne cherchoient que cette occasion, le firent chasser d'auprès du Cardinal. Il s'adressa à M. de Bautru qui avoit du credit auprès de ce Ministre, pour le faire rentrer chez son patron. Après plusieurs choses qu'il lui représenta pour sa justification : Si vous aviez vû, dit-il à M. Bautru, la personne au sujet de qui l'on m'accuse, vous en seriez surpris. Il ne faut que la voir pour connoître mon innocence. Bon, repliqua M. de Bautru, sa laideur vous excuse-t-elle ? vous n'en êtes que plus coupable. Allez, allez, je ferai vôtre paix.

☞ Ce panchant de l'Abbé de Boisrobert lui a souvent été reproché par de bons mots & des traits piquans. Celui-ci de nôtre Auteur dans sa Requête des Dictionnaires est assez sensible.

De combien de mots masculins
A-t-on fait des mots feminins?
Tous vos Puristes font la figue,
A quiconque dit un *intrigue*,
Ils veulent malgré la raison
Qu'on dise aujourd'hui *la poison*,
Une Epitaphe, *une Epigramme*,
Une navire, *une Anagramme*,
Une reproche, *une Duché*,

Une mensonge, une Evêché,
Une évantaille, une squelette,
La doute, une hymne, une Epithète.
Et le délicat SERIZAY
Eût chaque mot feminisé,
Sans respect ni d'Analogie,
Ni d'aucune étimologie,
Pour condescendre au doux HABERT,
Sans que l'ABBE' DE BOISROBERT,
Ce premier Chansonnier de France,
Favori de son Eminence
Cet admirable Patelin
Aimant le genre masculin,
S'opposât de tout son courage
A cet efféminé langage.

A quoi j'ajoute ce passage d'une lettre de Scarron à Marigny. *Quand je songe que j'étois né assez bien fait pour avoir merité les respects des Boisroberts de mon tems &c.*

☞ J'ai eu en communication pendant deux jours un vieux Roman manuscrit *in folio*, ancien de près de 400 ans, intitulé *Le Renard contrefait*, c'est-à-dire *le Renard representé*, parce que l'Auteur y suppose que le Lion Roi des animaux les aiant tous mandez à sa Cour, le Renard s'y rend des premiers. Que

là pour se faire de fête, après l'avoir entretenu de quelques moralitez, il n'entreprend pas moins que de lui déduire ensuite l'histoire universelle tant profane que sacrée, le tout en vers de quatre pieds, qui occupent les 312 premieres pages du livre, les 121 dernieres sont en prose & contiennent le reste de l'histoire depuis l'Empire d'Auguste jusqu'à la premiere année du regne de Philippe de Valois. L'Auteur dont on ne sait pas le nom, s'est contenté de nous apprendre qu'il étoit de Troie, qu'il a commencé son ouvrage en 1319. & qu'il l'a fini en 1328. Il se qualifie Clerc en plus d'un endroit, c'est-à-dire homme de lettres, & non pas d'Eglise, sur quoi il s'explique avec beaucoup de naïveté en ces termes pag. 45. col. 2.

Nouvel écrit & nouvel fait
Que cil Clerc a encores fait,
Clerc non, car coronne n'ot point,
Par femme perdit-il ce point.
Le grand Diable ait de celui l'ame
Qui premier établit bigame.
Et m'en tais, n'en puis autrement,
Et poise moi certainement.

Il y a nombre de traits cyniques, quel-

ques-uns de piquans contre les Moines, des raisonnemens ingénieux, quoique bruts, & sans ornemens. Ce petit conte, par exemple, dont la Fontaine auroit fait un chef-d'œuvre. Il se trouve pag. 47. & 48.

Un haut hom, Chevalier étoit,
Qui une Damoiselle aimoit
Plus assez qu'il ne fut raison.
Ce Chevalier fut très-laid hom,
Laid fut de corps & de tout membre,
Comme l'histoire le ramembre.
Saiges étoit parfaitement
Fors que d'amer tant seulement.
La Damoiselle qu'il aimoit
Bestiaux, sote & niche étoit.
Mais elle étoit belle à devis
De façon, de corps & de vis.
Plus belle ne pourroit-on querre
Par le païs, ne par la terre.
Le Chevalier veut celle avoir
Qu'il ama plus que nul avoir
Pour ce que belle lui sembla.
Tous ses amis en assembla,
Et leur dit : Je veuil avoir cette,
Nulle autre femme ne me haite.
Lors ses amis lui répondirent,

Et tretous proprement lui dirent:
Sire vous savez sa maniere,
Je sais bien que belle & sote iére. a
Si vous dirai qu'en avendra,
Véoir le peut qui l'entendra,
Pour voir b, enfans aura de moi
Et savez-vous que je y voi?
Très-beaux pour cause de la mere,
Et saiges pour cause du pere,
Si qu'ils seront & bel & saige,
Avoir ne peuvent mendre usaige.
Sur ce sorts & sur cet espoir.
Veut cil la Damoiselle avoir.
Ensemble en mariage furent,
Enfans eurent tels comme ils durent,
Laids & hideux de par le pere,
Sots & niches de par la mere.
Tretout le contraire lui vint
De ce que pour verité tint.

☞ Un jeune homme de quatorze à quinze ans, digne Neveu d'une Tante à qui les hommes les plus savans cédent en érudition, expliqua dernierement, avec une facilité surprenante, dans une assemblée de personnes choisies, les plus difficiles endroits d'Homere & de Virgi-

a *iere*, c'est-à-dire *est*. b *voir* vrai.

se. L'applaudissement fut général de la part des auditeurs, un desquels crut, pour l'interest de son sexe, devoir prendre cette occasion d'adresser à la Tante du jeune homme le Madrigal qui suit.

LES HOMMES
à Madame de V.....

N'osant plus du savoir vous disputer la gloire,
Nous allions humblement vous ceder la victoire.
C'en étoit fait, si par bonheur
Instruit dès son enfance avec un soin extrême,
Votre propre Neveu ne fût contre vous-même
Venu soutenir notre honneur.

☞ M. Godeau estimoit beaucoup la Pucelle de Chapelain. Jusque-là qu'un de ses amis lui proposant de faire un Poëme épique, il répondit par une mauvaise pointe, qu'il n'avoit pas le poûmon assez fort pour la trompette, & qu'en cette occasion l'Evêque cédoit la place au Chapelain.

¶ On me donna l'autre jour ces vers sur la fureur du jeu. Ils sont de Mad. des Houliéres, je les trouve excellens:

Les plaisirs sont amers si-tôt qu'on en abuse;
Il est bon de jouer un peu,
Mais il faut seulement que le jeu nous amuse.
Un joueur d'un commun aveu
N'a rien d'humain que l'apparence,
Et d'ailleurs il n'est pas si facile qu'on pense,
D'être fort honnête homme & de jouer gros jeu.
Le desir de gagner qui nuit & jour occupe,
Est un dangereux aiguillon.
Souvent quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

☞ Ces vers sont tirez des Réflexions diverses de Madame des Houliéres, toutes plus belles l'une que l'autre. Celle-ci en est la quatriéme, M. Ménage a eu raison de donner à cette Dame le nom de Calliope Françoise dans une Epigramme Latine, que je rapporterai ici d'autant plus volontiers qu'elle n'a jamais été imprimée. Il la fit à l'occasion du prix de Poësie, remporté en 1687. par Mademoiselle des Houliéres digne fille d'une telle mere.

ÆGIDII MENAGII

Ad Paulum Pelissonem libellorum supplicum Magistrum

Epigramma hactenus ineditum.

Hulleria Virgo in certamine Poëtarum victrix.

Præmia, qui melius celebrarent carmine Magnum,
Obtuleras doctis, docte Pelisso, viris.
Certatim ecce tibi Vatum lectissima turba
Magnanimum Regem, Regia bella canunt.
Fontanelle canis, nostri nova gloria Pindi,
Et tu, Pereri, carmine utroque potens.
Hulleria ipsa viris audet concurrere Virgo,
Hulleria, Francæ filia Calliopes.
Et toto cœtu certantum judice victrix
Effigiem Magni, præmia magna refert.
Et decuit Musa prognatam principe Nympham
Mortales doctis vincere carminibus.

En voici l'imitation en vers François par M. de la Monnoye.

Les plaisirs sont amers si-tôt qu'on en abuse ;
Il est bon de jouer un peu,
Mais il faut seulement que le jeu nous amuse.
Un joueur d'un commun aveu
N'a rien d'humain que l'apparence,
Et d'ailleurs il n'est pas si facile qu'on pense,
D'être fort honnête homme & de jouer gros jeu.
Le desir de gagner qui nuit & jour occupe,
Est un dangereux aiguillon.
Souvent quoique l'esprit, quoique le cœur soit bon,
On commence par être dupe,
On finit par être fripon.

☞ Ces vers sont tirez des Réflexions diverses de Madame des Houliéres, toutes plus belles l'une que l'autre. Celle-ci en est la quatriéme, M. Ménage a eu raison de donner à cette Dame le nom de Calliope Françoise dans une Epigram[...] Latine, que je rapporterai ici d'a[...] plus volontiers qu'elle n'a jamais é[...] primée. Il la fit à l'o[...] du [...] Poësie, remporté e[...] par [...] moiselle des Houlié[...] telle mere.

ÆGIDII MENAGII

Ad Paulum Pelissonem libellorum supplicum Magistrum

Epigramma hactenus ineditum.

Hulleria Virgo in certamine Poëtarum victrix.

Præmia, qui melius celebrarent carmine Magnum,
Obtuleras doctis, docte Pelisso, viris.
Certatim ecce tibi Vatum lectissima turba
Magnanimum Regem, Regia bella canunt.
Fontanelle canis, nostri nova gloria Pindi,
Et tu, Pereri, carmine utroque potens.
Hulleria ipsa viri [illegible] *concurrere Virgo,*
Hulleria, Fr [illegible] *Calliopes.*
[illegible] *to cœtu ce* [illegible] *ice victrix*
[illegible] *ffigiem* [illegible] *a magna refert.*
[illegible] *cuit M* [illegible] *principe Nympham*
Mort [illegible] *carmi* [illegible]

En [illegible]
[illegible] on [illegible] tanè
[illegible] nov [illegible]

versation après le repas les quatorze rimes suivantes à remplir sur tel sujet que bon leur sembleroit, s'imaginant que des rimes aussi bizarres que celles-là, contraindroient assez, sans augmenter la difficulté en prescrivant le sujet. Quatre des plus resolus s'engagerent à rapporter chacun le lendemain un sonnet, mais ils voulurent, pour se mieux signaler, qu'on leur ordonnât le sujet. Après avoir un peu songé, la personne qui avoit proposé les rimes y ajouta pour sujet l'éloge de l'Abbé de la Trappe, matiére bien sérieuse pour des bouts rimez si comiques. Les quatre sonnets aiant été apportez le lendemain, le suivant fut préféré aux trois autres, quoique bons, & peut certainement passer pour un des meilleurs de cette espece.

L'Abbé de la Trappe.

Quittant d'un riche hôtel le superbe *architrave*,
Bouthillier dans un trou se loge en *escargot*.
Là pour ranger son corps dans une sure *entrave*,
Il le bat d'une verge, ou d'un bâton *ragot*.

Ennemi des plaisirs, dont le goût nous *déprave*,
Il fait son lit d'un ais, son chevet d'un *fagot*.
Un sac est son habit; son repas une *rave*.
Tous ses meubles n'ont rien que de brut, & de *Got*-

Loin du monde & du bruit, exemt d' *éclaboussure*,
Nul le profane ardeur n'échauffe sa *frisure*.
Son zele n'est rien moins qu'un zele *Tabarin*.
L'eau pure, ou tout au plus une prunelle *aigrette*,
Composant la boisson qui sort de sa *burette*,
Lui tient lieu des liqueurs de Beaune & de *Turin*.

¶ Le P. Maldonat qui professoit la Théologie, étant allé voir M. Cujas, ce grand Jurisconsulte lui rendit sa visite à la tête de huit cent écoliers qui prenoient ordinairement ses leçons.

☞ M. Ménage, qui page 259. de ses Remarques sur l'Amynte du Tasse, dit avoir écrit la vie de Cujas, n'avoit pas manqué apparemment d'y rapporter cette particularité, & les suivantes. Feu M. Philibert de la Mare Conseiller au Parlement de Dijon avoit aussi écrit la vie de Cujas, & l'avoit communiquée à M. Ménage qui en produit un endroit de vingt & tant de lignes, parmi les témoignages qu'il a recueillis touchant Pierre Ayrault son ayeul maternel. Cette visite que Cujas à la tête de huit cent de ses écoliers rendit à Maldonat, me fait souvenir de ce que Martial Epigr. 5. du l. 9. dit de ce Symmaque Professeur en Médecine, qui traînoit après lui

tous ses disciples lorsqu'il alloit voir ses malades.

¶ M. Cujas ne dictoit pas, mais il prononçoit ses leçons avec tant de netteté & si distinctement, que ses écoliers, & particulierement les Allemans, en écrivoient ce qu'ils pouvoient : & conférant après ensemble ce qu'ils avoient retenu, il se trouvoit que fort peu de chose leur avoit échapé de ce qu'il disoit. Ils donnoient ensuite aux Imprimeurs ce qu'ils avoient mis au net.

M. Cujas ne vouloit pas être interrompu, & souvent il descendoit de sa Chaire, & se retiroit lorsque ses écoliers faisoient du bruit : M. de Launay qui professe le Droit François, suit présentement la même méthode au College de Cambray. M. Doujat n'avoit pas la maniere de se faire porter le même respect.

¶ Erasme *de ratione concionandi* page 618. de l'Edit. de Froben *in* 8°, écrit avoir oui dire à gens qui parloient *de visu* que le fameux Jacobin Jerôme Savonarole se mettoit quelquefois si fort en colere contre les pechez du peuple en prêchant, qu'il sortoit tout à coup de Chaire sans achever son sermon. Sur quoi Erasme dit fort judicieusement, qu'il

ne fait pas avec quel succès ni avec quelle bienseance Savonarole en usoit de la sorte ; mais qu'il ne lui paroît pas que ce soit un exemple à suivre. Muret, qui avoit l'esprit vif, savoit, quand ses écoliers faisoient du bruit & l'interrompoient, les châtier aussitôt par quelque mot piquant, qui les tenoit ensuite dans le respect. Un d'entre eux aiant un jour porté en classe une cloche, vint à la sonner pendant l'explication. Vraiment, dit Muret, sans s'émouvoir, j'aurois été bien surpris si dans ce tas de bêtes, il ne s'étoit trouvé un bélier avec sa cloche pour conduire le troupeau. *Jan. Nic. Erythr. Pinacoth.* 1. *pag.* 13.

¶ M. Patin le pere se trouva fort embarrassé en faisant sa Harangue après avoir été reçû Professeur Roial. Il lisoit, & comme c'étoit en hyver, & qu'il étoit tard, il fut contraint de se faire apporter de la bougie. Cette Harangue dura trois heures. C'étoit un fatras de passages Grecs & Latins pour prouver l'excellence de sa profession.

¶ Bocace a commencé son Décameron par ces paroles : *Humana cosa è l'haver compassione de gli afflitti.* Un jour que j'étois allé voir le grand Duc de Toscane d'aujourd'hui, lorsqu'il étoit à Pa-

ris du vivant du feu Grand Duc son Pere, comme j'attendois qu'il fut levé pour avoir l'honneur de le saluer, des Italiens ses Officiers se railloient d'un d'entre eux, sur ce qu'il avoit quelque faveur de Venus. Quoique je ne fusse pas mêlé dans leur entretien, je dis en faisant allusion aux termes de Bocace : *Humana causa è l'haver scolazione, &c.* Aussitôt s'étant informez qui j'étois, ils me firent beaucoup de civilité, aiant fort bien compris l'allusion que j'avois faite.

☞ *Bocace*, dit Vaugelas dans sa Remarque sur les negligences du style, *a commencé son Décaméron par un vers*,

Humana cosa è haver compassione.

& comme il faisoit de mauvais vers, & que celui-là est assez bon, on disoit de lui qu'il ne faisoit jamais bien des vers que lorsqu'il n'avoit point dessein d'en faire. C'est le Cavalier Salviati qui chap. 12. du l. 2. de ses *Avvertimenti* a dit cela de Bocace, mais il n'a eu garde d'en alleguer pour preuve le vers

Humana cosa è haver compassione,

qui au sentiment de M. Ménage, meilleur juge en cela que Vaugelas, est assurément très-prosaïque ; outre qu

* Pag. 191. de ses Observ. sur la Langue F. To. I

les Académiciens de la Crusca dans leur Vocabulaire au mot *compassione*, lisent, *Umana cosa è aver compassion de gli afflitti*, le sens qui ne finit qu'au mot *afflitti*, ne permettant pas qu'on s'arrête à *compassione*, quand il seroit sûr que Bocace auroit écrit ce mot tout au long. D'autres lisent *l'haver* ou avec le Ruscelli *lo haver*, ce qui rompt la mesure du vers. La leçon ordinaire néanmoins, même celle des *Deputati* de 1573, n'est autre que celle que Vaugelas a produite, & qu'apparemment M. Ménage emploia pour donner plus d'agrément à sa parodie, en disant

Humana cosa è haver scolazione.

☞ Le P. Vavasseur a judicieusement remarqué dans son Traité *de vi & usu quorumdam verborum*, que le mot *Cypris* dont usent fréquemment les Poëtes Latins modernes pour dire *Venus*, est inconnu aux Ecrivains du bon siécle. Le premier, je pense, qui l'ait emploié, est l'Auteur du *Pervigilium Veneris* en ce vers *Facta Cypris de cruore, deque Amoris osculis.* où qui pis est, *Cypris* est au genitif pour *pridis*. *Cypris* aussi & *Cypria* se trount en cette signification dans quelques rs qui nous restent sous le nom de

Petronius Afranius. Ausone Epig. 57. a de même dit *Cyprida* pour *Venerem*. Et le faux Cornelius Gallus Elégie 1.

Diligit & florem Cypris ubique suum.

Nos vieux Poëtes François disoient *Cypris* & *Cyprine*. Ceux d'aujourd'hui n'oseroient le dire dans le sérieux.

¶ Plutarque raconte * qu'un homme pour qui Lysias avoit fait un plaidoyé, l'aiant lû, lui dit : La premiere fois que je l'ai lû, je l'ai trouvé bon ; la seconde, moindre ; la troisiéme, méchant. Hé-bien, dit Lysias, il est donc bon, car on ne le dit qu'une fois.

¶ La Mairie d'Angers donnoit autrefois la Noblesse. Pierre de Pincé qui fut Maire d'Angers en 1511, étant mort dans l'exercice de sa Charge, fut enterré militairement, & représenté ensuite dans la Chapelle sainte Anne de l'Eglise de Saint Maurille, lieu de sa sépulture, armé de toutes piéces, avec une cotte d'armes, aux armes de la Ville d'Angers. Ce qui donna lieu à cette Epigrame.

Ici git Pierre de Pincé
Qui en son tems a bien pincé :

* περὶ ἀδολεσχίας. 1. *de garrulitate*.

Il étoit de bonne nature,
Et ne fut armé qu'en peinture. *

¶ M. Roberval faisoit un Systême du Monde chez M. de Mommor. M. de Mommor voiant qu'il y avoit déja dix jours qu'il travailloit sans discontinuer, lui dit; Monsieur, quand Dieu créa le Monde, il se reposa le septiéme jour.

☞ Un célebre Maire de Dijon, nommé Jacques de Frasans, homme d'esprit, aiant été l'an 1639 élu Maire pour la septiéme fois, fit mettre d'un côté sur ses jettons: *Jacobus de Frasans, Urbis Divionis Vicecomes Major septies*; & de l'autre, *Etiam in septimo non licuit quiescere*. Inscription, qui par rapport au *requievit die septimo* de la Génése 2. 2. fut trouvée fort ingénieuse, mais aussi un peu bien hardie, en sorte que ces jettons furent supprimez, & sont aujourd'hui recherchez par les curieux.

¶ Pontanus aiant fait en un seul vers une Enigme sur un trou,

Dic mihi quid majus fiat quo pluria demas?

Scriverius répondit sur le champ,

Pontano demas carmina, major erit.

* M. Ménage pag. 153 & 154. de ses Remarques sur la vie de Pierre Ayrault.

☞ Ce Pontanus, pour le diſtinguer de quelques autres Poëtes de même nom, devoit être nommé *Iſacius Pontanus.* Le fait ici rapporté touchant la réponſe de Scriverius à l'Enigme du trou, n'eſt pas ſi bien conté dans Baillet, nombr. 1447. de ſes jugemens des Savans. Longtems avant Pontanus un Alleman nommé Jean Lorich d'Hademar en Franconie, dont nous avons un petit livre d'Enigmes imprimées l'an 1540 à Marpurg, en a fait une, dont le mot eſt *Foramen*, ainſi conçûe:

Fit minus adjicias ſi quid; ſi dempſeris illi
Augetur, creſcit diminuendo magis.

Nicolas Reuſner a inſeré dans ſon *Ænigmatographia* ces Enigmes de Lorichius. Mais à propos de trou, de creux, ou de foſſe, rien n'eſt plus plaiſant que la naïveté du Sr Gaulard. Un jour voiant au coin de ſa cour un grand tas d'ordures, il ſe fâcha contre ſon Maître d'Hôtel qui ne les faiſoit pas ôter. Celui-ci pour excuſe dit qu'on ne trouvoit pas des chartiers à point nommé. Des chartiers, dit Gaulard, hé que ne faites vous faire une foſſe au milieu de la cour, où l'on enterreroit ces ordures? Mais, répondit le Maître d'Hôtel, où mettra-

t-on la terre qu'on tirera de cette fosse ? Parbleu, repliqua Gaulard en colere, vous voila bien empêché, faites faire la fosse si grande que tout y puisse entrer.

¶ On dit que le nom des Caraffes vient de ce qu'un Empereur dit à un de leurs Ancêtres qui s'étoit signalé par de belles actions : *Mé la vostra cara fé* : Votre fidelité m'est chere.

☞ On trouve pag. 559. du Recueil du Dolce *delle rime scelte* imprimé in 12. à Venise l'an 1594, un sonnet de *Ferrante Carrafa* qui commence par *La cara fé*. Les origines des Familles Illustres sont la plûpart fabuleuses. Le Sansovino dit que ceux de cette Maison s'appelloient anciennement *Sigismondi*, mais qu'un d'entre eux nommé Etienne, aïant passé de l'Isle de Sardaigne à Naples où il s'établit sur la fin du treiziéme siécle, y prit le nom de Carrafi, parce que sa mere s'appellant *Carra*, le peuple s'accoûtuma insensiblement à le nommer *Carrafi*, c'est-à-dire, selon le Sansovino, *Figliuolo di carra*. M. Ménage qui dans ses origines Italiennes a raison de traiter cela de fable, croit que le nom de la Famille des Carafes vient de *Caraffa* sorte de fiole, comme celui des *Bouteilliers* de Senlis vient de *Bouteille*.

Mais il devoit ajouter que les Carafes n'ont pas pour armes des fioles ou *carafes*, comme les Bouteilliers des bouteilles, si pourtant on peut appeller *Bouteilles* leurs armes qui sont proprement des coupes. La Charge de grand Bouteiller, laquelle dès le regne de Charlemagne, étoit une des principales de la Couronne, a longtems appartenu aux de Moussy Gouverneurs ou Comtes de Senlis, surnommez de là les Bouteillers de Senlis, touchant lesquels on peut voir Favyn l. 2. des Officiers de la Couronne de France chap. 8.

¶ M. le Cardinal de Rets s'étant jetté aux pieds du Roi après son rappel; M. le Cardinal, lui dit le Roi en le relevant, vous avez les cheveux blancs. Sire, lui répondit le Cardinal, on blanchit aisément lorsqu'on a le malheur d'être dans la disgrace de vôtre Majésté.

☞ Voici à propos de cela quatre vers Latins d'un amant à sa maîtresse, qui sentent bien l'esprit de delà les monts.

Ante diem fudere meo se vertice cani,
Dum procul à vultu cogor abesse tuo.
Sole absente quidem nigrescunt omnia, novi,
At canesco, & abes sol, Galatea, meus.

☞ Guarini de Vérone, *Guarinus Veronensis*, tige des Guarini de Ferrare, où il fut Professeur aux belles Lettres & mourut le 4. Decembre 1460, âgé de 90 ans, étant allé à Constantinople, environ vingt ans avant la prise de cette Ville, y acheta deux grandes caisses de manuscrits Grecs, dont il auroit été difficile de trouver d'autres exemplaires, & les chargea sur deux vaisseaux, dont l'un aiant malheureusement péri, le chagrin que Guarini en eut le fit devenir gris en une nuit. Janus Pannonius, mort Evêque de Cinq-Eglises, un des plus habiles disciples de ce fameux Professeur, & qui en a fait un ample panégyrique en vers, n'y auroit pas omis cette particularité s'il l'avoit sue. Henri Etienne qui la rapporte page 111. & 112 de son Dialogue *de bene instituendis Linguæ Græcæ studiis*, dit l'avoir tirée de Ponticus Virunius Commentateur de la Grammaire Greque de Manuel Chrysoloras abregée par Guarini, & intitulée par cette raison, tantôt *Erotemata Chrysoloræ*, tantôt *Erotemata Guarini*. Au devant de ce commentaire est la vie de Chrysoloras par Virunius, toute pleine de fautes, quoique très-courte. C'est-là que se trouve la particularité touchant Guarini en ces ter-

mes. *Guarinus autem Verona oriundus, concivis Catullo, ex nobili familia Guarina ortus, ætate jam grandiore, à nobili Veneto Byzantium conductus, cœpit ibi Chrysoloram Græce per quinquennium audire. Reversurus in Italiam capsas duas librorum, quorum exempla non erant, duabus navibus locavit; cum altera venit, sed demersam alteram, perditis tantis thesauris librorum, audiens, nocte una canus totus factus præ dolore intolerabili.* Ce texte eſt fidélement copié, non d'après Henri Etienne, mais d'après l'imprimé *in* 8. à Ferrare *apud Joannem Mazochum*, 1509. dont l'exemplaire qui ſe trouve à la Bibliothéque Mazarine, eſt peutêtre le ſeul qui ſoit à Paris.

☞ Louis XIII. ſe regardant un jour au miroir, étonné du grand nombre de ſes cheveux gris, en accuſa les complimenteurs de ſon Roiaume & leurs longues périodes. *J'ai opinion*, dit-il, *que ce ſont les harangues qu'on m'a faites depuis mon avénement à la Couronne, & particulierement celles de M. le* * * *qui m'ont blanchi la tête de ſi bonne heure.* *

☞ Nicolas Bourbon de l'Academie Françoiſe s'étant retiré aux Peres de l'Oratoire, aſſiſta un jour par bienſéance

* Balzac dans l'Avantpropos de ſon Socrate Chrétien.

aux

aux Ténebres du grand Vendredi, où il s'endormit jusqu'à la fin du Service. Vraiment, lui dit un des Peres, quand il le vit s'éveiller, le sommeil vous a bien accourci les Ténebres. Oui c'est justement, dit-il, suivant Martial : *Somnus qui faciat breves tenebras.*

¶ Jamais grand Seigneur n'a fait tant de dépense, tant emprunté, ni si bien rendu, que M. le Cardinal de Rets. La derniere fois qu'il partit pour Rome, il fit assembler ses créanciers ; & examinant ce qu'il leur devoit, il leur témoigna qu'il n'avoit qu'une somme à leur donner dans un certain tems ; & que M... qui étoit présent, en vouloit bien être caution. Tous ses créanciers se recrierent là-dessus, & lui dirent qu'ils ne venoient point pour lui demander de l'argent, qu'ils en avoient encore à son service, & entre autres une Dame se leva en lui offrant cinquante mille écus, qu'elle le prioit d'accepter pour les besoins de son voiage & des affaires qu'il pourroit avoir à Rome. Le Cardinal confus de la générosité de tant de gens, leur en témoigna sa reconnoissance. Et se tournant vers un Marchand qui étoit là ; Il y a, dit-il, ce pauvre Chapelier à qui je dois beaucoup, je rougis de ne

pouvoir le satisfaire comme je le voudrois & comme il le mérite. Moi, Monseigneur, répondit le Chapelier, il est vrai que je suis pauvre, mais je n'ai pas moins de cœur que les autres, ni moins d'attachement pour votre personne, je ne vous demande rien, & voilà encore trois chapeaux rouges que je prie votre Eminence d'emporter avec elle. Tout le monde fut surpris d'une bonté d'ame si singuliére dans un artisan, & M. le Cardinal ne put s'empêcher de pleurer & de remercier Dieu, qui tournoit si favorablement pour lui les cœurs de tant de personnes differentes. On a executé depuis avec une fidelité sans exemple, toutes les intentions du Cardinal après sa mort, & aucun créancier n'a rien perdu. On lui fit cette Epitaphe:

Ille inquietus hîc quiescit Gondius.

☞ Elle est de M. Ménage, & c'est la 147e de ses Epigrammes. Il l'a imitée de l'inscription mise à S. Nazaire de Milan sur la sepulture du fameux Capitaine Jean-Jacques Trivulce, en ces termes: *Joann. Jacobus Trivultius Magni filius, qui nunquam quievit, nec alios quiescere passus est, hîc tandem quiescit ipse. Tac.* Le même M. Ménage a dit du Poëte Gomais:

Ici repose Gomais
Qui ne reposa jamais.

Et d'un fainéant éternel, tout au contraire.

Qui semper jacuit, hîc jacet Hermogenes.

Le *quiescit hîc qui nunquam quievit*, auroit parfaitement convenu à l'Abbé Tallemant l'aîné, qui devoit être un homme bien inquiet, puisqu'on le surnommoit *son inquiétude*. On a porté l'idée plus loin touchant les amans inquiets. Jerôme Amalthée en a métamorphosé un en horloge de sable, & lui a fait cette ingénieuse Epitaphe intitulée: *Horologium pulvereum. Tumulus Alcippi.*

Perspicuo in vitro pulvis qui dividit horas,
Dum vagus angustum sæpe recurrit iter,
Olim erat Alcippus, qui Gallæ ut vidit ocellos
Arsit, & est cæco factus ab igne cinis.
Irrequiete cinis, miseros testabere amantes,
More tuo, nullâ posse quiete frui.

En voici la traduction.

Ce verre est le tombeau de l'amoureux Lysandre.
Qui pour la Bergere Chloris
D'une trop vive ardeur épris,
Fut à la fin réduit en cendre.
O toi, qui par un sort fatal

Cendre inquiéte, en ce cryſtal
A meſurer le tems ſans ceſſe es condannée :
Tu nous fais bien voir qu'un Amant
Jamais, ô cendre infortunée,
Ne peut, non plus que toi, repoſer un moment.

Hic ille Amaltheus eſt, dit Muret à Lambin dans une lettre de Trevis du 28. Novembre 1558. *quem tibi affirmavi, magiſque ac magis affirmo, omnium qui hodie vivant Italorum, quos ego quidem noverim, præſtantiſſimum Poëtam eſſe, eundemque Medicum ἐ τῶν τυχόντων, immò, ut ille ait, πολλῶν ἀντάξιον ἄλλων.*

☞ Antoine Clementius dont nous avons un diſcours *de laudibus & vita Claudii Salmaſii*, imprimé en 1656. à Leyde au devant des Epitres de M. Saumaiſe, le fait parent des Ducs & des Comtes de Bourgogne. Claude Saumaiſe, quoique d'une très-bonne famille de la Robe, étoit fort éloigné de ce degré de nobleſſe. Son biſayeul François Saumaiſe, Seigneur de Chaſans, Maître des Comptes à Dijon, eut d'Etiennette Jaqueron, fille d'Etienne Jaqueron Préſident à la même Chambre des Comptes, Etienne Saumaiſe Seigneur du Tailly, & Lieutenant particulier au Bailliage de Semur

qui d'Aiglantine Sayve, fille de Jean Sayve Président au Parlement de Dijon, eut Benigne Saumaise, d'abord Lieutenant, comme son pere, au Bailliage de Semur, ensuite Conseiller au Parlement de Dijon, dont il mourut Doyen le 15. de Janvier 1640. Benigne Saumaise pere de Claude eut plusieurs autres fils d'Elisabeth Virot, fille de Guillaume Virot, Conseiller au Parlement de Dijon, l'un desquels nommé Jean obtint de Louis XIII. des Lettres de Noblesse, le 12. d'Août 1622, registrées au Parlement de Dijon, où elles furent rapportées par Benigne Milletot Conseiller au même Parlement. Quoiqu'on ne sache point que Claude Saumaise frere de Jean ait été anobli de même par le Prince, dans les Lettres néanmoins de Conseiller d'Etat qui lui furent accordées par Louis XIV. le 25. de Septembre 1645, il est en termes exprès qualifié d'ancienne & noble race du Duché de Bourgogne. La copie de ces Lettres est au bas de la vie de Claude Saumaise par Clementius. Je dis toujours M. Saumaise, jamais M. de Saumaise. Ni lui, ni son pere ne signoient pas autrement, & je suis surpris de trouver *de Saumaise* pag. 121. des Epitres de Claude au bas du Sonnet qu'il fit pour

M. Staakmans. Leur nom originairement paroît avoir été *Saumaire*. Parmi les Lettres philosophiques recueillies par Goldast, la 66e qui est de Jean Lalemant d'Autun, Médecin, adressée à Thomas Erastus Professeur en Médecine à Heydelberg, commence ainsi : *Nonis Decembris Divione à D. Saumairo missæ sunt ad me tuæ litteræ.* Et plus bas : *Has ad te scripsi quas, biduo post, Divionem ad D. Saumairum mitttendas curavi.* Cette lettre est de 1576. Etienne Tabourot, qui mourut l'an 1590. connu sous le nom de *Seigneur des Accords*, dans ses Bigarrures, au chap. des Anagrammes, en rapporte deux sur le nom de Jerôme Saumaire Conseiller au Parlement de Dijon. A la page 164. de l'Indice armorial de Gélyot, augmenté par Palliot, il est dit sur le témoignage des Registres de la Chambre des Comptes de Dijon, de ceux de la même Ville, & des titres particuliers, que les *Saumaises* étoient autrefois appellez *Saumaires*. Ce Jean Saumaise, de l'anoblissement duquel j'ai parlé, prenoit, étant encore Ecolier, le nom de *Saumaire* en 1601. ou 1607. car de la maniere dont il a formé le dernier nombre dans la signature que j'ai de lui, on ne sait si c'est un 1. ou 7. mais on y lit

très-distinctement, *Ex libris Joannis Salmarii Divionensis*; quoique Benigne son pere, ce qui est remarquable, eût signé *Benigne Saumaize* dès l'an 1597. au bas de l'Epitre dédicatoire de sa Traduction en vers François de Denys le Périégéte. Cette derniere prononciation a depuis prévalu, pour éviter apparemment l'allusion à l'Italien *Somaro*, dont la signification ne convenoit guére à ceux de cette famille.

☞ Messieurs de Sainte-Marthe, pag. 675. du 2. tome de leur *Gallia Christiana*, comptent pour le 89ᵉ Evêque de Lodeve un Italien nommé Laurent, qu'ils font natif de Toscane, confirmé, disent-ils, par Clement VII. sur la nomination de François I. l'an 1528. Ce Laurent avoit nom *Toscan*, *Lorenzo Toscano*. Messieurs de Sainte-Marthe trouvant dans Claude Robert & ailleurs *Laurentius Toscanus*, ont pris ce dernier mot pour le nom du paiïs de cet Evêque, & comme *Toscanus* ne paroissoit pas Latin, ils l'ont changé en *Etruscus*. *Laurentius Italus, natione Etruscus*. Il étoit de Milan. Le Bandel, qui le connoissoit, le dit en termes exprès dans l'Epitre dédicatoire de la 26e Nouvelle du 2. tome. *Si ritrovò quivi*, dit-il, *il discreto, e vertuoso M. Lorenzo Toscano*,

cittadino Milanese, il quale à l'hora governava le case del Cardinal del Caretto di Finari, che poi habbiamo veduto Vescovo di Lodeva in Francia. Le Poëte Latin Jean Mathieu Toscan étoit du même païs & de la même famille. Il fit ces deux vers sur la mort de l'Evêque de Lodéve, sous ce titre :

TUMULUS

Laurentii Toscani Episc. Lodeven.

Si Virtus, Pietasque mori, ac Prudentia possint ;

Debuerant, Laurens, te moriente mori.

☞ Ciceron dans le livre *de claris Oratoribus*, autrement intitulé *Brutus*, parlant de la maison des Scipions, s'exprime en ces termes : *O generosam stirpem, & tanquam in unam arborem plura genera, sic in istam domum multorum insitam atque illuminatam sapientiam.* Lambin à qui cet *illuminatam* a fait peine, parce que la métaphore, à son sens, n'étoit pas suivie, a proposé *illiminatam*. Mais comme ce mot, qu'on n'entend pas trop bien, est de plus inconnu dans toute la Latinité, il me vient en pensée qu'*illuminatam* pourroit bien se prendre ici pour *inoculatam*, d'autant plus que Ciceron s'est servi lui-même de *lumina* dans la significa-

tion d'*oculi*. Comme quand il a dit au 5e des Tusculanes : *Democritus luminibus amissis*. En ce sens *illuminatam* pour *inoculatam*, continueroit parfaitement bien la métaphore.

¶ On dit par maniere de Proverbe à l'Angers, que les bas Bretons savent que nos Rois sont mariez lorsqu'ils ont des enfans, pour dire qu'ils ne savent les choses que longtems après qu'elles sont faites.

☞ Tiré du l. 2. du Baron de Fæneste c. 3. où Fæneste dit à Enay : Oy, qui diavle bous a dit cela en ce païis perdut? ye pensois qu'aussi que les Vretons bous ne sussiez noubelle du mariage des Rois qu'au vatême de leurs enfans.

¶ Le mot de *chaste* n'est plus en usage dans notre Langue il y a déja du tems, & l'on a repris *la chaste Sylvie* dans mes Poësies. Cependant on dit encore *la chaste Lucrece, la chaste Susanne, la chaste Diane*, mais on ne le dit qu'en ces rencontres. Le mot de *sage* est en usage dans la même signification, excepté dans les rencontres ci dessus.

☞ La *chaste Sylvie* se trouve en cet endroit de l'Idyle de M. Ménage intitulée, *Le Jardinier* :

Tu pourras, déloyal, recevoir dans ce cœur
Pour la chaste Sylvie une amoureuse ardeur.

Chaste est aussi bon là pour *Sylvie*, qu'il seroit ailleurs pour *Lucrece*, pour *Susanne*, & pour *Diane*. A la verité, si on entendoit quelqu'un médire d'une Dame vertueuse, ce seroit parler plus juste de répondre, *N'en dites point de mal, elle est sage*, que si l'on répondoit : *Elle est chaste*. Mais dans le vers de M. Ménage, *sage Sylvie* sentiroit la Fée, & ne vaudroit absolument rien. Il a donc eu tort lorsque dans ses Observations sur les Poësies de Malherbe, pag 487 de la 2e édit. il a dit que *chaste* ne se dit presque plus des personnes, & se méprend même quand au lieu de son Jardinier il cite son Oiseleur. S'il y avoit quelque chose à reprendre dans le distique allegué, ce seroit *deloyal* qui vieillit, & qui de même que *loyal* ne se dit plus guére que dans le Comique. Moliere Act. 5. Sc. 5. du Tartuffe.

Ce Monsieur Loyal porte un air bien déloyal.

Mais nonobstant tout le privilége Comique, *porter un air* est une mauvaise façon de parler.

¶ Cette pensée en vers de Moisant de

Brieux est très-belle & digne des Anciens :

> *Lususque salesque,*
> *Sed lectos pelago, quo Venus orta, sales.*

☞ Cette pensée qui est assurément très-belle, est aussi très-ancienne, puisqu'elle est de seize cens & tant d'années, étant de Plutarque qui pourroit bien l'avoir tiré de plus loin. C'est dans sa comparaison d'Aristophane & de Ménandre, en ces termes : αἱ Μενάνδρου κωμῳδίαι ἀφθόνων ἁλῶν καὶ ἱερῶν μετέχουσιν ὥσπερ ἐξ ἐκείνης γεγονότων τῆς θαλάττης ἐξ ὧν Ἀφροδίτη γέγονεν. C'est à-dire : *Les Comédies de Ménandre tiennent d'un sel naturel & divin, comme venu de cette mer où naquit Vénus.* Le premier que je sache qui depuis Plutarque l'ait employée sans lui en faire honneur, c'est Politien, lettre 6. du l. 3. écrite, suivant toutes les apparences au mois de Juillet 1485. *Acer illi sermo & gravis*, dit-il en parlant de Laurent de Médicis, *& cùm res postulat, salibus scatens, sed ex illo mari collectis ex quo Venus est orta.* Daniel Heinsius qui, comme Politien, ne manquoit pas de l'avoir lûe dans Plutarque, a dit dans sa Dissertation touchant Plaute & Térence : *Qui quidem joci in hoc Afro (nisi Lalio cos potius ac Scipioni tribuendos putes) & Me-*

nandro, si judicium Horatii & Antiquorum sequimur, ex eodem sale, è quo nata Venus est, deprompti videntur. Jacques Moisant *, Sieur de Brieux (c'est ainsi qu'il se nommoit) est venu ensuite, & enfin M. Ménage en cet endroit de son Epigramme Grecque à M. Colbert, touchant le pere de l'illustre Madame Dacier.

Οὐ πάντα πλύνουσιν ἁλῶν συγκέκραμμαθ'. ἁλῶν δὲ
Γεννητῶν πελάγει ὧ Κύπρις ἐγγέγονε.

qu'on pourroit ainsi traduire :

Omnia que scribit sale tingere doctus : at illo
Ex undis lecto, queis Venus orta, sale.

Victorius dédiant au Cardinal Charles Borromée le Térence de Faërnus, avoit dit en 1565, citant Plutarque tout au long : *Affirmat Plutarchus Aristophanis sales, cùm amari & asperi sint, vim quandam exulcerandi, mordendique habere : contra autem Menandri sales ita lepidos ac venustos esse, ut ex illo ipso mari, unde Venus orta est, nati esse videantur.* Quelque belle & fine, au reste, que soit cette pensée, usée aujourd'hui comme elle est, on n'oseroit plus la répéter.

¶ On parloit devant Pie V. de la grande quantité de Bénéfices que possédoit

* Il mourut l'an 1674.

M. Le Cardinal de Lorraine : Pour moi, dit le Pape, on ne m'accusera pas d'en avoir plusieurs, tout le monde sait que je n'en ai qu'un.

¶ Une Dame avoit une jupe si chargée d'or & d'argent, qu'elle ne pouvoit marcher. Quelqu'un lui dit : Madame, qui est l'Orfévre qui a fait votre jupe ?

☞ On prétend que c'est un mot de feu M. le premier President de Harlay à la femme d'un Maltôtier.

Pallam signis, auroque rigentem.

dit Virgile, vers 648^e du l. 1. de l'Eneïde. C'étoit parmi les Grecs χιτὼν ὀρθοστάδιος, parmi les Latins *tunica recta*, ainsi nommée, parce que lorsqu'il n'y avoit pas de ceinture, elle se tenoit toute droite. Festus au mot *recta* dit que c'est parce que la tissure de ces robes se faisoit de bas en haut. Voiez là-dessus M. Dacier, où plûtôt les notes de Saumaise sur l'Aurélien de Vopiscus, car son traité *de re vestiaria*, auquel M. Dacier renvoie, n'a jamais été, & ne sera peutêtre jamais imprimé ; feu M. Lantin, Conseiller au Parlement de Dijon, qui le promettoit en 1689. dans sa Préface sur les *Homonyma Hyles iatrica*, étant mort l'an 1695. sans avoir pris soin de préparer cette édition.

¶ Cette définition d'un Pédant est de M. Scarron ; il l'apelle

Animal irrassasiable ;
En Eté même indécrotable.

☞ *Animal irrassasiable* fait songer à *Bellua insatiabilis*, mots par lesquels on prétend qu'Innocent XI nommé auparavant Benoît Odescalchi a été désigné dans une de ces Propheties énigmatiques vulgairement attribuées à S. Malachie Archevêque d'Armach. Des paroles telles que celles-là n'étant pas de bon augure, on ne savoit comment les expliquer. A la fin la confiance entiére qu'avoit le Pape au Cardinal Cibo, inséparable de lui, en qualité de son principal Ministre, fit dire qu'Innocent XI. ne pouvant se passer de *Cibo*, qui en Italien signifie *viande*, *nourriture*, étoit véritablement *bellua insatiabilis*. Ce qu'on exprima par ce distique :

Bellua *Odescalcum notat insatiabilis, ut qui*
Vult sibi præsentem semper adesse Cibum.

☞ Si les vers ne sont excellens, ils sont mauvais. Il en est de même du vin & des melons. C'est le sens de ce distique Latin.

Dic mihi quæ tria sint, queis fas mediocribus esse
Non fuit, est, nec erit ? Carmina, vina, pepo.

¶ Lorsque nous nous raccommodâmes le P. Bouhours & moi, pour lui marquer que la reconciliation étoit sincére de mon côté, & que j'oubliois veritablement tout le passé, je lui dis après Pétrone, qu'il ne m'en restoit pas la moindre cicatrice, & que je l'avois effacée : *Et in hoc pectore, cùm vulnus ingens fuerit, cicatrix non est.* Cela lui parut si juste & si à propos, qu'il témoigna de la jalousie de n'avoir pas fait une semblable découverte : Il me rendit le change. Je lui envoiai quelque tems après un Idyle : (je fais Idyle masculin, Messieurs de l'Académie l'ont fait féminin, & il y a apparence qu'à la fin le féminin l'emportera à cause de la terminaison.) Je lui envoiai donc plusieurs exemplaires de cet Idyle Grec que j'avois fait imprimer séparément, & qui se trouve parmi mes Poësies, & le priai d'en faire présent aux Peres de sa Compagnie qui savoient le Grec. Il m'écrivit un billet pour me remercier : J'ai regalé, me dit-il, nos Peres Grecs de votre Idyle. Je lui enviai cette pensée, parce que j'aurois pû le prévenir en lui mandant que je le priois de faire présent de mon Idyle au Peres Grecs de sa Compagnie. Depuis ce tems-là notre amitié continue. Je ne trouve plus de

fautes dans ses Ouvrages. Il écrit poliment & avec justesse.

☞ Touchant la querelle du P. Bouhours & de M. Ménage, il faut voir ce dernier dans la Préface de la seconde partie de ses Observations sur la Langue Françoise. Il est sûr que le Jesuite fut l'aggresseur, & qu'il en fut blâmé dans sa Compagnie; mais que ce qu'on lit dans une Réponse à l'Avertissement mis par le P. Bouhours au devant de sa Lettre à un Seigneur de la Cour, publiée pour la troisiéme fois en 1690 soit vrai, savoir que ce Pere avoit emploié le crédit de son Général pour demander misericorde à M. Ménage, c'est ce que je ne crois pas. J'ai toujours oui dire à ceux qui ont pratiqué M. Ménage, qu'il n'avoit point de fiel, & que jamais homme ne pardonna plus aisément les injures.

A l'égard des paroles de Pétrone, Costar longtems auparavant les avoit emploiées dans le même sens pag. 669. du 1. vol. de ses Lettres, & ce qui est remarquable, dans une Lettre à M. Ménage.

☞ Les moindres faits sont rapportez si diversement, qu'on ne sait quelquefois à quoi s'en tenir. Rien n'est plus commun que ces quatre vers pré-

tendus faits contre le Pape Jule II.

Genua cui patrem, genitricem Græcia, partum
Pontus & unda dedit, num bonus esse potes?
Fallaces Ligures, mendax est Græcia, Ponto
Nulla fides: in te singula solus habes.

On les attribue à Bucanan. On les trouve dans un livre de ses Poësies intitulé *Miscellanea*, & cependant il est aisé de prouver qu'ils ne peuvent être de lui. Etant né vers le commencement de Février l'an 1506, comme lui-même l'écrit en sa vie, il n'avoit que sept ans lorsque Jule II. mourut. Or ces vers aiant été publiez sous le Pontificat de ce Pape, il est visible que Bucanan ne pouvoit les avoir faits, Jule, comme on sait, étant mort le 22. de Février 1513. Arnould du Ferron s'embarasse fort quand il dit que les Poëtes François s'égayérent à afficher par tout ces vers contre Jule II. *unde factum est*, dit-il l. 4. de sa continuation de Paul Emile, *ut Gallici Poëtæ palam in eum his affixis undique versiculis luderent.*

Patria cui Genua est, genitricem Græcia, partum
Pontus & unda dedit, quî bonus esse potest?
Fallaces Ligures, mendax est Græcia, Ponto
Nulla fides, Juli hæc tu tria solus habes.

Mais de deux choses l'une. Les Poëtes dont parle du Ferron, étoient, ou n'étoient pas auteurs de ces vers qu'ils affichoient. S'ils en étoient auteurs, d'où vient que des Poëtes François conspirerent tous à ne s'exprimer qu'en Latin? S'étoient-ils tous assemblez pour faire ces vers de concert? ou chacun d'eux séparément s'étoit-il rencontré juste dans l'expression, dans le tour & dans la pensée? S'ils n'étoient pas auteurs de ces vers, pourquoi n'y a-t-il eu précisément que ces Poëtes qui les aient affichez? Le bon du Ferron n'y a pas regardé de si près. Aussi ne l'ai je cité que pour faire voir que ces vers avoient couru sous le Pape Jule. II. La réponse que Jean Lascaris y fit, rapportée par le même Historien, & de laquelle il dit que le Pape fut fort content, ne permet pas d'en douter.

Est Venus orta mari. Graiûm sapientia. Solers
Ingenium est Ligurum. Quî malus esse potest
Cui genus ut Veneri, à Graiis sapientia, solers
Ingenium à Genua? Mome proterve tace.

Jule ne peut avoir vû la réponse à l'Epigramme, qu'il n'ait vû l'Epigramme aussi, laquelle ne pouvant être de Buca-

nan, qui n'étoit pas alors en âge de la composer, il s'ensuit qu'elle est nécessairement d'un autre. Jai trouvé dans le recueil *Pasquillorum* imprimé à Bâle en 2. vol. in 8°, qu'elle étoit de Conrad Grebelius de Zurich. Elle y est conçue en ces termes :

Genua cui patrem, genitricem Græcia, partum
Pontus & unda dedit : hic bonus esse potest ?
Sunt vani Ligures, mendax est Græcia, ponto
Nulla fides. In te hæc singula solus habes.

Je suis surpris qu'après cela elle ait été attribuée à Bucanan. Mais je le suis bien davantage de ce que Jerôme Garimbert a osé dire qu'elle a été faite contre le Cardinal Antoniotto Palavicino mort l'an 1507. Voici comme il la rapporte.

Genua cui patrem, Genitricem Græcia, partum
Pontus & unda dedit : hic bonus esse potest ?
Sunt vani Ligures, mendax est Græcia, ponto
Nulla fides. Hæc tu singula solus habes.

[E]nsuite dequoi il ajoûte cette réponse [fai]te en faveur du Cardinal.

Quid malus eße poteſt patrem cui Genua, matrem
Gracia, cui partum pontus & unda dedit?
Sunt malo & aſſueti Ligures, & Gracia docta eſt,
Æneadum & genitrix eſt Venus orta mari.

Auberi remarque fort bien que c'eſt une fauſſe application faite par Garimbert à ce Cardinal des vers qui avoient couru pour & contre Jule II. Mais il n'a pas remarqué q'Ubert Folieta, pag. 142. de l'édit. de Rome in 4° de ſes Eloges *clarorum Ligurum*, applique au Cardinal Palavicin les mêmes Epigrammes avec quelques changemens. Je les rapporterai ici toutes deux, de la façon dont elles ont été, quoiqu'avec peu de ſuccès, retouchées par Folieta. Voici la premiere.

Cui Ligur eſt genitor, genitrix cui Gracia, ponto,
Qui medio eſt natus, vir malus eſſe poteſt?
Ni [a] *vani Ligures, ſi non ſit Gracia mendax,*
Ponto ſi qua fides: vir bonus eße poteſt.

Voici la ſeconde.

Cui Ligur eſt genitor, genitrix cui Gracia, ponto
Qui medio eſt natus, vir malus eſſe poteſt?

a *Ni* pour *ſi non* ne vaut rien ici.

Nonne malo assuetus Ligur est? Sapientia nonne
A Graiis? nonne est & Venus orta mari?

S'étant depuis apperçu & de sa faute & de celle de Garimbert, il retrancha sagement tout cela dans la seconde édition des mêmes Eloges, laquelle parut à Rome trois ans après in 8° 1577. Lorenzo Conti son traducteur Italien en a fait autant dans sa version imprimée à Génes 1579. Une chose à remarquer, c'est la ridicule béyue de Michel Beuther, qui pag. 72. de son *Ephemeris historica* dit que les quatre vers contre le Pape Jule II. sont une traduction du Grec de Jean Lascaris, au lieu que, tout au contraire, c'est Jean Lascaris qui les a réfutez par quatre autres vers Latins.

☞ Nous avons un traité de cuisine composé sous le titre *de honesta voluptate* par Barthelemi Platine. Joseph Scaliger au mot *Sannazarius*, dans le Scaligerana de Jean de Vassan, s'est trompé quand il a cru que Platine après avoir écrit ses vies des Papes s'étoit rabattu à écrire de la cuisine. L'Epigramme suivante de Sannazar l'avoit fait tomber dans cette erreur [a].

[a] Bayle y est tombé dans son Dictionnaire au mot *Platine*.

Ingenia & mores, vitasque, obitusque notasse
Pontificum, arguta lex fuit historiæ.
Tu tamen hinc lauta tractas pulmenta culinæ.
Hoc, Platina, est ipsos pascere Pontifices.

Jean Broukusius, car c'est lui qui est auteur des Commentaires imprimez in 12. à Amsterdam chez Henri Wetstein 1689, sur les Poësies de Sannazar, fait le même reproche à Platine. Mais & Sannazar, & tous ceux qui l'ont suivi, ont raisonné sur un faux principe. Une lettre de Platine même auroit pû les desabuser. Elle est parmi celles de Jaques Cardinal de Pavie, & c'est la 230e du Recuiel. On y voit qu'il avoit fait son livre *de honesta voluptate* avant son emprisonnement sous Paul II. & par conséquent avant son histoire des Papes, que dans l'Epitre dédicatoire il déclare n'avoir écrite que par ordre de Sixte IV. successeur de Paul.

☞ La Ville de Génes, en Grec Γενυά, en bon Latin *Genua*, est appellée dans les Auteurs du bas siécle *Janua*, d'où Jean Balbi de Génes Jacobin, Auteur du Dictionaire intitulé *Catholicon*, a été nommé *Joannes de Janua*; ce qui a donné lieu à une plaisante équivoque de M. de Case-

neuve, qui dans ses Origines Françoises imprimées à la suite de celles de M. Ménage, au lieu de Jean Balbi de Génes, cite souvent Jean de la Porte, croiant, parce que d'ordinaire *janua* signifie en François une *porte*, que *Joannes de Janua* devoit en François être nommé Jean de la Porte. On trouve *Janes* pour Génes dans nos vieux Livres. Voiez le P. Labbe, pag. 310. *Nova Bibliotheca MSS.*

☞ De savans hommes se sont étonnez que Virgile au sixiéme livre de son Enéïde dans la description des Champs Elysées, parlant de ce bois de lauriers où il a placé les Poëtes, n'ait fait nulle mention d'Homére. Le Cardinal Sirlet traitoit ce silence d'ingratitude. Turnébe, Muret, Taubman & d'autres étoient à peu près de ce sentiment. Ils trouvoient étrange que Virgile qui avoit tant d'obligation à Homere, aiant une si belle occasion de le nommer avec éloge, eût mieux aimé faire cet honneur à l'ancien Musée. Jule Scaliger confondant ridiculement celui-ci avec l'Auteur du Poëme d'Héros & de Léandre, s'est imaginé que Virgile en avoit usé de la sorte, parce qu'il préferoit de beaucoup les vers de ce Musée à ceux d'Homére. Si tous ces Critiques avoient fait tant soit peu d'at-

tention à l'ordre des tems, ils auroient rendu plus de justice à Virgile. N'aiant eu dessein de parler, dans l'endroit où il décrit Musée, que des Poëtes morts avant le sac de Troie, il étoit trop judicieux pour supposer qu'Enée avoit pû y voir parmi eux Homére, né, tout au moins, selon les Chronologistes, cent soixante & tant d'années après la guerre de Troie. Homére lui-même donne lieu de croire qu'il en étoit bien plus éloigné, remarquant aussi souvent qu'il fait, combien les hommes de son tems cédoient en vigueur à ceux du siécle d'Achille & d'Hector.

☞ Les gens du menu peuple portoient autrefois à leur ceinture de grands couteaux qui leur tenoient lieu de courte épée, & ces couteaux servoient à couper du pain. Il est dit l. 2. c. 6. de la vie du Maréchal de Boucicaut, que *Tantôt qu'il fut arrivé à Gennes, il fit faire commandement que tout homme de quelque état qu'il fût, rendît les armes, & les portât aux Palais, sans nulle tenir en sa maison, ne porter couteau, fors à couper pain.* M. le Duchat qui a indiqué cet endroit pag. IX. de ses notes sur le Prologue du 3. l. de Rabelais, dit avoir crû autrefois que ces couteaux s'appelloient *penards*, insinuant

par

par là que ce mot venoit de pain. En quoi il avoit bien plus de raison, que de le dériver de *poignard*, comme il a fait depuis. Quand Rabelais au Prologue cité a dit, *Chacun exerçoit son penard*, il a entendu sûrement une sorte d'épée, dont la mode étant venue à vieillir, on a dit *vieux penard*, originairement pour vieille épée, vieux couteau, & depuis pour un vieux homme cassé. Ainsi *vieux loup*, vieille lame où étoit marqué un loup, s'est dit également d'une vieille épée, & d'un vieillard; vieille dague, d'une vieille dague & d'une vieille. On a écrit *pénard*, pour *painard* ou *panard*, comme *penier* pour *painier*, qu'on a écrit plus ordinairement *panier*. Rabelais ch. 9. du l. 1. se moquant des mauvaises allusions, en donne pour exemple celle de *panier* à péner; ce qui a obligé M. le Duchat, à faire, conformement aux vieilles éditions, imprimer en cet endroit, de même qu'au c. 13. du l. 2. *pénier*, au lieu de *panier*. Croire qu'au Prologue du 3. l. *penard* signifie *penis*, mot Latin obscéne, & en vient, c'est ne pas voir qu'il s'agit là d'une arme prise au propre, quoiqu'au figuré l'Auteur fasse sur ce mot, de même que sur celui de *braquemard*, une équivoque malicieuse. Pénard, comme je l'ai dit, *quasi painard*,

vient constamment de *pain*. Une bonne autorité pour confirmer cette étymologie est ce passage de Merlin Cocaie dans sa Macaronée 2. où décrivant la parure de Barba Tognazzo, il dit :

Panescum lateri coltellum taccat, habentem
De busali cornu manicum, virasque d'otonis,
Cujus stringa ligat pendentem rossa guainam;

Olivier Maillard dans son Sermon de la seconde Fête après Pâques, use du mot *gladius* dans la signification de couteau. *Christus*, dit-il, *non portabat gladium, & tamen ita perfectè scindebat panem, quòd non cadebat una mica, & hoc semper faciebat, quando manducabat panem.* Anton. Francesco Doni f. 125. de sa Zucca de l'édit. de Venise 1565. dit : *à dir pane, à dir pan, o pene, non te ne darei una castagna.* Cependant *pene*, que je sache, ne signifie rien en Italien.

¶ Diogene Laërce n'étoit point savant, cependant il n'a pas laissé de nous donner un excellent Ouvrage que l'on peut appeller l'Histoire de l'Esprit. J'avois fait autrefois quelques remarques sur cet Auteur, que j'abandonnai à cause de mes maladies & de quelques autres occupations. Mes amis sachant que j'avois commencé à y travailler, m'envoierent des

Remarques, entre autres M. l'Abbé Bourdelot, & M. Bochart. Ce dernier me prioit ſur tout d'y faire un *Index*, étant, diſoit-il, l'ame des gros livres. J'y travaillai donc tout de bon, & l'Ouvrage étant achevé, je l'envoiai en Angleterre pour y être imprimé, mais il fut égaré. M. Huet aiant appris ce malheur & le chagrin que cela me donnoit, m'écrivit qu'il n'y avoit point d'autre remede que d'en envoier un autre, en me diſant :

Tu modo, anime mi, noli te macerare. *

Cet exemplaire ſe retrouva, & le livre fut imprimé à Londres en 1664.

Quelques années après on me parla de le réimprimer en Hollande, & je fus ſollicité d'y ajoûter beaucoup de choſes. Il ſembloit qu'on l'allât imprimer ſur le champ, tant on marquoit d'empreſſement pour cela; c'eſt ce qui fit que je donnai à pluſieurs perſonnes de ma connoiſſance des morceaux de cet Auteur pour y travailler, comme à M. l'Évêque d'Avranches qui me manda un jour dans

* Paroles de Myſis à Pamphile, Sc. 2. du 4. Act. de l'Andrienne, où l'on peut, ce me ſemble, obſerver que Myſis n'étant qu'une ſervante, il ne lui convient point de dire à Pamphile, *anime mi*, c'étoit à Glycerium.

le tems qu'il y travailloit, & qu'il confrontoit quelques passages de cet Auteur sur d'anciens manuscrits rongez de vers:

Me verò Origenis cariosa volumina torquent.

Je priai aussi M. Petit & quelques Jésuites d'y travailler: mais ces derniers ne me purent rien faire.

Enfin toutes mes augmentations étant achevées, je les envoiai en Hollande. Cependant il y a près de neuf années qu'il est sous la presse, & je n'en ai reçu que deux exemplaires que M. Wetstein m'a fait tenir de Hollande par Strasbourg. C'est une route bien longue; mais la guerre est cause de ce desordre. Je suis bien satisfait de l'impression. Tout le monde la trouve belle. [a] Je ne croiois pas voir cet ouvrage avant que de mourir.

¶ On dit à Saint-Maurille d'Angers, que le corps de saint Jacques y est; sur quoi Ménard aiant dit dans son Histoire d'Anjou, que si ce n'étoit le Majeur, c'étoit au moins le Mineur, on mit à côté cette regle de Droit: *Semper in obscuris, quod minimum est sequimur.*

[a] M. Ménage mourut environ un mois après avoir reçu ces exemplaires.

☞ La régle de Droit dont on fait ici une application burlesque, est d'Ulpien *L. 9. de reg. Jur.* Rabelais c. 37. du troisiéme livre s'en moque, appellant cette loi versale & versifiée, parce que c'est un vers pentametre.

¶ M. de Saint Laurent aiant été blessé à la jambe, avoit de la peine à marcher; une personne par plaisanterie lui dit: Monsieur, vous êtes tout d'une piece. *Qu'importe*, reprit un de ses amis, *si la piece est bonne.* Quand son frere eut fait imprimer son livre sur la Trinité, intitulé, *La Foi devoilée par la raison*; il rompit avec lui à cause de cet ouvrage, & ce frere alla consulter un Avocat pour savoir ce qu'il devoit faire là-dessus.

☞ Le livre intitulé, *La Foi devoilée par la raison*, a pour Auteur le Sieur Jean Patrocle Parisot, Maître des Comptes à Paris, où il le fit imprimer l'an 1681. & le débitoit en sa maison, rue Simon le Franc. Bayle dans ses Nouvelles de la Rép. des Lettres art. 7. du mois d'Octobre 1685. en parle assez au long.

¶ M. le Cardinal de Rets étant allé voir M. Mazure Curé de S. Paul: dans le tems qu'il étoit chez lui, les cloches vinrent à sonner d'une si grande force pour une personne de qualité qui venoit

de mourir, qu'on ne s'entendoit pas parler. M. le Cardinal demanda au Curé si le son des cloches ne l'importunoit point, il répondit fort à propos: *Tantum valent, quantum sonant.* Cela me fait souvenir de cette Epigramme contre les sonneurs:

Persecuteurs du Genre humain
Qui sonnez sans misericorde,
Que n'avez-vous au cou la corde
Que vous tenez en votre main?

☞ On ne peut ajoûter au *tantum valent quantum sonant*, ce distique latin.

Æra Sacerdotes à nobis sæpe requirunt,
Et tantum reddunt æris ob æra sonum.

Et au quatrin contre les Sonneurs, ce sizain.

Cloches, si les loix de l'Eglise
Ont ordonné qu'on vous batise,
Le mystére en est délicat;
C'est de peur que le Diable à qui chacun vous donne,
Lorsque trop longtems on vous sonne,
Ne vous prît & vous emportât.

Jean Jovien Pontan dans son Dialogue intitulé *Charon*, s'est extrémement plaint de l'importunité des cloches. Il n'en a pourtant pas dit ce qu'il semble que Ra-

belais l. 1. c. 19. lui en fait dire. Ce qu'en a écrit Alciat c. IX. du l. 8. *Parergon* mérite d'être lû. Les trois Epigrammes de Jean de la Case contre les cloches sont très-Latines, mais très-froides, les deux dernieres sur tout. On trouve dans le sermon burlesque fait par Cyrano sous le nom du Curé de Colignac : *Il vaudroit bien mieux que vous ne fissiez point tant les enbasez à quêter pour la grande cloche cassée. Hé, hé, mon Dieu, ne reveillons point le chat qui dort, elle est morte avec le batême. Laissons-la là, nous la referons quand nous pourrons. La Paroisse n'est pas de si grand revenu, il n'y a que trop de* son *pour si peu de* farine. *Mais en cas que vous vouliez faire votre devoir de Chrétiens, il vous reste encore deux cloches qui vous le prêchent assez. N'entendez-vous pas qu'elles sonnent tous les jours à vos oreilles* don, don, don? *Elles veulent dire par là, dévote assistance, que vous devez faire force dons à votre Curé.* Ce stile est bien éloigné du sublime de Despreaux qui a dit dans sa 6e Satire :

Tandis que dans les airs mille cloches émues
D'un funébre concert font retentir les nues,
Et se mêlant au bruit de la grêle & des vents,
Pour honorer les morts font mourir les vivans.

Ce que M. de la Monnoye a rendu ainsi

dans la traduction en vers Grecs qu'il a faite de cette Satire.

.... συγγλὼ ἄμυδις κελαδοῦσιν ἀοιδὴν
Ἐξ ἱερῶν ἀνάειθμα πελώρια κύμβαλα τύπτων;
Ἀβριαροῖς ἀνέμοισι, χαλάζῃ τ' ἄμμιγα πυκνῇ
Ζώοντας κτείνουσιν, ὅπως τιμῶσι θανόντας.

¶ Il y a longtems que je ne suis plus sensible aux critiques qu'on fait de mes ouvrages, & sur tout de mes Poësies. Jamais homme n'a tant essuié de censures, ni en même tems reçu tant de louanges que moi.

¶ Un Prédicateur avoit ennuié tout le monde en prêchant les Béatitudes. Une Dame lui dit après le Sermon: Monsieur, vous en avez oublié une. Laquelle, reprit le Prédicateur? Celle-ci, ajoûta la Dame: Bienheureux ceux qui n'étoient pas à votre Sermon.

¶ M. de la G... L...Président d'Angers étoit accusé de recevoir ordinairement des présens des parties. Le Lieutenant particulier voulant lui en faire des reproches, dit un jour en pleine Audience: Appellez ces présens.

¶ J'ai écrit en quelque endroit de mes ouvrages *vingt & un cheval*. Cette maniere de parler a été condamnée par l'Académie Françoise, & tous ceux qui

vont à l'armée assurent que l'on dit *vingt-& un chevaux*. Il faut céder à l'usage; mais il n'y a qu'en cette rencontre où l'on se serve du plurier, au lieu de singulier *. C'est une bizarerie de notre Langue.

¶ Madame la Comtesse de Fiesque qui a l'esprit un peu leger, aiant mal à la tête disoit à Madame Cornuel: Madame, que j'ai la tête pesante! Madame Cornuel lui dit: Madame, vous verrez que c'est un corps étranger.

¶ M. de Bautru disoit d'un jeune homme qui avoit mangé tout son bien à vingt ans. C'est un ruiné précoce.

¶ Daniel Heinsius aimoit un peu à boire. Un jour qu'il n'étoit point en état de faire leçon à cause d'une débauche qu'il avoit faite le jour précédent, des gens pour le railler affichérent à la porte de la sale où il faisoit ses leçons: *Daniel Heinsius non leget hodie propter hesternam crapulam*.

¶ N. Heinsius son fils étoit un bon homme, doux, & d'une grande moderation. Je l'ai reçu chez moi, & lui ai donné à dîner plusieurs fois. Je n'ai point vû Daniel Heinsius.

* On dit aussi vingt & un Cardinaux, Maréchaux Sénéchaux, procès verbaux, &c.

¶ Quand M. (Pierre) Petit se maria, je lui demandai s'il avoit lû la Dissertation d'Heinsius : *Si un homme de lettres doit se marier : & quelle femme il doit prendre ;* ou s'il s'étoit souvenu des décisions de Pantagruel ? Mais il n'avoit consulté ni l'un ni l'autre. Cela fait bien voir que l'Homme & le Philosophe sont deux choses bien différentes.

☞ Les réponses de Pantagruel à Panurge, qui le consultoit sur le dessein où il étoit de se marier, étant toutes contraires les unes aux autres, ne sont appellées ici *décisions* que par ironie. M. le Duchat dans sa note sur cet endroit de Rabelais, en cite un tout semblable, tiré du discours 6. de Jean Batiste Gelli dans ses *Capricci del Bottaio*, & dit que s'il savoit certainement que l'ouvrage de l'Italien eût paru le premier, il n'hésiteroit point à croire que Rabelais l'auroit paraphrasé. En quoi il a raison, mais il se trompe quand à la fin de sa note il ajoûte, que les *Capricci du Bottaio* furent réimprimez en 1549. trois ans *avant* la premiere édition du troisiéme livre de Rabelais. Il faloit dire *trois ans après*, puisqu'il y a constamment deux éditions du 3. l. de Rabelais, l'une de Paris, l'autre de Toulouse, toutes deux de 1546. in 16. avec

Privilege de François I. donné à Paris le 19. Septembre 1545. le 31. de son Regne. Ce qu'il y a de sûr est que Rabelais lorsqu'il composa son 3. l. n'avoit point vû les *Capricci*, qui ne parurent pour la premiere fois qu'en 1546. in 4°. L'Auteur qu'il a très-assûrement copié, non seulement dans le 9. chap. mais encore dans le 27. du 3^e l. est Jean Raulin Docteur de Paris, Moine de Cluni, au Sermon 3. *de viduitate*. Le passage est trop singulier pour n'être pas rapporté ici tout au long. *Dicitur de quadam vidua, quòd venit ad Curatum suum, quærens ab eo consilium si deberet iterum maritari, & allegabat quòd erat sine adjutorio, & quòd habebat servum optimum, & peritum in arte mariti sui. Tunc Curatus dixit: Bene, accipite eum. E contrario illa dicebat: Sed periculum est accipere illum, ne de servo meo faciam dominum. Tunc Curatus dixit: Bene, nolite eum accipere. Ait illa: Quomodo ergo faciam? Non possum sustinere pondus illud quod sustinebat maritus meus, nisi unum habeam. Tunc Curatus dixit: Bene, habeatis eum. At illa: Sed si malus esset, & vellet mea disperdere & usurpare? Tunc Curatus: Non accipiatis ergo eum. Et sic semper Curatus juxta argumenta sua concedebat ei. Videns autem Curatus quia vellet illum habere, & haberet devotionem ad*

eum, dixit ei ut bene distinctè intelligeret quid campanæ Ecclesiæ ei dicerent, & secundùm consilium campanarum, quod ipsa faceret. Campanis autem pulsantibus intellexit juxta voluntatem suam, quòd dicerent : Prens ton varlet, prens ton varlet. *Quo accepto, servus egregiè verberavit eam; & fuit ancilla quæ priùs erat domina. Tunc ad Curatum suum conquesta est de consilio, maledicendo horam quâ crediderat ei. Cui ille : Non satis audistis quid dicant campanæ. Tunc Curatus pulsavit campanam; & tunc intellexit quòd campanæ dicebant :* Ne le prens pas, ne le prens pas; *tunc enim vexatio dederat ei intellectum.* Il y a quatre volumes in 4° des Sermons de ce Raulin, à Anvers chez Bellerus, au commencement, si je ne me trompe, du siécle dernier. L'Auteur mourut en 1514 il ne cédoit en rien pour le génie aux Maillards, aux Barlettes, ni aux Menots.

¶ Comme on chantoit un *Credo* à Saint Paul en méchante musique, Madame de Sevigny disoit : Ah que cela est faux ! Puis se tournant vers ceux qui l'écoutoient : Ne croiez pas, dit elle, que je renonce la Foi; je n'en veux pas à la lettre, ce n'est qu'au chant.

¶ Je ne voudrois point lire le Dictionnaire de Moréri : ce n'est pas que je ne

l'eſtime fort bon, mais c'eſt qu'il y a beaucoup de fautes; & que ſi je m'en étois mis quelqu'une dans la tête, j'aurois de la peine à m'en corriger.

¶ On peut dire au Théologien, au Philoſophe, ou à quelque homme de lettre que ce ſoit,

Scire tuum nihil eſt, niſi te ſcire hoc ſciat alter.

mais on ne peut pas dire la même choſe au Politique: il faut lui dire,

Si ſciat hoc alter, ſcire tuum nihil eſt.

parce que toute ſa ſcience conſiſte à ſavoir bien garder le ſecret.

☞ Pris d'Owen Epig. 43. du livre 2.

¶ J'ai dit d'un Profeſſeur qui n'avoit perſonne dans ſa claſſe, que c'étoit *Vox clamantis in deſerto.* La même choſe ſe peut dire d'un Prédicateur qui n'a preſque point d'auditeurs. Cela me fait ſouvenir d'un ſemblable à celui-ci que tout le monde fuioit, & qui étoit obligé pour avoir des auditeurs, de prier ſes amis de l'aller entendre: un de ceux-ci n'y alla point, & lui manda pour s'excuſer, qu'il n'avoit pas voulu aller troubler ſa ſolitude.

☞ C'eſt de Pierre de Montmaur Profeſſeur Roial en Grec, que M. Ménage a dit *Vox clamantis in deſerto*, pag.

18. de sa vie de Gargilius Mamurra. Il lui applique aussi cette ancienne Epigramme anecdote.

Χαίρετ' Ἀριστάδου τοῦ ῥήτορος ἕπτα μαθηταί,
Τέσσαρες οἱ τοῖχοι, καὶ τρία συψέλια.

En mettant χαίρετε Γαργιλίου. Voiez-le dans ses Commentaires sur le 6. livre de Diogéne Laërce pag. 251. de l'édit. in 4º.

☞ *Chommer*, être en repos, ne rien faire, manquer de besogne, d'où l'on a dit *chommer les Fêtes*, s'écrivoit originairement *chaulmer*, du Latin inusité *calamare*, qui vient de *calamus*, *chaulme* ou chaume, parce qu'aux jours de fête les paiisans n'allant pas travailler demeurent en repos sous le chaume, c'est à dire en leurs maisons couvertes de chaume.

Le pauvre en sa cabane où le chaume le couvre,

a dit Malherbe. Toutes les autres étymologies de *chommer*, Hébraïques, Grecques, Latines & Bretonnes, sont fausses. On a dit de même *casanier* pour fainéant.

¶ M. de M... qui étoit le plus ignorant de tous les hommes, disoit étant vieux : Je voudrois être laquais, & n'avoir que seize ans, & savoir ce que je sais.

¶ Pendant la vacance du Siége de Paris, M. Morel prêcha à Notre-Dame, &

n'eut point d'auditeurs; M. de Launoy dit qu'il prêchoit *Sede vacante*.

¶ Madame de Sévigny s'informant de ma santé, je lui dis: Madame, je suis enrhumé. Je la suis aussi, me dit-elle. Il me semble, lui dis-je, Madame, que selon les regles de notre langue il faudroit dire, *Je le suis*. Vous direz comme il vous plaira, ajoûta-t-elle, mais pour moi je croirois avoir de la barbe si je disois autrement.

☞ Si M. Ménage avoit dit à Madame de Sévigny, *Je suis malade*, & qu'elle eût répondu, *Je la suis aussi*, elle n'auroit fait qu'une faute, savoir, en mettant *la* pour *le*. Mais M. Ménage aiant dit, *Je suis enrhumé*, & le mot *enrhumé* n'étant pas masculin & féminin comme *malade*, mais seulement masculin, elle faisoit deux fautes, en répondant, *Je la suis aussi*; l'une en mettant *la* pour *le*; l'autre, en ce que s'exprimant comme elle faisoit, c'étoit dire qu'elle étoit aussi *enrhumé*, genre qui ne lui convenoit pas. Pour parler juste, elle devoit répondre: *Je suis enrhumée aussi*. Voiez la Remarque de *la* pour *le* dans Vaugelas, & la Note de Thomas Corneille.

¶ A l'occasion de ce que l'on dit, que pour bien écrire, soit en prose, soit en vers, il faut consulter son oreille; il est

vrai, disoit M. Guiet; mais il faut pour cela qu'elle soit bonne.

¶ On dit d'un homme qui tomba dans une fosse en regardant les Astres.

Qui fuit Astrologus, tunc Geometra fuit.

☞ La seconde dans *geometra* est longue, γεωμέτρης. Juvenal a usé de synérése dans ce vers qui est le 76. de la 3e Satire.

Grammaticus, rhetor, geometres, pictor, aliptes.

A quoi Sidonius & d'autres n'ont pas fait réflexion.

☞ Ces vers de Mademoiselle de Scuderi sur la naissance de Monseigneur le Duc de Bourgogne, étant très beaux, méritent d'être conservez, n'aiant point été imprimez jusqu'ici.

Venez, heureux Enfans; venez à la lumiere,
Vous allez commencer une illustre carriére;
Et le Soleil qui naît aux bords de l'Orient,
N'a pas à sa naissance un éclat si riant.
Tout brille autour de vous, les Jeux, les Ris, la Gloire
Parent votre berceau comme un char de victoire.
Mais, ô Roial Enfant, quand on sort des Heros,
On ne vit pas longtems dans les bras du repos.

Hâtez-vous. Que le corps, l'esprit, & le courage
Forcent les loix du tems,& les regles de l'âge?
Passez rapidement les frivoles plaisirs,
Et concevez bientôt d'héroïques desirs.
Vous pourrez surpasser tous les Princes du monde,
De vos premiers exploits couvrir la terre & l'onde.
Digne de votre nom être admiré de tous,
Et voir toûjours L'O U I S bien au-dessus de vous
Eclairer tous vos pas, vous servir de modele,
Etre du Roi des Rois une image fidele,
Le bonheur des François, l'ame de ses Etats,
Et l'exemple éternel de tous les Potentats.

☞ Vittorio Siri tom. 8. pag. 665. de ses *Memorie recondite*, dit que Louis XIV. nâquit l'an 1638. à Paris au mois de Décembre *in una notte nevosissima*, au lieu de dire en Septembre à Saint Germain en Laie, ce que personne n'ignore.

¶ Un Envoié se prévaloit de sa résidence dans une République, M. l'Abbé de Montreuil fit ce Quatrain.

Paul voudroit nous persuader
Qu'il faut beaucoup d'intelligence
Pour exercer sa résidence:
Mais il ne faut que résider.

¶ Le Prologue en vers de la Comédie des Facheux de Moliere, est de M. Pellisson. La louange qu'il donna au Roi en cette occasion n'empêcha point qu'il ne fût arrêté prisonnier peu de tems après dans la disgrace de M. Fouquet, *les Fâcheux* aiant été faits pour la Fête de Vaux. C'est aussi M. Pellisson qui a fait ce discours que l'on voit au commencement des œuvres de M. Sarazin, que je pris soin de faire imprimer après sa mort, & que je dédiai à Madem. de Scudery.

☞ Voiez touchant les plus belles Préfaces que nous aions en nôtre langue, l'Entretien que le P. Bouhours a intitulé *la Langue Françoise*. Il y est parlé avec éloge de plusieurs de ces sortes de discours. De celui de l'Abbé Cassagnes audevant des œuvres de Balzac; de celui de Segrais audevant de sa Traduction de l'Eneïde en vers François; de quelques autres dont les Auteurs me sont inconnus. La Préface sur les œuvres de Sarazin y est citée la premiere autant par l'ordre du merite, que par l'ordre du tems, il y est dit que c'est une très-belle chose. Richelet, si son jugement peut être ici allegué, en parle à peu près dans les mêmes termes en son

Dictionnaire au mot *Préface*, ajoutant néanmoins *qu'il y a quelque chose de faux*. Les Précieuses de Montpellier, décrites si agréablement par Chapelle dans son Voiage, gardoient à cet égard beaucoup moins de retenue. Elles n'estimoient dans Sarazin que l'Epitre de M. Menage, & traitoient de ridicule la Préface de M. Pellisson. Celle de Vaugelas à la tête de ses Remarques & generalement toutes les Préfaces des ouvrages d'Ablancourt sont louées avec justice. Entre les Préfaces Latines modernes le Ministre Alexandre Morus dans son Panegyrique de Calvin en distingue trois qu'il garantit excellentes, & qui font, dit-il, honneur au siécle. Celle de Calvin au-devant de son Institution. Celle de M. de Thou sur son Histoire, & celle de Casaubon sur Polybe.

☞ Après avoir parlé des Préfaces soit Latines, soit Françoises, qu'on croit les meilleures, j'en vais produire une la plus mauvaise, la plus ridicule, la plus extraordinaire qu'on se puisse imaginer. Le langage au son en paroît Latin, mais d'une Latinité qu'on peut appeller monstrueuse, tant elle est sauvage, & barbare. Comme cette piéce n'est pas longue, qu'elle est anecdote, & que le ma-

nuscrit, d'où je l'ai tirée, est unique, savoir le manuscrit où sont les Poësies de Luxurius, je ferai sans doute plaisir aux curieux de la leur communiquer. Ils y démêleront par-ci par-là quelques mots rapportez dans les Gloses d'Isidore, de Papias, & dans la Collection de Du Cange; mais je suis fort trompé si le plus habile parvient jamais à entendre le tout ensemble. Cette Préface est au-devant de certains vers, attribuez, comme on verra plus bas, à un Octavien âgé de 16 ans, qualifié cependant *vir inlustris*. Je la représente ici fidélement copiée avec toutes les ponctuations, ratures, & superscriptions de l'original.

PRÆFATIO. *Pag.* XLVI.

HActenus me intra vurgam animi litescentis inipitum tua heretudo instar mihi luminis extimandea denormam. redubiare conpellet sed antistar gerras meas anitas diributa & posartitum Nasonem quasi agredula: quibusdam lacunis. baburrum stridorem averrucandus oblatero. Vos etiam viri obtimi: ne mihi in anginam vestra hispiditatis arnanticataclum carmen inreptet. Ad rabem meam magicopertit. cicuresque conspicite ut alimones meis carnatoriis. quam censiones extetis. Igitur conraino sensu meam returem

quamvis vasculam Pieridem actutum de vobis lampenam comtulam spero. Adjuta namque cupedia presumentis jam non exippitandum, sed oppitandum sibi esse conjectat. Ergo benepedam me hac pudori citimum. colucari censete. Qm si hac nescreperat extiterint nec fracebunt que alucinari. vel ut vovinator adactus sum voti vobis damiumusque ad exodium vitulanti is cohacmentem. Quis enim mesonibium & non murgissonem fabula autamabit quam Mentorem exfaballibit altibnans unde faborem exfebrnate. fellibrem ut apludam armonia temsore a me velut ambrone collectam adoreos vertatis instruppas. V E R-S U S Octaviani viri inlustris annorum XVI. *filius Crescentini viri Magnifici sunt vero versi.* *

CLXII.

Candida sidereo fulgebat marmore Cypris,
Nec finctam reddit nobilis arte lapis, &c.

Ce manuscrit, dont j'ai dit un mot ci-dessus à l'occasion du *Pervigilium Veneris*, aiant passé de Jean Lacurne habile homme, Bailli d'Arnai le Duc, au docte Saumaise, & de celui-ci à Claude Saumaise son fils aîné, mort

* Tout étant ici corrompu, il est inutile de remarquer que *versi* est mis pour *versus*.

âgé de 34 ans à Beaune le 18. d'Avril 1661. appartient aujourd'hui à M. Lantin Conseiller au Parlement de Dijon, fils de M. le Conseiller Jean-Baptiste Lantin légataire par moitié avec M. le Conseiller Philibert de la Mare, des manuscrits de M. Saumaise le fils.

Une autre Préface, moins ancienne à la verité, mais presque aussi peu intelligible, quoique plus correctement ponctuée, est celle qu'un pédant nommé en Latin Joannes Franciscus Quintianus Stoa mit en 1514. au-devant de son Panégyrique de la Vierge, intitulé *Parthenoclea*. La voici, rien n'est plus burlesque.

Joannis Francisci Quintiani Stoæ insuam Parthenocleam Orphœilogia.

TU quicumque es vel Cadmei inventi bullatus Hermes, vel Pythagoreo silentio adstrictus miles, seu civis Milesii picatus æmulus, seu artis Oleniæ Daphnæus magnes, qui limatis Cerebrigenæ consecratis artubus ob sititum horoscopum Ægyptiam arborem repræsentasti, exin animato Gallicanæ pœnæ vexillo, cœlestis Jani à pejurio conditionem induisti, mox & fidei sacrarium evicta omnium victrice aperuisti, necnon duplici testudine conclusum membrum aquilino ascensu

defatigasti, exinde salso humore Niloticam justitiæ notam extremæ artuationis melortho perfudisti, tuis tibicinibus id reddito, quod, quum ex Argonantis fiunt Argonautæ, pisculus remora cæsis præstat ligneis. Te etenim Sigalionem indice simulans, & misericordiæ incurvato solio deprecor, uti eo coluro Parthenopeæ laudes in tuo tibi primogenito vitali membro conditas intuearis, quo & præcedentia conspexeris. Non hic amplius Musæ Lachesis se se exeret. nec Phœbææ me compriment cataractæ, sed soluto & Parnasiis vinculis exempto rem agam aulace. Non aberunt dictiones crassis Midis Psiches famulæ; verba diobolaribus tipulis Hannonis Punici; sententiæ barbaricis Marsyis hieroglyphici apices, rerum nomina sciopodibus arietinæ oracula, ac demum observationes narthecophoris Angeronæ. Sed Rufis Helenæ, Rhemniis prothymiæ, Serviis Martis vincula, Porphyrionibus Eunuchus Terentiana. Accede, Lector, Æolii simplicis lenitudinem complexus. Lydio querulo consternatus, Dorio bellicoso incitatus, Phrygio religioso detentus, Asio vario correptus, fioream hanc radicitus exprimas rosidemiam. Nec mireris me satius Milonis voluisse esse hospitem, quam Tironis patronum. Nam & Pastophori sacerdotis multis placuit mysterium. Ingredere igitur, & sana mente perlege quæ si penitus

callum non habebunt, tamen inter attagenas Phrygias, Samiosque pavones, & censores adnumerabunt. Sed jam omissis nebulosis clariora adgrediamur convivia.

De ces deux Préfaces la premiere paroît inexplicable, je veux dire qu'il est comme impossible de l'expliquer en sorte qu'elle soit intelligible d'un bout à l'autre. Les Glossaires, comme je l'ai observé, peuvent fournir la signification de quelques mots particuliers, mais il y en a plusieurs autres qu'il faut deviner & rétablir, de même que la ponctuation étrangement altérée par le copiste. La seconde Préface a du moins cela que le texte en est tres-correct. L'obscurité seule arrête. Elle est fort épaisse sur tout dans les premieres lignes. On entrevoit un foible jour dans les suivantes, & je ne sais si je me trompe, il me semble que je trouverois un sens assez raisonnable, depuis *Non hîc amplius Musæa Lachesis sese exeret*, jusqu'à la fin. Pour le commencement j'avoue de bonne foi que je n'y vois goute. D'autres plus clairvoians en perceront les ténebres. On propose tous les mois des énigmes au public. En voici deux d'une nouvelle espece, qui demandent d'autres Oedipes que ceux du Mercure galant.

Un

¶ Un Abbé qui vouloit faire ſécula-riſer ſon Abbaïie, diſoit au Roi, qu'il avoit les plus méchans Moines du monde, qu'il y avoit même un *Exaudiat* fondé chez eux, qu'ils ne diſoient jamais. Le Roi lui dit : Puiſqu'ils ſont ſi méchans, je ne dois pas faire fonds ſur leurs prieres ; je les tiens quites de leur *Exaudiat*.

¶ M. de Louvois étoit preſt de partir, & voulant dire où il devoit aller : Monſieur, dit Monſieur de Roquelaure, ne nous dites point où vous allez, car auſſi bien nous n'en croirons rien.

¶ L'Académie entiére a été ſacrifiée à la paſſion de quelques-uns de ſon Corps. Je ne les nommerai pas, car il y en a qui ſont de mes amis. M. de Furetiére étoit un ſujet à ménager : n'avoit-il pas les rieurs de ſon côte ? & excepté quelques intéreſſez de l'Académie, tout le reſte lui donnoit les mains. Cependant, & l'Academie, & lui, ont joué à la baſcule, comme les enfans, ſans pouvoir convenir d'un équilibre qui leur auroit ſauvé à l'un & à l'autre, tant de mauvaiſes démarches dont le public ſe divertit.

¶ Madame Cornuel parloit d'une affaire à M. Colbert qui ne lui répondoit

rien. Elle lui dit, Monsieur, faites-moi au moins quelque signe que vous m'entendez.

¶ M. de Monanteüil Goulu, que l'on appelloit le Blondin septuagenaire, aiant dessein de se marier à l'âge de 60 ans, parce que, disoit il, il s'ennuioit les soirs, on lui amena une femme, en lui disant: Tenez, Monsieur, vous trouverez à qui parler.

¶ Mellan ne vouloit point graver de portraits que de personnes illustres & distinguées, soit par leur rang, ou par leur mérite; & disoit que l'on ne devoit point en graver d'autres. *

¶ Le Pere .... Capucin & Prêtre, qui avoit la pierre, étant prêt d'être taillé, dit; Mais aussi ne serai-je point impuissant?

¶ Le Poëme Latin que j'ai adressé à M. de Santeuil & à M. Du Périer, *ad Santolium & Pererium*, étoit pour me divertir de leurs disputes & de leurs prétentions. Je parois embarassé dans ces vers à qui des deux je donnerai le sceptre poëtique. Du Périer prétendoit avoir appris à Santeuil les regles de la bonne poësie, & Santeuil soutenoit qu'il ne tenoit rien que de lui-même, & de

* Claude Mellan mourut âgé de 94 ans le 9 de Septembre 1688.

la fureur poëtique. Cela faisoit qu'ils n'étoient pas contens l'un de l'autre, & qu'ils se critiquoient toujours.

¶ Je fais le contraire de Messieurs de l'Académie Françoise. Ils remplissent leur Dictionaire des mots qui sont en usage, & moi je mets avec soin dans mes Etymologies ceux qui sont hors d'usage, pour empêcher qu'ils ne tombent dans l'oubli.

¶ Le Cardinal Mazarin avoit acheté la Bibliotheque de M. des Cordes. La même Bibliotheque fut vendue à l'encan pendant la guerre de Paris. Depuis elle fut rachetée & mise avec les autres livres de ce Cardinal au College Mazarin.

¶ Il y a un Rituel Romain imprimé à Paris l'an 1584, où l'on trouve une priére en François pour demander à Dieu d'accorder un fils au Roi Henry III. & en même tems l'abolition de la nomination aux Benefices par le rétablissement des Elections.

☞ La priére pour demander à Dieu le rétablissement des Elections Canoniques se trouve dans le Rituel de Vannes imprimé à Lyon, & dans celui de Clermont imprimé l'an 1608. par ordre du Cardinal de la Rochefoucault. Cette Priére n'a été rien moins qu'efficace

Le Concordat qui en 1516. abregea les Elections, a prévalu & prévaudra. Il courut alors sur ce sujet divers écrits assez libres, entre autres un imprimé à Paris *in* 4°. par Guillaume Eustache sans date. Antoine du Verdier en parle dans sa Bibliotheque pag. 898 & 899. comme d'une maniére de Comédie dont les personnages au nombre de 22. étoient *Bénéfice grand*, *Bénéfice petit*, *Pragmatique*, *Election*, *Nomination*, *l'Ambitieux*, *Légat*, *Quelqu'un*, *Vouloir extraordinaire*, *Pére saint*, *Provision Apostolique*, *Collation ordinaire*, *Université*, *le Hérauld*, *Omnes*, *Sot dissolu*, *Abus*, *Sot trompeur*, *Sotte folle*, *Sot glorieux*, *Sot corrompu*. Le titre qui étoit en rime, commençoit ainsi:

LE NOUVEAU MONDE avec l'étrif,
Du Pourvû, & de l'Electif,
De l'Ordinaire, & du Nommé.
C'est un livre bien renommé
En suivant la forme authentique
Ordonnée par la Pragmatique, &c.

Claude Barthelemi Morisot a tiré delà l'idée du conte touchant Madame la Pragmatique, inseré dans un Roman Latin de sa façon, intitulé *Peruviana*, où sous des noms du Perou il a caché l'hi-

stoire des démêlez du Cardinal de Richelieu avec Marie de Medicis & Gaston Duc d'Orleans. Ce conte étant sans difficulté le meilleur endroit du livre, merite d'être rapporté. Le voici en François.

Il y avoit en France une noble & riche veuve nommée Pragmatique, qui avoit deux filles à marier, toutes deux belles, mais de vertu fort équivoque. L'aînée s'appelloit Election, la cadette Nomination. Force amoureux les recherchoient en mariage : La Mere embarrassée sur le choix s'adressa au Souverain Pontife & au Roi pour savoir ce qu'elle avoit à faire. Tous deux d'un commun avis lui conseillerent de donner l'aînée à un jeune homme nommé Grand Benéfice, & la cadette à un autre nommé Petit Bénéfice. Pragmatique en cette occasion suivant le mauvais exemple de plusieurs meres ; idolatres de leurs filles, se dépouilla de tous ses biens en faveur des siennes. Les noces se firent solennellement, & dans la suite du tems les mariées donnerent plus d'une fois des marques de leur fecondité : Elles eurent chacune trois enfans. Election eut Abus, Simonie, & Impieté. Nomination eut Ignorance, Luxe, & Disso-

lution. Pragmatique qui s'étoit épuisée pour l'avancement de ses Filles, étant tombée dans l'indigence, prioit humblement ses Gendres de la secourir au besoin. Ils s'excusoient l'un & l'autre sur leur famille nombreuse, sur la dépense qu'il leur faloit faire pour entretenir leur train, la parure de leurs femmes, les plaisirs tant ordinaires qu'extraordinaires où les engageoit leur condition. Qu'ils n'avoient pour toute ressource que l'attente de quelque liberalité, soit du Prince, soit du Pontife, promettant de ne pas manquer, s'ils venoient à en recevoir, d'en faire part à leur belle-mere. Pragmatique ne comptant pas beaucoup sur des promesses si vagues, fut reduite à chercher un autre moien de pourvoir à sa subsistance. Il y avoit alors dans le Roiaume deux sortes de bêtes étrangeres, l'une nommée Reserve, l'autre Expectative. Elles avoient jusque-là vécu à discretion, & terriblement multiplié; personne dans l'Etat, quelques desordres qu'elles y fissent, n'osant les écarter, ou leur courir sus: Pragmatique néanmoins, comme necessité n'a point de loi, & que de deux maux on choisit toujours le moindre, aima encore mieux hazarder une irruption sur ces

bêtes, toutes sacrées qu'elles étoient, que de se laisser mourir de faim. En aiant donc attaqué quelques-unes à son avantage, elle en fit une gorge chaude, & s'en trouva fort-bien. Ensuite y prenant goût, elle se mit à les poursuivre ouvertement; rôties, bouillies, peu lui importoit, c'étoit pour elle une pâture delicieuse. A son exemple la Noblesse & le Tiers Etat en voulurent tâter. Le mets leur parut excellent. Mais enfin la chasse étant devenue trop générale, il arriva de ces bêtes, comme des loups d'Angleterre; à force d'en prendre, la race s'en perdit, & la pauvre Pragmatique retomba dans sa premiére disette. Le Pontife d'autre côté aiant appris le carnage qu'on avoit fait des animaux qui étoient sous sa protection, dépêcha au Roi des Légats pour tirer vengeance de l'injure. Les Seigneurs les plus qualifiez, pleins encore du souvenir d'une si douce proie, vouloient persuader au Prince de n'entrer ni près ni loin dans cette affaire. Mais lui qui avoit la Religion à cœur, étant informé des excès où l'affamée Pragmatique s'étoit portée, ordonna que pour punition de son crime elle fût exposée à la fureur d'un cruel Lion *. L'arrêt étant prononcé, il ne res-

* Leon X.

toit qu'à conduire la criminelle au supplice. La question étoit de trouver un ministre de cette execution. Personne, pas même aucun des boureaux du lieu, ne se présentoit pour cela. Le rang que la vieille Dame avoit autrefois tenu en France, la rendoit encore venerable aux yeux du public, & peutêtre malgré la condannation auroit-elle échapé faute d'executeur, si l'un des Légats, homme barbare nommé Concordat, expressement désigné pour faire cette fonction, n'eût mené l'infortunée jusqu'à l'aréne de l'amphitheatre. C'est-là qu'étant arrivée, elle fut livrée au Lion, qui s'étant batu trois fois les flancs de sa queuë, & aiant autant de fois secoué sa criniere, se jetta sur la triste Pragmatique, la déchirant d'abord avec rage, & quittant aussitôt avec mépris un corps maigre & sec, qui n'avoit que la peau & les os.

¶ Il y a un Livre in octavo des Observations de Scaliger sur Théophraste, imprimé l'an 1584. à Lyon par une Jeanne de Junti, fille de Jacques de Junti, sous un Privilege obtenu en son propre nom. Elle est qualifiée dans ce Privilege, Damoiselle Jeanne de Junti Fille de Jacques de Junti Gentilhomme Florentin, en son vivant Libraire à Lyon.

A la suite de ces observations de Jule Scaliger sur l'Histoire des plantes de Theophraste, sont imprimées en Italique d'autres Remarques sur quatre livres de la même Histoire. L'Auteur n'en est point nommé. Il est seulement dit qu'elles sont d'un très savant homme, *Viri maxima doctrina præditi*. Vossius dans son Etymologique, aux mots *Betula* & *Palmer*, croit que c'est Jacques Dalechamp. Il se trompe, c'est Robert Constantin, comme il paroît par la frequente citation du Dictionaire Grec-Latin de Crespin, qui n'est autre que le sien, par celle de son Suplément de la langue Grecque, de ses Elegances de l'une & de l'autre langue, de ses observations Pliniennes, & d'autres livres qu'il promettoit, mais qu'il n'a point publiez, dont quelques-uns se voient encore manuscrits.

¶ M. de B... me disoit il n'y a pas longtems que les vers de M. Huet nommé à l'Evêché de Soissons, étoient jolis. Ils passent le joli, lui dis-je; & vous ressemblez à celui qui voiant la Mer pour la premiere fois, dit que c'étoit une jolie chose.

M. Huet excelle dans la Poësie Latine. Le recueil de ses vers dont nous avons une cinquiéme édition in 12. à

E v

Paris 1709, chez Jacques Etienne, plus ample & plus correcte que les précédentes, fait honneur au siécle. La diction des meilleurs Poëtes, du tems de César, & d'Auguste, n'est pas plus pure que la sienne. On reconnoît dans ses dix Eglogues, qui sont autant de chefs-d'œuvres d'invention, un agreable mélange du tour d'Ovide avec le tour de Claudien. Le caractere de Lucrece dans l'*Epiphora*, de Tibulle, dans l'Elégie du Thé & dans les deux autres; d'Horace, dans l'*Iter Suecicum* & dans les Odes; d'Ausone, dans le petit Poëme du sel. Ce qu'il y a de merveilleux est que l'érudition universelle de l'Auteur n'a laissé nulle trace d'obscurité, ni de secheresse dans aucune de ses pieces; qu'on y remarque en toutes la même élégance de style, & la même vivacité, en sorte que celles qu'il a faites à quatre-vingts ans & plus, sont aussi pleines de feu que les Poësies de sa plus verte jeunesse. Qui croiroit que ce grand homme Théologien, Philosophe, Historien, Critique, Grammairien, possedant les langues, même Orientales, fût encore un si bon Poëte? En verité dernierement * qu'il étoit dangereusement malade, on eut

* Au mois d'Octobre 1712.

raison d'adresser ce sonnet à Messieurs de l'Academie Françoise.

Oracles éloquens du Parnasse François,
Un étrange malheur aujourd'hui vous menace.
Vous perdrez en Huet un chantre dont la voix
Auroit pû défier le chantre de la Thrace.
Lui seul, génie immense, embrassoit à la fois
Tout ce que du savoir le vaste cercle embrasse,
Et vous n'esperez pas qu'un assez digne choix
Vous offre un successeur propre à remplir sa place.
Toutefois, sans tenter d'inutiles efforts,
Voulez-vous qu'un moment redonne à vôtre corps
Ce qu'à peine pourroient lui redonner cent lustres ?
Soiez, fameux Esprits, cinquante desormais:
C'est l'unique moien d'accomplir vos souhaits.
Pour vous rendre un Huet, il vous faut dix illustres.

☞ Il y a deux éditions in 12. à Rouen, l'une de 1606. chez Raphaël du Petit Val, l'autre sans date chez Pierre Mail-

le, du petit livre intitulé par ironie *Les Quinze joies du Mariage*. L'Editeur qui n'avoit voulu mettre à la Preface que le nom de l'Imprimeur dans la premiere Edition, s'eſt fait connoître dans la ſeconde ſous celui de François du Roſſet. Il dit avoir extrait ce livre d'un manuſcrit ancien de quatre cens ans, c'eſt-à-dire, écrit au plus tard au commencement du treiziéme ſiecle. En quoi il s'eſt lourdement trompé. La mention de Nôtre Dame de Lorette, dans l'onziéme joie, pouvoit lui apprendre que ſon exemplaire n'étoit pas ſi ancien à beaucoup près, puiſque les pélerinages à Notre-Dame de Lorette ne ſont connus que depuis le quinziéme ſiecle, & qu'on n'en trouvera aucune trace dans le quatorziéme, perſonne avant Blondus, mort l'an 1463, n'en aiant parlé. Le ſtyle des *Quinze joies* n'eſt d'ailleurs tout au plus que de 1450. Et contre l'opinion de du Roſſet, l'ouvrage avoit été déja imprimé à Lyon en lettres Gothiques ſans date chez Olivier Arnoullet, comme du Verdier pag. 1804. de ſa Bibliotheque en fait foi. Jean de Nevizani livre 1. de ſa Foreſt nuptiale pag. 80. de l'édition de Lyon 1545. cite *Quindecim letitias matrimonii*.

☞ On voit deux Epitaphes ridicules aux Cordeliers de Dijon. L'une en leur Cloître, ainsi conçuë ;

C.rporis uranici caro cujus conditur ici,
O pelerin gaude, qui vixisti sine fraude,
Ordine, re-que Minor, sancti consors, ut opinor.

L'autre qui est dans la nef de l'Eglise ; est l'Epitaphe faite en ces termes par le Sieur Joseph Griguette Secretaire du Parlement de Bourgogne, à Dame Lazare Ferrand son Epouse.

Tout cela que l'on peut désirer en long âge
Celle que ce cercueil tient enclose au-dedans
Quoiqu'à peine eût encore atteint vingt & un ans,
L'accomplit tout ainsi qu'en aïant davantage.
Enfant elle téta, & son saint pucelage
Vierge garda entier en ses jours verdissans ;
Puis épouse conçut, & fit de beaux enfans,
Et mere enfin rendit à nature son gage.
Ce fut du mois de Juin le jour vingt & septiéme,
L'an tournant quinze cens quatre-vingts, le neuviéme

De son fiévreux accès, qu'elle finit sa vie,
L'an neuviéme c'étoit de son Hymen aussi:
Si que d'elle on peut dir' qu'elle mourant ainsi
Vieille elle est de merite, & jeune d'ans & vie.

☞ Une jeune Dame du Mans, plus belle que le jour, aiant mis au monde un beau garçon plein de vie, mourut trois jours après à l'âge de vingt ans, par la faute du Chirurgien qui la blessa en l'accouchant. Elle fut extrémement regretée de ses amis, un desquels, connu & par ses services à l'armée, & par son amour pour les Lettres, m'aiant demandé quelques vers sur cette mort, je lui envoiai le lendemain l'Epitaphe Françoise suivante, qu'il m'a depuis invité de traduire en Latin & en Grec, deux langues dont il sait toute la finesse. Je donne à la défunte le nom de Glycére dans les vers François, de Lycoris dans les Latins, & de Μάργαρις dans les Grecs, les Poëtes étant en possession d'en user de la sorte pour la commodité de leurs vers. Voici les François.

Ci gît, morte au printems de sa verte jeunesse,

Glycére, nouvelle Psyché,
Dont les divins appas inspiroient la tendresse,
Et qu'on ne vit jamais sans en être touché.
Venus, pour s'affranchir de la douleur cruelle
De se voir préferer cette aimable mortelle,
Dans un accouchement lui fit perdre le jour.
Mais la jeune & belle Glycére
Triomphant de Venus, en mourant devint mere
D'un enfant plus beau que l'Amour.

Voici les Latins.

Hic jacet, æternum lugeri digna, Lycoris,
Quæ, vix facta parens, occidit ante diem.
Quæ Venerem forma, Psyche velut altera, vicit,
Cujus spectator quisquis, amator erat.
Mortalem præstare Deæ non passa Dione
Decrevit tantum plectere morte nefas.
Nec mora vindictæ: Moritur pariendo Lycoris,
Quanquam tota mori non ea visa fuit.
Scilicet extinctæ vivit puer ecce superstes
Qui formosæ oculos matris, & ora refert.
Væ tibi, væ Cytherea! Prius te vicerat illa;
Nunc puerum vincit pulchrior iste tuum.

Voici les Grecs.

Ἐνθάδε τύμβον ἔχει, φθιμένη νεότητος ἐν ἀκμῇ
Μάργαρις, ἡ μήτηρ κάτθανεν ἀρτιτόκος.
Ἤ νίκησε, νέῃ ψυχῇ, Κύπριν εἴδει καλῷ,
Πικρὸν ὅθεν σοβαρὴν ἄλγος ἵκανε θεάν.
Οὐδὲ τίσις λήθυνεν, ἐπεὶ τότε παῖδα κύουσα
Κάλλιμον, ὡς ἔτικεν Μάργαρις ὣς ἔθανεν.
Ἀλλὰ τί σοι, Κύπρι κέρδος, ἐνίκα σε πρὶν ἐκείνη
Κάλλει, νικήσει νῦν ὅδε παῖδα τεόν.

☞ Pourquoi ne mettez vous jamais de gans? disoit une fille à un jeune homme fort éveillé. Mademoiselle, lui répondit-il, je ne saurois tenir dans ma peau, que ferois-je dans une autre?

☞ Le Cardinal Hadrien, du titre de S. Chrysogon, s'appeloit en son nom de famille Castellesi; & parce qu'il étoit de Corneto, ville Episcopale d'Italie, dans le Patrimoine de S. Pierre, on avoit coutume de le surnommer le Cardinal de Corneto. Nous avons de lui un livre de Grammaire, intitulé *de Sermone Latino, & modis latinè loquendi*, assez estimé. Il le dédia en 1512, ou au commencement de 1513, un peu avant le Pontificat de Leon X. à Charles Prince des Espagnes,

élû depuis Empereur, & nommé Charles-quint. Ce livre, à le bien prendre, n'est qu'une collection de phrases, à laquelle Vivès observe que l'Auteur n'auroit pas mal fait d'ajouter un peu plus au long la maniere de s'en servir. *Hadrianus Cardinalis* (dit-il *de tradendis disciplinis* livre 3.) *collectione illa exemplorum non parum proderit, etsi est in docendo parcior quam oportebat, satisfecisse se, dictis auctorum congerendis, ratus, ab enarratione difficilium cautè manum continuit.* Morhof Tom. 1. de son *Polyhistor.* l. 4. c. 9. n. 20. confond ridiculement ce Cardinal avec le Pape Hadrien VI. c'est-à-dire, un Italien avec un Hollandois, un Grammairien avec un Théologien, un Ecrivain très-poli, soit en prose, soit en vers, avec un Scholastique ennemi de l'élégance Latine, & surtout de la Poësie. Le bon Morhof croit si fermement que ces deux Hadriens ne sont qu'un, que ç'a été selon lui une ignorance à Simler & à d'autres de les avoir distinguez. Une chose à remarquer touchant la délicatesse du Cardinal Hadrien pour la belle Latinité, c'est que dans la Préface de son livre il dit que s'étant un jour rencontré à Boulogne la grasse dans une compagnie de gens de

lettres, on vint à parler de quelques ſçavans qui prenoient pour modéle de leur ſtyle Apulée, Sidonius, Fulgence, & Martianus Capella, ſurquoi il prit occaſion de déclamer fortement contre un gout ſi dépravé. Ces paroles par leſquelles il déſignoit deux Profeſſeurs de Boulogne ſes contemporains, Philippe Béroalde l'ancien, & Baptiſte Pie, furent apparemment la cauſe de la haine mortelle que conçut pour lui Philippe Béroalde le jeune. On en voit de vives marques dans les Epigrammes de ce dernier, & ſur tout dans les iambes cruels *in Hadrianum Caſtellenſem, Cornetanum*, où il lui reproche les dernieres infamies. La piéce écrite avec toute l'aigreur & toute la licence de Catulle contre Céſar, & d'Horace contre Canidie, n'a pas laiſſé d'être imprimée à Rome avec Privilege du Pape Clement VIII.

☞ *Conte.*

Un vieux Baron, Sire de Beaumanoir,
Devenu borgne au métier de la guerre,
Par bienſéance avoit un œil de verre,
Qu'à ſon coucher un Page alloit le ſoir
Sur une aſſiéte humblement recevoir.

Or une fois que le Page peutêtre
Malade étoit, peutêtre étoit absent,
Un valet neuf, mal instruit, innocent,
Fut en son lieu chargé de comparoitre.
Le bon vieillard, sans faire de façon,
Tout comme au Page, à ce nouveau garçon
Livre son œil, puis dit sa patenôtre.
Point cependant le valet ne s'en va.
Hé, dit le Maître, ami, qu'attens tu là?
J'attens, Monsieur, que vous me donniez
l'autre.

¶ On s'entretenoit à l'Hôtel de Rambouillet des Macules nouvellement découvertes dans le Disque du Soleil, qui pouvoient faire appréhender que cet Astre ne s'affoiblît. M. de Voiture entra dans ce tems-là. Mademoiselle de Rambouillet lui dit : Eh bien, Monsieur, quelles nouvelles? Mademoiselle, dit-il, il court de mauvais bruits du Soleil.

¶ En Savoie quand on se fait saigner on reçoit des présens. Un jeune homme en aiant reçu de sa Maîtresse,

Je vous remercie, lui manda-t-il, de vos préſens pour la plaie de mon bras: mais pour celle du cœur, que me donnerez-vous ?

Un galant homme étant un jour à la toilette de ſa maîtreſſe, prit un miroir de poche qui étoit ſur la table, & y écrivit ce quatrain avec un craion ſur l'étofe du dedans de l'étui.

Iris, en ce miroir toujours
Vous pouvez voir l'objet que j'aime.
Je voudrois bien toujours de même
Y voir l'objet de vos amours.

¶ Le Poëte Liniere s'étoit autrefois âquis l'eſtime des gens de mérite par ſes vers qu'il faiſoit aſſez bien. On ſe faiſoit un plaiſir de le bien recevoir. Dans ce tems-là il fit cette Epigramme contre M. Conrard, ſur ce qu'il avoit été plus aviſé que les autres de n'avoir jamais rien publié que ſon nom : voulant dire qu'il n'avoit mis au jour aucun ouvrage, & qu'il s'étoit contenté de ſigner les Privileges des Livres, comme Secretaire du Roi.

Conrard comment as-tu pu faire
Pour acquerir tant de renom,
Toi qui n'as, pauvre Secretaire,
Mis en lumiere que ton nom ?

Présentement on ne le regarde plus, & il est obligé de manger avec les cochers & les laquais des Maîtres à la table desquels il mangeoit autrefois. Un jour qu'on lui faisoit quelque honte de ce qu'on le voioit toûjours à pied, il dit :

Je vois d'illustres Cavaliers,
Avec laquais, carosse & pages :
Mais ils doivent leurs équipages,
Et je ne dois pas mes souliers.

C'est lui qui a dit de moi, qu'il faloit me condamner à être conduit au pied du Parnasse & y recevoir la fleur de lis pour les vols que j'ai faits sur les Anciens. J'avouë moi-même que je les ai pillez dans mes Poësies. Je ferois un bel ouvrage si j'avois le tems, pour faire voir que j'ai réussi là-dessus dans mon dessein. Quoiqu'il ait mal parlé de moi, je n'ai pas laissé depuis de le bien recevoir chez moi ; mais quelque tems [illegible]rès il fit quelques insultes à des P. P. [illegible]suites, qui s'y étoient trouvez en mê-

me tems que lui, & je fus obligé de le prier de ne plus revenir.

☞ 'François Païot, plus connu sous le nom de Liniére, mourut à Paris l'an 1704, âgé de 76 ans. Il étoit né avec de jolies qualitez, bien fait, de l'esprit, de la vivacité, du talent pour la Poësie aisée, mais satirique, libertin, débauché; il acheva de se gâter par la crapule. On voit de lui diverses pieces dans les volumes de Poësies choisies, imprimées chez Sercy. Il en court aussi beaucoup de manuscrites. De ce nombre étoit l'Epigramme contre Conrart, un des plus modestes tout ensemble & des plus polis hommes de son tems. C'est sa modestie qui l'empêchoit de publier ses compositions tant en vers qu'en prose. Il seroit à souhaiter qu'il nous en eût donné lui même un recueil. C'auroit été toutes pieces de bon goût. Par malheur pour sa memoire on s'avisa en 1681, d'imprimer les lettres, que sans aucun dessein qu'elles devinssent un jour publiques, il avoit autrefois écrites au Sieur André Felibien qui alors étoit à Rome. Conrart étoit Huguenot. Son zele pour sa Religion lui fit naître l'envie d'une traduction nouvelle des Pseaumes en vers François, sur la mesure de ceux de

Marot & de Beze, au chant desquels les Eglises Protestantes Françoises étoient accoutumées. On l'a cru pendant bien du tems, Auteur d'un petit traité qu'en 1657 il fit imprimer in 12. de l'Action de l'Orateur, ouvrage qu'on a sû depuis être du Ministre Michel le Faucheur, mort le 1. Avril de la même année, Conrart mourut le 23 de Septembre 1675. Sa réponse à Sarasin, qui avoit fait pour lui la Balade du gouteux sans pareil, marque ce qu'il pouvoit en ce genre. Ce fut pour se venger du mépris avec lequel il parloit de Liniére, que celui-ci fit contre lui l'Epigramme rapportée la premiere dans cet article. La seconde est tirée de Richelet au mot *Equipage.* L'endroit où il est dit qu'il avoit mal parlé de M. Menage, pourroit bien être celui-ci.

Thyrsis, je suis ravi que par votre moien
Mon Factum quelque tems ait servi d'entretien,
Et de voir qu'en tous lieux le bonheur accompagne
Ce plaidoier en Vers produit à la Campagne.
J'étois bien assuré que s'il vous sembloit beau
Il devoit contenter le célebre Boileau,
Lui qui pour acquerir du nom en ce Roiaume,

Attaque fortement Gilles fils de Guillaume,
Car on dit que Menage a mis sous son portrait
De sa présomption cet authentique trait.
Nôtre nouveau David abbat avec sa fronde
Cet autre Goliath qui morguoit tout le monde,
Ce que je dis ici n'est pas pour le blâmer,
Menage a des talens que l'on doit estimer,
Mais parmi les Savans c'est une république,
Et l'on n'y peut souffrir un pouvoir tyrannique.

Le Boileau que Liniére entend est Gilles Boileau, frere du fameux Despreaux, Traducteur du Manuel d'Epictete, & dont nous avons les œuvres postumes imprimées in 12. l'an 1670. où est une belle traduction en vers François du 4e livre de l'Eneïde, mais où n'est pas l'Epigramme qui suit :

Avoir l'esprit chagrin, & le visage blême,
Enrager dans le cœur, pester contre soi-même,
Se sentir consumer de mille & mille feux,
Voir un tas de parens s'opposer à ses veux,
Estre toute la nuit tourmenté de colique,
Avoir à son lever six Diables en pratique,
Ne parler que de loix, d'affaires, de fatras,

C'est

C'eſt l'état où je ſuis, & telle eſt ma poſture
Qu'avoir Ménage ſur les bras,
C'eſt le moins de mon avanture.

On n'y a pas non plus mis l'Epitre où eſt ce trait.

Moi d'ailleurs dont l'humeur critique
Aux plus huppez feroit la nique,
Et qui dès mes plus jeunes ans
Appris l'art de railler les gens.
Qui de mon premier coup de foudre
Reduiſis ce Coloſſe en poudre,
Ménage qui dans ſes écrits
Cenſuroit les plus beaux eſprits,
Et qui du bruit de ſa ſcience
Avoit dupé toute la France.

Les vols faits par M. Ménage ſur les Anciens lui ont été reprochez, non ſeulement par Liniére, mais encore par Gilles Boileau, Cotin, Moliere, Baillet, &c. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt qu'à la mode des Poëtes qui ſe font des Maîtreſſes en l'air, aiant choiſi pour la ſienne Mademoiſelle de la Vergne, depuis Madame la Comteſſe de la Fayette, il l'appelloit en Latin *Laverna*, nom de la Déeſſe des voleurs. Ce qui donna lieu à cette Epigramme.

Lesbia nulla tibi est, nulla est tibi dicta
Corinna,
Carmine laudatur Cynthia nulla tuo.
Sed cum doctorum compiles scrinia vatum,
Nil mirum si sit culta Laverna tibi.

M. Ménage cependant se faisoit honneur de ces reproches. Outre le soin qu'il a pris d'y répondre dans son Anti-Baillet, il marquoit longtems auparavant dans une lettre manuscrite que j'ai vûe de lui à M. Huet, datée de 1683. qu'il avoit fait autrefois un Traité de l'imitation & du larcin des Poëtes, ajoutant qu'il auroit été bien aise de le publier, & d'y joindre quelques notes sur ses Poësies.

¶ C'est M. de Mommor qui a fait le Distique que je vais vous dire sur *la Pucelle* de M. Chapelain. Je l'ai sû de l'Auteur, & ne l'ai publié qu'après sa mort.

Illa Capellani dudum expectata Puella,
Post longa in lucem tempora, prodit anus.

Cette Pucelle prétendue
De l'heureux Poëte Chapelain
Depuis si longtems attendue,
Paroît de sa derniere main,
Mais si vieille déja, qu'elle en est méconnue.

M. Chapelain ne fut si longtems à donner sa Pucelle, que parce qu'il étoit paié d'une grosse pension par Monsieur de Longueville. Il appréhendoit que ce Prince ne se souciât plus de lui après qu'il auroit publié son ouvrage. Les rieurs de ce tems-là disoient que la Pucelle étoit une fille entretenue par un grand Prince; que sur ce pied là, elle s'étoit toujours conservée une certaine espece d'honneur, mais qu'elle étoit devenue p.... sans crédit & sans réputation du moment qu'on l'avoit livrée au public, comme le disent ces vers que l'on fit alors sur ce sujet.

Lorsqu'un Prince en secret honoroit la
Pucelle
De ses dons & de sa faveur,
C'étoit une p.... d'honneur
Qu'on ne connoissoit pas pour telle;
Mais lassé de sa politique
Depuis qu'elle paroît & se fait voir au jour
Que chacun la paie à son tour,
La Pucelle n'est plus qu'une fille publique.

La pension que recevoit M. Chapelain étoit de deux mille francs, & il fut près de vingt ans avant que de publier *Sa Pucelle*; ce qui donna occasion au Poëte

Liniere de faire cette excellente Epigramme :

Nous attendons de Chapelain,
Ce noble & fameux écrivain,
Une incomparable Pucelle ;
La Cabale en dit force bien,
Depuis vingt ans l'on parle d'elle,
Dans six mois on n'en dira rien.

Ce qu'on a principalement repris dans la Pucelle de Chapelain, est que contre la regle des Poëmes Epiques dont la conclusion doit toujours être glorieuse pour le Heros, le Poëme de la Pucelle finit par la prison de l'Héroïne. Le Poëte pour s'excuser disoit qu'il n'avoit donné que la moitié de son ouvrage ; & que dans les douze autres chants, le Comte de Dunois, qui étoit le véritable Héros du Poëme, le termineroit par la délivrance du Roiaume, & par la défaite des ennemis de la France. On assure que ces douze derniers chants sont achevez. En voici deux témoignages authentiques. Chapelain étant mort le 22. Février 1674, M. Ménage peu de tems après écrivit à M. Huet ce qui suit. *M. Chapelain a fait un testament dont M. Conrart est executeur. Il donne par ce testament sa Bibliotheque à toute sa famille, c'est*

à-dire à ceux de ses neveux qui sont profession des Lettres. Sa Pucelle est toute achevée ; & il a même fait la Préface de la seconde partie. Outre ce grand Poëme il a laissé un nombre prodigieux de lettres, qu'il désire qu'on imprime, si on le juge à propos. Je ne sais point encore combien il a laissé d'argent, mais il ne faut pas douter qu'il n'en ait laissé beaucoup. Feu M. Flechier dans une lettre datée de Nimes le 12. Juin 1705. écrit ces mots au P. de la Ruë Jesuite : *Il est vrai que j'ai en original la seconde partie du Poëme de la Pucelle de feu M. Chapelain, écrite de sa main. Nous en avons fait autrefois quelques lectures ensemble, d'un côté trop peu, de l'autre trop réjouissantes. Si les affaires de ce païs nous laissoient quelque solide tranquilité, j'irois faire un dernier voiage à Paris, & j'y porterois ce manuscrit.* Il a passé des mains de M. Flechier à celles de l'ancien Evêque d'Avranches M. Huët, qui le laissera aux P P. Jesuites de la ruë S. Antoine, donataires de ses autres livres & papiers. On a imprimé des recueils entiers d'Epigrammes la plûpart Françoises contre Chapelain. Celle ci qui est Latine n'est dans aucun.

Quæ dempsere tibi somnum vigilata tot annos
Carmina, nunc nobis hunc, Capellane, cient

J'ai oui dire que Furetiere & la Fontaine allant un jour, dans le tems qu'ils étoient amis, rendre visite à Patru, le virent venir à eux avec Chapelain. Voici, dit Furetiere, un Auteur pauvre, & un pauvre Auteur.

☞ Scaliger le pere a debité beaucoup de doctrine dans le premier livre de sa Poëtique. Il y a rangé dans un bel ordre une infinité de choses curieuses tirées de divers Auteurs Grecs qu'il ne fait que copier, & qu'il ne cite presque jamais. Pollux est de ce nombre. C'est de lui qu'il a emprunté ce qu'il enseigne touchant l'instrument de musique nommé *Simicum* de Simus son inventeur. Il est vrai qu'après avoir dit, conformément à Pollux, que cet instrument avoit 35 cordes, il ajoûte que nos manicordions en sont une imitation. Voici ses termes. *Fuit & Simi commentum illud quod ab eo Simicum appellatum quinque & triginta constabat chordis, à quibus eorum origo quos nunc monochordos vulgus vocat, in quibus ordine digesta plectra subsilientia reddunt sonos.* Rien n'est si plaisant que la maniere dont M. Ménage dans ses Origines Françoises a entendu ces paroles. Il prend *Simus* pour *Simius*, & croit là-dessus que Scaliger attribue

l'invention de cet inſtrument à un ſinge, ajoûtant par un ſurcroit d'erreur que le même Scaliger dérive le mot Italien *monocordo* de *mono*, qui en Italien ſignifioit un ſinge. On auroit peine à compter ici les bévues de M. Ménage. La premiere eſt d'avoir ignoré que ce qui eſt dit ici touchant l'inſtrument *Simicum* eſt originairement de Pollux. La ſeconde d'avoir cru qu'un ſinge étoit capable d'avoir inventé cet inſtrument. La troiſiéme de n'avoir pas ſû qu'on ne diſoit pas en Latin *Simus* pour *Simius*. La quatriéme de s'être imaginé que ces mots, *à quibus eorum origo quos nunc monochordos vulgus vocát*, regardoient l'étymologie de *monocordo*, au lieu qu'ils regardent purement la façon de l'inſtrument. La cinquiéme d'avoir pris *mono* pour un mot Italien qui ſignifioit un ſinge. Et la ſiziéme d'avoir attribué toutes ces abſurditez à Scaliger qui en eſt fort innocent. La ſeule faute dont il auroit pû reprendre celui-ci, eſt d'avoir dit *quos monochordos*, au lieu de *quæ monochorda*, ce dernier mot ne pouvant ſe rapporter qu'à *inſtrumentum*, emploié un peu plus haut.

☞ Meibomius le fils aiant lû ces mots dans un Itinéraire d'Italie, *Petra-*

nius Bononiæ integer aſſervatur, egoque ipſum meis oculis non ſine admiratione vidi, crut qu'effectivement le manuſcrit de Petrone étoit entier à Bologne, & partit exprès de Lubec pour aller voir cette merveille ſur le lieu, où étant arrivé, il alla d'abord trouver le Médecin Capponi qu'il connoiſſoit de réputation, & là ouvrant ſon livre dont il avoit exprès marqué la page, lui demanda, après lui avoir fait lire l'endroit, ſi ce fait étoit véritable? Très-véritable, répondit le Médecin; & ſi vous voulez venir avec moi, je crois avoir aſſez de crédit pour faire en ſorte que votre curioſité ſoit préſentement ſatisfaite. Meibomius le ſuit avec une joie qui ne ſe peut exprimer. Mais fut bien ſurpris lorſque ſon guide l'aiant conduit à la porte de la principale Egliſe de la ville, le pria d'entrer, lui diſant que c'étoit là qu'il verroit ce qu'il cherchoit. Comment, s'écria Meibomius, eſt-il poſſible qu'on ait choiſi un tel lieu pour y dépoſer un livre ſi infame? Que voulez-vous dire, interrompit Capponi, avec votre livre infame? C'eſt ici l'Egliſe de S. Pétrone où l'on garde ſon corps entier, comme votre Auteur en fait foi, & comme vous le verrez vous-même tout à cette

heure. Le Sacriſtain eſt de mes amis, je n'ai qu'à lui parler, & je m'aſſure qu'il nous le montrera tout auſſitôt. Meibomius revenant alors comme d'un profond ſommeil, reconnut le *qui pro quo*, & je vous laiſſe à penſer s'il y eut à rire.

☞ C'eſt grand dommage que l'ample ſottiſier * Latin du Grammairien Meliſſus ſoit perdu. Peu s'en faut que le Grec † du Philoſophe Hieroclès n'ait eu la même deſtinée. Le Chapitre περὶ Σχολαστικῶν, ſeul morceau qui juſqu'ici ait paru de ce recueil, contient des naïvetez très divertiſſantes. On en a mis quelques-unes en vers François, entre autres celle-ci, qui eſt la premiere.

Au mois de Juin, ſe baignant dans la Seine,
Certain badaud y tomba dans un creux.
Quelques nageurs ſe donnerent la peine
De l'en tirer : ç'en étoit fait ſans eux.
Entre leurs bras porté ſur le rivage,
Il rappella ſes eſprits doucement,
Tant qu'à la fin aiant repris courage,
Beau Sire Dieu, cria-t-il hautement,
De me baigner ſi deſormais l'envie
Me revenoit, daignez me la changer,
Onque dans l'eau n'entrerai de ma vie
Qu'auparavant je ne ſache nager.

* Sueton, in Meliſſo Grammat. † Intitulé Ἀστεῖα,

☞ Baillet, Ecrivain laborieux, & de plus Bibliothecaire de profession, n'a pas su au vrai quel étoit le titre des cent Nouvelles de Bocace. Au lieu de *Decaméron*, il a dans ses Jugemens des Savans n. 296. dit *Dodecaméron*, & compté par conséquent deux journées de plus que le livre n'en contient, à peu près comme ce Pédant qui acte 3. scéne 2. de la Comédie de Bernardin Pino, intitulée *Gli ingiusti sdigni*, allégue son commentaire sur la douziéme journée du Décaméron. Le même Baillet, à qui dans la nombreuse Bibliotéque dont il disposoit, rien n'étoit plus aisé que de s'instruire du sujet de l'Anti-Morus de Brixius, avoue pourtant pag. 285. de la 2. part. de ses *Anti*, que tout ce qu'il a pû découvrir touchant cette piéce, est que Scévole de Sainte Marthe dans l'éloge de Brixius dit que celui-ci avoit remporté hautement la victoire sur Thomas Morus, qui par des vers pleins de fiel l'avoit cruellement & malignement attaqué sur la description d'un combat naval entre les François & les Anglois. Cela, de l'aveu même de Baillet, ne donne pas une idée bien nette de l'Anti-Morus, mais voici le fait. Brixius aiant composé en 1513. un Poëme in-

titulé *Chordigera*, où il décrivoit en 300 vers Hexaméttres le combat donné le jour de S. Laurent de la même année entre le vaisseau de France nommé la Cordeliére, & celui d'Angleterre nommé la Régente. Thomas Morus qui n'étoit pas alors constitué en dignité, fit diverses Epigrammes pour se moquer de quelques endroits de ce Poëme. Brixius sensible à l'injure, s'en vengea par l'Anti-Morus, Elégie d'environ 400 vers, où il releva impitoiablement tout ce qu'il crut avoir remarqué de fautes dans les Poësies de Morus. Il garda néanmoins longtems cette piéce sans la publier, témoignant, s'il en consentoit l'impression, que c'étoit par déférence pour ses amis qui lui remontroient que ces sortes d'ouvrages perdent beaucoup de leur grace quand ils tardent trop à paroître. Il y a trois éditions de l'*Anti-Morus*. Les deux premieres de Paris, l'une par les soins de l'Auteur en 1520, l'autre en 1560, dans le second tome des *Flores Epigrammatum* de la collection de *Leodegarius à Quercu*, en François *Léger du Chene*. La troisiéme de Francfort, dans le corps des Poësies Latines des Auteurs François, recueillies par Ranutius Gherus, nom anagrammatisé de Janus Gru-

therus. On en pourroit compter une quatriéme, si le bruit, qui au rapport d'Erasme *, courut en 1520, avoit été vrai, que Thomas Morus se mettant fort au dessus de cette satire, l'avoit fait lui-même imprimer. Je ne pense pas qu'il en soit venu là, quoique dans une longue & très-piquante lettre contre Brixius réimprimée l'an 1642. à Londres à la suite des Epitres de Mélanchthon, il témoigne à Erasme en avoir eu le dessein. Claude du Verdier fils d'Antoine pag. 163 de sa *Censio in auctores* & suivantes, parle fort au long de cette querelle de Morus & de Brixius. Celui-ci, à le bien prendre, étoit véritablement l'aggresseur, comme Morus dans une grande & forte lettre qu'il lui écrit, pag. 48. de l'édition ci-dessus marquée, le lui fait bien voir. Le vrai nom au reste de Brixius en François n'étoit ni Brisse, ni Brice, mais de Brie, *Germanus Brixius*, Germain de Brie. C'est ainsi que Rabelais son contemporain, qui l'avoit connu familiérement, l'appelle chap. 21. du 4e livre. Ceux qui disent avec Moréri qu'il mourut vers l'an 1550, ou avec Baillet en 1540, la même année que Budé, se trompent. J'en dis autant du Bénédictin Dom George Viole qui

* XIII. Epist. 35. *b* Dom G. Viole pag. 252. de la vie de S. Germain Evêque d'Auxerre.

fait vivre jusqu'en 1546. Il mourut au plus tard en 1538, comme le prouve l'Epitaphe que lui a faite Gilbert Ducher, parmi les Epigrammes duquel imprimées in 8° l'an 1538, chez Gryphius, elle se lit pag 150.

☞ Les Savans n'ont pû jusqu'ici marquer au vrai en quel tems Achille Tace a vécu. Saumaise, dans la préface de son édition des Amours de Clitophon & de Leucippe, avoue ingénument qu'il ne le sait pas, & qu'il ne trouve point d'Auteur qui le lui enseigne. *Quando vixerit juxta scio cum illis nesciunt, quia nec auctorem habeo qui me id doceat.* Vossius dans ses Historiens Grecs, & dans son traité des Sciences Mathématiques dit à peu près la même chose. M. Huet dans son livre de l'origine des Romans, tout irrésolu qu'il paroît sur cette difficulté, ne laisse pas de pancher à croire Achille Tace postérieur à Héliodore. Je pense avoir trouvé un moien sûr de décider cette question. Achille Tace, dont nous avons le Roman de Clitophon & de Leucippe, est le même qui a écrit de la Sphére, & dont il nous reste une introduction à la lecture des Phénoménes d'Arat. Jule Firmique qui écrivoit sous Constance II. vers l'an 354. comme le justifie la

dédicace de son ouvrage à Lollien, alors désigné Consul, fait mention de cet Achille l. 4. c. 10. *Hac tamen omnia*, dit-il, *tunc exponemus, cum ad Sphaeræ barbaricæ interpretationem veniemus, quæ divinus ille Abraham & prudentissimus Achilles verissimis conati sunt rationibus invenire, & nobis tradere.* D'où il s'ensuit qu'Achille Tace étant plus ancien que Firmique, l'est par conséquent beaucoup plus qu'Héliodore, qui de l'aveu de M. Huet, a été contemporain du grand Theodose, & de ses enfans Arcadius & Honorius. Il faut aussi conclure que Photius s'est trompé, lorsqu'il a insinué qu'Achille avoit imité Héliodore. Suivant mon raisonnement ce doit être tout le contraire. A l'égard des infamies contenues dans le Roman de Clitophon & de Leucippe, je les regarde comme un titre d'ancienneté. Avant que le Christianisme fût affermi, les Ecrivains étoient plus licentieux. La Religion Chrétienne moins indulgente en réformant les mœurs, réforma les expressions. De sorte que des deux Romans celui d'Héliodore Auteur Chrétien étant le plus honnête, doit par cette raison être cru le moins ancien. Cela étant, l'application que M. Ménage dans la préface de la 2e partie de ses Observa-

tions sur la Langue Françoise, & dans le chap. 113 de son Anti-Baillet, s'est imaginé qu'on pouvoit faire à S. Jean-Chrysostome de ce qu'Achille Tace l. 8. de son Roman dit d'un certain Prêtre fort éloquent, grand imitateur d'Aristophane, ne peut avoir lieu, puisque S. Jean-Chrysostome aiant été contemporain d'Héliodore, le même raisonnement qui a servi à prouver qu'Achille Tace aiant précédé de plusieurs années, Héliodore n'a pû le copier, doit aussi servir à faire voir qu'aiant précédé de plusieurs années S. Jean-Chrysostome, il ne peut l'avoir eu en vûe. L'inimitable la Fontaine, qui apparemment ne s'étoit pas donné le soin de faire ni toutes ces recherches, ni toutes ces réflexions, n'a pas laissé de dire le plus heureusement du monde dans sa Balade des livres d'Amour :

Clitophon a le pas par droit d'antiquité,
Héliodore peut par son prix le prétendre.

☞ Jean Besly dans son Histoire des Comtes de Poitou pag. 86. parlant de Lysois Sire d'Amboise, General d'armée de Geoffroi Martel Comte d'Anjou, prétend que ce nom vient de *Lyce*, femelle de chien de chasse, & que *Ly*-

fois eſt la même choſe qu'autrefois parmi les Perſes Cyrus. Sur quoi M. Ménage dans ſes Origines Françoiſes, au mot *Lice*, dit qu'il auroit volontiers demandé à M. Beſly, s'il avoit été en vie, où il avoit lû que les Perſes appellent un chien, *Cirus?* Il auroit pû répondre qu'il l'avoit lû dans la 266e Exercitation de Jule Scaliger contre Cardan, où au ſujet du mot *canis*, qui a ſervi de nom aux Souverains de Vérone, il eſt dit: *Et ſanè Cyrus nihil aliud ſignificat.* Mais c'eſt aſſurément *Cynus* qu'il faut lire, & non pas *Cyrus*. Κύων, κυνὸς, *Cyrus*, *Cino* nom familier aux Italiens. Beſly aiant trouvé *Cyrus* dans Scaliger, au lieu de *Cyrus*, n'a pas pris garde que c'étoit une faute d'impreſſion, & s'eſt perſuadé, parce que Cyrus étoit Perſan, que Scaliger avoit voulu dire que les Perſes appelloient un chien *Cyrus*. C'eſt à quoi je ne préſume pas que Scaliger ait penſé. Pouvoit-il ignorer que Plutarque dans la vie d'Artaxerxe nous apprend ſur le témoignage de Cteſias que *Cyrus* en Perſan ſignifioit le Soleil? Un chien parmi les Médes, ſelon Hérodote l. 1. étoit nommé *Spaco*, & parmi les Perſes, ſelon Juſtin l. 1. c. 4. *Spacos*. L'étymologie au reſte du nom *Cynus* me paroit plus ſpécieuſe que vraie.

On a dû réguliérement écrire *Cinus* de *Franciſcus* dont il eſt une corruption. *Franciſcus* , *Franciſcinus* , *Cinus* comme de *Nanna* , *Nannina* , *Nina.*

☞ Les Dictionnaires , & les Lotteries qu'on voit multiplier de jour en jour, ſont pour le ſiécle une marque ſûre d'ignorance & de gueuſerie.

☞ Les Lettres d'Ange Politien , & les Réponſes qu'on y a faites , recueillies en un volume diviſé en douze livres, mériteroient fort par l'abondance des bonnes choſes qu'elles contiennent , qu'un habile homme , qui auroit du loiſir , entreprît de les traduire , & d'y ajoûter des commentaires propres à éclaircir les endroits obſcurs , & ſur tout l'hiſtoire des Savans de ce tems-là. On donnera à la fin de ce volume , pour un eſſai de ce qu'on pourroit faire en ce genre , la traduction de la premiere de ces Lettres , avec les notes dont on a crû la devoir accompagner.

¶ Charles de Bautru , dit le Prieur des Matras , Chanoine de l'Egliſe d'Angers , mettoit des épingles ſur ſa manche pour ſe ſouvenir de s'enivrer. Un autre Angevin qui ne ſe fioit point à ſa memoire , & qui écrivoit tout ce qu'il avoit à faire , mit ſur ſes tablettes : Mé-

moire à moi pour me marier en passant à Tours. M. de Brancas ne fit pas de même, car le soir même du jour qu'il se maria, il auroit été coucher chez un Baigneur à son ordinaire, si son valet-de Chambre ne l'avoit fait souvenir qu'il s'étoit marié le matin.

¶ Un Gascon qui s'étoit vanté de bravoure, s'enfuioit dans une occasion: un Parisien lui dit: Où est donc ce courage? Il répondit: Il est aux jambes.

☞ Les Latins disent par maniere de proverbe *animus decidit in pedes*, ce qu'ils ont emprunté des Grecs. Homere au vers 280. du 15. de l'Iliade, décrivant la frayeur soudaine des Grecs à la vûe d'Hector, dit que

Τάρβησαν, πᾶσιν δὲ παραὶ ποσὶ κάππεσε θυμός.

Ce qui signifie, suivant l'explication d'Eustathius, ὡς πάντες εἰς τὸ φεύγειν ἀπιδόντες, τοῖς ποσὶ τὴν σωτηρίαν πιστεύσαντες. Et le faux Didyme, que Meursius sur Lycophron pag. 119. de la premiere édition croit être Jean Tzetzes, ἅπαντες λειποψυχήσαντες τὴν σωτηρίαν παρὰ τοῖς ποσὶ ἦχον.

¶ M. l'Abbé Gaudin avoit fait un livre contre un Huguenot qui avoit écrit il y avoit plus de trente ans. Cela étoit si suranné, que ceux même à qui il avoit donné son livre, laissoient passer plusieurs

jours ſans pouvoir ſeulement ſe réſoudre à l'ouvrir. Le Pere Jourdan qui ne l'avoit pas vû demanda s'il étoit gros. Un autre dit : Il y a pour deux jours de lecture. Deux jours, reprit un troiſiéme qui avoit commencé à le lire : il y en a pour plus de cinquante.

¶ M. Gilbert Réſident pour la Reine Chriſtine de Suéde en France, écrivoit fort bien en vers & en proſe. On a de lui l'Art de plaire dédié à Monſieur. Il fit une Comédie dont les vers étoient un peu libres. Il la lut chez M. le Duc de Guiſe en préſence de la Reine Chriſtine à qui elle plaiſoit fort. Il y avoit pluſieurs perſonnes ſavantes dans cette aſſemblée. M. Chapelain qui étoit alors un des meilleurs Critiques, & qui s'étoit acquis une très-grande réputation dans la République des Lettres, fut le premier conſulté ſur cette piéce. Il en dit ſon avis le plus honnêtement qu'il put, mais d'une maniére néanmoins qui fit connoître qu'il trouvoit les vers de cette piéce un peu trop libres. La Reine me demanda enſuite mon ſentiment. Je lui répondis en bon courtiſan, que c'étoit une des belles Comédies qui eût paru juſqu'alors. Cette Princeſſe contente de mon approbation me repartit :

Je suis bien aise, Monsieur, qu'elle soit de votre goût, on peut s'en rapporter à vous : mais pour votre Monsieur Chapelain ; que c'est un pauvre homme ! il voudroit que tout fût *Pucelle.*

¶ M. le Comte de Nogent arriva à Paris n'aiant que huit cens livres de rente, & il en avoit cent quatre-vingt mille lorsqu'il mourut. Le premier jour qu'il parut à la Cour, il porta le Roi sur ses épaules pour le passer par un endroit où il y avoit de l'eau. C'étoit aux Tuileries.

M. de Nogent étoit un homme admirable pour remettre les conversations languissantes. Un jour étant au Cercle de la Reine Mere Anne d'Autriche ; & voiant que la conversation étoit cessée, & qu'il y avoit déja quelque tems que ni la Reine ni les Dames, parmi lesquelles Madame de Guimené étoit, ne disoient mot : N'est-ce pas, Madame, dit-il, interrompant le silence & s'adressant à la Reine, une grande bizarrerie de la nature, que Madame de Guimené & moi soions nez un même jour, & à un quart d'heure l'un de l'autre, & cependant qu'elle soit si blanche, & moi si noir.

¶ C'étoit la coûtume chez les Anciens

de mettre les portraits dee Auteurs devant leurs ouvrages ; nous en avons un témoignage dans Martial, *Liv.* XIV. *Ep.* 186. lorsqu'il parle des Poësies de Virgile :

Quam brevis immensum cepit membrana Maronem?
Ipsius vultus prima tabella gerit.

Il faloit que ce volume qui contenoit les œuvres de Virgile, & son portrait, fût très-petit, & en très-petits caractéres, pour donner occasion à Martial de faire un jeu de mots, en quoi consiste toute la beauté de cette Epigramme. On n'a pas dans l'antiquité pour un seul exemple de ces sortes de caractéres. Celui qui écrivoit un vers d'Homére sur un grain de millet, & celui qui pouvoit mettre dans une coquille de noix toute l'Iliade écrite de sa main, en sont des preuves : & cela paroîtroit incroiable, si de nos jours nous n'avions vû pareilles choses. Il semble même que nos modernes aient enchéri sur les Anciens, puisque non seulement ils forment des caractéres majuscules qui sont imperceptibles aux yeux sans secours de microscope ; mais encore, qu'ils composent tous les traits des visages & d'autres figures avec ces mêmes caractéres ; tels que ce Cru-

cifix qui est à Sainte-Genevieve du Mont, dont tous les traits comprennent en fort petits caractéres toute la Passion de N. S. selon S. Jean, cette image de la Vierge qui est aussi au même lieu, & cette autre qui est entre les mains de M. de Camp nommé à l'Evêché de Pamiers. J'ai vû encore des figures, & des portraits au naturel, faits de cette maniere, comme celui de feue Madame la Dauphine tirée dans un char, couronnée par une Victoire en l'air. Il y avoit aussi d'autres figures hieroglyphiques qui avoient du rapport à Elle, & à Monseigneur. Tout cela formoit un tableau en quarré d'un pied & demi; ce qui paroissoit être fait de traits & de linéamens ordinaires, ne l'étoit que de petites lettres majuscules d'une délicatesse si surprenante, qu'il n'y avoit point de taille douce qui fût plus belle, & dans les figures, & dans le visage même de Madame la Dauphine, qui étoit très-ressemblant. Enfin toutes ces lettres composoient un Poëme Italien de plusieurs milliers de vers à la louange de cette Princesse. C'étoit un Officier du Nonce le Cardinal Ranucci, qui en étoit l'Auteur. Cet homme étoit Suédois. Il avoit voyagé presque par tout, & savoit un très-grand nombre de

langues. Martial n'est pas le seul où l'on trouve des preuves de ce fait. Il y en a un si beau passage dans Seneque, au chapitre 9. de la Tranquilité de l'ame. Il se plaint que de son tems il y avoit des Cordeaux* ou des Cotteblanches, qui n'avoient des Bibliothéques que comme on a des Terres & d'autres biens, ou comme on avoit des Bains, des Gymnases, des Vases de Corinthe, des Tableaux & d'auttes bijoux. Quel étrange renversement, continue-t il, que les portraits des grands hommes, & les ouvrages de ces divins esprits servent au luxe & à l'ornement des murailles. » *Jam enim inter balnearia & thermas, Bibliotheca quoque, ut necessarium domûs ornamentum, expolitur. Ignoscerem planè, si è studiorum nimiâ cupidine oriretur. Nunc ista exquisita, & cum imaginibus suis descripta sacrorum opera ingeniorum in speciem & cultum parietum comparantur.* Pline dit presque la même chose, l. 35. ch. 2. & marque que cette coûtume n'étoit pas encore ancienne de son tems, *novitium inventum*, & qu'Asinius Pollio à qui il attribue l'honneur de l'avoir introduite

* On peut voir parmi les Poësies de Pierre Petit célébre Poëte Latin de notre tems, une forte invective *in Bibliotaphum*, qu'on prétend être le *Cordeau* ici nommé.

dans Rome en y consacrant une Bibliothéque des ouvrages & des portraits joints ensemble, y avoit le premier, pour ainsi dire, formé une république des esprits des hommes. *Asinii Pollionis hoc Romæ inventum, qui primus Bibliothecam dicando, ingenia hominum Rempublicam fecit.*

¶ La prose * de Moliere vaut beaucoup mieux que ses vers. Je lisois hier son Tartufe. Je lui en avois autrefois entendu lire trois Actes chez M. de Mommor, où se trouverent aussi M. Chapelain, M. l'Abbé de Marolles, & quelques autres personnes. Je dis à M. le premier Président de Lamoignon, lorsqu'il empêcha qu'on ne le jouât, que c'étoit une Piéce dont la morale étoit excellente, & qu'il n'y avoit rien qui ne pût être utile au public.

Un jour qu'un Evêque, connu pour grand hypocrite, faisoit dans l'Eglise des PP.... le Panégyrique de leur Fondateur, toute la musique de l'Opera

* C'est suivant les pieces, mais généralement parlant, la prose de Moliere est empoulée, poëtique, remplie d'expressions précieuses, & toute pleine de vers. *Le Sicilien*, par exemple, est une petite Comédie toute tissuë de vers non rimez, de six, de cinq ou de quatre pieds; Il est vrai que la prose de Théatre doit avoir son tour particulier; aussi n'est-ce proprement que les vers trop fréquens qu'on pourroit reprendre dans celle de Moliere.

y étoit. Ce qui fit dire que ces PP. avoient donné deux Comédies en un même jour, l'Opera & le Tartuffe.

¶ M. le premier Préſident de Lamoignon étoit très ſcrupuleux. Il a géré, pour ainſi dire, une chaſte Magiſtrature; en quoi il ne s'eſt jamais démenti. Tout le monde ſait qu'il ne pouvoit ſouffrir ni les diſcours libres, ni les écrits qui en approchoient. Il impoſoit ſilence au Barreau lorſqu'on s'émancipoit le moins du monde ſur des endroits délicats pour l'honnêteté, ou dans les invectives, contre ceux principalement qui tiennent un certain rang, ou dans l'Etat, ou dans l'Egliſe. Il avoit une belle mémoire, & bien ſouvent dans les conférences qu'il tenoit chez lui, il paioit plus de ſa perſonne ſur le champ, que les autres avec toute leur préparation. Il aimoit les Savans, mais il étoit délicat à les eſtimer pour tels; & ſi les mœurs ne s'accordoient avec la ſcience, on n'avoit auprès de lui ni crédit ni entrée. Ce fut pour le divertir plus que pour autre choſe, que M. Boileau * parodia

* Dans les premiers feuillets de la nouvelle édition qui a paru in 4° à Paris au commencement de l'année 1713, il eſt fait mention d'un écrit trouvé après la mort de M. Boileau, où après s'être inſcrit en faux contre quelques mauvais ouvra-

quelques endroits du Cid sur Chapelain, Cassagne & la Serre. On en a bien ri par tout, vous me la demandez, je l'ai gardée dans ma mémoire. Elle a été imprimée. La voici.

ges qu'on lui attribue, il ajoute ce qui suit : *J'avoue pourtant que dans la Parodie des vers du Cid, faite sur la perruque de Chapelain, qu'on m'attribue encore, il y a quelques traits qui nous échaperent à M. Racine & à moi dans un repas que nous fimes chez Furetiére, Auteur du Dictionaire, mais dont nous n'écrivimes jamais rien ni l'un ni l'autre. De sorte que c'est Furetiére qui est proprement le vrai & l'unique Auteur de cette Parodie, comme il ne s'en cachoit pas lui-même.*

PARODIE

SCENE PREMIERE.

LA SERRE, CHAPELAIN.

LA SERRE.

ENfin vous l'emportez, & la faveur du Roi
Vous accable de dons qui n'étoient dûs qu'à moi.
On voit rouler chez-vous tout l'or de la Castille.

Nous avons, dit Richelet au mot *Parodie*, deux Parodies assez fameuses en notre langue. Celle de Berthelot contre Malherbe, & l'autre qui a pour titre *Chapelain décoifé*. Touchant la Parodie de Berthelot, & ce qui s'en ensuivit, voiez les Observations de Ménage sur les Poësies de Malherbe pag. 516. & 517. de la 2. édit.

CHAPELAIN.

Les trois fois mille francs qu'il met dans ma famille
Témoignent mon merite, & font connoître assez
Qu'on ne hait pas mes vers pour être un peu forcez.

LA SERRE.

Pour grands que soient les Rois, ils sont ce que nous sommes,
Ils se trompent en vers comme les autres hommes,
Et ce choix sert de preuve à tous les Courtisans,
Qu'à de méchans Auteurs ils font de beaux presens.

CHAPELAIN.

Ne parlons point du choix dont votre esprit s'irrite,
La cabale l'a fait plûtôt que le merite. *

* Le Comte de Grammont écrivant à un Maréchal de France sur sa nouvelle dignité, conçut ainsi sa Lettre.

Monseigneur,

La faveur l'a pu faire autant que le mérite.

Je suis,

Monseigneur, Votre &c.

Madame de Sevigny disoit que son Pere étoit l'original de ce style. Il écrivit à Henri de Schomberg Comte de Nanteuil, lorsqu'en 1625 on le fit Maréchal.

Monseigneur,

Qualité, barbe noire, familiarité.

Chantal.

Il entendoit par là que le Comte avoit été fait Maréchal de France, parce qu'il avoit de la qualité, qu'il avoit la barbe noire comme Louis XIII. & qu'il avoit de la familiarité avec ce Roi.

Vous choisissant peutêtre on eût pû mieux
choisir :
Mais le Roi m'a trouvé plus propre à son
desir.
A l'honneur qu'il m'a fait ajoûtez-en un au-
tre,
Unissons desormais ma cabale à la vôtre.
J'ai mes prôneurs aussi, quoiqu'un peu
moins fréquens,
Depuis que mes Sonnets ont détrompé les
gens,
Si vous me celebrez, je dirai que la Serre
Volume sur volume incessamment desserre*,
Je parlerai de vous avec Monsieur Colbert,
Et vous éprouverez si mon amitié sert :
Ma Niéce même en vous peut rencontrer un
gendre.

LA SERRE.

A de plus hauts partis Phlipote doit pré-
tendre,
Et le nouvel éclat de cette pension
Lui doit bien mettre au cœur une autre
ambition.
Exerce nos rimeurs, & vante notre Prince,
Va te faire admirer chez les gens de Pro-
vince,
Fais marcher en tous lieux les rimeurs sous
ta loi,
Sois des flateurs l'amour, & des railleurs
l'effroi :

* Tiré de Saint-Amant, qui dans son Poëte crotté a dit :

Et même depuis peu la Serre,
Qui livre sur livre desserre.

Ce qui a donné lieu au Sieur Guillet de dire en se jouant sur le nom de Spon :

Même depuis peu Monsieur Spon,
Qui livre sur livre nous pond.

Joins à ces qualitez celle d'une ame vaine,
Montre-leur comme il faut endurcir une
veine,
Au métier de Phebus bander tous ses ressors,
Endosser nuit & jour un rouge justeaucorps,*
Pour avoir de l'encens donner une bataille,
Ne laisser de sa bourse échaper une maille:
Sur-tout sers-leur d'exemple, & ressouviens-
toi bien
De leur former un style aussi dur que le
tien.

CHAPELAIN.

Pour s'instruire d'exemple en dépit de Liniére,
Ils liront seulement ma Jeanne toute entiere;
Là dans un long tissu d'amples narrations
Ils verront comme il faut berner les nations,
Duper d'un grave ton gens de robe & d'armée,
Et sur l'erreur des sots bâtir sa renommée.

LA SERRE.

L'exemple de la Serre a bien plus de pouvoir,
Un Auteur dans ton Livre apprend mal son
devoir:
Et qu'a fait après tout ce grand nombre de
pages,
Que ne puisse égaler un de mes cent Ouvrages?
Si tu fus grand flateur, je le suis aujourd'hui,
Et ce bras de la presse est le plus ferme appui.
Billaine & de Sercy sans moi seroient des
drilles,

* Voiez pour l'explication de ces Vers la page 79. du 2. vol.

Mon nom seul au Palais nourrit trente familles ;
Les Marchands fermeroient leurs boutiques sans moi ,
Et s'ils ne m'avoient plus, ils n'auroient plus d'emploi :
Chaque heure , chaque instant fait sortir de ma plume
Cayers dessus cayers , volume sur volume.
Mon valet écrivant ce que j'aurois dicté ,
Feroit un livre entier marchant à mon côté ,
Et loin de ces durs vers qu'à mon style on préfere ,
Il deviendroit Auteur en me regardant faire.

CHAPELAIN.

Tu me parles envain de ce que je connois ;
Je t'ai vû rimailler , & traduire sous moi :
Si j'ai traduit Gusman , si j'ai fait sa Preface ,
Ton galimatias a bien rempli ma place.
Enfin pour épargner ces discours superflus ,
Si je suis grand flateur , tu l'es & tu le fus.
Tu vois bien cependant qu'en cette concurrence ,
Un Monarque entre nous met de la difference.

LA SERRE.

Ce que je meritois , tu me l'as emporté.

CHAPELAIN.

Qui l'a gagné sur toi l'avoit mieux merité.

LA SERRE.

Qui sait mieux composer en est bien le plus digne.

CHAPELAIN.

En être refusé , n'en est pas un bon signe.

LA SERRE.

Tu l'as gagné par brigue étant vieux Courtisan.

CHAPELAIN.

L'éclat de mes grands vers fut mon seul partisan.

LA SERRE.

Parlons-en mieux : le Roi fait honneur à ton âge.

CHAPELAIN.

Le Roi, quand il en fait, le mesure à l'Ouvrage.

LA SERRE.

Et par là je devois emporter ses ducats.

CHAPELAIN.

Qui ne les obtient point, ne les merite pas.

LA SERRE.

Ne le mérite pas, moi ?

CHAPELAIN.

Toi.

LA SERRE.

Ton insolence,
Téméraire vieillard, aura sa récompense.

Il lui arrache sa perruque.

CHAPELAIN.

Acheve, & prends ma tête après un tel affront,
Le premier dont ma Muse a vû rougir son front.

LA SERRE.

Et que penses-tu faire avec tant de foiblesse ?

CHAPELAIN.

O Dieux ! mon Apollon en ce besoin me laisse.

LA SERRE.

Ta perruque est à moi, mais tu serois trop vain,
Si ce sale trophée avoit souillé ma main.
Adieu ; fais lire au peuple, en dépit de Liniére,

CHAPELAIN.

D'un affront si cruel,
Qu'à l'honneur de tous deux il porte un coup mortel.
D'une insulte. Le traître eût payé la perruque
Un quart d'écu du moins sans mon âge caduc. *a*
Ma plume que mes doigts ne peuvent soûtenir,
Je la remets aux tiens pour écrire & punir.
Va contre un insolent faire un bon gros Ouvrage,
C'est dedans l'encre seul *b* qu'on lave un tel outrage,
Rime, ou creve. Au surplus pour ne te point flatter,
Je te donne à combattre un homme à redouter:
Je l'ai vû fort poudreux aux milieu des Libraires
Se faire un beau rempart de deux mille exemplaires.

CASSAGNE.

Son nom; c'est perdre tems en discours superflus.

CHAPELAIN.

Donc pour te dire encore quelque chose de plus:

a On disoit autrefois *caduque* tant au masculin qu'au féminin. Aujourd'hui *caduque* n'est que féminin. Le masculin c'est *caduc*. Age *caduc*. Mais le Poëte faisant ici parler Chapelain Auteur suranné a fort bien pû, conformément à l'ancien usage, lui faire dire *âge caduque*. Richelet dans son Dictionnaire a fait *caduque* des deux genres, en quoi il s'est trompé.

b Encre *seul* pour *seule*, faute exprès affectée en la personne de Chapelain.

Plus enflé que Boyer [a], plus bruyant qu'un
tonnerre,
C'est. . . .

CASSAGNE.

De grace achevez.

CHAPELAIN.

Le terrible la Serre.

CASSAGNE.

Le. . . . ?

CHAPELAIN.

Ne replique point, je connois ton fatras [b].
Combats sur ma parole, & tu l'emporteras,
Donnant pour des cheveux ma Pucelle en
échange,
J'en vais chercher, barbouille, écris, rime,
& nous vange.

SCENE IV.

CASSAGNE seul.

PErcé jusques au fond du cœur
D'une insulte imprévue aussi-bien que
mortelle,
Misérable vangeur d'une sotte querelle,
D'un avare Ecrivain chétif imitateur,
Je demeure sterile, & ma veine abatue,
Inutilement suë.
Si près de voir couronner mon ardeur,
O la peine cruelle!
En cet affront la Serre est le tondeur,

a Voiez touchant le caractére de Boyer la petite Comédie de Boursault, intitulée la Satire des Satires, pag. 35. & 36.

b *Le fatras dont tu es capable*. Pierre le Févre Curé de Mérai dans son Art de pleine Rhétorique fait mention d'une poësie de son tems nommée *fatras*, où un même vers étoit souvent répeté.

Et le tondu, pere de la Pucelle.

Que je sens de rudes combats !
Comme ma pension, mon honneur me tourmente,
Il faut faire un Poëme, ou bien perdre une rente;
L'un échauffe mon cœur, l'autre retient mon bras.
Réduit au triste choix ou de trahir mon Maître,
Ou d'aller à Bicêtre * :
Des deux côtez mon mal est infini.
O la peine cruelle !
Faut-il laisser un la Serre impuni ?
Faut-il vanger l'auteur de la Pucelle ?

Auteur, perruque, honneur, argent,
Impitoyable loi, cruelle tyrannie,
Je vois gloire perdue, ou pension finie.
D'un côté je suis lâche, & de l'autre indigent.
Cher & chetif espoir d'une veine flateuse,
Et tout ensemble gueuse.
Noir instrument, unique gagne-pain,
Et ma seule ressource,
M'es tu donné pour vanger Chapelain ?
M'es-tu donné pour me couper la bourse ?

* Aller à Bicêtre c'est aller à l'Hôpital, parce que le Château de Bicêtre, au dessus de Gentilli, sert d'Hôpital à renfermer les pauvres. Sur quoi il est à observer que M. Ménage qui dans ses Origines Françoises au mot *Bicêtre* dit qu'au rapport d'André du Chesne ce Château étoit anciennement nommé *la grange aux gueux*, a mal lû *la grange aux gueux* pour *la grange au Queux*, ce qui est bien différent.

Il vaut mieux courir chez Conrard,
Il peut me conserver ma gloire & ma finance,
Mettre ces deux rivaux en bonne intelligence:
On sait comme en Traitez excelle ce vieillard;
S'il n'en vient pas à bout, que Sapho la pucelle
Vuide notre querelle.
Si pas un d'eux ne me veut secourir,
Et si l'on me balotte,
Cherchons la Serre, & sans tant discourir,
Traitons du moins, & payons la Calotte.

Traiter sans tirer ma raison ?
Rechercher un marché si funeste à ma gloire?
Souffrit que Chapelain impute à ma mémoire
D'avoir mal soûtenu l'honneur de sa toison ?
Respecter un vieux poil, dont mon ame égarée
Voit la perte assurée !
N'écoutons plus ce dessein negligent,
Qui passeroit pour crime.
Allons ma main, du moins sauvons l'argent,
Puisqu'aussi-bien il faut perdre l'estime.

Oui mon esprit s'étoit déçu.
Autant que mon honneur mon interêt me presse,
Que je meure en rimant, ou meure de détresse,

J'aurai mon ſtyle dur comme je l'ai reçu.
Je m'accuſe déja de trop de negligence.
Courons à la vangeance.
Et tout honteux d'avoir tant de froideur :
Rimons à tire d'aiſle,
Puiſqu'aujourd'hui la Serre eſt le tondeur,
Et le tondu pere de la Pucelle.

SCENE V.

CASSAGNE, LA SERRE.

CASSAGNE.

A Moi, la Serre, un mot.

LA SERRE.

Parle.

CASSAGNE.

Ote-moi d'un doute.
Connois tu Chapelain ?

LA SERRE.

Oui.

CASSAGNE.

Parlons bas, écoute.
Sais-tu que ce vieillard fut la même vertu,
Et l'effroi des lecteurs de ſon tems ? le ſais-tu ?

LA SERRE.

Peutêtre.

CASSAGNE.

La froideur qu'en mon ſtile je porte,
Sais-tu que je la tiens de lui ſeul ?

LA SERRE.

Que m'importe ?

CASSAGNE.

A quatre vers d'ici je te le fais ſavoir.

LA SERRE.

Jeune présomptueux.

CASSAGNE.

Parle sans t'émouvoir :
Je suis jeune, il est vrai, mais aux ames bien nées
La rime n'attend pas le nombre des années.

LA SERRE.

Mais t'attaquer à moi, qui t'a rendu si vain?
Toi qu'on ne vit jamais la plume à la main.

CASSAGNE.

Mes pareils avec toi sont dignes de combattre,
Et pour des coups d'essai veulent des Henris Quatre. *

LA SERRE.

Sais-tu bien qui je suis?

CASSAGNE.

Oui, tout autre que moi
En comptant tes écrits pourroit trembler d'effroi.
Mille & mille papiers dont ta table est couverte,
Semblent porter écrit le destin de ma perte.
J'attaque en téméraire un gigantesque Auteur;
Mais j'aurai trop de force aiant assez de cœur.
Je veux vanger mon Maître, & ta plume indomptable,

* Allusion au Poëme que Cassagne a fait intitulé Henri IV. où ce Roi est introduit donnant des instructions à Louis XIV. pour bien régner. Touchant ce poëme & d'autres ouvrages du même Auteur, voiez pag. 259 & 260. le 3. vol. du Parallele des Anciens & des Modernes, où il est parlé de Cassagne en des termes qui en donnent une autre idée que ne fait ici la Parodie.

Pour ne se point lasser, n'est point infatigua-
ble.

LA SERRE.

Ce Phébus qui paroît aux discours que tu
tiens,
Souvent par tes écrits se découvrit aux
miens,
Et te voiant encor tout frais sorti de Classe,
Je disois, Chapelain lui laissera sa place.
Je sais ta pension, & suis ravi de voir
Que ces bons mouvemens excitent ton de-
voir,
Qu'ils te font sans raison mettre rime sur
rime,
Etaier d'un pédant l'agonisante estime,
Et que voulant pour singe un écolier parfait;
Il ne se trompoit point au choix qu'il avoit
fait.
Mais je sens que pour toi ma pitié s'interesse.
J'admire ton audace, & je plains ta jeunesse:
Ne cherche point à faire un coup d'essai
fatal,
Dispense un vieux routier d'un combat iné-
gal.
Trop peu de gain pour moi suivroit cette
victoire;
A moins d'un gros volume, on compose sans
gloire.
Et j'aurois le regret de voir que tout Paris
Te croiroit accablé du poids de mes écrits.

CASSAGNE.

D'une indigne pitié ton orgueil s'accom-
pagne,
Qui pele Chapelain, craint de tondre Cas-
sagne.

LA SERRE.

Retire-toi d'ici.

CASSAGNE.

Hâtons-nous de rimer.

LA SERRE.

Es-tu si prêt d'écrire ?

CASSAGNE.

Es-tu las d'imprimer ?

LA SERRE.

Vien, tu fais ton devoir. L'Ecolier est un traître,
Qui souffre sans cheveux la tête de son Maître.

¶ Pendant la grand' Messe un païïsan disoit à un autre : Vous ne chantez point ; celui-ci lui dit : Laissez venir le *Per omnia*.

¶ On dit d'un homme tout-à-fait malheureux : Il est tombé sur le dos, & s'est cassé le nez. Il m'est arrivé à peu près la même chose *. Je me suis blessé à l'épaule gauche, & cela m'a empêché de me servir de ma cuisse droite.

¶ M. le Lieutenant Parfait trouvoit les gens d'Eglise si heureux, qu'il disoit

* M. Ménage étant à genoux à Notre-Dame un Vendredi saint à Ténebres, se démit la cuisse en voulant se relever. Quelque tems apres il alla à Vitry chez M. l'Abbé Parfait son Hôte, où aiant voulu descendre quatre degrez seulement, le pied lui manqua, & quoiqu'il eût une canne à la main, il fit une chûte qui lui démit l'épaule : c'est pourquoi il disoit souvent en riant qu'il étoit une bête épaulée, & que si on savoit combien il souffroit sans se plaindre, on lui érigeroit des autels.

quelquefois : Quand je devrois être danné, il faut que je me fasse d'Eglise.

¶ Un laquais qui s'étoit confessé à M. Blanchet Curé de S. Jean le Rond, d'avoir trop bu ; après l'absolution tira de sa poche un sou pour le Confesseur. M. Blanchet lui dit : Mon fils, garde ton sou pour boire.

¶ Après la mort de M. Lizot premier Médecin de Madame, en lui présentant M. le Bel on lui dit : Madame, voilà votre premier Médecin. Elle dit : Vous avez raison, car je n'en ai pas encore eu.

¶ Nonobstant la regle qui ne veut point d'*hiatus* dans notre versification, un Poëte célebre * a mis *Fontenay-aux-Roses* dans ses vers. En ce cas il faut supposer que Fontenay-aux-Roses n'est qu'un seul mot. Ceux qui font entrer dans leurs vers, *oui, oui*, ou *peu-à-peu*, & d'autres mots, prétendent la même chose. Théophile a fait de même un *hiatus* dans ce vers qui n'est point méchant d'ailleurs.

Il y a de l'adresse à bien cueillir des roses.

¶ Il y a des gens qui disent, Un tel m'a pris un tel vers, une telle pensée, ou un tel a pris un tel vers d'un tel : est-ce

* *Scarron.* Voiez les Observations de M. Ménage sur les Poësies de Malherbe, pag. 242, &c. de la 2. édit.

qu'on ne sauroit avoir la même pensée qu'un autre, & tomber dans la même expression? M. de Racan disoit, qu'il avoit fait quatre vers qu'il trouva ensuite en propres termes dans les tablettes de Mathieu. ☞ Voiez ceci plus au long dans les Observations de Ménage sur les Poësies de Malherbe, pag. 224. & 225. de la 2. édit. ou pag. 209. du tome 2 de l'Anti-Baillet.

¶ M. de Mercœur pere de M. le Duc de Vandôme & de M. le grand Prieur, étoit un bon Seigneur qui ne s'est jamais piqué de science. Il fut fait Cardinal. Un des amis de M. Benserade étant venu lui dire pour nouvelle que M. de M. étoit entré dans le College des Cardinaux: *C'est*, lui répondit-il, *le premier où il soit jamais entré.*

¶ Un Gascon étoit mal avec son Evêque, qui étoit celui de Bazas; il fit serment qu'il ne prieroit jamais Dieu dans son Diocése. Comme il passoit une riviere, & que le bateau commençoit à s'ouvrir, le Batelier lui dit qu'il ne restoit plus qu'à se recommander à Dieu. Le Gascon lui dit: Sommes-nous encore dans le Bazadois?

¶ Madame de Ville-savin étant morte à quatre-vingt-treize ans, Madame Cor-

nuel qui n'avoit que six ans moins qu'elle, dit, Helas! il n'y avoit plus qu'elle entre la mort & moi.

¶ M. l'Abbé.... aiant fait un livre contre les Huguenots, alla le présenter au Roi. On lui demanda s'il avoit été bien reçu: Parfaitement bien, dit cet Abbé, je suis couché sur l'état des caresses.

¶ Antonio Perez & l'Auteur de l'Homme de Cour * rapportent qu'un Roi de Portugal voulant écrire au Pape, dit à un de ses Ministres d'écrire de son côté pendant qu'il écriroit aussi du sien, & qu'après cela il envoieroit celle des deux lettres qu'il trouveroit la meilleure. Les deux lettres achevées, le Roi trouva que c'étoit celle de son Ministre, & résolut de l'envoier au Pape. Quand le Ministre fut de retour en son logis, il disposa toutes ses affaires pour passer au plus vîte en Espagne, ne croiant pas qu'il fût en sureté depuis que le Roi son Maître avoit découvert qu'il en savoit plus que lui. Il y a longtems que Salomon a dit: *Noli videri sapiens coram Principe*; il

* Gracian est l'Auteur de l'Homme de Cour, mais ce n'est pas Gracian qui rapporte cette histoire, c'est Amelot de la Houssaie dans ses notes sur la maxime 7. de l'Homme de Cour de Gracian. Voiez aussi Costar pag. 105. de la suite de la Défense de Voiture.

n'a pas dit : *Noli esse sapiens*, mais *Noli videri*. Il faut que ceux qui approchent les Princes ayent l'art de cacher ce qu'ils savent. Ceux qui sont au service des Grands, quels qu'ils soient, doivent avoir la même prudence, pour soûtenir, par exemple, que tout ce qu'ils font n'est pas d'eux, mais de leur Maître.

¶ Il y avoit à Louvain un Capucin qui avoit la réputation de faire des miracles : Madame la premiere Présidente & Mademoiselle de Scudéri firent partie d'y aller ensemble pour être guéries de leur surdité. Je disois : Comment feront-elles pour s'entretenir en allant ? car pour le retour je n'en suis pas en peine, le miracle sera fait.

¶ M. l'Abbé Charles me disoit un jour que M. l'Evêque de la Rochelle avoit les goutes. Je lui dis : Il y a un Canon qui dit : *Si quis dixerit Episcopum podagrâ laborare, anathema sit.*

¶ Un certain Alleman qui a fait un Traité de *Bello Pragensi*, après avoir été au service de M. Talon, fut mené à Francfort par M. d'Avaux, à cause de sa capacité dans les négociations. M. d'Avaux étant de retour à Paris, dit à M. Talon que cet Alleman lui avoit dit, qu'il faisoit ses harangues lorsquil étoit

à son service. Et il m'a dit à moi, repartit M. Talon à M. d'Avaux, qu'il faisoit vos lettres à Francfort.

¶ Dans le tems que tous les Evêques retranchoient quelques Fêtes, & que M. l'Evêque d'Angers * n'en retranchoit point, M. Louet disoit : Au lieu d'en retrancher, il en ajoûtera une. Ce qu'il entendoit de l'Evêque même à cause de sa bonne vie.

¶ M. de Lamoigon Avocat Général me pria de lui chercher un Bibliothécaire qui sût les belles Lettres. Je lui dis aussitôt, qu'il pourroit jetter les yeux sur quelque Avocat. Non, dit-il, je ne veux point d'Avocat, parce qu'on croiroit qu'il feroit mes harangues.

¶ Un Bernardin & un Bénédictin s'étant rencontrés ensemble en une hôtellerie à la campagne, firent quelque civilité entre eux pour le *Benedicite*, se déférant l'un à l'autre pendant quelque tems l'honneur de benir la table. Enfin le Bernardin prit la parole, & dit : *Benedictus benedicat*. Le Bénédictin voulant continuer le compliment sur le même ton, dit : *Bernardus bernardet*.

¶ Favoriti Sécretaire d'Innocent XI.

* Henri Arnauld mort l'an 1692. en odeur de sainteté.

lisant au Pape les Brefs qu'il avoit dressez, & les expliquant en Italien, le Pape pleuroit de joie, & disoit : *Che cosa diranno di noi nella posterita, quando vederanno cosi bella Latinità nostra.*

¶ Je tenois une des mains de Madame de S....* avec les deux miennes. Lorsqu'elle l'eut retirée, M. Pelletier me dit : Voilà le plus bel ouvrage qui soit jamais sorti de vos mains.

¶ Etant dans le carosse de M. le Cardinal de Rets, & passant sur le Pont-neuf, je mis la tête hors de la portiere, comme pour regarder quelle heure il étoit. M. le Cardinal me dit, c'est *ad honores* : il avoit raison, car je ne vois que de près. J'étois par tout avec ce Cardinal, hors à l'Eglise. Il me dit un jour à cette occasion, que j'étois ami *usque ad aras.*

¶ Ceux qui disent *negligere est* dans le mot ancien qui dit,

Legere, & non intelligere, negligere est.

disent : Il faut dire,

Legere, & non intelligere, nec legere est.

* Quelques-uns ont cru que cette *S* signifioit *Sevigné.* Ce qui ne s'accorderoit pas avec ce que le Comte de Bussi a écrit de cette Dame, qu'elle avoit les mains & les bras mal taillez.

Il n'y a point de ſens en diſant *negligere*, au lieu que le ſens eſt admirable en prononçant *nec legere*.

☞ Cette correction eſt de Joſeph Scaliger pag. 89. de *Scaligerana prima* de l'édition d'Utrecht in 12. 1671. quoique lui-même dans ſa verſion Grecque de Caton ait traduit de même que Planudès: τὸ γάρ τοι ἀναγινώσκειν, καὶ μὴ γινώσκειν, καταγινώσκειν ἐστίν. Auſſi ne faut-il pas dire qu'il n'y point de ſens à lire *negligere*, & Scaliger apparemment avoit depuis changé de penſée, ſa verſion de Caton étant poſterieure de pluſieurs années au *Scaligerana prima* recueilli par Vertunien avant que Scaliger paſſât en Hollande.

☞ Un jeune Marquis mal aiſé aiant épouſé une vieille Comteſſe fort riche, ſe divertiſſoit ailleurs à ſes dépens, & ne la ménageoit point du tout, ſouhaitant même avec impatience qu'elle mourût, parce qu'en vertu de la donation qu'elle lui avoit faite de tous ſes biens, il auroit été en état de choiſir une jeune femme qui lui auroit plu. La vieille ne reconnoiſſoit que trop la faute qu'elle avoit faite. Mais les mépris de ſon époux n'étoient pas ce qui l'alarmoit le plus. Elle craignoit qu'il ne lui prît envie de ſe défaire d'elle; & venant un jour à

ſe

se trouver mal, elle dit tout haut qu'elle étoit empoisonnée. Empoisonnée, lui dit le Marquis en présence de gens, cela pourroit-il bien être ? Qui accusez-vous de ce crime ? Vous, lui répondit la vieille. Ah ! Messieurs, s'écria le Marquis, rien n'est plus faux. On n'a qu'à l'ouvrir tout à l'heure : on verra la calomnie.

Parmi les Epigrammes imprimées l'an 1712 à Roterdam sous le nom du Sieur Rousseau, il y en a de ma connoissance tout au moins cinq, une bonne & quatre mauvaises, qui constamment ne sont pas de lui. La bonne, dont le titre est *contre la Judit de Boyer*, page 381 est de Racine. Des quatre mauvaises, celle de la page 348, *Un Compagnon que les Turcs avoient pris* ; & celle de la page 353, *Un Prêtre fut qui la veille des Rois*, se trouvent dans un recueil d'Epigrammes anciennes, intitulé, *La Consolation des tristes*, à Rouen in 16. chez Robert & Jean du Gort 1554. Celle de la page 361, *Un Cordelier*, est au 1. tome du Cabinet satirique, livre qui pour la premiere fois parut vers l'an 1612. encore pour sauver la bienséance y a-t-on substitué *Ecolier à Cordelier*. Pour celle de la page 354. *En un quartier une*

maison brûloit, je ne puis dire de qui elle est, mais je ne la crois nullement de Rousseau.

☞ Guillaume Pepin Jacobin dédiant son ouvrage sur le *Confiteor* l'an 1524 à George d'Amboise Archevêque de Rouen, neveu du Cardinal de ce nom, le traite de *Majesté* dans l'Epitre dédicatoire, qui est à la fin du livre après la table des matieres. *Quo fit*, lui dit-il, *ut hanc nostram, quantulacumque est, lucubratiunculam, ne absque aliquo numine se proferret in vulgum*, Majestati *tuæ consecrandam, dedicandamque censuerim.*

☞ Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on dit Monsieur d'Autun, M. de Noyon, M. de Langres &c. pour M. l'Evêque d'Autun, de Noyon, de Langres: Calvin dans son livre opposé à l'*Interim*, & intitulé, *La maniere de réformer l'Eglise*, a dit dès l'an 1548, quoiqu'en raillant, *Monsieur d'Avranches*, parlant de Robert Cœnalis, que quelques pages ensuite il appelle *Souppier* par allusion à *Cœnalis*. La Croix du Maine page 208 de sa Bibliotheque l'appelle *Robert Ceneau*, & peutêtre le bon Evêque signoit-il *Ceneaux*, d'où il crut pouvoir se nommer *Cœnalis* en Latin, ou *Cenalis*, car il suit cette derniere orthogra-

phe au devant de son livre *de vera mensurarum ponderumque ratione*. C'est ainsi que Gui Jouvenneaux, Abbé de S. Sulpice en Berri, s'est appellé en Latin, *Guido Juvenalis*, & que les Limosins en leur vulgaire rendent *Martialis* par *Martiaux*. Nous disions anciennement *loyaux* & *Royaux* au singulier. Le nom *Ceneaux* qu'on prononçoit *Cenaux*, s'est depuis vraisemblablement écrit Senaux & Senault. Gesner même & son abbréviateur Simler ont écrit *Senalis*.

Le fameux Robert Carracciol de Lecce, *Robertus de Licio*, dans l'Epitre dédicatoire de son ouvrage *de timore divinorum judiciorum*, divisé en vingt Sermons, donne à Ferdinand Roi de Naples & de Sicile le titre de *très-Chrétien*. *Reverendissimo Patri*, dit-il, *& Domino, Domino Joanni de Aragonia*, Christianissimi *Regis Ferdinandi filio, Sedis Apostolicæ dignissimo Protonotario, Frater Robertus Caraczolus de Licio, Ordinis Minorum, sacræ Theologiæ Magister, humiliter se commendat.*

¶ Il y a de certains vers qui courent & que tout le monde sait, dont cependant on ne connoît point] les auteurs, comme celui-ci :

Et sequitur leviter filia matris iter.

Le plus ancien livre où il se trouve est un commentaire *in composita verborum Joannis de Galandia*. Lisez de Garlandia, ou même Garlandria, *vel, ut alii volunt, Joannis Synthen.* Voici comme il y est rapporté, feuill. 3. tourné.

De meretrice puta quòd sit sua filia puta,
Nam sequitur leviter filia matris iter.

Mais voici comme le premier vers se lit dans les Additions aux Bigarrures de Tabourot, chap. des vers Léonins.

Vera quidem res est, patrem sequitur sua proles.
Et sequitur, &c.

On n'a pas sû non plus de qui étoit ce vers qui servoit de dévise à Paracelse.

Alterius non sit qui suus esse potest.

Quelques-uns ont crû qu'il étoit d'Ovide, mais ils se sont trompez : il est d'un certain Auteur dont nous avons dans les éditions Gothiques, trois livres de Fables sous le nom de *Fabulæ Æsopi* en vers Elégiques, avec des scholies. Ce vers est le dernier de la 1. fable du 2. livre. Des Ecrivains du 14e siécle citent cet Auteur sous le nom d'Esope. Il y en a plusieurs manuscrits dans la Bibliotheque Roiale & ailleurs. Lilius Gyraldus attribue ces Fables à un *Romulus*

ou *Salo*, & le fait vivre dans le 12e siécle. Barthius croit que ce pourroit être ce Bernard de Chartres cité par Jean de Salisbéri l. 4. c. 35. de son Métalogique ; ou peutêtre un certain *Magister Romalius* qui n'est autre assurément que le *Romulus* de Gyraldus. Jule Scaliger, que Baillet a suivi, le nomme *Accius*, & se trompe extrémement, soit dans le jugement trop avantageux qu'il en fait, soit dans le tems où il le fait vivre. Cet Auteur, quel qu'il soit, a été imprimé plus d'une fois en Italie, en France & en Allemagne. La derniere édition est de 1660, à Francfort in 8°, où se trouvent les autres Auteurs de Fables, tels que Phédre, Planudes, &c. recueillis par Isac-Nicolas Nevelet.

☞ Voici encore quelques autres vers dont j'indiquerai les sources qu'on a longtems ignorées. Erasme dans l'explication de ce proverbe qu'il a tiré d'Apostolius sans le citer: τὴν Κάρυβδιν ἐκφυγὼν τῇ Σκύλλῃ περιέπεσον, finit par ce vers célebre, dit-il parmi les Latins, mais dont il avoue ne point connoître l'Auteur.

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

Galeottus Martius de Narni, mort l'an 1476, touchant lequel on peut voir Nau-

dé chap. 5. de son Addition à l'histoire de Louis XI. & le P. Labbe pag. 373 de sa Bibliotheque nouvelle de manuscrits, a le premier découvert que ce vers étoit de Philippe Gaultier dans son Alexandréïde. *Hoc carmen*, dit-il chap. 28. de son livre *de doctrina promiscua*,

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

est Gualteri Galli de gestis Alexandri, & non vagum proverbium, ut quidam non omnino indocti meminerunt. Pâquier chap. 29. du 3e livre de ses Recherches a depuis fait la même remarque. Ce Philippe Gaultier, dit de Chatillon, quoique né à l'Isle en Flandre, vivoit au milieu du 13e siécle. Nous avons de lui entre autres ouvrages son Poëme intitulé Alexandréïde en dix livres, & non pas en neuf, comme dit Vossius le pere pag. 74. *de Poëtis Latinis*. Le vers dont il s'agit est le 301e du 5e livre, où le Poëte apostrophant Darius qui fuiant Alexandre tomba entre les mains de Bessus, s'exprime insi.

quo tendis inertem
Rex periture fugam? Nescis, heu! perdite, nescis
Quem fugias; hostes incurris dum fugis hostem;
Incidis in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

Cet autre vers,

Clotho colum bajulat, Lachesis trahit, Atropos occat.

nonobstant les deux grosses fautes de quantité qui s'y trouvent, n'a pas moins couru que le précédent, sans qu'on ait sû qu'il étoit d'Ebrard de Béthune chap. 8. de la Grammaire intitulée, *Gracismus*, qu'il composa l'an 1124. Ce vers, tout ridicule qu'il est, s'étoit néanmoins, je ne sais comment, glissé dans quelques vieilles éditions de Lactance l. 2. n. 10. au rapport du Cordelier Denys Nestor qui n'a pas reconnu une supposition si manifeste. Despautére l. 3. de son *Ars versificatoria*, s'en est fort bien apperçu. Ce qu'on ne peut pas dire de Gyraldus, qui avec toute l'habileté qu'on lui attribue, de laquelle je n'ai garde de convenir, s'est contenté en citant ce vers l. 6. de son hist. des Dieux, de substituer *retinet* à *bajulat*, sans prendre soin de réformer la derniere syllabe de *Clotho*, qui n'est pas moins longue que la premiere de *bajulat*. Les deux vers suivans

Cor sapit, & pulmo loquitur, fel commovet iras,
Splen ridere facit, cogit amare jecur.

sont du même Ebrard c. 19.

Non bene pro toto libertas venditur auro.

eſt de la 14e fable du 3e livre de ce même Poëte, à qui nous avons dit qu'appartenoit le vers

Alterius non ſit qui ſuus eſſe poteſt.

Ces quatre doublement Léonins ſont plaiſans.

In cratere meo Thetis eſt conjuncta Lyæo.

Eſt Dea juncta Deo, ſed Dea major eo.

Nil valet is vel ea, niſi ſint ambo Phariſæa.

Amodo præterea ſit Deus abſque Dea.

Jean Vincent Metulin ſur le 12e chap. d'Ebrard de Béthune les rapporte ſous le nom de Primas. Il rapporte là-même le ſuivant,

Mala mali malo mala contulit omnia mundo,

Et l'on remarquera que tous les vers ci-deſſus alleguez ne ſe trouveront pas en de plus anciens Auteurs.

☞ M. Ménage à la ſuite de ſes Origines Italiennes a donné l'explication de quelques façons de parler proverbiales de la même langue ; explication qu'il n'a fait que recueillir de differens Auteurs dont il rapporte les paſſages. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût donné celle que 35. ans auparavant il promettoit de nos façons de parler proverbiales, & il eſt d'autant

plus surprenant qu'il n'ait rien laissé là-dessus, qu'on sait que pendant plusieurs années il s'est occupé de ce dessein. Il fit même demander en 1662 par M. l'Avocat Nublé son ami à M. de Gyvez Avocat du Roi au Présidial d'Orleans, l'origine de l'ancien proverbe, que la glose d'Orleans est pire que le texte. J'étois pour lors à Orleans où M. de Gyvez me permit de copier la réponse qu'il fit à M. Nublé conçue en ces termes.

« LE proverbe, MONSIEUR, sur l'origine duquel vous me faites l'honneur de me consulter est fort ancien, puisque Pierre de Belle-Perche, en Latin *de Bella-Pertica*, en a fait mention sur le 4e livre des Instituts, tit. 6. *de Actionib*. où il dit : *Licet Glossa alio modo exponat, Glossa Aurelianensis est quæ destruit textum*. Ce Jurisconsulte, depuis Evêque d'Aufferre, & Chancelier de France, mourut, suivant notre ancien calcul observé dans son Epitaphe, le 17. Janvier 1307. & suivant le calcul Romain, 1308. en sorte que s'il a professé le Droit à Orleans, comme c'est l'opinion de plusieurs, il faut que ce soit avant l'érection de l'Etude d'Orleans en corps d'Université. Elle

» n'y fut en effet établie qu'en 1305, par
» Bulle du Pape Clement V. & Patentes
» du Roi Philippe le Bel du mois
» de Juillet 1312. Ce n'est pas que l'étude
» de Droit ne soit beaucoup plus
» ancienne à Orléans. Mathieu Paris
» en la vie d'Henri III. Roi d'Angleterre
» parle d'une sédition arrivée à Orleans
» l'an 1236, en laquelle furent tuez
» par les habitans plusieurs Ecoliers de
» grande condition. Il s'en trouve un
» témoignage encore plus ancien & plus
» singulier dans Adrevalde Moine de
» Fleuri, Ecrivain du 9e siécle, au l. 1.
» des miracles de S. Benoît c. 25. Je vois
» que dans le Cartulaire de S. Euvert,
» des particuliers demeurans à Orleans
» prennent la qualité de Professeurs ès
» Loix. Du reste je ne puis vous donner
» aucun éclaircissement touchant le proverbe.
» M. le Maire qui au chap. 19.
» de ses Antiquitez d'Orleans a fait là-dessus
» plusieurs recherches, n'y a pas
» mieux réussi qu'en divers autres endroits
» de son livre. Je vous dirai seulement
» que ce proverbe se trouve dans
» une lettre du Cardinal Jean de Cervantes
» Evêque de Ségovie à Æneas
» Sylvius l'an 1443. dans Charles de Grassalio
» l. 1. des Droits Roiaux c. 6. pag.

52. & avant lui dans le 5. l. de la Forest nuptiale de Joannes Nevizanus, n. 25.

Pour moi je pense, quoi qu'en dise M. de Gyvez, que le Maire dans le chap. 19. de ses Antiquitez d'Orleans, n'a pas trop mal rencontré quand il dit que l'esprit railleur des Orleanois peut avoir donné lieu au proverbe, le propre de ces sortes de gens étant de coudre toûjours quelque mensonge de leur invention aux faits qu'ils rapportent, ce qui s'appelle broder; & conformément au proverbe, détruire le texte par la glose. Cette inclination des Orleanois à la raillerie, & leur naturel un peu piquant les a fait aussi surnommer Guêpins. Beze dans une Epigramme *in Philamm.*

Aurelias vocare Vespas suevimus,
Ut dicere olim mos erat nasum Atticum

¶ Etant un jour à la promenade avec M. D..... & voiant tant de Laquais à la porte du Cours, je lui dis: Monsieur, voilà l'*Index* du Cours.

¶ Le Pere Thomassin étant venu consulter M. l'Archevêque pour savoir s'il feroit bien de demander le Collége des

Quatre Nations pour y mettre ses Prêtres ; M. l'Archevêque lui dit : Monsieur, je vous conseille de demander le Louvre.

¶ M. de Segrais disoit, que de notre tems trois personnes, quoique d'une naissance médiocre, n'avoient pas laissé de mériter l'amitié & l'estime des Princes & des Grands. Ces trois personnes étoient M. de Voiture, M. Miton, & M. de Gourville.

¶ *Bombus* signifie un *pet* dans la basse Latinité, & c'est en cette signification qu'il se trouve dans ce vers.

Mingere cum bombis res est sanissima lumbis.

☞ Beze finit son Passavant par ces mots : *Et ecce unum bombum pro istis hæreticis.* Plus haut il avoit dit : *unde ego surrexi mane totus latus, & feci duos bombos in jure canonico & in civili*, équivoquant sur *canonico* par allusion à canonade, & sur *in civili* en deux mots, à *incivili* en un seul. Mais rien n'approche de la plaisante description qu'il fait dix ou douze lignes auparavant de la petarade échappée au Président Liset, alors Abbé de S. Victor. C'est dans l'endroit qui commence par *Nam ego putabam videre quod vestra Nunc-Abbatia cantabat &c.*

Le vers *Mingere cum bombis* eſt dans les Bigarrures de Tabourot au chap. des vers Léonins. *Mingere* pour *Meiere* n'eſt pas Latin, & Scioppius a eu raiſon de reprendre Sannazar d'avoir dit *permingere* liv. 2. Epigr. 29. *Mingens* pour *Meiens* eſt fréquent dans la Vulgate.

¶ *Communiter negligitur quod communiter poſſidetur*, ordinairement on néglige ce qu'on poſſede communément. C'eſt ce que l'on dit dans l'occaſion :

L'Aſne de la Communauté
Eſt toûjours le plus mal bâté.

¶ M. D.... aiant envoié enſevelir ſa femme cinq heures après ſa mort, on lui vint dire qu'elle étoit encore chaude. Allez, dit-il, allez faire ce que je vous ai ordonné, elle eſt aſſez morte. Il avoit raiſon, car il l'épouſa qu'elle étoit très-vieille ; & l'on diſoit que pour vivre, il avoit fait ſocieté avec un corps mort.

Mortua quin etiam jungebat corpora vivis. *

¶ M. Camus Evêque de Belley, aiant entendu prêcher M. Godeau touchant la Grace. J'ai, dit-il, entendu un Sermon de la Grace, prononcé de bonne grace, par M. l'Evêque de Graſſe. Ce

* 8. Æneïd. 485.

dernier nous disoit, que pendant l'hyver il avoit toûjours dîné les fenêtres ouvertes dans sa maison Episcopale.

Le même Evêque de Belley disoit qu'après leur mort les Papes devenoient des Papillons; les Sires, des cirons; & les Rois, des roitelets.

Ce fut lui qui prêchant un jour à Notre-Dame, dit avant que de commencer son Sermon: Messieurs, on recommande à vos charitez une jeune Demoiselle qui n'a pas assez de bien pour faire vœu de pauvreté.

☞ Cela est très-spirituellement dit. Mais qui l'a dit le premier? Je croirois que ce seroit Mateo Alleman Auteur du Guzman d'Alfarache imprimé pour la premiere fois l'an 1600. si j'étois sûr que cette pensée se trouvât dans l'original Espagnol, comme elle se trouve pag. 102. du tom. 3. de la nouvelle traduction Françoise, qui ne m'a pas la mine d'être fort exacte. François Beroalde de Verville c. 55. de son *Moyen de parvenir*, livre postérieur de peu d'années au Guzman, a dit *que par dépit de ne pouvoir devenir riche, on fait comme les Freres Mineurs, vœu de pauvreté.* Ce qui n'a ni le même tour, ni la même idée. Ces paroles de la Bruyére au chap.

de quelques usages, pag. 607 de la 8e édit. sont précisément dans l'espece. *Il s'est trouvé des filles qui avoient de la vertu, de la santé, de la ferveur & une bonne vocation, mais qui n'étoient pas assez riches pour faire dans une riche Abbaïie, vœu de pauvreté.* Le Comédien Poisson a emploié en vers la même pensée dans la 4e Stance de sa Quête pour faire ses quatre filles Religieuses.

Voions donc ce que j'en dois faire;
Guimpons-les. C'est le mieux. Elles le veulent bien.
Mais on ne fait pas vœu de pauvreté pour rien.
Hé bien quêtons : la Cour nous tireras d'affaire.

En cela Poisson a du moins eu le mérite de mettre en vers ce que d'autres avoient dit en prose. Mais pour Jean-Pierre Camus Evêque de Belley à qui l'on attribue ici ce mot, je suis persuadé que c'est un don gratuit que lui a fait un des Collecteurs du Ménagiana.

☞ Théophile étant au lit de la mort en 1626, & recevant visite de son ami Pierre Boissat, lui témoigna une extrême envie de manger des anchoix. Celui-ci qui croioit ce mets fort contraire

à un homme aussi dangereusement malade, le lui refusa ; & depuis s'en repentit, disant, lorsque l'occasion se présentoit d'en parler, que ces anchoix auroient peutêtre sauvé la vie à son ami : la nature souhaitant quelquefois des choses, lesquelles toutes mal saines qu'elles paroissent, lui deviendroient salutaires par cet instinct même qui les lui fait souhaiter. Nicolas Chorier part. 1. de la vie qu'il a écrite de Pierre Boissat en Latin, pag. 36.

☞ A l'ouverture du premier volume du Dictionnaire de Furetiére réimprimé l'an 1701. en Hollande avec des corrections, comme le promet le titre, & des additions, je trouvai sur le mot *Bout* ces paroles qui ne sont pas de Furetiére, mais de l'Auteur du supplément : *Ronsart introduit le Général Bec faisant cette promesse à sa cavale.*

Je doublerai pour telle récompense
En tes vieux ans ton soin & ta dépense
Seule au haut bout je te ferai loger
De mon étable.

J'eus peine véritablement à en croire d'abord mes yeux, ne pouvant comprendre comment le Général Bec né plusieurs années après la mort de Ron-

ſard, avoit pu trouver place dans la Franciade. Je ſavois que le géant Phovére au 2. livre de ce Poëme diſoit à Kiſſe ſa cavale les vers que je viens de citer. Mais c'eſt ce qui augmentoit ma ſurpriſe, & je n'aurois aſſurément jamais deviné par quelle avanture le géant Phovére étoit devenu le Général Bec, ſi à force de travailler ma réminiſcence, je ne m'étois à la fin ſouvenu d'un endroit de Sarraſin dans la Préface de ſon Ode ſur la bataille de Lens. On ſait qu'entre les priſonniers qu'y fit le Prince de Condé, le Général Bec en fut un. Sur quoi Sarraſin s'entretenant avec Calliope de la maniére dont il pouvoit réuſſir dans l'Ode qu'il vouloit entreprendre, dit qu'il n'a garde de s'attacher comme Ronſard à imiter ridiculement les Anciens. *Ronſard*, ce ſont ſes termes, *qu'on nomme le Prince de notre poëſie, a-t-il bien réuſſi à votre avis en affectant cette vieille ſingerie? Et ferois-je bien par ſon exemple, d'introduire le Général Bec raiſonnant avec ſa cavale, & lui faiſant cette promeſſe. Je doublerai, &c.*

Voilà l'origine de la bévue. Celui qui l'a faite s'eſt imaginé bonnement ſur ces paroles de Sarraſin mal entendues, que Ronſard avoit parlé du Général Bec. Il faut néanmoins pour cela non ſeulement

qu'il n'ait point vû la Franciade, mais qu'il n'en ait eu nulle idée ; qu'il n'ait point sû qu'entre le tems que son Auteur y travailloit, & le tems de la bataille de Lens, il y a eu près de 80. ans d'intervale ; qu'en un mot il ait absolument ignoré des équivoques aussi connues que le sont celles de Ronsard & du Général Bec. Il y a là une complication sans égale d'ignorances & de méprises. C'est ce que les Editeurs du Furetiére de Trévoux reconnurent, lorsque cette remarque leur aiant été envoiée, ils jugerent à propos de l'inserer dans leur édition, où ils l'ont rapportée tout au long, quoiqu'en termes un peu moins forts, par une raison dont il n'est pas difficile de s'appercevoir.

☞ L'occasion s'étant un jour présentée d'examiner ce que Baillet, article 1354. de ses Jugemens des Savans, rapporte touchant Jean-Baptiste Lalli, on y remarqua les méprises suivantes.

I. Il dit que Lalli mourut vers le commencement du dix-septiéme siécle, ce qui en bon François signifie que ce fut sur la fin du seiziéme. La vérité cependant est qu'il mourut le 3. de Février 1637. suivant le témoignage de Louis Jacobilli dans sa Bibliotheque d'Ombrie.

II. Il oublie de compter parmi les compositions burlesques du Lalli sa Moschéïde, ou défaite des mouches par Domitien, & sa Francéïde, c'est-à-dire son Poëme de la vérole, appellée en Italie mal François.

III. En récompense il dit que Lalli tourna en vers burlesques la *Jérusalem ruinée de l'Anti-Tasse.* Il devoit dire que ce Poëte fit l'Anti-Tasse, ou la Jérusalem ruinée, Poëme héroïque intitulé, *Tito Vespasiano*, ou *Gierusalemme disolata.* Ce Poëme étoit très-serieux, & lorsque Vittorio Rossi * a dit dans l'éloge de Lalli: *Multa tum graviter, tum jocosè composuit, in his Jerosolymorum excidium. Virgilii Bucolica, & Æneidos libri Etrusco carmine, miro lepore ac venustate, facetis amænisque sententiis in ridiculum conversi*, il faut rapporter *Jerosolymorum excidium* à *graviter*, & tout le reste à *jocosè.* Faute de cette distinction Baillet a tout confondu, & a donné dans la chimére.

IV. Après avoir rapporté le sentiment trop avantageux de Vittorio Rossi, & d'Antonio Bruno touchant le burlesque du Lalli, il étoit à propos de rechercher quelle a été sur ce point l'opinion de

* Giovan Vittorio de-Rossi, plus connu par le nom de *Janus Nicius Erythræus.*

quelques gens de meilleur goût. M. Ménage à la fin de sa *Lezione* sur le Sonnet de Pétrarque, *La gola el sonno*, s'en est expliqué en ces termes : *Questo Lalli, è quel Lalli da Norcia che scrisse più cose nell' istesso stile, e frà le altre l'Eneïde travestita. Mà scriße tutte queste cose con poco succeßo.*

V. Il dit que Naudé dans son Mascurat prétend que c'est l'Enéïde travestie du Lalli qui a donné l'occasion à Scarron d'en faire autant en notre langue, & de le prendre même pour son modele. Mais si l'on consulte Naudé dans l'endroit cité, on trouvera qu'il n'y dit autre chose, sinon qu'un nommé *Giovan-Battista Lalli*, ce sont ses paroles, *a peutêtre donné sujet par son* Enéïde travestita *au petit Scarron d'en faire une semblable en notre langue*. Ce n'est pas là dire, ce me semble, que Scarron a pris le Lalli pour son modele. Au titre près rien n'est moins ressemblant que l'ouvrage François & l'Italien.

VI. *Le Lalli*, dit Baillet, *avoit dans sa premiere jeuneße fait des Poësies Latines au Duc de Ferrare.* Il y a ici plusieurs fautes. Cette expression, *avoit fait des Poësies au Duc de Ferrare*, donne l'idée d'un Maître qui fait le thême à son Eco-

lier. Il semble d'ailleurs, de la maniére dont il est ici parlé de ces Poësies, qu'elles aient été en grand nombre. Cependant le Rossi ne parle que d'une seule piéce Latine en vers héroïques sur la mort d'Alexandre Farnése Duc, non pas de Ferrare, mais de Parme & de Plaisance. Cette derniére méprise de *Ferrare* au lieu de *Parme*, ne peut venir que d'une grande précipitation.

VII. Le Lalli Jurisconsulte aussi bien que Poëte, a fait un ouvrage intitulé, *Viridarium practicabilium materiarum in utroque Jure, ordine alphabetico*, en trois volumes. Le Rossi en parle, & dit simplement que le titre en est peu Latin, conformément à la diction rude & mal polie des Jurisconsultes praticiens. Mais bien loin de mépriser le livre, il témoigne tout au contraire qu'on peut juger par là du grand progrès que son Auteur, pendant cinq années d'étude en l'Université de Pérouse, avoit fait dans la connoissance de l'un & de l'autre Droit. On ne va point chercher la belle Latinité dans les répertoires de pratique. Le lecteur n'y cherche que son instruction. Les matiéres y étant traitées par alphabet, l'ordre n'en est que plus commode pour les trouver, & Baillet n'a

pas dû tirer de là des consequences desavantageuses contre la méthode du *Viridarium*, qui constamment est des ouvrages de Lalli le plus estimé.

☞ Joseph Scaliger page 125 du livre que sous le nom d'Yvo Villiomarus il a écrit contre Robertus Titius, le reprend d'avoir attribué ces vers, *Dirige odorisequos ad certa cubilia canes*, à Livius Andronicus. *Non est Livii Andronici*, dit-il, *sed Lævii. Quis esset iste Lævius, primus omnium, ille, quem audacem vocas, Josephus Scaliger indicavit. Popularis tuus Crinitus te docuit Livii Andronici esse. At nullus doctus tibi concedet Livium Andronicum ullum heroicum scripsisse, tantum abest ut μεῖον scripserit.* Scaliger n'y songeoit pas. Livius Andronicus avoit traduit l'Odyssée d'Homére en vers libres, parmi lesquels il y en avoit d'héroïques, tel que celui-ci rapporté par Scaliger lui-même dans ses conjectures sur Varron au mot *Ocrea*.

Celsosque ocris, arvaque petrita, & mare magnum.

Priscien en cite d'autres du même ouvrage. Je n'alléguerai que ces deux: *At celer hasta volans perrumpit pectora ferro, &c. Inferus an superus tibi fert Deus funera Ulysses.* Il n'est pas moins sûr que le vers

cité par Robertus Titius, est de Livius Andronicus. L'autorité de Terentianus Maurus y est formelle. Cet ancien Grammairien parlant de ces sortes de vers nous apprend que Livius les avoit alternativement mêlez avec des héroïques purs dans l'Hymne qu'il faisoit chanter à Diane par le chœur de sa Tragédie intitulée *Ino*. Il fait plus. Comme s'il vouloit prévenir la chicane de Scaliger, & qu'il eût eu peur qu'on ne confondît ce Livius avec un autre du même nom, il le désigne par son surnom tiré du Grec en ces termes.

Livius ille vetus Graio cognomine, sua
Inserit Inonis versu, puto, tale docimen.
Præmisso heroo subjungit namque μείουρον,
Hymnum quando chorus festo canit ore Triviæ.
Et jam purpureo suras include cothurno.
Baltheus & revocet volucres in pectore sinus,
Pressaque jam gravida crepitent tibi terga pharetra.
Dirige odorisequos ad certa cubilia canes.

Rien n'est plus clair. Ces mots *Graio cognomine* marquent nettement *Andronicus* le surnom de Livius. La suite sert à faire voir qu'au lieu de *Livius in Ione*,

il faut lire vers la fin du 6e livre de Priscien, *Livius in Inone*, comme il est aisé de l'induire des propres paroles du Poëte .... *seque in alta maria præcipem, inops ægra sanitatis Herois.* Elles sont manifestement allusion à l'histoire d'Ino, & doivent être corrigées & disposées de cette sorte.

.... seque in alta maria præcipem
Ino ægra sanitatis Herois ....

Elles s'adressoient apparemment à quelque Princesse, désolée du malheur d'Ino. *Suivez-la*, lui disoit-on, par cette figure qu'on appelle concession, *précipitez-vous après elle dans le fond de la mer, folle Héroïne que vous êtes. Seque* à l'antique pour *sequere* n'est pas extraordinaire. Le premier vers de l'Odyssée de notre Livius étoit ainsi conçu: *Virum mihi Camœna insece versutum*, & cet *insece*, suivant Aulu-Gelle l. 18. c. 9. est la même chose qu'*inseque* au lieu d'*insequere*. Joseph Scaliger, qui se glorifie d'avoir le premier déterré le Poëte Lævius, lui attribue dans son Festus, & ailleurs, le Poëme imaginaire d'*Io*, & lit ainsi le passage rapporté par Priscien.

Se seque in alta maria præcipem misit
Inops, & ægra sanitatis Herois.

Comme si c'étoient deux vers Scazons; quoi

quoiqu'en conséquence de ma correction, où je ne change qu'*inops* en *Ino*, il soit visible que c'est la fin d'un ïambique, & le commencement d'un autre. Il veut aussi que ce *Lævius*, qu'autrefois il appelloit *Lælius*, soit Auteur de l'Iliade Cyprienne. L'édition des anciens Grammairiens de Putschius s'y oppose. Sosipater Charisius page 118 y cite *Nævius Cypriæ Iliados lib.* 1. Et pag. 881. Priscien y cite le même *Nævius in Iliade* 2. Toute la critique de Joseph Scaliger est donc très-mal fondée. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que de l'aveu de Jule son pere l. 2. c. 24. de sa Poëtique, Livius Andronicus s'est servi de l'héroïque μείουρος dans son Hymne de Diane; d'où il s'ensuit qu'au sentiment de Joseph, son pere ne doit pas moins passer pour atteint & convaincu d'ignorance que Crinitus, & que Titius. Il est vrai qu'il faut tout dire: Jule Scaliger dans l'endroit cité s'est mépris en une chose. Parlant du vers héroïque μείουρος, il l'a mal appellé *Saturnius* μείουρος.

¶ M. d'Arsine n'étoit que fils d'Epicier, & faisoit le gros Seigneur. Il avoit fait peindre chez lui au-dessus d'un tableau de dévotion, ces mots, *Respice finem.* On effaça l'R initiale du premier

mot, & l'M finale du dernier, en sorte qu'on lisoit *Epice fine*, afin de rabatre un peu de sa vanité en le faisant souvenir qui il étoit. ☞ *D'arfine* est un nom en l'air. Le conte ici rapporté est dans les Bigarures de Tabourot au chap. des Equivoques Latin-François.

¶ M. de S.... disoit que le Pape Clement X. étoit pour *Benedicere & Sanctificare*, & le Cardinal Patron pour *Regere & Gubernare*.

¶ Monsieur le Duc d'Orleans étoit un jour dans le jardin de Luxembourg entre les deux pavillons du côté du jardin, où la réverberation du soleil rendoit la chaleur excessive. Là M. de Bautru entre tous ceux qui lui faisoient la cour, & qui étoient découverts, s'avisa de dire que les Princes n'aimoient personne. A cela Monsieur repartit aussitôt, qu'on ne pouvoit pas lui faire ce reproche, & qu'il aimoit fort ses amis. Si votre Altesse ne les aime bouillis, reprit M. de Bautru, elle les aime au moins bien rotis.

¶ Des Evêques de Province disoient à M. l'Archevêque de Paris, qu'ils s'étonnoient comment il avoit pu faire pour n'avoir jamais eu le moindre procès avec son Chapitre: il leur dit, qu'il

avoit toujours été persuadé qu'il n'y avoit que les maris de village qui battoient leurs femmes.

¶ Un Evêque à Rome étant allé voir le Cardinal Polus, lui dit en prenant congé de lui qu'il s'en alloit faire un tour à son Diocese pour un mois. Le Cardinal lui dit : Je m'en réjouis, car ce sera pour vous autant de diminué sur les personnes de purgatoire.

☞ Tiré de la vie de ce Cardinal écrite en Italien par Louis Beccatel Archevêque de Raguse. Ce qu'André Dudithz, qui peu de tems avant son changement de Religion mit cette vie en beau Latin, n'a pas fort intelligiblement exprimé en ces termes : *Solebat Episcopum quemdam amicè admonere ne suas oves desereret, sed relictâ urbe domum ad suum munus peragendum abiret. Is aliquando ad eum venit, & se statuiße dixit ad unum mensem excurrere, ac suas oves invisere, propterea petere ut bonâ ejus veniâ discedere sibi liceret. Tum Polus : Hoc ex tuo discessu solatii capio, quod minùs vapulabis.*

¶ M. d'Epêsses voiant que M. de Grancey n'avoit pas son carreau pour s'agenoüiller, lui jetta son manchon. M. de Grancey lui dit : Monsieur, vous m'avez jetté le chat aux jambes.

¶ M. D. .étant sur le point de soutenir sa These, en alla présenter une à M. L. de R. au bas de laquelle celui-ci aiant lû ces mots, *apud Carmelitas*, s'en alla droit aux Carmelites de Notre-Dame des Champs, où il ne se trouva qu'un aveugle.

¶ Lorsque le tonnerre tomba sur l'Eglise des Carmes, le petit Pere André dit: Dieu a fait une grande miséricorde à ces bons Peres, de ne sacrifier à sa justice que leur clocher; car si le tonnerre fût tombé sur la cuisine, ils étoient tous en danger d'y périr.

¶ Comme on faisoit admirer à feu M. de Mat.... la magnificence du bâtiment de la grande Eglise de Coutances, il dit: Cela a-t-il été fait en ce païs ci?

☞ Imité de Goulard, qui voiant à Besançon le Palais du Cardinal de Granvelle: Voilà, s'écria-t-il, un beau Palais; a-t-il été fait en cette ville? Non Monsieur, répondit le Concierge qui connoissoit le personnage, deux hommes l'ont apporté de Florence dans une hotte. Parbleu dit Goulard, je m'en doutois bien. Voiez ce que c'est d'avoir beaucoup vû.

¶ Celui qui faisoit le Soudiacre à la Messe qui se disoit pour les obseques de

Sixte Quint aiant commencé l'Epitre, *Fratres, nolumus vos*, demeura là fort longtems. Ce qui fit interpréter qu'ils ne vouloient plus de Moines pour être Papes. Effectivement il n'y en a pas eu depuis.

¶ Un Poëte présentant à M. le Prince l'Epitaphe de Moliére, M. le Prince lui dit: J'aimerois bien mieux que ce fût lui qui m'apportât la vôtre.

¶ Comme on parloit de la Moelle d'Abelly, M. l'Abbé le Camus, à présent Cardinal, dit: La Lune étoit en décours quand il fit ce livre. ☞ Voiez le Dictionnaire de Bayle au mot Abelly.

☞ Le jour de la naissance de M. le Duc de Bourgogne qui fut le 6. Août 1682, le Roi tout grave & majestueux qu'il est, ne put contenir sa joie. Il ne voulut point d'Officiers de ses Gardes auprès de lui, l'abordoit qui vouloit. Comme il donnoit sa main à baiser à tout le monde, le Marquis de Spinola dans la chaleur de son zele mordit fort le doigt du Roi, qui se mit à crier. Je demande pardon à Votre Majesté, lui dit Spinola; si je ne l'eusse mordue, elle n'eût pas pris garde à moi.

¶ Il n'y a point de langue vivante dans l'Europe qui ait plus de six cens

ans. Il y a plus de sureté à écrire en Latin qu'en François, pour faire un ouvrage de durée. C'étoit le sentiment de M. du Cange.

Victurus Latium debet habere liber.

☞ Vers parodié de celui-ci de Martial 6. Epig. 60.

Victurus genium debet habere liber.

☞ Il est dit pag. 13. du recueil intitulé *Valesiana*, que la vérole est de toute antiquité, & que cette contagion a pris naissance en même tems que la débauche. C'étoit l'opinion de M. de Valois le jeune. Pour moi je suis très-persuadé du contraire. Si parce que l'incontinence a de tout tems régné dans le monde, il s'ensuit que les hommes ont de tout tems été sujets à la vérole : Je demande pourquoi tant d'habiles Médecins de l'antiquité auroient moins connu cette maladie, que les Médecins du quinziéme siécle, gens presque tous peu lettrez, & qui n'avoient qu'une intelligence assez médiocre de leur art. Du moment que la vérole fut découverte en Europe, on vit une infinité d'écrits touchant sa nature & sa guérison. Les Anciens qui étoient exemts de ce mal, & ne pouvoient par conséquent le connoî-

tre, n'en ont point parlé. On n'en voit nulle trace dans ce qui nous reste de leurs œuvres. Tous les passages qu'on en allégue sont équivoques, & conviennent mieux à d'autres maladies. Y a-t-il apparence que ces Ecrivains qui ne se sont point tûs des *fici* & des *marisca*, eussent gardé le silence sur les maladies Véneriennes contractées par l'usage des femmes? Quelle source de plaisanteries n'auroit-ce pas été pour les Poëtes à Satires & à Epigrammes? Horace, Perse, Juvenal, Martial auroient-ils été plus retenus que Régnier, que Berthelot, & que Sigognes? De supposer l'existence de ces maux, sans qu'ils aient été connus, avant la fin du quinziéme siécle, c'est ce qui ne seroit pas vraisemblable. La vérole, à la verité, peut tenir longtems son venin caché dans les corps, mais il n'en est pas de même des autres maux Vénériens qu'on peut appeller des ébauches de la vérole. Ils ne tardent pas à se produire au dehors par des marques sensibles qui sont une suite immédiate du commerce impur avec les femmes. Cela étant, seroit-il possible que pas un de ceux qui auroient été frapez de quelques-uns de ces maux n'en eût reconnu l'origine si aisée à reconnoître?

Quel ravage d'ailleurs n'auroit pas fait dans le monde une infection comme celle-là, si elle y avoit aussi longtems subsisté *incognito?* Les plus sains, & les plus continens n'auroient pu se garantir d'une contagion qui ne leur auroit pas été suspecte. Il y avoit là dequoi faire périr tout le genre humain. Que si l'on s'étonne que la prostitution étant aussi ancienne que le monde, un mal que nous regardons comme l'effet de ce vice, ait tant differé à paroître, on n'a qu'à considérer qu'il y a des maladies affectées à certains païs, telles que *sudor Anglicus, plica Polonica*, &c. qui ne paroissent point ailleurs à moins qu'elles n'y soient portées. La vérole ne pouvoit être répandue hors du païs où elle est particuliére, puisqu'il n'a été découvert que sur la fin du quinziéme siécle. La tradition généralement reçue, est que Christophle Colomb étant abordé l'an 1492 en l'Isle qu'il nomma Espagnole, où ce mal est populaire, les Espagnols l'y prirent, & l'apporterent au Roiaume de Naples, où les femmes qu'ils en avoient infectées, le communiquerent à nos François l'an 1495. Il n'y a rien en cela que de fort croiable, pour peu sur tout qu'on fasse réflexion qu'il

n'y a que les personnes gâtées qui donnent ce mal, & que la femme la plus débauchée pourroit avoir habitude avec autant d'hommes qu'on voudra, sans le prendre, pourvû que nul d'entre eux n'en fût atteint.

¶ M. Beraut cherchoit un logis. Aiant oui dire qu'il y avoit un appartement à louer chez M. de la Rebretiere-Fénis, & rencontrant de la R..... le Joueur, il lui demanda si son logis étoit bien éclairé. Il lui dit : Je vous assure que depuis neuf ans que j'y loge, j'en suis toujours sorti si matin, & y suis revenu si tard, que je n'y ai point vû le jour.

¶ M. l'Abbé de la Victoire disoit de G..... qui ne mangeoit jamais chez lui, & qui médisoit de tout le monde, qu'il n'ouvroit jamais la bouche qu'aux dépens d'autrui.

¶ Le Pere Vavasseur parlant du Dictionnaire de la basse Latinité de M. du Cange lorsqu'il commença à paroître : Il y a, dit-il, plus de soixante ans que je m'étudie à ne me servir d'aucuns des mots qu'il a recherchez. Il disoit cela, parce qu'il ne s'étoit jamais appliqué qu'à la lecture des anciens Auteurs de la bonne Latinité.

¶ Un homme voiant un Docteur en

Chaire qui prêchoit de mauvaise grace, demanda qui il étoit : on lui dit que c'étoit un Docteur de Navarre. Ah ! dit-il, je voiois bien que c'étoit un Etranger.

¶ Dans une Assemblée de Sorbonne on mit en délibération si on feroit faire des nappes neuves. Un vieux Docteur opinant là-dessus, dit : Eh ! sommes-nous plus sages que nos anciens qui s'en sont bien servis ? Oui, dit un autre, & c'est pour cela qu'elles sont usées.

¶ En lisant ces jours-ci un recueil d'Epitaphes, j'y ai trouvé la mienne :

Cy gît qui composa maint livre,
Et mourut à force de vivre.

¶ Madame Cornuel disoit, parlant de feu M. l'Archevêque de Sens, qu'il faisoit pleurer ses péchez aux autres. Ce Prélat étoit fort sévere. Il avoit voulu rétablir les pénitences publiques, & l'avoit fait faire à un Gentilhomme de son Diocese.

¶ M. Fournier aiant reçu l'Extrême-onction, son frere lui demanda s'il ne vouloit pas fonder un Obit. Il lui dit : Quand vous serez prêt de mourir, vous en fonderez un pour nous deux. L'autre lui dit : Si je vivois encore longtems, vous seriez trop en Purgatoire. Le mo-

ribon répondit : Je patienterai , mon frere, je patienterai*.

¶ Un homme aiant prié quelques amis à manger, leur fit servir entre autres choses une Sole gardée, dont il avoit mangé tout le dessous à un repas précédent. Un des conviez aiant mangé tout le dessus de cette Sole, & voiant que l'autre côté n'y étoit plus, il dit : *Sunt qui subcomedunt*, faisant allusion à ce que les Antipodes de la Sole avoient mangé le dessous, pendant qu'il mangeoit le dessus. Ce bon mot est de Quintilien. M. P..... s'en servit aussi plaisamment pour le moins ; voiant un jour que ceux qui dînoient chez lui ne laissoient presque rien dans les plats : *Sunt qui subcomedunt*, leur dit-il, songeant à ses gens : car sa cuisine est sous la sale.

☞ Il y a *subcœnant*, & non pas *subcomedunt* dans Quintilien l. 6. c. 3. qui a pour titre *de risu*, où il rapporte ce bon mot, qu'il dit être de Galba, apparemment l'Orateur, en ces termes : *Et Galba de piscibus qui cùm pridie ex parte adesi, & versati postero die appositi essent : festinemus, alii subcœnant, inquit.*

☞ M. Ménage nous a donné un catalo-

* Le dernier mort a survécu son aîné plus de 40. ans, & n'a fondé d'Obit qu'à la fin de sa vie à 95. ans.

gue des femmes philosophes, parmi lesquelles il n'a pas oublié Hypatie fille de Théon d'Alexandrie. Il cite là-dessus tous les Auteurs qui ont parlé de cette fille, & s'avise de relever comme une faute d'impression, ou comme un manquement de memoire, une expression de M. Saumaise dans cet endroit de l'éloge qu'il a fait de Mademoiselle de Schurman. *Habemus in urbe, unius diei itinere hinc dissitâ, Virginem nobilem, haud minùs quàm Hippiam numerosâ arte multisciam &c.* M. Ménage prétend qu'au lieu d'*Hippiam*, il faloit *Hypatiam*, aiant oublié lui-même qu'autrefois pag. 390. de ses *Mescolanze* de l'édition de Paris, il avoit rapporté tout au long ce passage de M. Saumaise sans y rien reprendre, parce qu'alors il se souvenoit bien apparemment que par *Hippiam* il faloit entendre ce Sophiste qui savoit tout faire, & touchant lequel on peut voir Platon & Apulée. C'est à ce Sophiste que M. Saumaise a eu dessein de comparer Mademoiselle de Schurman, instruite en toutes sortes de sciences, d'arts & d'ouvrages, & non pas à Hypatie, à laquelle il ne songeoit pas, & dont les talens étoient beaucoup plus bornez.

☞ C'est l'Abbé de Marolles qui, comme le remarque M. de Longepierre,

pag. 106. & 107. de son Moschus, a fait la plaisante bévue de citer *Politien dans sa traduction du Moschus de Théocrite*; & voici comment cela est arrivé. Dans les anciennes éditions de Théocrite, entre autres dans celle de Francfort in 8° 1545. la 21e Idyle est intitulée Μόσχου Ἔρως δραπέτης, & cependant tout au dessus de la page, il y a ΘΕΟΚΡΙΤΟΥ ΕΙΔΥΛΛ. κα. Et même dans la version d'Eobanus, quoique la 21e Idyle soit intitulée *Moschi amor fugitivus*, il ne laisse pas d'y avoir au dessus des pages THEOCRITI EIDYLLIUM XXI. en sorte qu'on croiroit que cette Idyle intitulée l'Amour fugitif de Moschus appartiendroit véritablement à Théocrite. Eobanus n'en a point fait de distinction. L'Abbé de Marolles a donné dans ce paneau, & trouvant depuis dans Politien *Amor fugitivus è Graeco Moschi*, s'est imaginé que cela vouloit dire, *l'Amour fugitif traduit du Grec de l'Idyle de Théocrite intitulée Moschus*. Voilà tout le mystere.

¶ Les quatre grands diseurs de bons mots de notre tems étoient Angevins; M. le Prince de Guimené, M. de Bautru, M. le Comte de Lude, & M. le Marquis de Jerzai.

¶ Deux personnes s'entretenant d'une

affaire, l'un dit : Prenez, Monſieur, que vous me deviez dix mille écus. L'autre interrompant auſſitôt : Prenez, dit-il, je vous prie, une autre hypothèſe.

¶ Deux François ſe cherchant l'un l'autre à Florence dans la Place du vieux Palais, ſans ſe pouvoir trouver, à cauſe de la grande foule qui regardoit un Baladin, on vint à ſonner l'*Angelus* : & tous les Italiens s'étant mis à genoux, les deux François ſe virent ſeuls de bout ; & ainſi ſe retrouvérent.

¶ J'ai dit d'un cheval qui reculoit toûjours, que c'étoit un *cavallo di ritorno*.

¶ Le Pere Rapin n'avoit pas la capacité qu'il faloit pour faire le parallele de Virgile & d'Homere. M. le Févre de Saumur, qu'il vouloit convertir en ce tems-là, lui fournit les paſſages Grecs qu'il a citez. Après qu'il eut achevé de lire ſon *Parallele d'Ariſtote & de Platon* chez M. le premier Préſident de Lamoignon ; je lui dis que je n'y avois trouvé qu'une faute, ſavoir, qu'en parlant de la Colophonienne que Platon avoit aimée, il avoit dit qu'elle étoit jeune ; au lieu que l'Epigramme Grecque où il en eſt parlé, marque que l'amour s'étoit placé dans ſes rides. Sur cela M. l'Abbé Tallemant dit que le Pere étoit excuſable,

& qu'il n'avoit pas cru qu'un homme aussi sage que Platon dût aimer une vieille. Le Pere Rapin faisoit bien des Vers Latins, mais il n'étoit pas d'une grande érudition. Il a eu de grands démêlez avec le Pere Vavasseur au sujet du livre des *Réflexions sur la Poëtique d'Aristote*, qu'il fit imprimer chez Muguet sans y mettre son nom. Le Pere Vavasseur, qui n'étoit pas content de lui, mit au jour, peu de tems après, des *Remarques sur ces Réflexions*, dans lesquelles l'Auteur réflexif, qu'il feint de ne pas connoître, est fort mal mené. Le P. Rapin fit grand bruit, & se plaignit hautement du procedé de son Confrere, qui répondit qu'il ne devoit s'en prendre qu'à lui-même, & que s'il eût dit qu'il étoit l'Auteur des *Réflexions*, jamais il n'auroit écrit contre. Le temperament que l'on trouva pour accommoder ces Peres, fut de supprimer les *Remarques* du P. Vavasseur, ce qui se fit par l'autorité de M. le premier Président de Lamoignon : de sorte que ce livre, qui est imprimé chez Bilaine en 1675, & qui ne contient que 141 pages, est devenu fort rare.

Il parut en 1709. à Amsterdam une édition *in folio* de toutes les œuvres du P. Vavasseur, dans laquelle ont été

réimprimées ses Remarques contre le P. Rapin, suivies d'une Réponse que ce dernier avoit commencé à y faire, & qu'il avoit presque achevée lorsqu'on termina sa querelle avec son Confrere. M. Ménage dans son Anti-Baillet pag. 337. & 338. du tom. 1. dit avoir sû du P. Vavasseur lui même que le sujet de son mécontentement venoit de ce qu'aiant fait deux gros livres d'Epigrammes, le P. Rapin n'avoit pas laissé de dire dans ses Réflexions sur la Poëtique, *qu'il est si rare de faire d'admirables Epigrammes, que c'est assez d'en avoir fait une en sa vie.* Ce fut une grande délicatesse au Pere Vavasseur de prendre feu pour si peu de chose. Un des plus piquans endroits de ses Remarques est celui où il releve la méprise du P. Rapin touchant Euphranor. Ce peintre aiant à representer les douze Dieux principaux, ne savoit pas bien à l'égard de Jupiter comment en exprimer dignement la majesté. Dans cet embarras aiant oui réciter ces vers du 1. liv. de l'Iliade à un Professeur qui lisoit Homere à ses Ecoliers.

Ἦ, καὶ κυανέῃσιν ἐπ' ὀφρύσι νεῦσε Κρονίων.
Ἀμβρόσιαι δ' ἄρα χαῖται ἐπεῤῥώσαντο ἄνακτος
Κρατὸς ἀπ' ἀθανάτοιο. μέγαν δ' ἐλέλιξεν ὄλυμπον.

Il crut ne pouvoir mieux réuſſir dans ſon deſſein qu'en peignant le Maître des Dieux ſur l'idée qu'en donnoit le Poëte. Se l'étant donc bien imprimée dans l'eſprit ; il s'en alla, dit Euſtathius, & peignit ; ϗ ἀπιὼν ἔγραψεν. Sur quoi le Pere Rapin, faute de prendre garde que l'accent d'ἀπιὼν n'étoit pas ſur la pénultiéme, s'eſt imaginé qu'Euſtathius avoit tiré ce fait d'Apion, & a effectivement cité Apion, comme le premier Auteur qui avoit rapporté cette hiſtoire. Le Pere Vavaſſeur n'a eu garde de lui laiſſer paſſer cette bévue, il s'en eſt réjoui, traitant de bon homme le pauvre Pere, qui dans ſa Réponſe pouvoit hautement prendre ſa revanche. Son Adverſaire lui en fourniſſoit une belle occaſion, page 188. de la premiere édition de ſon livre *de Epigrammate*, où rapportant certains vers qu'Agathias par maniere de préface a mis au devant de ſa Collection anecdote des Epigrammes Grecques, il en traduit ainſi ce paſſage :

ἕκτιον δὲ μέλος κλέπτουσα Κυθήρη
Εἰς ὀάρους ἐλέγοιο παρατρέψειε πορείην,
Καὶ γλυκεροὺς ἐς ἔρωτας.

Sextum volumen ſurripiens cithara in feminas elegorum deflexerit copiam atque in dulces amores. Le vrai ſens des paroles Grec-

part, peut avoir quelque mérite.

¶ M. le Maréchal d'Albret Gouverneur de Guienne, étant mort dans le tems que l'on faisoit des loteries par tout, le Roi donna son Gouvernement à M. de Roquelaure; lequel allant remercier sa Majesté, lui dit: Sire, j'espérois bien tirer un billet noir, mais je ne m'attendois pas d'avoir le gros lot.

¶ Une personne parlant d'un Prédicateur de qui elle avoit entendu le Sermon de fort loin: Il m'a, dit-elle, parlé de la main, & je l'ai écouté des yeux.

¶ Pendant qu'on achevoit de bâtir le Pont-neuf, un jour que les Entrepreneurs devoient faire ensemble un grand festin, ils virent un homme qui toisoit le long du Pont sans rien dire à personne; ils le crurent connoisseur, & le prierent à dîner. Après le dîner ils lui dirent qu'ils voioient bien qu'il avoit quelque pensée sur leur ouvrage qui pourroit le perfectionner. Je songeois, leur dit-il, que vous avez très-bien fait de vous y prendre en large; car si vous vous y fussiez pris en long, vous n'en fussiez pas venus à bout de la même maniere. Le bon pour lui étoit qu'il avoit dîné quand il dit cela.

¶ Quintilien a dit un bon mot en

parlant des médisans : *Maledicus à malefico nisi occasione non differt.* Il n'y a que l'occasion qui manque au médisant pour mal faire.

Le même parlant de Tacite, dit :

Qui nunc intelligitur olim nominabitur.

En parlant de l'Elegie, il ne parle que de Tibulle & de Properce, entre lesquels les sentimens, dit-il, sont partagez. & ne fait aucune mention d'Ovide.

On n'est pas sûr que ce soit de Tacite qu'ait entendu parler Quintilien l. 10. c. 1. quand il a dit : *Superest adhuc & exornat ætatis nostræ gloriam vir seculorum memoriâ dignus, qui olim nominabitur, nunc intelligitur, &c.* parce qu'on croit avec assez de vraisemblance que Quintilien a écrit ses Institutions du vivant de Domitien, auquel tems il n'avoit encore rien paru de Tacite. Des deux ouvrages en effet que nous avons de cet Historien, les Annales & l'Histoire, on ne peut douter que l'Histoire ne soit le premier qu'il ait composé, puisqu'il le cite lui-même dans l'onziéme livre de ses Annales n. XI. & l'on présume avec raison qu'il n'a commencé à écrire son Histoire qu'aprés la mort de Nerva, parce qu'il l'y qualifie *Divus Nerva*, marque certaine de l'apothéose, & par con-

séquent de la mort de cet Empereur. Turnébe sur Quintilien n'est pas de l'avis de Raphael Regius, qui dans ses notes sur le même Auteur, publiées au commencement du 16e siécle, a, je pense, écrit le premier que Tacite avoit été désigné dans le passage des Institutions Oratoires ci-dessus rapporté, il croit lui que ce pourroit être Pline l'ancien qui entre autres ouvrages historiques en avoit laissé un considérable des guerres d'Allemagne en vingt livres. Et cette opinion me paroît d'autant plus probable, que ces paroles de Quintilien, *Superest adhuc*, &c. sont précedées immédiatement de l'endroit où il est parlé d'Aufidius Bassus, l'Histoire Romaine duquel Pline le jeune l. 3. Ep. 5. dit que son oncle avoit continuée en 31. livres. Ce qu'on ajoûte ici de Quintilien, qu'en parlant de l'Elégie il ne nomme que Tibulle & Properce, sans faire aucune mention d'Ovide, n'est nullement vrai. Il donne de son chef la préference à Tibulle, quoiqu'il avoue que d'autres la donnent à Properce. Ensuite dequoi il dit qu'Ovide est plus lascif que l'un & que l'autre, de même que Cornelius Gallus plus dur.

¶ Il dit dans un autre endroit que c'est

avoir beaucoup profité, que de se plaire à lire les ouvrages de Ciceron; mon pere disoit aussi que c'est avoir beaucoup avancé dans notre Religion que de se plaire dans la lecture des Epitres de saint Paul. Je l'ai marqué dans sa vie.

☞ Voici le passage touchant Cicéron. *Ille se profecisse sciat, cui Cicero valde placebit.* Quintil. l. 10. c. 1. Voici celui qui regarde les Epitres de saint Paul. *Ex eo quoque tempore singulis diebus festis accessit ad altare, sacrosancta sumpturus mysteria, assiduoque sacrarum volumina Literarum manibus versavit, præcipuè Pauli Epistolas, de quibus dicere solebat: Cui valde illæ placerent, eum in Christiana Religione valde profecisse.* Ægid. Menag. in vita Guillelmi patris pag. 74. & 75.

☞ Aonius Palearius pendu & brûlé à Rome en 1566, pour avoir parlé de l'Inquisition avec une liberté qui sentoit un peu le Luthérien, a été un des hommes de son tems qui a le mieux écrit en Latin. L'amour des Muses lui fit changer son nom de batême *Antonius* en *Aonius.* C'est ce qu'on reconnoît par la lettre qu'en 1536. le 27. Mai Jacques Sadolet, qui n'étoit alors qu'Evêque de Carpentras, lui écrivit. Elle est adressée dans les éditions de Gryphius, *Antonio*

Paleario Verulano. Ce qui a donné lieu à une observation extrémement puérile de Latinus Latinius dans sa lettre à André Masius, datée de Rome le 22 Mai 1571. Il y fait un crime capital au pauvre Palearius d'avoir préferé *Aonius* où il n'y a point de T, à *Antonius*, où se trouve cette lettre, figure de la croix, comme si par-là il avoit renoncé au signe du Christianisme, ne prévoiant pas que le mépris de cette croix lui en attireroit un jour une fenestre & infame en punition. Voici comme le bon Latinius s'en explique. *Cum proximis literis meis curavi ad te perferendos versiculos, quos à me Sadoleti, quam casu legeram, epistola, vi quadam supernè additâ, extorsit. Quum enim in eam incidissem quæ inscripta erat Antonio Paleario Verulano, statim, quod priùs penitus ignorabam, intellexi hominem, levitate quadam permotum, nomen sibi mutasse. Nam ego Aonium semper appellatum putaram. Ea igitur in cogitatione quum me diutius detinuisset hominis à me jampridem cogniti, & nonnulla quoque mecum Senis familiari consuetudine conjuncti recordatio, subiit tandem in ea nominis mutatione, quod mihi stomachum maximè movit, litteram T, quæ crucem designat, desumptam esse. Exarsit illico indignatio. Efluxerunt truces iambi, eo vehementius*

mentius atque atrocius, quod hominis miserandus, dicam, an abominandus exitus, sed verius est utrumque ut dicam, amplissimam mihi venam, ut ita fluerent, opportunè aperuit. Eos ego idcirco legi cupio ut eorum acerbitate deterreantur qui ita desipiunt, ut ejus exemplo nomen sibi honestè putent immutandum, quod Christo Domino in Baptismi professione dederunt. Au bas de la lettre sont les vers que ce retranchement impie de la lettre *T* lui inspira. C'est assurément une belle saillie.

IN AONIUM PALEARIUM exustum.

Musis amicus factus olim Antonius,
Crucem putavit nomine
Si ferret, ingens se patraturum scelus
Nullo abluendum flumine,
Velut profana tinctus unda, vatibus
Probro futurum se ratus.
Aonius ergo fit repente, atque ambulat
Novo superbus nomine;
Nescitque cano, lustra post decem, miser
Ætate confecta, gravem
Crucemque, laqueumque simul, & rogum horridum
Tandem repositum regia
In urbe, tanti sceleris ut pœnas luat
Reputatus ut sacer cinis.

Ceux qui ont écrit qu'il fut brûlé vif, se sont trompez. Les mots *Crucemque*, *laqueumque*, font voir qu'il fut pendu & étranglé auparavant. Latinus Latinius qui étoit à Rome dans le tems de l'exécution, a pu en parler sûrement. Du reste ses ïambes, pour lui appliquer ce qu'a dit Plutarque d'Hégesias, sont si froids, que si Palearius avoit été véritablement condamné à être brûlé tout vif, ils auroient pu éteindre par leur froideur le feu préparé pour son supplice. Une pensée ingénieuse & naturelle tout ensemble, pour justifier le changement d'*Antonius* en *Aonius*, étoit celle que renferment les quatre vers Grecs suivans, traduit en quatre autres Latins.

Πρὸς Ἀόνιον Παλεάριον.

Οὔνομά σοι πάρος ἦν Ἀντώνιος· εἶτα κέκλησαι
  Ἀονίδας φιλέων ἤθελες Ἀόνιος.
Καὶ φιλέων Κικέρωνα, πέφευγας ἂν ὄνομα κείνου
  Ἀνέρος, ὃν Κικέρων, τοι φίλος, ἐχθρὸν ἔχεν.

Latinè.

Aonius qui nunc es, eras Antonius olim,
  Aonii Aonidum dat tibi nomen amor.
Quin & amans Tulli, merito, quem Tullius hostem
  Sensit, ab hoc renuis nomen habere vira.

¶ M. de la Courbe du Belley qui alloit au Bureau d'adresse, étoit chez moi lorsqu'après la mort de M. Cotelier nous lisions la Gazette qui parloit de lui avec éloge. Je témoignai la joie que j'avois de ce qu'elle faisoit honneur aux Lettres en la personne d'un homme qui le méritoit. Il me dit là-dessus : Nous n'y mettons pas les Conseillers du Parlement; mais si vous mouriez, par exemple, ajoûta-t-il, on vous y mettroit avec éloge.

¶ M. le Comte de Lude avant que de mourir, fit mettre un linceul dans son tombeau, disant, en parlant de ses valets-de-chambre : Ces coquins-là auroient bien la mine de me laisser enterrer à cru.

¶ M. de Bautru pour savoir si un homme donnoit à manger, demandoit : Le voit-on à midi ?

¶ Avant que la Reine de Suéde vînt en France, elle me fit prier de l'aller voir, comme elle avoit fait plusieurs autres Savans. Messieurs Saumaise, Des-Cartes, Vossius, & Grotius y avoient été. Quoique je ne méritasse point cet honneur, elle me mit par-là au nombre de ces grands hommes qu'elle avoit attirez auprès d'elle. Lorsqu'elle fut arrivée

en Flandres, elle m'envoia un passeport, en me mandant qu'elle avoit fait la plus grande partie du chemin, & que l'affection qu'elle avoit pour moi valoit bien la peine que je fisse le reste. M. de Montausier & M. Servien jugeoient à propos que je fisse ce voiage; mais M. Chapelain en qui j'avois beaucoup de confiance, ne fut point de cet avis. Il me dit que cette Princesse étoit tellement obsédée par Antonio Pimentel Ambassadeur du Roi d'Espagne auprès d'elle, que quand je l'aurois vûe une seule fois, il seroit bien difficile que je puisse la revoir. Je le crus, & je ne la vis que lorsqu'elle vint à Paris en 1656.

¶ *Omnis vita humana otium est aut negotium.* Toute la vie de l'homme se passe dans l'oisiveté ou dans les affaires.

¶ Séneque exprime bien en trois mots le caractére de certaines gens, qui tracassent toujours sans avancer aucune affaire. *operose nihil agunt.* Il dit aussi que ceux qui ne font rien ont plus de peine que ceux qui travaillent. *Plus est negotii in otio, quàm in negotio.*

¶ Le Marquis de Jerzé s'oublia jusqu'au point de faire une déclaration d'amour à la Reine Anne d'Autriche dans une lettre qu'il prit la liberté de lui

écrire : cela étant sû, aprêta bien à rire à toute la Cour. Quelques jours après le Prince de Guimené l'aiant rencontré, lui dit tout haut : Jerzé, quand vous écrirez à la Reine, je vous prie de lui faire mes baisemains.

Ce fut le Prince de Condé, qui pour se divertir fit croire en 1649 à ce Marquis, que la Reine l'aimoit, & qu'il devoit pousser sa fortune. La Reine aiant trouvé sur sa toilette la lettre d'amour que Jerzé de concert avec Madame de Beauvais y avoit mise, & aiant sû par qui cela lui avoit été inspiré, fit défendre publiquement à Jerzé de se présenter jamais devant elle. Ce qu'il y a de surprenant, c'est que le Prince de Condé alors toutpuissant à la Cour, aiant declaré au Cardinal qu'il vouloit que la Reine vît le Marquis dès le même jour, elle fut contrainte de le voir. Jean de la Barde Marquis de Marolles, Ambassadeur en Suisse, pag. 486. de son Histoire Latine *de rebus Gallicis ab anno* 1643. *ad* 1652. touche un mot de cette affaire en ces termes : *Eâ tempestate quidpiam de Jarzeo Marchione Ixionis fabulæ haud absimile narravere, quod huic per Condæi clientelam impunè fuit.* Je trouve ce nom écrit différemment, Jerzai, Jarzay,

Jerzé, Jarzé, & Gerzé. Les titres Latins ont de *Jarzeio* & *de Jarziaco*. C'est un Marquisat dans l'Anjou.

☞ Luc Holstein disputant un jour contre deux ou trois Savans à la table du Cardinal François Barbérin, il lui échapa dans la chaleur de la dispute un vent postérieur haut & clair. Le Cardinal en sourit, & les convives à qui Luc adressoit la parole, en rirent avec éclat. Lui sans se déconcerter : Je puis, dit-il, se tournant vers le Cardinal, appliquer fort bien en mon nom ce passage de Virgile à votre Eminence.

Tu das epulis accumbere Divûm.

Mais non pas le vers suivant.

Ventorumque facis, tempestatumque potentem.

Cela fut trouvé fort juste, parce que ni le Cardinal ni les autres ne se souvinrent pas que dans ce vers qui est le quatre-vingtiéme du 1. livre de l'Enéide, il y a *Nimborumque*, & non pas *ventorumque*.

☞ En 1675, Madame de Tianges donna en étrênes une chambre toute dorée, grande comme une table, à M. le Duc du Maine. Au-dessus de la porte il y avoit en grosses lettres, *Chambre du sublime*. Au-dedans un lit, & un balustre, avec un grand fauteuil, dans lequel étoit

assis M. le Duc du Maine fait en cire fort ressemblant. Auprès de lui M. de la Rochefoucault, auquel il donnoit des vers pour les examiner. Autour du fauteuil M. de Marcillac, & M. Bossuet alors Evêque de Condom. A l'autre bout de l'alcove, Madame de Tianges & Madame de la Fayette lisoient des vers ensemble. Au dehors du balustre, Despréaux avec une fourche empêchoit sept ou huit méchans Poëtes d'approcher. Racine étoit auprès de Despréaux, & un peu plus loin la Fontaine, auquel il faisoit signe d'avancer. Toutes ces figures étoient de cire en petit, & chacun de ceux qu'elles représentoient avoit donné la sienne.

☞ La Connêtable Colonne aiant reçu au mois de Mai de l'an 1702. un présent de six esturgeons, les envoia de Rome à Naples au Connêtable son époux avec tant de diligence, qu'ils remuoient encore en arrivant. Philippe V. Roi d'Espagne qui étoit alors à Naples, & à qui le Connêtable Colonne les présenta, voulut qu'on le pesât en sa présence. Ils pesoient ensemble 900. livres.

☞ Mamert Patisson excellent Imprimeur donna en 1587, une belle édition in 8º de la Pédotrophie, & de quelques

autres Poëſies Latines de Scévole de Sainte Marthe ; à la ſuite deſquelles ſont les 3. livres du Poëme *de re accipitraria*, imprimez la même année, & dans la même boutique, ſans nom d'Auteur, en ſorte qu'Antoine du Verdier page 1130 de ſa Bibliotheque, trompé par toutes ces apparences, a cru que l'ouvrage étoit de Scévole de Sainte-Marthe. Perſonne n'ignore qu'il eſt du Préſident Jacques-Auguſte de Thou, qui a mis dix vers Elégiaques à l'entrée, par leſquels il l'adreſſe à Scévole de Sainte-Marthe lui-même : *Ad Scævolam Sammarthanum.* Titre dont la vûe ſeule auroit ſuffi pour empêcher du Verdier de ſe méprendre comme il a fait.

☞ Aiant donné un Dictionnaire Eſpagnol d'Antoine Oudin pour étrênes à un Bourguignon de mes amis, j'en reçus le même jour en reconnoiſſance douze bouteilles du meilleur vin de Beaune. A l'occaſion dequoi je lui envoiai ſur le champ cette Epigramme.

Lexicon Hiſpanum tibi do ; tu vaſcula bis ſex
Belnenſi gratus das mihi fœta mero.
Quod ſi noſſe cupis munus præſtantius utrum ?
Quis dubitet? præſtat munus, amice, tuum.

Unam quippe meo disces è munere linguam.
Omnibus at linguis per tua dona loquar.

☞ Feu M. le Gouz l'aîné Conseiller au Parlement de Dijon, pere du Président d'aujourd'hui, m'aiant envoié pendant deux années consecutives 1701 & 1702, au jour de l'an six bouteilles de son excellent vin de Volenai, je l'en remerciai à chaque fois par un Rondeau. Voici le premier.

Ah qu'il est bon ce Volenai nouveau !
Un doux transport me saisit le cerveau
Dès qu'à mes yeux ce jus céleste brille.
Verse laquais : ô Dieux, comme il petille,
Honneur & gloire au maître du côteau.

Lui d'Hippocréne aimant mieux le ruisseau,
A ses amis prodigue son tonneau.
Fut-il jamais maniére plus gentille ?
Ah qu'il est bon !

Moi qui ne puis qu'en style de Brodeau
Lui rendre ici grace d'un don si beau,
Fier je serai plus qu'un Grand de Castille,
S'il daigne en gré prendre cette vetille ;
Et s'écrier en voiant mon Rondeau,
Ah qu'il est bon !

Voici le ſecond.

Comme un Rondeau chez vous m'a porté chance,
Pour vous paier de votre complaiſance,
Vous en aurez un ſecond de ma part.
A m'exercer ſur le ton goguenard,
J'ai du panchant autant qu'homme de France.

Pas, il eſt vrai, je n'aurois l'aſſurance
De m'eſcrimer en œuvre d'importance,
Pas ne pourrois faire une Ode avec art,
Comme un Rondeau.

Mais treize vers, cinq en art, huit en ance,
Il m'eſt aiſé d'en faire la dépenſe,
Quand votre vin ſur tout me rend gaillard.
Dès que j'en bois je ſuis plus fort d'un quart,
Avecque lui mon eſprit recommence,
Comme un Rondeau.

On demandoit s'il étoit poſſible de bien exprimer en Latin le ſens des trois derniers vers du Sonnet où Sarraſin a dit, parlant d'Eve :

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme, & non pas coqueter.

Sur quoi on produiſit la traduction La-

tine du Sonnet entier, telle qu'autrefois elle fut envoiée par le Traducteur à feu M. de Court, habile connoisseur en tout genre. Je la rapporterai ici, & mettrai en tête l'original, afin qu'on juge mieux de la copie.

SONNET DE SARRASIN

A M. DE CHARLEVAL.

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté,
Faite pour lui d'une main immortelle,
S'il l'aima fort, elle de son côté,
Dont bien nous prend, ne lui fut pas cruelle.

Cher Charleval, alors en verité
Je crois qu'il fut une femme fidelle.
Mais comme quoi ne l'auroit-elle été?
Elle n'avoit qu'un seul homme avec elle.

Or en cela nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fût jeune & vigoureux,
Bien fait de corps, & d'esprit agréable:

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux fleurettes du Diable,
Que d'être femme, & ne pas coqueter.

Latinè.

Ad Carol. Catonem Curtium.

Cùm vidisset Adam formosæ conjugis ora,
Fecerat æternâ quam Deus ipse manu;
Protinus arsit amans, nec amanti restitit illa.
Et bene: transmissum duximus inde genus.
Blanditiis juvenum mulier tunc invia, credo,
Una fuit, Curti, nulla vel esse potest.
Quidni blanditiis tunc invia nempe fuisset?
In toto, dices, orbe vir unus erat.
Fallimur ambo sed hîc. Quamvis fortissimus esset,
Ac primo ætatis flore vigeret adhuc,
Quàmvis ingenio, quamvis foret indole felix;
Et quamvis formâ conspiciendus Adam,
Maluit Eva tamen pellacem audire colubrum,
Quam nullas mulier noscere blanditias.

¶ M. de M... entendant chanter l'Epitre qui commençoit par *In diebus illis*, & étant bien aise de montrer qu'il savoit un peu de Latin, dit: *Indiæ*, sont les Indiens; *busillis*, je ne sais ce que c'est.

¶ M. de la B.... Chanoine & Official d'Angers, aiant invité plusieurs per-

sonnes à dîner un jour maigre ; son vâlet lui dit qu'il avoit été au marché, & qu'il n'y avoit plus de poisson, sinon un saumon qu'il n'avoit osé prendre, parce qu'un Conseiller l'avoit retenu. Le Chanoine lui donnant sa bourse pleine, lui dit : Tien, retourne ; achete moi le saumon & le Conseiller.

☞ On fait à ce propos un vieux conte d'une lamproie que les Pourvoieurs de deux Cardinaux marchandoient à l'envi l'un de l'autre, & que l'un d'eux pour l'honneur de son Maître poussa, les uns disent à 50, les autres à 100, quelques-uns même à 120 écus. Sur quoi comme la chose est diversement rapportée, on peut voir Platine *lib.* 10. *de honesta voluptate*, *c. de lampreda*. Paul Jove *de piscib. Rom. c.* 34. Brantome au chap. de M. de Lautrec, tom. 1. des Capitaines François, pag. 181. & 182. Scaligerana 2. au mot *Ferrariensis*, & le discours au Roi Henri IV. sur le soin qu'il doit prendre de sa vie, imprimé en 1603. in 8.

¶ Il faloit que Cicéron fût un homme bien agréable dans la conversation, puisque César prenoit soin d'en ramasser les bons mots. Cicéron s'est vanté des bonnes actions qu'il avoit faites pour le bien de sa patrie, comme il y étoit

obligé en honnête homme; mais il ne s'est point vanté d'être le plus éloquent de son tems, quoiqu'il le fût; parce qu'il est odieux de vanter les talens de l'esprit qu'on a par dessus les autres.

César avoit fait un recueil d'Apophthegmes où il n'avoit pas oublié ceux de Cicéron, prenant grand soin d'examiner auparavant s'ils étoient véritablement de lui, & rejettant ceux qu'il ne trouvoit pas d'assez bon goût pour lui appartenir. C'est ce que Cicéron lui-même rapporte 9. *Epist. ad famil.* 16. Tiron affranchi de Cicéron en avoit aussi ramassé les bons mots, mais avec moins de choix, en aiant recueilli jusqu'à trois livres. Ce qui a fait dire à Quintilien l. 6. c. 3. *Utinamque*, car c'est ainsi qu'il faut lire avec Muret, *libertus ejus Tiro, aut alius quisquis fuit, qui tres hac de re libros edidit, parcius dictorum numero indulsissent, & plus judicii in eligendis, quàm in congerendis studii adhibuissent.*

¶ Cicéron avoit fait un Traité de la Gloire. Quel plaisir de voir traiter cette matiére par un homme qui l'aimoit si fort, & qui avoit travaillé toute sa vie pour en acquerir! Toutes ses œuvres sont pleines de l'ardente passion qu'il avoit pour la gloire. Un autre ou-

vrage pour lequel j'ai eu aussi une grande ardeur, c'est un Traité de la Vertu fait par Brutus : il faut avouer que cette matiére ne pouvoit pas être mieux traitée que par un homme dont la vie étoit irréprochable, & qui s'étoit voué & consacré à la vertu. Ces deux ouvrages ne se trouvent point, & c'est une perte qui ne peut être assez regretée.

☞ Séneque est le seul qui ait fait mention du Traité de la Vertu par Brutus. C'est dans sa consolation à Helvie c. 9. A moins qu'on ne croie que ce livre de Brutus est le même que celui *de patientia*, cité par le Grammairien Dioméde. Nous parlerons du Traité de la Gloire par Cicéron dans nos Remarques sur le 3. vol. du *Menagiana*.

☞ Je ne pense pas que pour la composition du Sonnet en bouts rimez on ait jamais donné de rimes plus difficiles à remplir que les suivantes. En voici l'occasion. L'an 1683, une jeune Demoiselle qui sera ici nommée Iris, pleuroit à chaudes larmes un beau chat qu'on lui avoit dérobé. Pour l'en consoler, on s'avisa de lui adresser un Sonnet, dont les rimes n'étoient composées que de noms de Villes & de Provinces. L'invention étoit nouvelle. Mais quoique

la difficulté fût, ce semble, capable de faire quitter la plume aux plus hardis, il parut néanmoins que l'Auteur du Sonnet qui suit, l'avoit heureusement ou surmontée, ou éludée.

Iris, aimable Iris, honneur de la *Bourgogne*,
Vous pleurez votre chat plus que nous *Philisbourg*, 1.
Et fussiez-vous, je pense, au fond de la *Gascogne*,
On entendroit de là vos cris jusqu'à *Fribourg*.

Sa peau fut à vos yeux fourrure de *Pologne*. 2.
On eût chassé pour lui Titi 3 de *Luxembourg*. 4
Il feroit l'ornement d'un Couvent de *Cologne*. 5
Mais quoi, l'on vous l'a pris? on a bien pris *Strasbourg*. 6

D'aller pour une perte, Iris, comme la *Sienne*, 7
Se percer sottement la gorge d'une *Vienne*, 8
Il faudroit que l'on eût la cervelle à l' *Anvers*. 9

Chez moi le plus beau chat, je vous le dis ma *Bonne*, 10
Vaut moins que ne vaudroit une orange à *Narbonne*, 11
Et qu'un verre commun ne se vend à *Nevers*. 12

1. Place de consequence que nous perdîmes en 1676. 2. La Pologne fournit des peaux de martres, d'élans, de castors, & autres fourrures. 3. Titi est le nom d'un chien de Mademoiselle d'Orleans, sur la mort duquel l'Abbé Cottin fit un Madrigal. 4. Luxembourg ici est le Palais où demeuroit Mademoiselle, dit Luxembourg, parce qu'il est bâti où étoit l'ancien Hôtel de Luxembourg. 5. Il y a toujours de beaux & gros chats dans les Couvens, sur tout à Cologne. 6. Strasbourg s'étoit rendu au Roi en Septembre 1681. 7. Pronom féminin mis à la place de Sienne ville de Toscane. 8. Lame d'épée ainsi nommée de Vienne en Dauphiné, où il s'en fait d'excellentes. 9. Allusion d'Anvers à envers. 10. Allusion de bonne, adjectif féminin, à Bonne nom commun à plusieurs Villes. 11. On a deux oranges à Narbonne pour un liard. 12. La douzaine de verre à boire ne vaut pas trois sous à Nevers.

¶ On demandoit à un Curé comment s'appelloit le Saint, patron de son Eglise. Il répondit : Je vous assure que je ne le connois que de vûe.

¶ M. Fournier entrant dans le Chœur de Notre-Dame de Paris, & voiant M. le Duc de Roquelaure dans sa place avec quelques autres, les pria d'en sortir & de l'excuser en même tems sur ce qu'il étoit obligé de prendre sa place. M. de Roquelaure s'ôta de sa place sans faire aucune difficulté, & après avoir fait cinq ou six pas, lorsqu'il étoit prêt de descendre dans le Chœur, il se tourna vers celui qui l'avoit déplacé, & le saluant d'un grand sang froid, il lui dit : Monsieur, Monsieur, nous nous tenons pour bien chassez.

¶ M. l'Abbé Gaudin dit, qu'il comprend assez comment un homme joue la moitié de son bien, mais qu'il ne comprend pas comment il joue l'autre.

¶ M. du Périer m'a fait voir le livre des *Pensées ingenieuses* du P. Bouhours, c'est un excellent recueil des plus belles Pensées des anciens & de nos modernes, ausquelles il a donné un tour très-agréable. M. du Périer est dans une grande colere de n'être pas parmi un si grand nombre d'illustres que ce Pere a cité. Il

s'en est plaint lui-même au P. Bouhours en le rencontrant dans les rues; le P. Bouhours m'en a parlé. Je tâcherai de les raccommoder.

☞ Peu de tems après l'impression des *Pensées ingénieuses*, il parut une lettre en prose & en vers adressée à l'Abbé de la Chambre, où ce recueil étoit extrémement loué. Bien des gens crurent qu'elle étoit du P. Bouhours lui-même, contre qui on fit cette Epigramme assez froide.

Dans ce beau recueil de pensées
Que votre main a ramassées,
Vous en usez modestement.
Vous citez les livres des autres
Sans avoir rien tiré des vôtres.
Que vous avez de jugement !

☞ Le Seigneur Dom Augustin Nicolas, Maître des Requêtes au Parlement de Besançon, mort l'an 1695, faisoit des vers en quatre langues, en Latin, en François, en Espagnol, & en Italien, qui seroient admirablement bons, s'ils l'étoient autant qu'il le croioit. La vérité est pourtant que les Latins sont fort peu de chose, que les François valent encore moins, & qu'il n'y a que

les Espagnols & les Italiens qui méritent d'être lus. Encore ne faut-il pas douter que les naturels du païis n'y trouvassent peutêtre bien des défauts, que nous autres François n'y sentons pas. Une chose qui déplaît extrémement dans les ouvrages de cet Auteur, c'est la demangeaison perpetuelle qu'il a de s'y louer. A l'entendre il peut damer le pion aux meilleurs Ecrivains en leur langue maternelle: jusques là qu'il a eu la présomption d'opposer une piéce Italienne de sa façon à une de Petrarque sur le même sujet, les aiant fait imprimer toutes deux ensemble, afin que le lecteur en pût juger. Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'après cette insulte faite à la mémoire de Pétrarque, il s'est avisé de faire un Sonnet François à sa louange comme par une espece de réparation d'honneur. On a pris occasion là-dessus de lui faire ce remercîment au nom de Pétrarque.

Quel est ce zele qui t'engage
A me louer en ton langage?
Tu veux donc m'honorer de toutes les façons;
Ah! c'étoit bien assez, pour relever mon lustre,
Que d'avoir entrepris par une audace illustre
D'égaler en ma langue une de mes chansons.

Voici l'Epitaphe qu'on lui a faite.

Ci git Augustin Nicolas
Auteur de la premiére classe,
Réformateur de Vaugelas,
Rival de Virgile, & d'Horace.

Castillan plus que Garcilas,
Toscan plus que n'étoit Bocace,
Digne favori de Pallas,
Et grand Dragoman du Parnasse.

Instruit des affaires d'Etat,
Au Conseil & dans le Sénat,
Il méritoit le rang suprême.

C'étoit un homme enfin ... *Hola.*
De qui savez-vous tout cela ?
De qui je le sais ? De lui-même.

On y peut joindre les vers suivans.

Αἰνεῖν Νικόλεων οὔ μοι θράσος· οἶδε γὰρ εἷον
Αἰνεῖν Νικόλεων οἷος ὁ Νικόλεως.

D*icere Nicoleon non audeo : noverat unum*
Unus Nicoleos dicere Nicoleon.

☞ Pontus de Tyard Evêque de Châlon étant à la cérémonie d'un batême en qualité de Parrin, le Curé faisoit difficulté de nommer l'enfant Pontus, sur ce qu'il ne connoissoit point de Saint

de ce nom-là. Comment, lui dit l'Evêque, M. le Curé, vous ne songez donc pas au Saint dont l'Eglise fait mention dans l'Hymne *Quem terra, pontus, æthera*? A ces mots le bon Curé qui ne s'étoit jamais fort chargé de Latin, Monseigneur, lui dit-il, je vous demande pardon, il est vrai que je n'y songeois pas. Et là dessus batiza l'enfant sous ce nom.

☞ Le livre intitulé, *L'Histoire, & plaisante Chronique du Petit-Jean de Saintré*, est recherché des curieux, qui ont la folie d'en donner jusqu'à 30 écus de l'exemplaire. C'est un petit in 4°, épais d'un doigt au plus, imprimé à deux colonnes le 20 Juin 1523. chez Philippe le Noir, en lettre Gothique. L'ouvrage est d'Antoine de la Salle Secretaire de Jean d'Anjou, Duc de Calabre & de Lorraine, fils de René dit le Bon, Roi de Naples, de Sicile, Comte de Provence, &c. Il a été écrit avec beaucoup de naïveté en 1459, quelque cent ans après les choses dont il y est parlé. Le plus joli endroit est celui du 58e chapitre, où Saintré, au sujet de l'honneur que le Roi Jean lui avoit fait de lui donner le commandement de 500. lances, tient à quelques Seigneurs le discours

suivant, que je rapporterai ici dans les propres termes de l'original. *Messieurs, vous avez vû comment le Roi de sa grace, pour quelque excusation que j'aie faite, m'a voulu tant honorer, que de moi donner cette si grande charge qui suffiroit bien à un des Seigneurs Royaux, & a fait de moi ainsi que dit un petit Moine, dont l'histoire dit ainsi. Il fut jadis un Seigneur qui tout housé, & éperonné, à toute sa gent va en une Abbaïie pour avoir Messe, qui près de son logis étoit. Et quand la Messe fut dite, illec furent cinq ou six des plus petits enfans de celle Eglise Moineaux, qui débouclolent ses éperons. Lorsqu'il se vit de tels gens assailli par les deux pieds, il demanda que c'étoit. Ses gens en riant lui dirent: La coutume de toutes Eglises si est de rachater des Novices les éperons que l'on porte aux Chœurs. Lors leur fit bailler un écu. Puis appella le plus jeune & innocent de tous, & lui dit: Je veuil savoir lequel est le plus sage de vous tous. A tant l'enfant sans plus penser lui dit: Celui que Damp Abbé veut. Laquelle réponse fut notée. Dont par ainsi se peut bien dire de moi. Car combien que je sois le plus simple de vous, toutefois par celle raison, il faut que je sois le plus sage, puisque le Roi le veut. De laquelle plaisant nouvelle tous se prindrent à rire, & dirent que le Roi sa-*

voit bien qu'il faisoit. Au 47e chap. du même livre il est parlé de l'amitié que Jean le Maingre, dit Boucicault, jeune Ecuier de Touraine, fit avec Jean de Saintré son compatriote. On y donne à entendre qu'ils avoient tous deux beaucoup d'esprit & de cœur, avec cette différence néanmoins que Saintré paroissoit plus propre pour un exploit de guerre, & Boucicault pour une négociation. Ce qui donna lieu au proverbe ainsi rapporté. *Quand vient à un assaut, mieux vaut Saintré que Boucicault. Mais quand vient à un Traité, mieux vaut Boucicault que Saintré.*

¶ *Clemens sum pecuniâ, non manu.* Saint Jerôme par ces paroles tâche de s'excuser de ce qu'il ne sert pas les malades & ne les panse pas lui-même, croiant réparer ce défaut en leur faisant part de ses biens.

¶ Il y a des gens qui disent de bonnes choses qu'ils arrangent mal : on dit d'eux que les perles, quoique mal enfilées, ne laissent pas d'être précieuses.

¶ Si j'étois à l'âge de quarante ans, je pleurerois amérement la mort de M. Bigot ; mais je suis tellement accablé de mes maux, que je ne suis plus capable d'être sensible aux maux étrangers. Je

ſuis auſſi malheureux que Priam qui ſurvêquit à tous les ſiens. Il y a trente-cinq ans que M. Bigot logeoit chez moi toutes les fois qu'il venoit de Rouen à Paris, ſans que nous aions jamais eu le moindre differend l'un avec l'autre. Il étoit ſingulier en une choſe ; comme il parloit peu, il ne me diſoit jamais rien de ce qu'il avoit deſſein de faire, nonobſtant la familiarité qui étoit entre nous; juſques-là, que lorſqu'il fit le voiage de Rome, il ne m'en dit rien qu'un jour ou deux avant que de partir. Lorſqu'il me dit adieu, il me demanda ſeulement ſi je n'avois rien à lui commander. Je perds beaucoup à ſa mort. Il m'avoit écrit il n'y avoit pas longtems, qu'il alloit lire tous les anciens Poëtes Gaulois pour l'amour de moi, & qu'il me feroit part de tout ce qu'il trouveroit de propre pour mes *Origines de la Langue Françoiſe*. La Bibliotheque qu'il laiſſe, vaut au moins quarante mille francs. Il avoit une grande littérature, & les Savans de Hollande attendoient ſes lettres comme des déciſions ſur les difficultez qu'ils lui propoſoient. Il eſt mort le 18 de Decembre 1689, âgé de 64 ans.

¶ Les Anciens n'eſtimoient pas une perſonne, quelque mérite qu'elle eût, ſi

si elle ne savoit de la Musique. C'est pour cela que Cicéron (Tuscul 1.) dit: *Themistocles, cùm in epulis recusaret lyram, habitus est indoctior.* J'ai été de tout tems ἄμυσος: je n'ai jamais pu rien apprendre de la musique, non pas même une chanson à boire. Je n'ai pas eu non plus de disposition pour la danse. J'avois envie d'apprendre au moins une courante & une gavote, parce que la gavote étoit fort à la mode de mon tems. Je fis marché par piece avec un Maître qui montroit à un de mes neveux. Il me donna des leçons l'espace de trois mois, mais il n'eut pas de mon argent, parce qu'il se trouva que je ne savois ni gavote ni courante au bout de ce tems-là.

Nous apprenons cependant de M. Ménage lui-même tome 2 de ce recueil, qu'au Jardin Roial des Plantes il avoit dansé au chant de quelques Odes d'Anacréon mises en air. Il y a lieu de croire que c'étoit un branle en suite d'une petite débauche de table, & que les pas des danseurs ne furent pas fort reguliers. A l'égard de la musique qu'il dit n'avoir jamais pu apprendre, cela lui a été commun avec beaucoup de savans hommes, entre autres avec Lipse qui a écrit de lui la même chose en ces termes : *Ingenium*

docile & capax omnium, excipio musicam. C'est dans l'Epitre 87. de la troisiéme des Centuries qu'il intitule *Miscellanées*. Malherbe non plus n'avoit point d'oreille pour la musique.

☞ Un Piémontois nommé Jean Ferrier, dont nous avons quelques dissertations Latines imprimées in 4° l'an 1539 & l'an 1540, chez Vascosan, s'est avisé d'en faire une pour prouver que Cicéron étoit un excellent Poëte, & qu'en particulier le vers

O fortunatam natam me Consule Romam,

dont Juvenal s'est moqué, n'étoit rien moins que ridicule. Pour moi qui ai lû cette dissertation, j'ai trouvé qu'elle prouvoit fort bien, non pas que Ciceron fût un bon Poëte, mais que celui qui l'a faite étoit un mauvais Orateur. Il a paru 24 ans après in fol. chez Oporin cinq livres *Lucullianarum quæstionum*, ainsi intitulez d'un Château bâti originairement par Lucullus près de Naples, & qui alors appartenoit à Ferrante Loffredo Marquis de Trivico. Dans le premier de ces cinq livres Barthelemi Maranta de Venose leur Auteur, dont le dessein, dans l'ouvrage entier, est de traiter à fond de la beauté des vers de Virgile, loue extraordinairement, pag. 23. & sui-

vantes, ceux de Ciceron, jusques-là que pag. 46. il trouve dans le vers, *O fortunatam natam*, un agrément merveilleux, en ce que Ciceron, dit-il, y marque une espece d'écho pour représenter le bruit que devoit faire un Consulat si mémorable que le sien. *Venustatem habet*, faut-il dire à Jerôme Colonne, principal personnage du Dialogue, *quia versus vocis quandam repercussionem habet, qua pulcherrimè Echo repræsentatur, quam Cicero cupiebat fieri ob illustre facinus ab eo factum.* Vision la plus fole du monde, & pour laquelle Ciceron, s'il en avoit été capable, auroit mieux mérité d'être sifflé, que pour la mauvaise structure de son vers.

¶ On remarque que de tous les noms Latins purement noms propres, il n'y en a qu'un de composé, qui est *Publicola*. Je prétens même qu'il ne l'est pas, & qu'il vient de *Publica*.

☞ Cette prétention est nulle de toute nullité. Si on pouvoit s'imaginer que de *Publica* on a fait *Publicola*, ce derivé seroit une espece de diminutif, ce que personne n'a jamais dit ni ne dira. Chacun sait que *Publicus* est une corruption de *populicus*, & que de *populicola* est venu *poplicola*, & ensuite *publicola*. Denys d'Halicarnasse & Plutarque disent toûjours

poplicola, qu'ils expliquent par le Grec *δημοκηδὴς* compoſé de *δῆμος* & de *κήδομαι*, comme *poplicola* l'eſt de *populus* & de *colo*. *Publicola* ou *poplicola* n'eſt pas un nom propre, c'eſt un ſurnom. Il en eſt de *Publicola* comme d'*Agricola*. Dira-t-on que ce mot vient d'*Agrica*? Les noms propres ne ſont pas compoſez, mais il y a pluſieurs ſurnoms qui le ſont, tels qu'outre les deux ci-deſſus marquez, *Agrippa*, *Craſſipes*, *Cornicen*, *Centimanus* *Unimanus*, car pour ce qui eſt de *Poſthumus*, ce n'eſt qu'une extenſion de la prépoſition *poſt*. Et le dériver de *poſt* & d'*humatus*, eſt une vieille erreur dont il y a longtems qu'on eſt revenu.

¶ M. de Bautru conſidérant un jour au deſſus d'une cheminée la Juſtice & la Paix en ſculpture qui ſe baiſoient; Voiez-vous, dit-il, en s'adreſſant à un ami avec qui il étoit, elles s'embraſſent; elles ſe baiſent, elles ſe diſent adieu, pour ne ſe revoir jamais.

¶ Apulée parlant d'un cabinet dont tous les murs étoient incruſtez de pierreries, dit: *Domus hæc diem ſuum ſibi ipſi facit*. Ce cabinet tire ſa lumiere de lui-même. ☞ Livre 5. de l'Aſne d'or.

¶ M. de Balzac dit que l'obſcurité du ſtyle de Tertullien, eſt comme la noir-

ceur de l'ébene qui jette un grand éclat.

¶ On respecte plus les gens par l'habit que par tout le reste. C'est pourquoi Pline dit que les pierreries servent d'Huissiers aux femmes : *Gemmæ mulieribus pro lictore sunt.*

¶ La Sophonisbe de Mairet est une bonne piece. Il s'en faloit beaucoup que Théophile fît d'aussi bon vers. La Reine Anne d'Autriche lui fit présent de dix mille écus pour un Sonnet qu'il avoit fait touchant la paix des Pyrenées.

☞ Il n'y a eu ni Sonnet de la part de Mairet, qui étoit comme en enfance dans ce tems-là, ni présent de la part de la Reine. La versification de Mairet, quoique préferable à celle de Théophile dans le genre dramatique, n'y seroit pas supportable aujourd'hui. Chorier pag. 35. de la vie de Pierre Boissat, dit que Théophile, tout pauvre qu'il étoit, secouroit de son argent Mairet son ami. Il dit aussi, page 84. de la même vie, que Théophile, au rapport de Des-Barreaux qui l'avoit connu particulierement, étoit le véritable Auteur de la Sophonisbe.

¶ On disoit d'un portrait bien fait : A n'en juger que par les yeux, la parole

même ne lui manque pas : ce n'est qu'au jugement de l'oreille qu'elle lui manque. Cette pensée est du Tasse. a

Manca il parlar ; di vivo altro non chiedi :
Nè manca questo ancor, s'agli occhi credi.

¶ Salluste dit que les Romains faisoient la guerre avec les autres nations pour la gloire, *pro gloria*, mais avec les Gaulois, pour leur conservation, *pro salute*. b

¶ Dans le premier volume des Airs que M. Lambert a fait graver nouvellement, il y en a un dont les paroles sont de M. de Gombauld. Il commence par ces vers :

Vous avez dit, belle indiscrette,
La faveur que vous m'aviez faite,
Qui n'étoit qu'un doux entretien, &c.

Je soutins une fois seul à Caen dans une assemblée, contre M. de Montausier qui avoit tous les assistans de son côté, qu'il y avoit faute dans le troisiéme vers, & qu'il faloit lire

Qui m'étoit un doux entretien.

L'on convint qu'il faloit écrire à M. de Gombauld, pour savoir de lui-même de quelle maniere il l'avoit écrit. M. de

a Stance 2. du 16. chant de la *Gierusalemme liberata*.
b Bell. Jugurth. in fin.

Gombauld fit réponse qu'il l'avoit écrit de la maniere que je l'avois soutenu, & qu'on lui faisoit tort de dire autrement. Cependant M. Lambert l'a fait imprimer de la maniere que M. de Gombauld a rejettée.

☞ Un Régent de Seconde expliquoit un livre des Odes d'Horace à ses Ecoliers, & après l'explication de chaque Ode, dictoit en vers Hexametres de sa façon la même Ode qu'il venoit d'expliquer. Il s'étoit, disoit-il, imposé lui-même cette tâche pour s'exercer. Elle lui coûtoit beaucoup. Il hésitoit quelquefois en dictant, & faisoit effacer des mots pour en mettre d'autres à la place. Les Ecoliers, lorsqu'ils en parloient entre eux, disoient qu'avant que de s'engager à leur dicter cette composition, il auroit dû l'avoir toute préparée. Les uns ajoutoient qu'apparemment il n'iroit pas jusqu'au bout. Les autres soûtenoient qu'aiant commencé, il se feroit un point d'honneur de continuer. Cette contestation donna lieu à ce distique pour & contre le Regent.

Retro mente labo, non metro continuabo.
Continuabo metro, non labo mente retro.

Le sens du premier vers étoit que le

Regent perdant courage s'en tiendroit deſormais à l'explication en proſe. Le ſecond vers diſoit tout le contraire. Ce diſtique fut fort eſtimé, d'autant plus qu'après l'ancien ſi fameux fait pour Abel & Caïn en ces termes :

Sacrum pingue dabo, non macrum ſacrificabo.

Sacrificabo macrum, non dabo pingue ſacrum:

on ne croioit pas qu'il fût poſſible d'en faire dans les mêmes regles un ſecond qui eût du ſens & de la netteté. Je dis dans les mêmes regles, parce que celui-ci de Pâquier n'y eſt pas.

Patrum dicta probo, nec ſacris belligerabo.

Belligerabo ſacris, nec probo dicta Patrum.

Le premier vers eſt au nom d'un Catholique; le ſecond d'un Huguenot. Mais la principale difficulté conſiſtoit à faire rimer dans le premier vers le premier mot richement avec le cinquiéme, & le troiſiéme avec le ſiziéme, à quoi Pâquier n'a point ſatisfait, ni ne pouvoit ſatisfaire. Le P. Mabillon tome 1. pag. 161e de ſon *Muſæum Italicum*, & Bayle au mot *Caïn*, attribuent à Politien le diſtique *Sacrum pingue dabo.* Ce ne peut être que ſur une tradition des Jacobins de Sainte-Marie la neuve à Florence. Mais cette

tradition n'eſt rien moins que sûre. On n'auroit pas omis ces deux vers dans les Poëſies de Politien, où l'on a inſeré juſqu'à des Hymnes à l'honneur de la Vierge, dans leſquelles il n'y a nulle obſervation de quantité. Que ſi l'on me répond qu'on pourroit bien y avoir omis ce diſtique de même que d'autres pieces qui ſont inconteſtablement de Politien, telles que l'Elégie ſur l'exil d'Ovide, &c. je repliquerai que la raiſon ſeroit pertinente, s'il y avoit d'auſſi bons témoignages pour prouver que le diſtique eſt de Politien; qu'il y en a pour croire que l'Elégie lui appartient. Le diſtique paſſe vulgairement pour être d'une ancienneté au-deſſus du ſiécle de Politien.

¶ Ammien Marcellin, *liv.* 25. après avoir dit que Julien, plûtôt par un eſprit de ſuperſtition que d'une veritable piété, immoloit pour le moindre ſujet un grand nombre de victimes, ajoûte que s'il fût revenu victorieux de ſon expédition contre les Parthes, tous les bœufs du Païïs n'auroient pas ſuffi pour ſes ſacrifices, & le compare en cela à M. Aurele, à qui dans le tems qu'il étoit prêt de livrer bataille, on adreſſa ces mots au nom des bœufs blancs; *οἱ λευκοὶ βόες Μάρκῳ τῷ Καίσαρι, ἂν σὺ νικήσῃς ἡμεῖς ἀπωλόμεθα*, les

bœufs blancs à Marc César : *Si vous remportez la victoire, nous sommes perdus*. Quand un bœuf n'avoit que quelques taches blanches, on achevoit de le blanchir pour le sacrifice. On appelloit cela, *Bos cretatus*.

☞ Je crois que les paroles Grecques *οἱ λευκοὶ βόες*, raportées par Ammien Marcellin, sont tirées de quelque Epigramme qui pouvoit être ainsi conçue.

Οἱ βόες οἱ λευκοὶ Μάρκῳ τῷ Καίσαρι χαίρειν·
Α'ν δὲ σὺ νικήσῃς ἄμμες ἀπωλόμεθα.

Mais comme il s'est apparemment contenté d'y faire une simple allusion, je ne serois pas de l'avis de Grævius, qui malgré la conformité de tous les textes tant manuscrits qu'imprimez, vouloit en cet endroit substituer les vers à la prose. Ce qui suit de *bos cretatus*, servant d'explication à *βόες λευκοί*, n'as pas dû, comme dans l'édition précedente, faire un article séparé. Saubert qui chap. 18. de son Traité des Sacrifices, a cru que *bos cretatus* étoit un bœuf marqué de craie, sur laquelle le Prêtre qui le choisissoit pour le sacrifice, mettoit l'empreinte de son cachet, n'a pas fait réflexion que cette coutume dont parle Hérodote l. 2. n. 38. étoit particuliere aux Prêtres

d'Egypte, mais inconnue à ceux de Rome. Le vieux Scholiaste de Juvenal sur cet endroit de la 10e Satire.

... duc in Capitolia magnum

Cretatumque bovem.

a parfaitement bien expliqué *cretatum* par *candidum*, parce que ce bœuf froté de craie paroissoit blanc. De là *cretata ambitio* dans Perse Sat. 5. par rapport aux Candidats, ainsi nommez, parce qu'ils faisoient leur brigue en robe blanche. A l'égard de ce prétendu vers de Lucrèce,

Cretatumque bovem duci ad Capitolia magna.

comme il n'est point dans tout Lucrèce, je suis tenté de croire que le Scholiaste sur le 66e vers de la 10e Satire de Juvenal avoit écrit *Luc*, qu'on a mal interprété *Lucretius* au lieu de *Lucilius*. L'Epigramme au reste désignée par Ammien Marcellin a été joliment imitée par M. Ménage dans ce distique adressé de la part des perdreaux d'Anjou à M. de Brezé Gouverneur alors de la Province.

Περδίκων παῖδες, Βρεζαίῳ πολλ' ὑγιαίνειν
Ἂν ταχὺς οὐκ ἔλθῃς, πάντες ἀπολλύμεθα.

On demande si l'invention de la

raquette est moderne. *Saumaise* le nioit; & persuadé que Martial avoit usé de *fenestra* dans cette signification, vouloit qu'on lût, Epigr. 72. du 7e liv. *Nec laudet Polybi magis fenestras*, au lieu de *sinistras*, & Epigr. 46. du 14.

Si me mobilibus scis expulsare fenestris,

au lieu de *sinistris*. Leçon qu'au rapport de M. Ménage dans ses Origines Françoises au mot *raquette*, il confirmoit par l'autorité des manuscrits. Il étoit bien plus naturel, ce semble, de recourir à Ovide en ce vers qui est le 361e du 3e l. *de arte amandi*.

Reticuloque pilæ læves fundantur aperto.

où plusieurs expliquent *reticulo* par *raquette*. Mais outre que l'épithète *læves* ne convient pas aux bales de jeu de paume, & que *fundere* est un verbe trop foible pour exprimer l'action de pousser la bale, il n'y a pas de plus apparence qu'Ovide dans le dénombrement qu'il fait là des yeux qu'une fille bien apprise doit savoir, ait voulu y comprendre l'exercice de la paume qu'on sait être réservé, & ne convenir qu'aux hommes. Je croi pour moi que l'usage de la raquette étoit inconnu aux Anciens. Il est même assez nouveau parmi nous. On peut voir ce qu'en écrit Pâquier c. 15.

du l. 4. de ses Recherches. A quoi j'ajoute que dans le manuscrit que j'ai vû de l'ancienne version Françoise de Valére Maxime, il y a au chap. 8. du liv. 8. une mignature où, par rapport à ce que dit Valére de l'adresse de Scévole à la paume, le Peintre a représenté deux joueurs de paume, dont l'un tient la main levée pour recevoir la bale que l'autre avec les deux premiers doigts est prêt à lui jetter. Cette version fut commencée par Simon de Hesdin sous le régne de Charles cinquiéme, & continuée l'an 1401. depuis le 5e chap. du 7e livre jusqu'à la fin par Nicolas de Gonesse. On a dit de Bulgarus, vieux Jurisconsulte qui vivoit sur la fin du 12e siécle, que son grand âge l'aiant rendu imbécille, il s'amusoit à joüer avec des enfans *ad palmam*. C'est Chasseneuz, *vulgò* Chassanée, qui dans la préface de son commentaire sur la Coûtume de Bourgogne, dit avoir tiré cela d'Odofredus que cite Balde. *Bulgarus antiquus Juris Civilis glossator, & optimus interpres adeo senuit, quod cum pueris ludebat ad palmam.* Jean Fichard néanmoins, sur la foi d'Etienne Bertrand, Conseil 336. n. 11. vol. 1. ne dit pas que ce fût *ad palmam* que Bulgarus jouoit, mais *ad*

pulverem. Ce que j'avoue ne pas entendre, non plus que ce jeu de la *poudrette* auquel Bonaventure des Périers, pag. 79. de son *Cymbalum mundi*, dit que *s'ébattent les enfans.*

¶ Pline rapporte que Pison disoit: En bien plaidant, j'ai appris à plaider; en plaidant souvent, j'ai desapris à plaider.

¶ La faveur de Baradat auprès de Louis XIII. ne dura pas plus de six mois; & c'est de là que *la fortune de Baradat* passe en proverbe, pour une fortune de peu de durée. Le sujet de la disgrace de ce favori est fort plaisant. Il étoit un jour à la chasse avec le Roi lorsque le chapeau de ce Prince étant tombé, il alla justement sous le ventre du cheval de Baradat. Dans ce moment-là ce cheval étant venu à pisser gâta tout le chapeau du Roi, qui se mit dans une aussi grande colere contre le maître du cheval, que s'il l'avoit fait faire exprès. Cet accident qui en auroit fait rire un autre, fut pris en très-mauvaise part par le Roi, qui commença dès ce tems-là à ne plus aimer Baradat.

¶ On dit de Fernel, qu'il raisonnoit comme Aristote, & parloit comme Ciceron.

¶ *Assignatus*, pour *asséné*. S. Jerôme s'en est servi dans son Commentaire sur les Pseaumes.

¶ Un patient étant à la potence, à Caen, somma le Lieutenant Criminel, en protestant de son innocence, de comparoître dans un an devant Dieu à pareil jour. Je ferai défaut, dit le Lieutenant Criminel.

¶ Un Italien prêchant à Rome le jour de saint Luc dans l'Eglise de sainte Martine, prit pour texte: *Salutat vos Lucas Medicus*. Un Cardinal qui étoit là, dit: *Ed io anche lo riverisco*, & s'en alla.

☞ Ce conte est tiré du 3e livre des facéties de Bebelius en ces termes: *Concionaturus quidam Sacerdos suis rusticis incepit: SALUTAT VOS LUCAS MEDICUS, ut sacræ Literæ habent; sed post ita obstupuit, ut ne unum quidem enunciare potuerit verbum ulterius. Cui ex senioribus unus assurgens dixit: Habeat gratias, atque si quando ad eum redibis, dicito & illi nostro omnium nomine plurimam salutem.* Où il faut prendre garde que Bebelius, quoique Grammairien de profession, & sévere censeur des Ecrivains Latins barbares, tombe lui même dans un grossier barbarisme, en disant, *habeat gratias*, parce que ces mots bien loin de signi-

fier, *que graces soient rendues à Luc*, signifient au contraire : *Que Luc nous rende graces.*

¶ A Nevers dans la Place Ducale il y avoit un Medecin nommé Lucas qui avoit fait mettre les mêmes paroles au-dessus de sa porte : *Salutat vos Lucas Medicus.*

☞ On coupa il y a quelque tems à une dévote la queuë de son manteau à l'Eglise. Son mari qui fait des vers, & qui n'est pas bigot, lui adressa là-dessus le dizain suivant.

En vous coupant votre habit dans l'Eglise,
On fit sans doute une laide action,
Et cependant, trop dévote Bélise,
On ne la fit qu'à bonne intention.
Vous étiez lors en contemplation.
La piété dans votre air étoit peinte,
Tel qui vous vit, crut aussitôt sans crainte
Pouvoir sur vous emploier le ciseau,
Disant tout bas : Vraiment c'est une Sainte,
Je veux avoir un bout de son manteau.

¶ Madame la Comtesse Colonne & Madame Mazarin passant à Arles, chacune avec un petit cofre plein de pierreries : Madame de Sevigny qu'elles y allerent voir chez M. de Grignan, s'appercevant qu'elles étoient en linge sale,

leur envoia le soir à chacune une douzaine de chemises avec une Lettre qui commençoit ainsi : Vous êtes comme des Héroïnes de Roman ; force pierreries, & point de linge blanc.

¶ M. Perrault le Moderne (c'est moi qui lui ai donné ce nom) aura des sectateurs. Il est toujours beau d'être l'Auteur d'une secte. On m'a accusé d'avoir fait contre lui les vers Latins qui ont paru touchant son opinion en faveur des Modernes contre les Anciens. Je n'ai garde de rien écrire contre lui. Il est trop de mes amis. Il est vrai que sur ce sujet là j'ai rapporté ce vers de Catulle :

O seclum insipiens & inficetum!
O le siecle de méchant goût !

& c'est peutêtre sur cela que l'on m'a attribué ces vers. On n'estime pas assez les vers de M. Perrault. C'est un des meilleurs Poëtes que nous aions.

☞ Les vers que M. Ménage fut accusé d'avoir faits, consistoient en ces Hendécasyllabes.

Cui secli *titulum dedit, Sabelle,*
Perraldus tuus edidit poëma.
Quo vir non malus asserit, putatque

Nostris cedere Bruniis Apellem,

Nostris cedere Tullium Patronis,

Nostris cedere vatibus Maronem.

O seclum insipiens & inficetum!

Le dernier desquels est un vers de Catulle ingénieusement, mais malignement appliqué au poëme intitulé, *Le siecle de Louis le Grand*. On voit dans les Nouvelles de la République des Lettres du mois de Décembre 1687, des réponses assez piquantes en vers Latins à ces hendécasyllabes, ausquels de son côté M. Perrault répondit par une ample lettre imprimée depuis en 1692, à la fin du 3e tome de ses Paralleles. Un Scioppius n'auroit pas laissé passer à M. Ménage *aßerit* pour *affirmat*, ni *putat* après *asserit*.

☞ Voici une plaisanterie sur les *Ana*.

Fortunius un jour dîna
Chez un Grand, où l'on raisonna
Bien fort sur Perroniana,
Thuana, Valesiana,
Après quoi l'on examina
Lequel de Patiniana
Vaut moins ou de Naudæana?
S'il faloit à Chevræana
Préferer Parrhasiana?

Et priser Ménagiana
Plus que les Scaligerana?
En liberté chacun prôna,
Ou suivant son goût condanna
L'un Saint-Evremoniana,
L'autre Furétériana.
Un tiers l'avantage donna
Sur eux à Sorbériana.
Tel contre Anonymiana,
Contre le Vasconiana,
Et contre Arlequiniana
Tint bon pour Santoliana.
Au dessert on questionna
Si le nom Boursautiana,
Celui d'Ancilloniana,
De Vigneul-Marvilliana,
Et de Colomésiana
Jamais des Auteurs émana?
Si l'on verroit Pithœana,
Et d'autres que promis on a,
Tels que sont Baluziana,
De Selden, Seldéniana,
De Daumius, Daumiana,
De Calvin, Calviniana,
De Bourbon, Borboniana,
De Grotius, Grotiana,
De Bignon, Bignoniana,

De Sallot, Sallotiana,
De Segrais, Ségraisiana,
Commire, Commiriana,
Enfin Casauboniana,
Et le Bourdélotiana,
Même Fustembergiana?
Fortunius lors opina,
Et d'un ton qui prédomina
La dispute ainsi termina:
Messieurs, nul de tous ces Ana
Ne vaut l'Ypécacuanha.

☞ Un Président au Parlement aiant fait donner des coups de bâtons à un Procureur, Voilà bien dequoi, dit là-dessus un autre Président, il n'y a qu'à brûler le bâton, cela s'en ira en fumée.

☞ Nous avons de M. l'Abbé Régnier une Lettre morale en vers de dix à onze syllabes, desquels le repos est sur la cinquiéme. En voici quatre pour servir d'exemple.

C'est au ciel, Timandre, au ciel que réside
La Paix, la Sagesse, & le bien solide;
Et c'est vers le ciel que pour être heureux,
L'homme doit tourner son cœur, & ses
vœux.

Cette mesure qu'on croit nouvelle,

ne l'est pas. On appelloit ces vers anciennement *vers en Taratantara*, vraisemblablement, parce que ce mot répeté marquoit la cadence, & faisoit la mesure du vers. Bonaventure des Périers en a faits, & l'on trouve pag. 192. de ses Poësies imprimées à Lyon in 8° chez de Tournes 1544, une piece intitulée *Careme-prenant en Taratantara* qui commence ainsi.

Carême-prenant, c'est pour vrai le Diable,
Le Diable d'enfer plus insatiable, &c.

M. Régnier à qui dès l'an 1700 j'en donnai avis, me fit réponse qu'il avoit cru de bonne foi être l'inventeur de cette sorte de vers, n'aiant point sû qu'on en eût fait de semblables, & n'aiant même jamais oui parler de Bonaventure des Périers. C'est apparemment sur ce principe qu'il ne s'est pas cru obligé de donner d'éclaircissement là dessus, lorsque nonobstant l'avis, il a continué à publier, comme une nouvelle invention, sa Lettre à Timandre, dans l'édition complette de ses Poësies en 1708.

¶ M. de Bl. passant sur le pont de Quevilly avec un de ses amis, dit : Pourquoi n'a-t-on point mis ici de gardefous ? Son ami lui dit en riant : C'est qu'on ne savoit pas que vous y dussiez passer.

¶ Le Pere de M. Molé, surnommé le Barbon, fut premierement Bénéficier, & Conseiller Clerc. Pour avoir assisté au jugement d'un criminel, on jetta un dévolu sur ses bénéfices, qu'il perdit par un jugement; ensuite dequoi il renonça à l'état Ecclésiastique, & se maria. C'est de ce mariage qu'est venu M. Molé le Garde des Seaux.

¶ Un laquais tout en sueur, dit à M. le Prince de Guimené: Monsieur, je suis venu en diligence... M. de Guimené l'interrompit en lui disant: Mon enfant je le sens bien.

☞ Ce mot revient à celui-ci du Chevalier de Tavanes. Il jouoit au Piquet avec une espece de Madame de Bouvillon, & ne pouvoit gagner à moins que de faire capot. La Dame réduite à deux cartes ne savoit laquelle garder. Plus elle hésitoit présentant tantôt l'une, tantôt l'autre, & tenant longtems le bras levé sans pouvoir se résoudre, plus cette action portoit l'odeur de l'aisselle au nez du Chevalier. Enfin comme elle eut lâché la carte qui n'étoit pas celle que le Chevalier souhaitoit: Ah! Madame, s'écria-t-il, je sentois il y a longtems ce coup là.

☞ Cette Dame avoit un galant qu'elle

paioit bien. Une fois qu'elle étoit dans une assemblée où elle ne l'attendoit pas, lui aiant donné rendez-vous ailleurs; Eh, lui dit-elle, qui vous a dit que j'étois ici? Madame, lui répondit-il, ne savez-vous pas que j'ai bon nez?

Le fragment de Pétrone où est contenu le soupé de Trimalcion, étoit à Traw en Dalmatie dans la Bibliotheque du Docteur Marino Statilio, d'où aiant été tiré l'an 1663, il parut l'année suivante imprimé à Padouë & à Paris. Le Pere Mabillon pag. 202. de son *Iter Italicum* dit qu'au mois de Mai 1686, le manuscrit de ce fragment étoit à Modéne entre les mains de Lorenzo Statilio fils de Marino. Il est depuis quelques années à la Bibliotheque Roiale où je l'ai vû tel que Spon le décrit pag. 96 & 97. du tome. 1. de ses voiages. Cette piéce, n'en déplaise aux Wagenseils & aux Valois, n'est assurément point supposée. Les expressions barbares qui s'y trouvent y ont été mises exprès pour nous faire connoître la différence qu'il y a entre le langage des personnes de qualité, & celui des gens de néant. Un valet dans Plaute & dans Térence s'exprime aussi poliment que son maître. Petrone, fin & judicieux Ecri-

vain, introduisant des gens de la lie du peuple, les a fait parler naturellement comme ils parloient. Cet échantillon, par cette raison entre autres, est de conséquence : rien de tel ne se trouvant dans pas un des Anciens qui ont précedé, ou suivi Pétrone. Je dis dans pas un des Anciens, parce que nous avons assez de modernes, qui aiant à faire parler des Théologiens ou Philosophes Scholastiques, & des païsans, ont observé cette bienséance. Témoins les Auteurs des *Epistolæ obscurorum virorum*, Thomas Morus dans son Utopie, l'Anti-Machiavel Latin, Frischlin dans son *Priscianus vapulans*, & tant d'autres. Nos Comiques François ne se sont pas moins signalez en ce genre. Cyrano sur tout en son Pédant joué, dans les rolles de Mathieu Gareau, copiez depuis par Moliére, & par une infinité d'autres. Au reste quand j'ai dit qu'un valet dans Plaute & dans Térence s'exprimoit aussi poliment que son maître, je n'ai pas prétendu blâmer ces Auteurs d'en avoir ainsi usé. La plaisanterie qui consiste dans l'incongruité du langage, n'a de l'agrément que dans les personnages extrémement marquez, & ne doit pas même être mise à tous les jours.

M. Toinard

¶ M. Toinard dit que la raison pour laquelle on rend si peu les livres prêtez, c'est qu'il est plus aisé de les retenir, que ce qui est dedans.

☞ La premiere chose qu'on doit faire, quand on a emprunté un livre, c'est de le lire, afin de pouvoir le rendre plûtôt. Politien garda quatre ans entiers un Lucrece que Pomponius Lætus lui avoit prêté. Un ami me garda trois ans un Pausanias que je fus obligé de lui redemander par l'Epigramme suivante.

Ter bissena suum jam Luna redintegrat orbem,
Ex quo Pausanias, nunc repetendus, abest.
Tarda redire quidem mea, Paule, volumina possunt.
At quarto saltem mense redire decet.
Felicem te, meque simul, si mittere libros
Hac reliquos possem conditione tibi.

Feu M. le Conseiller Lantin, qu'on devoit nommer *Lentin*, faisoit bien pis. Je ne pouvois retirer mes livres de ses mains, quoique je lui écrivisse, pour cela, Epigramme sur Epigramme. Ce qui me donna lieu de dire :

Si potuere olim Cœlo deducere Lunam
Carmina, multum equidem tunc potuisse liquet.

Lentini è manibus sed nunc deducere librum
Carmina cùm nequeant, nil modo posse liquet.

¶ M. de B . . . . étoit dans la tranchée. Ses amis l'appellerent pour dîner. Il dit : Je ne mangerai point que je ne sois sûr de la digestion.

¶ Etant un jour chez M. de Bautru, on vint à parler des honnêtes gens. J'avançai que je ne connoissois personne qui fût honnête homme. Je soûtins ma proposition pendant plusieurs jours ; & le sujet que j'en avois, étoit qu'en ce tems-là quelques personnes que je croiois de mes amis, en avoient fort mal usé envers moi. Ceux qui étoient présens disoient que j'avois tort d'avoir une opinion si bizarre, & que je faisois outrage en quelque maniere à la compagnie. M. de Bautru prit mon parti, en disant que mon sentiment n'étoit pas qu'il n'y eût point d'honnêtes gens, mais que je n'en connoissois pas. Quelque tems après, un jour que deux laquais, qu'il appelloit ses mulets à deux pieds, le transportoient d'un lieu à un autre, parce qu'il avoit de la peine à marcher ; un autre laquais vint lui dire qu'un honnête homme demandoit à lui parler. Comment, coquin, un honnête homme, dit M. de Bautru en

lui donnant un grand coup de canne sur la tête, qui t'a dit que c'est un honnête homme? M. Ménage qui est si savant dit qu'il n'en connoît point; & toi tu prétens en connoître? Le coup avoit porté, & le laquais crioit de toute sa force. M. de Bautru lui donna aussitôt un écu pour l'apaiser.

¶ M. de Serrant étoit fils de M. de Bautru; & quoiqu'ils demeurassent ensemble, où demeure présentement M. de Seignelai, néanmoins ni l'un ni l'autre ne se reconnoissoient pour pere ou pour fils. M. de Bautru disoit qu'il reconnoîtroit M. de Serrant pour son fils, pourvû qu'il fût honnête homme: peutêtre avoit-il quelque raison de douter qu'il fût son fils. Les soupçons violens qu'il avoit de l'infidelité de la mere * l'avoient poussé à la poursuivre en Justice, & à en demander la vengeance. En effet, il fit prendre son valet, qu'il accusa d'avoir eu quelque intelligence avec sa femme, & le fit condanner à être pendu par son premier Jugement. Le valet en appella, & fut condamné aux galeres seulement, parce qu'il exposa que M. Bautru s'étoit fait justice lui-même, & l'avoit cruellement maltraité. Cette affaire aiant fait

* Elle avoit nom *Matthe Bigot.*

beaucoup d'éclat, M. de Bautru se mit sur le pied d'en rire comme les autres; aussi disoit-il quelquefois: Si les Bautrus sont cocus, ils ne sont pas sots. Sa femme voulut toujours être appellée Madame de Nogent, nonobstant son mariage, disant qu'elle ne vouloit pas être appelée Madame *Bautrou* par la Reine Marie de Medicis, qui avoit alors de la peine à bien prononcer le François.

M. de Bautru avoit environ soixante & dix-sept ans lorsqu'il mourut. Il venoit me voir fort souvent, deux ou trois ans avant sa mort, aux jours de la Mercuriale. J'étois chez un de mes amis lorsqu'on vint me dire qu'il étoit tombé en apoplexie. Je courus pour le voir; mais il avoit déja perdu connoissance. Ce fut le P. d'Harrouys qui fut appellé pour le confesser. Lorsqu'on lui eut dit le sujet pourquoi il étoit venu: Je ne vous connois pas, & vous ne me connoissez pas aussi, mon Pere, lui dit-il d'une parole fort embarrassée: cependant il faut que je vous dise ce que j'ai fait de plus secret. Je le vis mourir. Ainsi, ce que l'on dit qu'il me cita n'est point veritable. Il mourut, pour ainsi dire, sans parler, & méme sans confession. Il se confessa bien, si l'on veut que la confes-

sion se fasse par interprete. Comme il balbutioit, un laquais expliquoit au Confesseur ce que le maître vouloit dire. Je laisse à penser quelle confession c'étoit là. Après la mort de M. Bautru, quand on voulut vendre sa maison, il se trouva que la Chapelle étoit en desordre & en ruine. Il ne faut pas s'en étonner, dit M. de Serrant ; M. de Bautru se soucioit aussi peu de sa Chapelle, qu'il avoit soin de sa cuisine, & de sa Bibliotheque.

Il est surprenant que pendant quarante ou cinquante ans, M. de Bautru ait rempli toute l'Europe de ses railleries & de ses bons mots, pendant qu'il y avoit tant de choses à dire contre lui : *Risum fecit* *, *sed ridiculus fuit*. La hardiesse l'emporte sur beaucoup de choses. M. de la Feuillade étoit de ce genre. Il disoit de si bonnes choses quelquefois, qu'il sembloit qu'elles fussent méditées. La dispute qu'il y eut entre lui & M. de Santeuil est originale. Ils la racontoient tous deux plaisamment, l'un comme s'il eût gagné une bataille, l'autre comme s'il eût composé un Poëme épique.

☞ François Panigarole Cordelier, & depuis Evêque d'Ast, s'étoit dans sa premiere jeunesse exercé à la Poësie La-

* Quintilian. 6. Instit. 1.

tine. Il nous reste de lui quelques Epigrammes, peu correctes véritablement & mal limées, mais pleines de feu & d'esprit. Telle entre autres est celle-ci, qui paroît avoir été faite en faveur d'une belle récluse. Je rapporterai l'inscription & les vers avec toutes les fautes de l'original.

AD CLATRAS FERREAS.

Ferra datis aditum cordi, reditumque negatis.
Quàm sunt æqua parum vestra ministeria !
Vel date cor raptum, vel totum admittite corpus,
Si lubet esse dehinc irrevocabilia.

C'est dommage qu'une pensée si jolie n'ait pas été plus correctement exprimée. Le tour de la versification a je ne sais quoi de Catullien qui ne déplait pas, en sorte que pour ne lui rien ôter de sa naïveté, il suffiroit de changer ainsi les expressions manifestement vitieuses.

AD CLATHROS FERREOS.

Claustra datis aditum cordi, reditumque negatis.
Quam sunt æqua parum vestra ministeria!
Vel date cor raptum, vel totum admittite corpus,
Si lubet esse dehinc irremeabilia.

Nonobstant ces corrections, comme le nombre de Catulle cessa d'être à la mode dès le siécle d'Auguste, & que la cadence de Tibulle & d'Ovide a prévalu, il seroit aisé d'y réduire cette Epigramme, soit en quatre vers.

Cur ô, cur aditum nostro datis improba cordi,
Aut cur non reditum ferrea claustra datis?
Hunc date, vel potius me transmittentia totum;
Claudite mox omnem, si lubet, inde forem.

Soit en huit.

Lumina dum vobis, ô clathri, improvida credo.
Hei mihi! cor se se proripit ecce meum.
Vos adit, illabens angusto tramite furtim
Ire sed ut licuit, non remeare licet.
Hæc fuerat sperata fides? Ah reddite raptum,
Ad Dominum redeat pars fugitiva suum.
Reddite, vel totum potius transmittite corpus,
Et reditûs omnem post inhibete viam.

Je préfére ces derniers, tant parce que la pensée y est mieux dévelopée, que parce que *claustra* ne signifie pas grille si nettement que *clathri*, qui est le vrai mot. Il m'a paru que cette même Epigramme pouvoit aussi bien plaire en

Grec, & en François, qu'en Latin. La voici en Grec de deux maniéres.

Κιγκλὶ σιδηρείη, κῆρ ἔλλαβες ἔνδοθι τοὐμόν·
  Οὐδὲ πάλαι στείχειν αὖθις ἐᾷς πρὸς ἐμέ.
Ἀλλ' ἀδικεῖς, ἢ κῆρ ἀπόδος φίλον, ἢ με λαβοῦσα
  Λοιπὸν, ἀνόστητος γίγνεο, κιγκλὶ, τό πι.

Ἄλλως.

Κιγκλὶ σιδηρείη, ἣν δεξαμένη ῥέα τοὐμὸν,
  Ἀλλὰ τὸν ἐξοπίσω νόστον ἀπαινυμένη,
Ὡς ἀδικεῖς· ἢ κῆρ ἀπόδος φίλον, ἢ λάβε σὺ τὸ
  Πᾶν δέμας, ἣν δὲ θέλεις, αἰὲν ἄνοστον ἔχε.

Et la voici en François, réduite en Sonnet.

Grille, ce n'est point badinage,
Vous me jouez un mauvais tour.
Mon cœur, hélas! pour son dommage,
Au travers de vous s'est fait jour.

Il ne peut sortir de la cage
Où l'a conduit un fol amour.
Vous lui permîtes le passage
Et lui refusez le retour.

Ou rendez-moi, Grille cruelle,
Ce prisonnier que je rappelle,
Ce cœur dont vous troublez la paix.

Ou souffrez, pour plus grande grace,
Que le reste du corps y passe ;
Alors, fermez-vous pour jamais.

☞ Paul Jove dans ses Eloges, imprimez pour la premiere fois chez Michel Tramezino à Venise l'an 1546, a écrit que Baptiste Spagnolo, vulgairement Baptiste Mantuan Carme, étoit bâtard. Trente ans après, savoir l'an 1576, Le P. Laurent Cuper dans l'Epitre dédicatoire qu'il a mise audevant de l'édition en quatre volumes *in* 8°. à Anvers des œuvres de son confrere Mantuan, s'avisa de s'inscrire en faux là dessus contre Paul Jove mort il y avoit vingt-quatre ans. Le Pere Lucius en fit autant l'an 1593, dans la Bibliotheque qu'il nous a donnée des Ecrivains Carmes. Ces Religieux croioient peut-être qu'il étoit de l'honneur de leur Ordre de purger la naissance d'un de leurs Généraux de la tache dont elle auroit été souillée, si cette tradition avoit prévalu. Ils pouvoient pourtant faire réflexion, quelque considérable que soit la dignité de Général d'Ordre, que celle de Pape, qui est au dessus de toutes les autres, n'a pas empêché les Historiens, même Florentins, d'avouer que Clé-

ment VII. étoit fils naturel de Julien de Médicis. On ne voit pas que Paul Jove ait eu interêt à décrier la naissance de Baptiste Mantuan. Un homme né comme lui dans le voisinage, & âgé de 33 ans lorsque Mantuan mourut, pouvoit être fort bien instruit de la verité. On ne l'a pas accusé d'imposture pour avoir débité la même chose de Pomponius Lætus, de Jason Maynus, de Christophle Longueil, & de Cælius Calcagninus. Il ne faloit pas tout au moins attendre si tard à le contredire; & cela, sur des présomptions qu'il est aisé de détruire par d'autres incomparablement plus fortes. Baptiste Mantuan à la verité parle dans ses œuvres * hautement & fréquemment de Pierre Spagnolo son pere, en vante la noblesse, reconnoît que c'est lui qui avoit pris soin de le pousser à l'étude, traite de freres sans façon Ptolomée, Gilles, Fédéric, & Alexandre, quatre fils de Pierre, incontestablement legitimes. La famille eut pour lui toute l'affection imaginable; jusque-là que Ptolomée, le plus qualifié des quatre freres, toutpuissant alors auprès de François de Gonzague Marquis de Mantoue, entre-

* In Epithalamio Ptolomæi fratris. In epitome vitæ suæ.

prît, & publia en ſon propre nom une apologie contre les envieux, & les critiques de Baptiſte. Cela paroît ſpécieux. Cependant ſi l'on fait attention que dans un tems tel que celui là, où les Lettres ne faiſoient que de renaître, ce Baptiſte s'étoit acquis par ſa poëſie & par ſes autres talens, une reputation très-éclatante, & très-répandue; on ne ſera pas ſurpris que les Spagnoli, Pierre, Ptolomée, Gilles, Fédéric, & Alexandre l'aient volontiers reconnu, le premier pour ſon fils, & les quatre autres pour leur frere. Quel inconvenient y avoit-il à cela? C'étoit un homme qui leur faiſoit honneur, & qui ne pouvoit leur être à charge. Sa plume étoit toujours taillée pour leur gloire. Lui de ſon côté ſe repaiſſoit de la ſatisfaction que lui donnoient ces témoignages de leur eſtime, & de leur amitié. Auſſi toutes les fois que l'occaſion ſe préſente de parler des Spagnoli, il l'embraſſe avec plaiſir. Il triomphe ſur la ligne paternelle. Tout lui eſt commun là-deſſus avec ſes freres. *Genus eſt nobis commune*, dit-il dans l'Epithalame de Ptolomée Spagnolo. L'embarras eſt quand il faut parler de la maternelle. Il ne paroît point par tout ce qu'on voit de ſes œuvres, que ſon pere ait été marié

plus d'une fois. *Constance de' Maggi*, d'une des meilleures familles de la ville de Bresce est la seule épouse qu'il lui donne. Dans sa septiéme Eglogue néanmoins, ouvrage de sa premiere jeunesse, il se plaint, sous le nom de *Pollux*, des rigueurs & de la fierté de sa belle-mere. Or si Pierre Spagnolo n'a été marié qu'une fois, comme Baptiste son fils donne lieu de le présumer, quelle peut avoir été la belle-mere de Baptiste, sinon cette Constance de' Maggi, dont Pierre eut les quatre fils que j'ai nommez ; & plusieurs filles ? Et si cette unique épouse de Pierre a été la belle-mere de Baptiste, ne s'ensuit-il pas nécessairement que Baptiste n'a pas été fils légitime de Pierre ? Le Pere Cuper prétend que Constance de' Maggi étoit la mere de Baptiste, reconnue de lui pour telle, en ce qu'il ne fit le panégyrique de la ville de Bresce, que parce que Constance en étoit. Le raisonnement seroit plausible, si dans ce panégyrique il y avoit la moindre chose qui tendît à faire croire que Constance étoit la mere du Poëte. Mais, chose surprenante, il ne se trouve pas, dans cette piece longue de près de 700 vers un seul mot de Constance, ni de sa maison, en sorte qu'on auroit lieu de tirer

de là une conséquence toute opposée à celle du P. Cuper, & de dire que si le Poëte avoit été fils de Constance, il n'auroit eu garde de manquer une si belle occasion de féliciter la ville de Bresce d'avoir élevé dans son sein, les fameux ancêtres de la vertueuse Constance de' Maggi. Il est vrai qu'il prône magnifiquement leur noblesse & leur mérite dans l'Epithalame de son frere Ptolomée, mais il est visible que c'est uniquement par rapport à celui-ci de qui Constance étoit véritablement mere.

.... Constantia mater

Hinc, Germane, tibi nuribus pralata pudicis.

Il lui auroit été facile de mettre :

Constantia nobis

Hinc mater, Germane, aliis pralata puellis

Le *nobis* auroit purgé sa naissance de tout soupçon, & *aliis pralata puellis* auroit fait pour Constance une louange moins équivoque que *nuribus pralata pudicis*, qui peut être très malignement interpreté. D'insister sur la signification de *germane*, comme s'il faloit entendre nécessairement par ce mot un frere de pere & de mere, il n'y a pas d'apparence. *Germanus*, com-

me il se justifie par de bonnes autoritez [1] ; se prend non seulement dans ce sens là, mais aussi tantôt pour frere uterin, & tantôt pour frere consanguin simplement. Reste la chicane qu'on pourroit faire en niant que dans la septiéme Eglogue que j'ai citée, on doive par *Pollux* entendre Baptiste Mantuan. Cet *immitis pater* qu'il y représente, ne revient point, dira-t-on, à la peinture qu'il fait ailleurs de Pierre Spagnolo son pere, duquel il étoit si content, qui prenoit tant de soin de lui inspirer l'amour des Sciences, & dont la mémoire par cette raison lui étoit si chere.

. . . . . mihi semper ad artes
Ingenuas calcar cura paterna fuit.
Propterea manes ejus reverenter adoro. [2]

A quoi je répons qu'il faut distinguer les tems; que dans l'âge, & dans la disposition d'esprit où étoit Mantuan, un peu devant qu'il fist cette Eglogue, ennemi de la contrainte, enclin au plaisir, il ne s'accommodoit pas autrement d'un pere si exact à le faire étudier; mais que les années lui aiant mûri le jugement, il avoit depuis beni cette severité pater-

1 Vossius in Etymol. voce *Germanus*.
2 In Epitome vitæ suæ.

nelle qui lui avoit été utile. On dira de plus que Pollux est décrit dans cette Eglogue comme un homme déja revêtu de l'habit religieux, *bardocucullatus* : ce qui ne peut convenir a Mantuan qui constamment n'étoit pas encore Moine, puisque des dix Eglogues que nous avons de lui, il déclare dans la préface que les huit premieres, du nombre desquelles est celle où Pollux est qualifié *bardocucullatus*, ont été faites avant son entrée dans le Cloître. A cela je dis que si Mantuan n'étoit pas encore Moine, il aspiroit du moins à l'être, comme il l'a lui-même expressément marqué dans l'argument de l'Eglogue, en ces termes : *Egloga VII. quæ dicitur Pollux, de conversione juvenum ad Religionem. Collocutores Alphus & Galbula, cùm jam Auctor ad Religionem aspiraret.* Ces vers par où il débute,

Galbula quid sentis? Pollux doctissimus olim
Fistulicen, subito quodam quasi numine tactus
Destituit calamos, tunicas, armenta, sodales.
Bardocucullatus caput, ut campestris alauda;
Quattuor ante dies in relligiosa recessit
Claustra.

ne signifient autre chose, sinon que *Pol-*

lux, c'eſt-à-dire Mantuan, s'étoit mis, il y avoit quatre jours, en chemin pour ſe retirer dans un Cloître. Il n'avoit pas encore pris le Capuchon Monacal; il étoit ſeulement parti pour le prendre. Auſſi le mot *bardocucullatus* ne déſigne-t-il pas ici cette coiffure, mais le gros manteau de campagne dont s'étoit affublé Mantuan pour le voiage qu'il avoit deſſein de faire.

François Juret qui a donné au public des notes ſur les Epitres de Symmaque, ſur celles d'Ive de Chartres, & ſur Séneque, étoit Chanoine de Langres. Aiant remis ſon bénéfice à Jacques Gillot Conſeiller au Parlement de Paris, il paſſa le reſte de ſes jours à Dijon ſa Patrie, ou en ſa terre de Savigni près de Beaune, emploiant tout ſon tems à l'étude. Il n'y avoit preſque point d'ancien Auteur Latin ſur lequel il n'eût fait quelques remarques, & qu'il n'eût conféré ſur des manuſcrits. Cependant un peu devant ſa mort, ſaiſi de je ne ſais quel dégoût, il jetta tous ſes papiers au feu, dont il ne ſe ſauva qu'une petite partie du recueil des anciens Poëtes Chrétiens qu'il avoit tous revûs, & dont il préparoit une édition meilleure, & plus ample que celle de George Fabrice. Les

restes qui en sont demeurez s'en voient encore aujourd'hui dans la Bibliotheque de M. Bouhier Président au Parlement de Dijon. François Juret mourut d'une fluxion sur la gorge le 21 de Décembre 1626, âgé de plus de soixante & dix ans.

¶ M. M.... que l'on croioit riche, quoiqu'il dût plus qu'il n'avoit vaillant, se promenoit sans rien dire le nez dans son manteau la veille de ses fiançailles dans la salle de sa future belle-mere. Elle lui dit plusieurs fois : Qu'avez-vous, Monsieur ? Il lui répondit à chaque fois : Madame, je n'ai rien. Huit jours après son mariage, sa belle mere voiant une foule de créanciers à quoi elle ne s'étoit pas attendue, dit : Monsieur, vous m'avez trompée. Madame, lui repliqua-t-il, je vous avois averti que je n'avois rien ; je vous le dis plus de dix fois dans votre salle la veille de mes fiançailles, lorsqu'il étoit encore tems.

¶ Le pere de M. Rigault (Nicolas Garde de la Bibliotheque du Roi) étoit Médecin, & son grand-pere Apothicaire. Pour lui, il fut d'abord Avocat, & fort méchant Avocat. Il se fit ensuite Conseiller au Parlement de Mets, après avoir fait des écritures pendant quinze ans. Lorsque l'on faisoit exécution de

justice, il avoit coûtume de dire à ses laquais, en les y envoiant : Allez à la leçon.

¶ Au dernier Sermon d'une Mission faite à une Paroisse de la campagne, tout le monde pleuroit hors un paiisan. Un autre lui dit : Pourquoi ne pleures-tu pas ? Il lui répondit : Je ne suis pas de la Paroisse.

¶ Que dites-vous tant là, disoit un jour M... à sa femme, qui parloit continuellement à l'oreille du Marquis de V..... Elle se leva, & faisant une révérence : Vous ne le devineriez jamais, lui dit-elle; nous disions du bien de vous.

¶ M. du Loir Official du Mans avoit acheté l'Officialité douze mille livres de l'Evêque prédécesseur de celui d'aujourd'hui ; mais il n'en jouit pas longtems, parce que l'Evêque mourut peu de tems après, ce qui lui causa une perte considerable. Son successeur allant prendre possession, s'arrêta à une maison de campagne près du Mans, pour y recevoir les complimens ordinaires dans cette occasion. M. du Loir y vint comme les autres ; & l'aiant salué, il lui dit : Monseigneur, je vous demande la Confirmation. (Il entendoit de l'Officialité.) M. l'Evêque du Mans lui répondit sans hé-

siter : Monsieur, je n'ai point d'huile.

Ce M. du Loir n'étoit pas grand Latin ; mais il étoit facétieux. Un jour que j'étois au Mans chez M. Costar, qui tenoit table ouverte, & qui l'avoit fort bonne & délicate, M. du Loir s'y trouva pour dîner. Nous nous entretînmes fort longtems de Grec & de Latin M. Costar & moi ; jusqu'à ce qu'on eût servi. M. du Loir qui n'avoit point eu de part à notre conversation, dit : Messieurs, afin qu'on ne dise pas que j'aie été si longtems sans parler Latin, permettez-moi de dire le *Benedicite*. Sa demande étoit si juste qu'il eut toute la permission de faire ce qu'il vouloit. Il dit : *Benedicite*. Nous répondîmes, *Dominus*. Il continua, *nos & ea*.... mais la mémoire lui aiant manqué, il en demeura là, & n'en dit pas davantage. Nous en rîmes, & nous nous mîmes à table.

¶ C'est M. de Bautru qui a dit de M. Godeau, qu'il avoit eu Grâsse * pour un *Benedicite* : car sa paraphrase du *Benedicite* de Daniel avoit été trouvée excellente. Il y a des gens qui trouvent que cela tire

* D'autres attribuent ce mot au Cardinal de Richelieu, & disent que le merite de M. Godeau l'auroit fait nommer à un Evêché plus considerable, si le Cardinal n'eût voulu dire une pointe en le faisant Evêque de Grâsse.

un peu trop sur la pointe ; mais il faut remarquer que ce tems-là étoit le tems des pointes.

¶ Madame de S... & Madame d'H... étoient déja sur le retour de l'âge, & faisoient tout leur possible pour cacher le nombre de leurs années. C'est pourquoi Madame de S.... rendant visite à Madame d'H ... au commencement de chaque année, avoit coûtume de lui dire : Madame, je viens savoir quel âge vous voulez que nous aions cette année.

¶ M. l'Abbé ... qui vit encore aujourd'hui, a eu autrefois jusqu'à quatre Abbaïïes, dont il en donna trois à ses neveux. Il s'est reservé celle de ... qu'il a encore près du Mans. Un jour qu'il jouoit au Piquet, aiant invité M. du Loir à se mettre de moitié avec lui ; Je me garderai bien, lui dit M. du Loir, de m'associer ave une personne comme vous, qui écarte des Abbaïïes, je craindrois que vous n'écartassiez des as.

¶ Le *Dæmonium meridianum*, c'est la faim.

¶ M. Scarron Evêque de Grenoble portoit sa barbe fort longue. Quelque chose étant tombé dessus en mangeant, un de ses domestiques lui dit : Monseigneur, il y a une ordure sur la barbe de

votre Grandeur. M. de Bonaire qui étoit à table avec lui, dit : Que ne dis-tu sur la grandeur de votre barbe ? En effet ce Prélat la portoit si grande, qu'on pouvoit l'appeller une barbe *in folio* ; c'est pourquoi M. Mosé le Garde des Seaux qui la portoit aussi fort longue, aiant vû celle de M. l'Evêque de Grenoble, dit : A présent, Dieu merci, ma barbe est à couvert.

¶ Ciceron disoit à un Avocat qui étoit fils d'un Cuisinier : *Ego quoque tibi jure favebo*. Pour entendre ceci il faut savoir que du tems de Ciceron on prononçoit le Latin autrement qu'on ne le prononce à présent ; ainsi on disoit *coce* & *quoque*, comme *coke*, qui faisoit allusion au mot Latin *cocus*, qui veut dire cuisinier. Ciceron disoit de même à un Sénateur qui n'étoit que fils d'un Tailleur : *Rem acu tetigisti*. Le Chancelier Oxerstiern dit la même chose à M. Salvius qui étoit, comme lui, Plénipotentiaire de Suéde à la paix de Munster. *Dominus Salvius rem acu tetigit*. On disoit que M. Salvius étoit fils d'un Tailleur.

☞ Le premier mot de Ciceron : *Ego quoque &c.* est dans Quintilien l. 6. c. 3. Mais le second, *rem acu tetigisti*, n'est rapporté par aucun Auteur qui me soit connu.

¶ On disoit en parlant d'une Comédie : La Scene est à Constantinople. Madame la Comtesse de l'Au. . . . dit : Voilà une riviere qui fait bien du chemin.

¶ Polycarpe Sengebere de Brunswich, qui a écrit un Traité *de Mutuo* contre M. Saumaise, a été mon Maître en Droit. Il disputa une Chaire en Droit de l'Université d'Angers, contre un nommé Macquin. Comme je ne m'épargne point pour mes amis, & pour ceux que je considere, je ne m'oubliai point pour lui rendre service dans cette occasion ; mais Macquin lui fut préféré, parce qu'il en savoit plus que lui. Néanmoins à cause de son mérite & de sa capacité d'ailleurs, Messieurs d'Angers lui firent une pension de cent écus par an pour l'obliger de demeurer dans leur Ville ; & M. de Boiléve, conjointement avec quelques autres personnes, lui en donna autant : de sorte qu'il avoit six cens livres chaque année. On voulut l'accuser d'avoir corrompu ses Juges, mais je fus son défenseur.

¶ Montagne, en son livre de dépense, mettoit, *Item* pour mon humeur paresseuse, mille livres.

¶ On s'imagine que les bons mots ne servent qu'à divertir ; ils servent encore

à rendre service. Au moins M. Costar m'a su autrefois bon gré de ceux que j'avois emploiez à son sujet, dans les endroits où je me trouvois, touchant une affaire dans laquelle il s'agissoit de ses interêts. Je ne le connoissois alors que de réputation. Mais le plaisir qu'il crut que je lui avois fait, l'obligea de m'écrire la lettre qui suit, & de me demander mon amitié : & ce fut par là que commença le commerce que nous eûmes ensemble.

* *Monsieur. On me mande que vous dites tous les jours mille bons mots pour ma défense, & l'importance est que vos bons mots sont de bons offices, & qu'ils ne témoignent pas moins votre générosité que votre esprit. Il y a longtems que je savois qu'il étoit le plus agréable du monde, & que vous aviez pris soin de l'embellir encore davantage de toute sorte de connoissances, & de l'enrichir par le commerce des livres & des Nations différentes:*

Veduti Ubaldo in giovanezza, e cherchi
Vari costumi havea, vari paesi, &c.
E'com'huom che virtute e senno merchi,
Le favelle, lusanze, e i riti appresi.

Mais, Monsieur, je ne savois pas que cet esprit fût aussi bienfaisant qu'il est bien fait,

* Cette Lettre de M. Costar est entre les mains de M. Pinson. Elle est du 19. Decembre 1648.

& qu'il eût toutes les qualitez à charmer le mien, & à me faire desirer qu'il vous plût de m'y recevoir. A cette heure que je l'ai connu en une occasion si favorable, je ferois toutes choses pour obtenir cette grace si je croiois la mériter, & si je pouvois donner quelque bien en échange qui fût du prix de celui que je souhaite. Il est vrai, Monsieur, qu'il est naturel d'aimer ses bienfaits; & que c'est un bon titre pour prétendre une seconde grace, que d'en avoir reçu une premiére. Quoi qu'il en soit, quand même l'ambition que j'ai d'aspirer à votre amitié seroit mal fondée, toûjours m'avez-vous obligé de vous offrir la mienne, & de vous protester qu'honorant déja votre mérite comme je faisois, ce qui est arrivé depuis me rendra toute ma vie, &c.

¶ M. Costar s'appelloit proprement *Coustard*, * de sorte qu'il avoit retranché de son nom l'*u* & le *d*. Dans une Lettre de recommandation pour un de ses parens qui s'appelloit *Coustard*, & qui étoit à l'armée, il mandoit à la personne à qui

* Ce nom dans les Lettres de Costar, tom. 2. est écrit *Coustart*. C'est là que pag. 61. écrivant à son cousin M. de Coustart Capitaine appointé de cavalerie dans la Compagnie des Gendarmes du Roi, il dit que ce sont les Imprimeurs qui ont à son insçu retranché un *u* de son nom. *Au pis aller*, ajoute-t-il, *mon cher Cousin, dites si vous voulez que je m'appelois Coustart quand on disoit chouse, & qu'on m'a appellé Costar, quand chose est revenu à la mode.*

il écrivoit en sa faveur, qu'il étoit son parent, quoiqu'il eût ajoûté à son nom quelques lettres davantage qu'il n'en avoit au sien. Mais la verité est que ce n'étoit point son parent qui avoit ajoûté des lettres à son nom; c'étoit lui qui en avoit retranché. M. Costar étoit de Paris, fils d'un Chapelier; néanmoins M. l'Evêque du Mans montrant un jour de l'étoffe à quelques personnes, il dit qu'il l'avoit achetée chez le pere de M. Costar.

M. Costar ne lisoit pas *; & c'est pour cela qu'il cite bien souvent à faux. Lorsqu'il vouloit composer, il demeuroit une demi-heure à rêver dans sa chaise; après quoi il appeloit son Pauquet, & lui dictoit pendant deux heures. *La Défense de M. de Voiture* lui acquit une grande réputation, parce qu'on la trouvoit mieux écrite que les *Lettres de M. de Balzac*, & que *celles de Voiture* de qui il prenoit le parti. Cela fut cause que M. le Cardinal Mazarin lui fit écrire par M. Colbert, qu'il lui donnoit une pension de cinq cens écus, & le chargeoit de lui dresser un rôle des personnes de lettres. J'y travaillai pendant trois mois, parce qu'il s'en

* Costar pag. 672. du tome 2. de ses Lettres, dit que ses mauvais yeux le réduisoient à se servir de ceux d'un autre, & qu'il y avoit de quoi s'étonner que ne sachant ni lire, ni écrire, il ne laissât pas d'être Auteur.

rapporta à moi qui avois plus d'habitude que lui à Paris, & plus de connoissance de ceux qui étoient dans les Provinces: cela ne produisit rien pour lors; mais M. Colbert quelques années après [a], fit des liberalités non seulement aux personnes de lettres de France, mais encore aux Etrangers.

N'ai-je pas été bien hardi d'avoir fait imprimer une Epigramme [b] contre M. Colbert de son vivant, sur ce qu'il avoit dit que je n'étois pas Poëte, afin de ne me pas mettre au nombre de ceux à qui il donnoit des pensions [c]. Je n'ai jamais vû la Bibliotheque de M. Colbert, parce que je ne le voiois point. Cela n'a point empêché que je n'aye été bon ami de M. Baluze, comme je le suis encore.

¶ M. Huet nommé à l'Evêché d'Avranche, est un des premiers Poëtes La-

a En 1663.

b Il faut que ce soit celle qui a pour titre, *Musis, & Colberto vale dicit Menagius*, & qui est la 164. de la derniére édition.

c Le Roi avoit donné à M. Ménage une pension de deux mille livres. M. Ménage alla remercier M. Colbert de la part qu'il avoit eue à lui faire obtenir cette gratification. Ce Ministre lui dit que le Roi voulant gratifier les gens de lettres qui étoient dans son Roiaume, s'en étoit fait donner la liste, & qu'il l'avoit trouvé à la tête des hommes savans. On lui ôta cette pension au bout de quatre ans.

tins de notre tems. Les Allemans qui ont fait imprimer chez eux son ouvrage contre Descartes, auroient parlé de cette particularité, s'ils en avoient été informez ; mais apparemment qu'ils n'auront rien vû de ses poësies, parce qu'elles n'ont paru qu'en feuilles volantes a. Il devroit en faire un Recueil, & le faire imprimer. Il y a près de trente années que notre amitié dure.

¶ M. Corbinelli entendant la Messe aux Minimes, un homme bien vêtu vint se mettre à genoux auprès de lui, & peu après lui tendoit la main en cachette en lui demandant l'aumône. M. Corbinelli lui dit : Monsieur, vous m'avez prévenu b, j'allois vous en faire autant. Ce fut M. Corbinelli qui fit payer à un Marchand de ses amis une somme qui lui étoit dûe par une personne de qualité

a Ceux qui ont fait dire ceci à M. Ménage, n'ont point sçû qu'il y a eu une édition des Poësies de M. Huet à la suite de celles de Théophile Hogers, à Amsterdam chez Daniel Elzevier 1672. vingt ans avant la mort de M. Ménage. Il y a depuis eu quatre autres éditions de poësies de ce Prélat, la derniére desquelles, plus ample de beaucoup, & plus correcte que les précedentes, parut l'an 1709. à Paris chez Jacques Etienne. Ce sont toutes pieces comparables aux meilleures des anciens Poëtes Latins, soit pour le style, soit pour les pensées.

b Cette pensée est de Quevedo dans son Exercice journalier du Chevalier de l'Epargne.

dont il n'avoit jamais pu avoir raiſon. M. de C .... devoit à pluſieurs Marchands qu'il remettoit de jour à autre : un de ceux-là étant venu le preſſer de plus près que les autres pour l'obliger à lui ſigner ſes parties, M. de C... lui donna un ſouflet. Le Marchand alla s'en plaindre à M. Corbinelli, qui lui dit de lui laiſſer ſes parties, & qu'il auroit ſoin de l'en faire payer. Quelques ſix mois après M. Corbinelli les préſenta à M. de C.... qui lui demanda ſi ce Marchand n'avoit rien reçu là-deſſus. Oui, dit Corbinelli, il a reçu un grand ſouflet. Ce qui fit rire M. de C ... & payer le Marchand.

¶ J'ai ſû de M de Court que M. Bigot (Emeric) lui avoit dit, il y a deux ans, qu'il avoit achevé le Catalogue de tous les Livres Grecs imprimez. Il travailloit au Catalogue de tous les Livres Grecs manuſcrits qui ſont connus, & qui ſe trouvent dans les Bibliotheques de l'Europe.

¶ M. de Bautru aimoit fort le jeu. Il me dit un jour : Etant allé faire une retraite à S. Lazare, on me donna à méditer ſur l'endroit de la paſſion que je croirois me devoir le plus toucher ; je m'attachai fixement aux trois dez.

¶ Il paroît que M. Bayle * a dessein de faire un ouvrage touchant les fautes que les Biographes ont fait en parlant de la mort & de la naissance des Savans ; mais c'est une matiere qui est bien seche : cependant comme il a de l'esprit, elle peut devenir riche entre ses mains. Je meurs d'envie de voir [1] l'essai de son Dictionnaire critique qu'il nous a promis. M. Bayle est fils d'un Ministre. M. l'Evêque de Rieux [2] qui avoit contribué à sa conversion, le fit étudier à Toulouse à ses dépens ; mais après ses études, il ren-

* Né l'an 1648 au Carlat, petite ville du Comté de Foix.

1 Cet essai fut imprimé en Hollande *in* 8. 1693. Il a travaillé depuis au Dictionnaire Historique & Critique, dont il a paru deux éditions *in fol* à Roterdam ; la premiére en 2. volumes 1697. la seconde en 3. 1702. Il est mort le 28. Décembre 1706, âgé de 58. ans. Son portrait gravé par Catherine Du Chesne, se vend à Paris sur le Quai des Orfévres, à la Couronne de diamant. On y lit au bas cette inscription :

Balius hic ille est, cujus dum scripta vigebunt,
Lis erit, oblectent, erudiantne magis ?

Elle est de M. de la Monnoye, qui l'a rendue ainsi en François.

Tel fut l'illustre Bayle, honneur des beaux Esprits,
Dont l'élegante plume, en recherches fertile,
Fait douter qui des deux l'emporte en ses écrits,
De l'agréable, ou de l'utile ?

2 Bertier.

tra dans la Secte qu'il avoit quittée. Il passa ensuite à Sedan*, où il enseigna la Philosophie avec réputation. De là il vint à Rouen, où il fut Précepteur du fils d'un Conseiller de la R. P. R. & passa en Hollande après que le Conseiller eut eu ordre du Roi de se défaire de sa Charge. Il m'écrit de là que l'on a imprimé depuis peu en Angleterre les Lettres de Gerard Vossius qui sont remplies de belles & bonnes choses.

¶ M. l'Abbé de Laffemas, pour traduire en Burlesque ces mots de Juvenal, où il parle des rochers qu'on faisoit sauter dans les Alpes avec du vinaigre, faute de poudre à canon, *Et montem rupit aceto*, avoit mis, Oxycratant des monts les épaules massives. Cet Abbé de Laffemas étoit fils de M. de Laffemas Lieutenant Civil du tems du Cardinal de Richelieu. C'est de lui que je tiens ce mot, *Non inepitaphiatus abibit*, parce qu'il ne laissoit mourir personne tant soit peu considérable, sans faire son Epitaphe.

¶ Ciceron rapporte qu'un homme

* Depuis 1679. jusqu'en 1682. C'est là qu'il composa ses pensées diverses sur la Comète de 1680. Après la chute de l'Academie de Sedan en 1682. il se retira en Hollande, où il trouva des protecteurs qui instituérent en sa faveur une Chaire de Philosophie dans l'*Ecole illustre* de Roterdam.

aiant rêvé qu'il mangeoit un œuf frais, alla consulter l'Interprete des songes, qui lui dit, que le blanc d'œuf signifioit qu'il auroit bientôt de l'argent, & le jaune de l'or. Il eut effectivement dans peu une succession, où il y avoit de l'un & de l'autre. Il alla remercier l'Interprete, & lui donna une piéce d'argent; l'Interprete en le conduisant lui disoit: Et pour le jaune? *Nihilne de vitello?*

☞ Le conte est tout aussi bon de cette maniére. Mais Ciceron, qui l'a tiré de Chrysippe, circonstancie le fait autrement, *l. 2. de Divinat.*

¶ Un Auteur ancien a écrit qu'il n'y avoit eu qu'une femme philosophe. Un autre a écrit la même chose, & en a nommé une autre. Cependant j'en ai trouvé jusqu'à soixante-cinq, comme on peut voir dans le Traité que j'en ai fait. M. Galland m'a donné Cærellia maîtresse de Ciceron que j'avois oubliée. J'ai fait imprimer ce Traité à Lyon, *in* 12. 1690. Il a été depuis réimprimé *in* 4° à Amsterdam à la suite de mes Commentaires sur Diogene Laërce 1692.

☞ Cet Auteur ancien est Lactance qui l. 3. c. 25. a effectivement écrit qu'il n'y avoit jamais eu d'autre femme Philosophe que Thémiste. Elle étoit

Epicurienne, comme l'a fait voir M. Ménage, qui s'est trompé lorsqu'en son Histoire des femmes Philosophes, il a dit qu'au rapport de Didyme cité par Clement Alexandrin, *l.* 1. *Strom.* Théano étoit la seule femme Philosophe. Didyme, selon Clement Alexandrin, a bien dit que Théano étoit la premiére, mais non pas la seule Philosophe. Θεανὼ τὴν Κροτωνιάτιν πρώτην γυναικῶν φιλοσοφῆσαι. On voit par là qu'il y a ici erreur dans ces mots : *Un autre a écrit la même chose, & en a nommé une autre.*

¶ Pendant un combat sur mer des Vénitiens contre les Turcs, un Vénitien se mit au fond de cale ; & lorsqu'il n'entendit plus tirer, il passa sa tête, en disant, *Siam presi, ò aviam preso.* Quelques-uns disent : *Havemo pregno, ô siamo pregnai ?* Avons-nous pris, ou sommes-nous pris ?

¶ Les Poësies de M. Gaumin mériteroient bien qu'on en eût fait un recueil. J'en ai vû quelque chose d'imprimé sur la mort d'Henri IV. Il n'y a rien de si beau. Les vers qu'il a faits sur la prise d'Arras [1] sont admirables : [2] ils valent la

1 Le 10. d'Août 1640.

2 Ils sont à peu près du caractére de ceux de Lucain, mais plus affectez, plus obscurs, & moins Latins, nulle pensée juste, & la conclusion très-puérile.

peine d'être conservez. Les voici.

ATREBATUM.

Illa opibus populisque potens, illa inclyta famâ,
Votum immane ducum, quæ nostris æmula signis
Signa tulit; victa spes una & maxima gentis,
Nunc pudor Hesperiæ, quondam decus, horrida bello,
ATREBATUM *cecidit; fractisque ingentia muris*
Saxa triumphatos aditum fecere per hostes.
Incubuere solo proceres, subitisque superbam
Aggeribus cinxere urbem; mox tecta, domosque
Attonitosque ferant, immisso sulphure, cives;
Sed vetat ARMANDUS, *ne nostrum in nomen ituri,*
Insontes luerent Hispana piacula Belgæ.
Quod ferro flammisque potest, ferus omnia fecit
Austriades, dirasque animis superaddidit artes,
Non indignus avis, multusque in pectore parvo
Carolus, & ignes audet sprevisse Philippos.
Ille Italos, Belgasque simul, terrisque revulsas
Orcadas, & sævas Juvornæ à littore turmas,
Germanasque trahit peritura in castra cohortes;
Effusosque iterum Cimbros, semperque minaces,
Semper & oblitos causæ melioris Iberos.
Sarmatici venere equites, tristesque recepti
Nacai exuviæ, nec belli caussa bilinguis
Bavarus, & propriis non æqua Britannia rebus,
Barbarus & placitis non defuit Hungarus armis.
Tot regnis in damna ruit, juvat ipse furentem
Totus & injustas orbis male commodat iras.
Ut primum conspecta acies, stetit aggere parvo
Tot gentes domitura manus, facturaque manes
Gallia tot populos, celeri surgentia voto
Bella rapit, visosque petens fremit, ardet, Iberos.

Conspicui Proceres, sed cunctis altior unus
BORBONIDES, cui bella favent, cui major ab omni
Milite surgit honos, vultuque superba feroci
Nobilitas, ignes animæ majoris anhelat.
Rexque Paterque premunt, stimulosque dat æmula virtus.
Obstupuere Duces ipsi, vincique fatentur.
Invasere neces, & densa per agmina lethum
Fertile, tunc ferro terras exivit in omnes.
Victus Iber, caussaque minor, nec viribus æquis
Deseruit dignis casuram auctoribus urbem;
Spesque avidas superis damnataque vota remisit.
Hoc Regi sua fata dabant, ut Iberia nostris
Cladibus, humani generis vindicta jaceret.
Addidit arcanas tacito quoque numine vires
RICHELIUS; longus Belgis metus, ille moventis
Cogentisque modos, & læta atque aspera rerum
Ille hostes sociosque tenet, Regumque, Ducumque
Consilia, inque unum ceciderunt omnia pectus.
Fit fatum quodcumque cupit, parvusque subacta
Urbs, labor ARMANDI est, longè majora volentes
Promisere Dei, meritoque faventibus instat.

Atrebatum Austriacæ bustum memorabile famæ
Excidii certas Hispani accepimus Arras.

M. Gaumin étoit un grand nouvelliste, il avoit toujours autour de lui à Luxembourg beaucoup de gens qui l'écoutoient. Un jour voiant un Laquais qui étoit mêlé parmi les autres, il le voulut envoier plus loin : Monsieur, lui dit le Laquais, je retiens place ici pour mon Maître.

¶ J'étois avec Madame la Comtesse

de la Suze, & nous parlions de Madame de Chatillon qui étoit fort belle ; je lui dis que c'étoit une Grace ; & que pour elle, elle étoit une Muse. Elle me dit, que quoiqu'elle eût l'esprit en partage, elle prétendoit encore être au rang des Belles. Madame, lui dis-je, Erato l'une des neuf Muses n'a été appellée de ce nom qu'à cause de ses charmes.

¶ Un jeune homme qui étudioit en Droit à Angers, se maria à dix-sept ans, & prit la qualité d'Ecuyer, quoiqu'il ne fût pas Gentilhomme, ce qu'on mit toutefois en abregé dans le Contrat, ainsi *Escr*. On lui fit un procès sur sa noblesse quelques années après son mariage; il dit, qu'il n'avoit pas pris cette qualité, mais celle d'*Escolier*. Ce qu'on vérifia par le Contrat, où on trouva *Escr*.

¶ Des Dames qui étoient dans une Assemblée où la conversation ne leur plaisoit pas, & où l'on bâilloit beaucoup, se dirent agréablement l'un à l'autre : Il pleut ici de l'ennui à verse.

¶ M. le Prince de Guemené étant allé à Meudon chez M. Servien Surintendant des Finances, M. Servien lui fit voir la belle Terrasse qu'il venoit de faire faire. M. le Prince de Guemené lui demanda à combien elle lui revenoit.

Elle me revient à vingt-cinq mille livres, lui dit M. Servien. Je croiois, lui repartit M. le Prince de Guemené, qu'elle ne vous coutoit rien.

¶ Urbain VIII. a tenu le Siége vingt & un ans. Un peu avant sa mort, & dans le tems qu'il étoit malade, il parut une Comete. Il dit en présence des plus vieux Cardinaux qui étoient dans sa chambre : Autrefois un Astrologue prédit qu'il y auroit une Comete au milieu de mon Pontificat. Il disoit cela pour ôter toute espérance aux vieux Cardinaux qui pouvoient prétendre à la Papauté.

¶ J'étois du parti de Madame de la Suze dans le procès qu'elle perdit contre Madame de Chatillon. Le jour que le procès fut jugé, je vis M. le Prince de Conty à l'Audience sans pouvoir aller à lui, parce que les barreaux m'en empêchoient. Sitôt qu'il m'eut apperçu, il perça la foule pour venir à moi, & me dit que la raison l'avoit emporté sur la rime. Je lui répondis que ceux qui avoient gagné, n'avoient ni rime ni raison. Après le jugement rendu, qui donna gain de cause à Madame de Chatillon, M. de la Feuillade dit : J'avois toujours bien dit que la raison étoit d'un côté &

la rime de l'autre. Le Roi voulut savoir qui étoient ceux qui avoient été dans les interêts des deux parties. On lui dit que les Princes & les personnes de qualité avoient été pour Madame de Chatillon, & que Madame de la Suze n'avoit eu que des Fauvettes de son côté, voulant parler des Poëtes, à cause des vers qu'on avoit fait en ce tems-là * sur une Fauvette qui revenoit tous les ans sans manquer, dans le jardin de Mademoiselle de Scuderi, lui annoncer le retour du Printems. Ce qui avoit donné occasion à Mademoiselle de Scuderi, & à tous les beaux Esprits qui fréquentoient chez elle, de faire de très-beaux vers. Quoique je ne fusse point connu de Madame de Chatillon, je ne laissai pas d'aller la trouver pour lui parler d'accommodement. J'eus l'honneur de son entretien pendant près de dix heures, tant le matin que le soir. Dans ce tems-là elle me fit un récit de sa vie avant que de vouloir entendre ce que j'avois à lui dire. Enfin après m'avoir écouté, elle me renvoia aux deux Arbitres qui avoient été nommez, l'un d'épée, & l'autre de robe. Je fis signer un écrit à Madame la Comtesse de la Suze, par lequel elle

* En 1659. & 1660.

consentoit de se tenir à tout ce que je ferois : mais je ne pus rien obtenir ; l'affaire fut plaidée.

¶ Un Avocat plaidant devant M. de Verdun premier Président, dit quelque chose *extra rem*. M. le premier Président lui dit : Cela est *adiaphore* à la cause.

¶ Un Païïsan étoit fort malade. Deux Chirurgiens voulant éprouver un remede sur lui, dirent, *Probemus*. Le Païïsan croiant qu'ils se moquoient de lui, leur dit : Vous me prenez donc pour un *Bemus* ? Je ne le prendrai point. Et se sauva la vie, qu'il auroit peutêtre perdue en prenant le remede.

Il arriva à peu près la même chose à Muret. Deux Médecins sans le connoître, faisoient consultation dans sa chambre sur sa maladie. Après avoir longtems discouru de choses & d'autres en Latin, ne croiant pas que le malade l'entendît, la conversation tomba enfin sur quelque nouveau remede dont on n'avoit pas encore fait d'épreuve. L'un dit à l'autre : *Faciamus periculum in anima vili*. Alors Muret se levant sur ses genoux, dit : *Vilem animam appellas, pro qua Christus non dedignatus est mori ?* ☞ Du Verdier conte la chose autrement dans sa Prosopographie l. 8. Le passage en est

cité tout au long pag. 315. &c. de l'Anti-Baillet tom. 1.

¶ M. Dacier a commencé la Traduction d'Horace par une faute. Au lieu de traduire *atavis Regibus* par *anciens Rois*, il a traduit par *anciens Seigneurs*. Cependant il est certain qu'Horace & tous les Anciens ont publié que Mécenas descendoit des anciens Rois d'Etrurie. M. Perrault se plaint de ce qu'il a mal parlé de lui, & Messieurs de l'Academie Françoise en général ne sont point contens de ce qu'il a dit des Académiciens dans l'*Art poëtique*, où ils croient qu'il a choqué leur Compagnie.

¶ Feu M. de Beaumanoir de Lavardin Evêque du Mans, aiant voulu prêcher une fois, eu le malheur de demeurer court, de sorte qu'il fut obligé de descendre de Chaire. Quelque tems après il se fit peindre, & Madame de Sablé voiant son portrait, dit : Mon Dieu qu'il lui ressemble, on diroit qu'il prêche.

¶ Ce fut M. Hullon mon parent, qui à mon arrivée à Paris * me mena chez Messieurs du Puy, & chez plusieurs autres personnes de Lettres. Je lui ai don-

* Ménage pag. 136. de ses Remarques sur la vie de Pierre Ayrault parle de ce Hullon.

né le nom de *Berger*. Voici pourquoi. Il avoit le Prieuré de Caſſan qui lui valoit quatorze mille livres de rente, il le réſigna à M. l'Abbé....& ſe réſerva une penſion de ſept mille livres. Peu de tems après il reçut dix-huit mille livres pour l'extinction de cette penſion, & il en acheta des moutons, ce qui me donna lieu de l'appeller le *Berger extravagant*. Il aimoit ſa Servante; & pour lui faire plaiſir, outre tous les autres biens qu'il lui fit, il lui donna ſa vaiſſelle d'argent, où il fit graver le nom de ſon Valet, à qui il l'avoit mariée. Outre le Prieuré de Caſſan, il avoit eu en partage de famille une maiſon de quatre-vingt mille livres dans la rue Hautefeuille. Pour ne voir perſonne, il alla demeurer près Saint Antoine des Champs avec cette Servante qui le nourriſſoit. Il y mourut âgé de ſoixante & dix-ſept ans ou environ.

¶ Jule Céſar aiant débarqué en Afrique, tomba au ſortir du vaiſſeau; & de ce qu'un autre auroit pris pour un mauvais préſage, il en tira au contraire un bon, en diſant: *Te teneo Africa*. Comme ſi au lieu d'une chute, ç'avoit été une priſe de poſſeſſion. *Sueton. in Jul. Caſar. c. 59.*

¶ M. Servien disoit à M. le Maréchal de la Ferté, qu'il se faisoit un plaisir de donner à dîner aux Savans & aux beaux Esprits. M. le Maréchal lui dit: Il ne faut pas qu'un Surintendant donne à dîner; il faut qu'il donne dequoi donner à dîner. M. Servien n'a pas laissé de grands biens en mourant.

¶ M. le Maréchal de Clérambault qui passoit pour un des plus beaux esprits de son tems, n'étoit pas savant; ce qui faisoit dire qu'il gâtoit la Cour. Quoiqu'il bégayât en parlant, il s'énonçoit admirablement bien,& même avec agrément, parce qu'il s'étoit fait un art du défaut qu'il avoit.

¶ M. Martinon Avocat étoit fort noir. Il fit faire son portrait par le Peintre Lagoux d'Angers, & le laissa fort longtems chez ce Peintre sans le retirer. Lagoux lui dit un jour: Monsieur, si vous ne retirez votre portrait, l'Hôte de la tête noir me le demande.

¶ La premiere fois que je vis M. de Balzac,ce fut en l'Eglise de S. Cosme à un Sermon de M.Ogier. M. de Balzac en fut charmé, & me dit que le Théatre étoit trop petit pour un si grand Acteur. Quelques jours après j'allai le voir chez lui, & j'y trouvai plusieurs Savans. M.

Desmarests l'Académicien y vint aussi. On parla de Poësie, & quelqu'un aiant dit que M. Desmarests étoit Poëte, & qu'il excelloit à faire des vers. Je n'aime point les vers, dit M. de Balzac en prenant la parole, à moins qu'ils ne soient bons au souverain degré. J'ai aussi le même goût pour la Prose, répondit M. Desmarests, & je n'en fais point d'estime à moins qu'elle ne soit excellente. La conversation continua, & chacun s'efforça de faire paroître ce qu'il savoit, & de bien parler. Car tout au contraire d'aujourd'hui, on prenoit garde à parler correctement, & à ne point faire de faute dans les entretiens d'assemblées. Enfin tout le monde s'étant retiré, je restai seul avec lui. Alors me prenant par la main : A présent que nous sommes seuls, me dit-il, parlons librement & sans crainte de faire des solécismes. Je remarquai ce mot comme une bonne chose, & j'en fis part à plusieurs personnes. Je le dis au Chevalier de Meré, qui l'a rapporté dans ses lettres comme l'aiant appris de M. de Balzac.

☞ De la maniere dont le Chevalier de Méré s'exprime dans une de ses lettres à Balzac, mort, comme on sait, l'an 1654. il paroît que c'est de Balzac

lui même qu'il tenoit originairement ce mot. Le Chevalier commence ainsi sa lettre qui est la 10[e] du tome I. *Vous voulez, Monsieur, que nos lettres soient aussi libres que nos entretiens, & qu'en nous écrivant nous pensions être encore à discourir de tout ce qui nous venoit dans l'esprit, au bord de votre belle Charante, où nous roulant sur l'herbe, & sur les fleurs, vous étiez d'avis que nous fissions impunément des solécismes.* Qui croiroit que le mot attribué ici à Balzac se trouve dans le coin obscur d'une lettre d'Antonius Codrus Urceus, en ces termes : *O quam dulce est*, dit-il, écrivant à un Baptiste Palmarius, *ad amicum scribere, qui non quærat nodum in scirpo, & apud quem possis interdum solœcizare.* Balzac qui ne connoissoit point ce Codrus, n'a eu sans doute en vûe que ce vers de la sizième Satire de Juvénal, *Solœcismum liceat fecisse marito*, d'où Martial pourroit bien avoir emprunté l'idée de son Epigramme contre Galla, l. XI.

Quæris cur nolim te ducere, Galla? diserta es.
Sæpe solœcismum mentula nostra facit.

C'est-à-dire en paraphrasant un peu.

Gui, sur le déclin de mes jours,
Me propose Anne en mariage

Qu'on dit qui ſait mieux que Bouhours
Les ſecrets de notre langage.
Mais il veut envain me prouver
Que je ne ſaurois mieux trouver :
J'élude aiſément ſes ſophiſmes.
Anne & moi n'aurions pas la paix,
C'eſt une puriſte, & je fais
Souvent au lit des ſolécismes.

¶ Le Latin de M. de Balzac eſt très-pur, néanmoins il me ſemble que le tour en eſt François. Je diſois cela l'autre jour à un homme de grand mérite ; il me répondit qu'il en avoit le même ſentiment ; que cette raiſon le rebutoit ſouvent de lire la proſe Latine & les vers Latins de nos modernes. En effet, lui dis-je, ſi on en excepte quelques-uns des nôtres, comme entre autres M. de Valois, M. Huet, M. Petit, Madame Dacier, & quelques autres, dans les ouvrages de qui l'élégance Romaine va preſque de pair avec l'érudition ; la plûpart des autres ſont pleins de *Gallicismes*, de *Teutonismes*, d'*Anglicismes*, & de tous les autres idiomes Européens. Pour ce qui eſt des étrangers, il y en a quelques-uns que l'on peut fort bien mettre dans l'exception ; & entre autres, M. Cupèr qui eſt à pré-

ſent dans le Conſeil ſouverain des Etats de Hollande, M. Græviu d'Utrecht, M. Carpzovius de Leipſick, M. Fabretti à Rome, le Pere Noris à Florence, M. Spanheim & quelques-autres dont les écrits font honneur à la République des Lettres. ☞ Un Scioppius trouveroit bien à gloſer ſur cet article.

¶ M. de Balzac étoit abondant en penſées, & en faiſoit amas par avance pour les placer en quelques-uns de ſes écrits. Sur quoi je vous dirai une badinerie à ſon égard. Comme nous nous entretenions de ce qui pouvoit rendre heureux, je lui dis : *Sanitas ſanitatum, & omnia ſanitas*. Il me pria de ne point publier cette penſée, parce qu'il vouloit lui donner place en quelque endroit. En effet il s'en eſt ſervi dans quelqu'un de ſes ouvrages *.

Après avoir obligé M. de Girac à écrire en Latin contre les *Lettres de Voiture*, il engagea auſſi M. Coſtar à prendre la défenſe de Voiture, & à écrire contre M. de Girac ; c'étoit pour s'attirer des louan-

* Dans ſa Lettre au P. Vavaſſeur Jéſuite datée du 20. Février 1653. pag. 1408. de l'édit. *in fol.* en ces termes : *Il n'eſt rien de plus vrai que cet oracle, quod mecum olim Romæ communicavit, & ita in mſ. codice legiſſe ſe dicebat Julius Menochius : Sanitas ſanitatum, & omnia ſanitas*. Par où il eſt viſible que ſi Ménage dit ici la verité, Balzac ne l'a pas dite.

ges de l'un & de l'autre côté. Je passois par le Mans pour revenir à Paris dans le tems que la *Défense* fut achevée. M. Costar m'en donna deux exemplaires, l'un pour être envoié à M. de Pinchesne neveu de M. de Voiture, & l'autre à M. Conrart. Il me dit qu'il se soumettroit volontiers à tous les changemens qu'on y voudroit faire, soit qu'on voulût y ajouter ou retrancher. Une des copies fut communiquée à M. de Balzac qui envoia des corrections ; cependant l'ouvrage s'imprima. Et parce que ses corrections arriverent dans le tems que l'impression fut achevée, on lui manda qu'elles étoient venues trop tard ; & le livre parut tel qu'il étoit, dont il eut quelque chagrin. Girac avoit écrit sa Lettre Latine en 1650. Costar sa Défense de Voiture en 1653.

Dans le commencement que M. de Balzac fit paroître ses écrits, tout le monde se déchaîna contre lui. On ne voioit que Libelles dont il ne pouvoit découvrir les Auteurs. Au nom de *Phyllarque**

* Ce Feuillant avoit pour pere Nicolas Goulu Professeur Roial en Grec, & se nommoit *Jean Goulu*, ensuite *Jean de S. François* lorsqu'il fut en Religion, & *Phyllarque* lorsqu'il écrivit contre Balzac, parce qu'il étoit alors Général de sa Congrégation, φύλλων ἀρχός, par allusion de *feuilles* à *Feuillant*.

qui signifie *Prince des feuilles*, il devina que c'étoit un Feuillant qui écrivoit contre lui. M. de Bautru lui disoit un jour qu'il faloit qu'il fût bien atractif d'injures pour s'attirer ainsi tout le monde à dos. Cette guerre ne dura pas longtems, & tous les habiles gens ont été obligez de le reconnoître pour le Restaurateur, ou plûtôt pour l'Auteur de notre langue, telle qu'elle est aujourd'hui. Il parloit beaucoup mieux * qu'il n'écrivoit. Quand tous ceux qui se mêlent de bien parler se seroient assemblez pour former une période, ils n'auroient pas mieux réussi que lui. Ses Lettres à M. Conrart sont plus belles que celles qu'il a écrites à M. Chapelain. Sa dissertation sur l'*Herodes Infanticida* de M. Heinsius, est très-belle. Il y a beaucoup de netteté & d'érudition mise dans un beau jour.

On peut dire aussi qu'il donnoit l'Immortalité à ceux à qui il écrivoit des Lettres; & l'on attendoit ses ouvrages avec une grande impatience. Il m'a dédié son *Barbon*, qui n'est pas le meilleur ouvrage qu'il ait fait, & m'a adressé

* Costar Lettre 50. du tom. 1. dit que Balzac étoit très-inégal dans la conversation. Le portrait qu'il en fait paroit chargé.

trois ou quatre de ses pieces Latines. En reconnoissance, je priai M. Saumaise de prendre sa défense contre ceux qui écrivoient contre lui. Il fut si content de ce que je lui avois procuré un défenseur d'une si haute réputation, qu'il me dit un jour en me remerciant: *Non homini, sed scientiæ deest quod nescivit Salmasius.* On ne peut rien dire de plus spirituel, & en même tems de plus flateur.

M. de Balzac étoit toujours malade ou valétudinaire. Un jour faisant sa Cour à M. le Cardinal de Richelieu en présence de M. de Bautru, ce Ministre lui demanda s'il ne se portoit point mieux. M. de Bautru sans donner le tems à M. de Balzac de parler, dit à M. le Cardinal: Comment pourroit-il se bien porter, il ne parle que de lui-même, & à chaque fois il met le chapeau à la main, cela l'enrhume. Quoique M. de Bautru fût son ami, M. de Balzac ne laissa pas d'être très-mécontent de ce qu'il lui avoit rendu un si mauvais office auprès de M. le Cardinal de Richelieu, dont il esperoit quelque chose.

☞ Costar mieux instruit de la chose, la conte autrement dans une Lettre adressée à Bautru lui-même, & imprimée l'an 1658. sept ans avant la mort de

Bautru

Bautru. C'eſt la 50e du tome I. *M. de Balzac*, lui dit-il, *eſt le ſeul qui me reſte des Triumvirs dont vous avez fait mention. Ce que vous lui mandâtes par l'un de ſes confidens ſur le ſujet de ſes fréquentes fluxions, que vous attribuiez à la mauvaiſe coûtume qu'il avoit de parler toujours de ſoi-même, & de n'en parler jamais, qu'il ne mît la main au chapeau, & qu'il ne ſe tînt découvert, étoit ſans doute une raillerie auſſi cruelle; qu'elle étoit ingénieuſe; & s'il ne mourût point de ce dangereux trait qui le perça de part en part, confeſſez, s'il vous plaît, que les miens qui ne faiſoient que l'effleurer & que le chatouiller, ſont innocens du meurtre dont vous m'accuſez.* Balzac page 402. du 2. tome de ſes œuvres *in fol.* parle des mauvais offices qu'un boufon lui rendit auprès du Cardinal de la Valette, & ce boufon eſt aſſurément Bautru.

¶ M. de Balzac avoit premierement aſpiré à être Evêque. Il ſe retrancha enſuite à devenir Abbé : mais il ne réuſſit à pas un de ſes deſſeins. Il a même écrit dans quelqu'un de ſes ouvrages, qu'il ne ſeroit jamais Abbé, à moins qu'il ne fondât l'Abbaïie.

Quoiqu'il eût des incommoditez preſque continuelles, cela n'empêchoit pas que ſa converſation ne fût très agréa-

ble. Il étoit affable, careſſant. On étoit ravi de le voir ; il portoit ſon cœur ſur ſes lévres ; il embraſſoit & careſſoit avec tendreſſe. C'eſt dommage que ſur la fin de ſa vie il ſe mît ſi fort dans la dévotion, qu'il entra dans un Couvent de Capucins où il vouloit prendre l'habit. Il n'y eſt pourtant pas mort.

¶ Un Avocat de Toulouſe nommé Adam faiſoit les Harangues que devoit prononcer l'Avocat General. . . . . Cet homme tomba dans une grande maladie, pendant laquelle l'Avocat General eut une Harangue à faire, qu'il fit le mieux qu'il put. Comme il la prononçoit, un Conſeiller qui le voioit embarraſſé, diſoit : *Adam, ubi es?*

¶ Nicolas Bourbon de Bar-ſur-Aube étoit petit neveu du Poëte Nicolas Bourbon qui vivoit du tems de François I. Après avoir été Profeſſeur Roial, puis Chanoine de Langres, il ſe fit Pere de l'Oratoire. A cette occaſion il diſoit que pour devenir Pere de l'Oratoire, il n'avoit pas fait un grand changement ; qu'il n'avoit fait que tranſporter ſes manchettes au colet de ſon pourpoint. Il logeoit aux Peres de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, où je l'ai vû. Sa chambre étoit fort petite, & il n'y avoit place

que pour quatre personnes ; de sorte que lorsqu'un cinquiéme venoit, il faloit qu'un de ceux qui étoient dans la chambre sortît pour lui faire place. Lorsqu'on vouloit le prier à dîner, il ne faloit pas le prier le jour d'auparavant, cela l'auroit empêché de dormir ; il faloit le prier ou l'aller prendre le même jour, comme le pratiquoit M. Henri de Mesmes. C'étoit un grand homme sec, qui aimoit le bon vin. C'est ce qui lui faisoit dire, quoiqu'il fût de l'Academie Françoise, que lorsqu'il lisoit des vers françois, il lui sembloit qu'il buvoit de l'eau. Il étoit aussi homme de débauche ; il en a fait souvent avec M. H... & M. R... Son savoir n'étoit pas extrémement vaste : mais il sçavoit parfaitement bien l'Histoire de M. de Thou, les Eloges de M. de Sainte-Marthe, & l'Histoire satirique de l'Université. Le Parlement décréta contre lui * à cause qu'il en avoit mal parlé, & qu'il avoit mal traité plusieurs Conseillers dans un Poëme intitulé *Indignatio Valeriana*. Il demeura caché quelque tems ; mais à la fin il fut pris & mené en prison. Il fut travaillé d'une insomnie continuelle pendant sa vie. Après sa mort M. Guyet lui fit deux Epitaphes

* Menage, Orig. Franç. au mot *Landi*.

dont les vers sont admirables ; il n'y a point de pointe, mais ils ont tout le goût de la bonne antiquité. En voilà une.

Pervigilis tandem laxatus carcere vitæ,
Borbonius Campos cessit ad Elysios.
Illic populea stertit securus in umbra,
Posthabitis Vatum lusibus atque jocis.
Vos Orpheu, Musæ, viro ne rumpite somnum,
Hunc oculis nunquam viderat ante suis.

Voici l'autre.

Traxit in angusta qui tot quinquennia cella
Pervigil infirmo corpore Borbonius,
Extremum media gustans in morte soporem:
O bene! ait; Tandem dormio; vita, vale.

Le Pere Bourbon avoit le sceptre poétique de son tems ; de lui il a passé à Madelenet. Depuis Madelenet, M. du Périer & M. de Santeuil se le disputoient. Le Pere Commire semble me le vouloir donner dans la piece qu'il a intitulée *Somnium* : l'un & l'autre en murmuroient. Pour les appaiser je fis ces quatre vers.

Sacro in vertice qui Chorus sedebat
Vatum, ultrò mihi detulisse primas

Dixit Commirius; quid invidetis
Santoli, Pererique? somniabat.

¶ M. Cospean Evêque de Lisieux disoit: La goute est comme les enfans des grands Seigneurs, on ne la batise que tard. ☞ Tiré de Coltar page 325 de ses Entretiens avec Voiture. On dit aussi communément que les gouteux sont longtems martyrs avant que d'être confesseurs.

¶ M. l'Evêque de... allant un jour dire adieu à Madame la Comtesse de V... qu'il aimoit, lui témoigna le chagrin qu'il avoit de s'éloigner d'elle, quoique ce ne fût que pour peu de tems. Après un grand nombre d'honnêtetez réciproques, M. l'Evêque de... se leva pour s'en aller, & la Comtesse en le reconduisant lui dit: Au reste, Monsieur, faites votre voyage le plus court que vous pourrez, & souvenez-vous qu'une Maîtresse est un Bénéfice qui oblige à résidence.

¶ M. T.... n'osoit dire cet axiome d'Horace tout entier:

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu.

Il croioit que *testa diu* étoit jurer.

¶ Madame de Bergi ne trouvant plus

de Messes un Dimanche aux Quinze-vingts à une heure, dit à son laquais : Allez donc me faire écrire.

¶ Il n'y a que deux Dialectes dans la Langue Greque, l'Attique & l'Eolique. L'Attique est la contraction de l'Ionique ; & l'Eolique, du Dorique : & la contraction n'est pas une raison pour faire un Dialecte différent. Il n'y a point de Dialecte commun, ni de Langue commune.

¶ Sur ce que M. de Ris, premier Président de Rouen, étoit fort attaché à la Cour ; & M. de Gremonville, second Président, fort attaché au Parlement : ce dernier disoit : M. de Ris est premier Président de la Cour ; & moi, je le suis du Parlement.

¶ On disoit que le cœur de François Premier étoit à Rambouillet ; quelqu'un dit : Il y est donc lui-même tout entier, car il étoit tout cœur.

¶ Constantin Hughens de Zuitlichem, pere de M. Hughens Inventeur de la Pendule, étoit un petit homme. Il n'y a de bon dans le livre de ses Poësies que ce Distique * qu'il fit sur la mort de

* Il se trouve l. 2. de ses Epig. pag. 180. de l'édit. de la Haie 1655, & fait la fin d'une Epigramme de huit vers, dont les six premiers ne valent rien.

M. de Thou, qui périt pour n'avoir pas voulu trahir son ami M. de Cinqmars, en révelant la conspiration qu'il faisoit contre M. le Cardinal de Richelieu.

O legum subtile nefas, quibus inter amicos;
Nolle fidem frustra prodere, proditio est.

Un jour étant en carosse avec Madame de la Fayette, & s'entretenant de la Poésie, il disoit qu'il faloit introduire les vers mesurez dans la Poésie Françoise. Dans le même entretien ayant demandé à Madame de la Fayette ce que c'étoit qu'un *Iambe*, il fut extrémement surpris de la réponse qu'elle lui fit, que c'étoit le contraire d'un *Trochée*. On approuva fort ses démarches touchant l'accommodement qui se fit à l'occasion du démêlé de notre Ambassadeur en Angleterre avec l'Ambassadeur d'Espagne, qui vouloit avoir la presséance. M. Hughens ne l'avoit pu croire, jusqu'à ce que le Roi d'Espagne envoia le Marquis de la Fuente pour déclarer au Roi qu'il ne prétendoit pas que ses Ambassadeurs concourussent avec les siens pour la presséance. Là dessus l'Ambassadeur de Hollande qui étoit alors à Paris, dit : Je savois bien que les Princes Catholiques envoioient des Ambassadeurs d'Obédience au Pape,

mais je n'avois pas encore vû qu'un Prince envoiât des Ambassades d'Obédience à un autre.

¶ Dans le Testament que l'on trouva après la mort de M. de la Riviere Evêque de Langres, il avoit mis dans un article : Je ne laisse rien à mon Maître-d'Hôtel, parce qu'il y à dix-huit ans qu'il est à mon service ; & dans un autre : Je legue cent écus à celui qui fera mon Epitaphe. On lui fit ces deux-ci.

Monsieur de Langre est mort Testateur holographe,
Et vous me promettez, si j'en fais l'Epitaphe,
Les cent écus par lui léguez à cet effet.
Parbleu l'argent est bon dans le siecle où nous sommes ;
Comptez toujours : Cy gist le plus méchant des hommes.
Payez, le voilà fait.

☞ On doit écrire *Langres*, & faire *Epitaphe* du féminin. Celle-ci n'est donc pas correcte. La suivante méritoit mieux les cent écus.

Cy gist un très-grand personage,
Qui fut d'un illustre lignage,
Qui posseda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort sage.

Je n'en dirai pas davantage,
C'est trop mentir pour cent écus.

Il mourut en 1670. Son vrai nom étoit *Louis Barbier*. C'est de lui que doivent être entendus ces deux vers de la Sat. 1. de Boileau.

Et que le sort burlesque en ce siecle de fer,
D'un Pédant quand il veut, sait faire un Duc & Pair.

¶ Dans un village de Poitou une femme après une grosse maladie tomba en léthargie : son mari & ceux qui étoient autour d'elle la crurent morte. Ils l'envelopperent seulement d'un linge selon la coutume des pauvres gens du payis, & la firent porter en terre. En allant à l'Eglise, celui qui la portoit passa si près d'un buisson, que les épines l'ayant piquée, elle revint de sa léthargie. Quatorze ans après elle mourut tout de bon, au moins le crut-on ainsi. Comme on la portoit en terre, & que l'on approchoit d'un buisson, le mari se mit à crier deux ou trois fois : N'approchez point des haies.

¶ J'ai été obligé de publier le tems de ma naissance à l'âge de soixante & dix-huit ans, pour faire savoir que j'étois plus

jeune que l'on ne disoit [a]. Mon Neveu, qui depuis peu est venu d'Angers, m'a apporté l'extrait d'un Journal où mon pere l'avoit écrit de sa propre main. Je suis né le 15 du mois d'Aoust 1613. J'ai plaidé à Angers en 1632. Je vins à Paris la même année, & me fis recevoir Avocat au Parlement.

¶ M. Quinaut étoit valet de M. Tristan. M. de Montausier disoit qu'en mourant il lui avoit laissé son esprit de Poëte; qu'il auroit bien voulu lui laisser son manteau, mais qu'il n'en avoit point. Sur quoi M. Montmor fit cette Epigramme, que M. de Furetiere a raportée dans son troisiéme Factum, sans dire de qui elle est.

Elie, ainsi qu'il est écrit,
De son manteau joint à son double esprit,
Récompensa son serviteur fidele [b].
Tristan eut suivi ce modele;
Mais Tristan qu'on mit au tombeau,
Plus pauvre que n'est un Prophete.

[a] M. Ménage disoit cela par raport à la page 263 du 1. volume de son Anti-Baillet, où pour prouver qu'il n'étoit pas né vers la fin du regne de Henri IV. comme l'avoit écrit Baillet, il se dit né le 23 d'Aoust 1613. Ainsi l'Anti-Baillet ayant été imprimé l'an 1690, M. Ménage avoit raison de dire qu'il avoit alors 28 ans. Sa méprise n'étoit que d'avoir marqué le 23, d'Aoust au lieu du 15, pour le jour de sa naissance.

[b] 4. Reg. 2. 13.

En laiſſant à Quinaut ſon eſprit de Poëte,
Ne put lui laiſſer de manteau.

¶ Il me faudroit ſix mois pour faire une préface à mes *Origines de la Langue Françoiſe*. Pour montrer l'excellence des Etymologies, je la commencerois en remarquant que le mot d'*Etymologie* ſignifie *diſcours véritable*. Je releverois enſuite ſon antiquité, en faiſant voir que Platon a fait un livre d'Etymologies ; que pluſieurs Auteurs célebres l'ont imité, &c.

¶ M. Ménage depuis la premiere édition de ſes Origines en 1650, juſqu'à la ſeconde en 1694, a eu 44 ans entiers pour faire cette préface ſans qu'il l'ait faite. Il a eu la même négligence pour ſon Diogene Laërce.

¶ Quand Diogene voioit la fin d'un diſcours ennuyeux : Courage, diſoit-il, je vois terre ; γῆν ὁρῶ. On peut dire la même choſe lorſqu'on eſt à la fin d'un mauvais livre.

¶ Il y avoit chez les Athéniens cinq Juges établis pour juger de la bonté des piéces de Théatre, & ſi elles méritoient d'être repréſentées en public. Ce qui donna lieu au proverbe ἐν πέντε κριτῶν γούνασι κεῖται, par une eſpece de parodie d'un vers familier à Homere, ἀλλ' ἤτοι μὲν ταῦτα

θεῶν ἐν γούνασι κεῖται. C'étoit l'usage, dans le culte qu'on rendoit aux Dieux, d'attacher aux genoux de leurs statues les vœux qu'on leur faisoit, pour en obtenir des graces, ou pour les en remercier. On enduisoit quelquefois de cire la statue entiere, quelquefois la base simplement, ou les genoux, pour y graver ses vœux. Quoi qu'il en soit, le mot ἐν πέντε κειτῶν &c. fait assez voir que ce qui dépendoit de la décision de ces Juges étoit regardé comme dépendant de la volonté des Dieux. La note du Jesuite André Schott sur la 3e centurie des proverbes de Zenobe n. 64. épuise en petit presque tout ce qui se peut dire là dessus. J'ajouterai seulement que le nombre de ces Juges, même parmi les Athéniens, n'étoit pas toujours fixé à cinq. Cimon, comme Plutarque le raporte en sa vie, voulut qu'il y en eût dix en ce combat mémorable de Poëtes, où Sophocle remporta la victoire sur Eschile même. Ce combat s'appelloit Διονυσιακὸς ἀγών. Aristote l. 3. de sa Rhétorique chap. 15. dit que le nommé Hygienon aiant intenté un procès criminel à Euripide sur ce vers de son Hippolyte,

Ἡ γλῶσσ' ὀμώμοχ', ἡ δὲ φρὴν ἀνώμοτος,

prétendant qu'il contenoit une leçon d'impiété & de parjure; Euripide se défendit.

en disant que son accusateur avoit tort de le citer pardevant d'autres Juges que ceux des Jeux Bachiques, Διονυσιακοῦ ἀγῶνος κριταῖς, ses Juges naturels, pardevant lesquels il avoit déja répondu, & offroit encore de répondre sur ce fait. Il faudroit qu'il y eût de semblables Juges à Paris, & qu'il y eût défense de sifler les pièces que l'on y joueroit, quand une fois elles auroient eu leur approbation.

☞ Quoique les vers grecs de Joseph Scaliger aient passé en general pour excellens, & qu'en particulier les Epigrammes choisies, qu'il a traduites du Latin de Martial, semblent ne ceder en rien, soit pour la beauté de la diction, soit pour le tour du vers, à tout ce que l'Anthologie a de meilleur, je vais pourtant faire voir que dans ces mêmes Epigrammes tant vantées par Casaubon & par Scrivérius, qui en ont procuré les éditions, il se trouve de grosses fautes de quantité, des barbarismes, des solécismes, & d'autres méprises, dont Scaliger lui-même, & les deux éditeurs de son *Florilegium Martialis*, s'ils étoient tous trois en vie, ne pourroient disconvenir. Je n'aurai pour cela qu'à suivre l'ordre des Epigrammes, tel qu'il est dans l'édition de Leyde *in douze* 1615, le chiffre marquera la page.

Les mots grecs qui suivront, marqueront le commencement de l'Epigramme.

5. Χλοῦνις ὑποδμηθεὶς.

Scaliger commence par un barbarisme. Χλούνης est le mot dont Homere & Hésiode ont usé par maniere d'épithéte en parlant d'un sanglier. Non-seulement ils n'ont point dit χλοῦνις, qui est inconnu à toute la Grece, ils n'ont pas même dit χλούνης, sans y ajouter le substantif σῦς. Ainsi Scaliger a fait ici deux fautes, l'une d'avoir employé χλοῦνις au lieu de χλούνης, l'autre d'avoir omis ὗς ou σῦς. Pour les éviter toutes deux, il n'avoit qu'à mettre κάπρος ὑποδμηθεὶς qui s'offroit naturellement à lui. En croiant bien raffiner avec son χλοῦνις, il a tout gâté.

5. Οἴην εὐεκοπίην.

Αὐχένι μὲν κῦφη. Qui ne voit qu'Αὐχὴν étant masculin, il faloit κῦφῳ?

6. Οὐ τόσσαι.

Οὐδὲ χλιδῆς ἀεθμοῦν ἴσχυος πλῆθος εἶης. Il fait brève la pénultiéme d'ἴσχυος, qui est longue.

7. Ἁρμοστήν.

Ἀφροσύνην n'est pas Grec.

7. Θηρηκόμοι.

Προσφύγιον n'est pas Grec.

8. Τίπτε, Σχέτλιε λαγώς.

Αἵματος ἐ λιτοῦ γλίχεται ἤδη γόνυς. Il fait longue la premiere de γλίχεται, qui est brève.

9. Τὴν ζεύγλην.

Θύμῳ τλήμονι μαςίγων ἀκοῦσαι. C'est un Hendécasyllabe, où il fait brève la pénultiéme de μαςίγων, qui est longue.

9. Παῖδα δικέρων.

Κεραεῖς. Comme d'ὑγρεῖς on ne fait pas

ὑράνιος, on ne doit pas non plus de κοίρανος faire κοιράνιος. Il n'y en a pas du moins d'exemple. Il n'y en a pas même de κοιράνος, que par cette raison je ne voudrois pas employer, quoique d'ὑρανὸς on ait fait ὑράνιος: parceque dans les langues mortes, c'est une maxime qu'il n'est pas permis de former des mots, mais seulement d'user de ceux qui sont déja formez.

10. Μαστύλυ.

Μαστύλυ λῖς εὖχος ὄρυς, πόσις, ἀργιπόχυ τε.

Ῥοίμης. La conjonction τὲ est mal placée.

Là même. ἢ κρειὸς Ἕλλας. Il fait brève la premiere de κρειὸς, qui est longue.

11. Ῥρὸξ κερόεσσα.

Ῥερσῖκης. Comment diroit-on ῥερσῖκης, puisqu'on ne dit ni ῥερσικέτης ni ῥερσικέτις?

11. Ἡρ' αἰσπαγγίελτυς.

Χορτπαγής. Je lui passe ce mot ingénieusement composé.

12. Μέσφα κυλινδάπαι.

Κάδδα ἀεργηλὴ νῦν αἰχμήεσσα σιγύνη. Il faloit écrire σιγύννη, autrement la pénultiéme sera brève. Ζιγύνη est la même chose que σιβύνη. Ennius a dit *Sibyna* au pluriel en ce vers :

Illyrici restant sicis, Sibynisque fodentes.

ou comme Vossius le pere lit, *fodantes*. Les Grecs ont aussi dit, ὁ σίγυνος, τὸ σίγυνον, & en vers σίγυννος & σίγυννον, même σίγυμνον. Il faut dans Hésychius lire σίγυννοι au lieu de σίγυνοι.

14. Ὡς δηθὰ λάτρειν.

Θαῦμα, καὶ ἁρπάσσας ἔξαγεν ἄνδρα πυρός. Il fait longue la pénultiéme d'ἁρπάσας qui est brève. Il devoit dire ἁρπάξας.

15. Πασιφάλω.

Δέργμητα ne s'est jamais dit.

17. Νηρεΐδων.

Ἐν γὰρ εἶχε τριαιν' ἀγκύρα τ' ἀγκυλοχηλής. Il faloit accentuer ἀγκύρα, parce que la derniere en est breve, & écrire τε tout au long.

18. Ὡς ἅλιον.

Ἰσαλκής. Je le lui passe.

19. Οὖρος Ἄρης.

Τοῦ Νεμέης δμηθέντος ἐν ἀγκοίνῃσι λέοντος. Il y a *in valle* dans le Latin. Ἄγκος, c'est une vallée; mais le mot ἀγκοίνη, plus usité au pluriel ἀγκοῖναι, les bras, ne revient pas bien à l'idée *de vallis*.

19. Ἀλκείδῃ.

Κᾶκος. Ce mot propre reçoit un aigu à la pénultiéme, & non pas un circonflexe. Eustathius l'écrit ainsi sur le 591 vers du premier livre de l'Iliade.

22. Ἡλιάδων.

Ἔχις. Après avoir dit ἔχις au premier vers, il ne faloit pas, ce semble, dire ἔχιδνα au dernier. Ἔχις est le mâle de la vipere, ἔχιδνα la femelle. L'un ne doit pas être le synonyme de l'autre, non plus qu'un taureau d'une vache, ou qu'un cheval d'une jument..

24. Ἐν ὀρνιθείοις.

La seconde syllabe dans Ὀρνίθειον étant longue, le Poëte n'a pas dû la faire brève. Le prétendu Phocydide & quelques Poëtes du bas siecle qui ont fait un dactyile d'ὄρνιθι & d'ὄρνιχες ne doivent pas être suivis.

24. Εἰ χοίνιξ.

Καπιθιδίας. Comme on dit ὁ καὶ ἡ καπιθίδιος, il auroit été plus élégant de dire καπιθιδίους.

25. Ἀβληχρᾶς.

Κυβίλης. C'est apparemment une faute d'impression, Κυβίλης pour Κνίδης.

26. Τεῖγλα συνασσίκλῳ.

Il fait brève la derniere de τεῖγλα, qui est longue.

26. Ἡ Σικελοῖς.

Il fait brève la premiere de μύραινα, qui est longue.

27. Εἰ καὶ ἀκανθοφόρον.

Ὄστρακοι ἔνδυς ἴμοι. Il fait brève la derniere d'ἔνδυς qui est longue.

28. Εἴματα.

ἠδ' ἀρκᾶ τῖσδιο'. Il faloit ἠδ' ἀρκᾶ τῖσδιο', ou bien ἠδὲ ἀρκᾶ σοι τιδ'.

28. Σοὶ τρυφερὴν.

Ἀκύλῳ ἐν στάλοις. Il fait longue la premiere d'ἄκυλον, qui est brève.

29. Κάπρῳ ἰδύς.

Ἐλάφου κέρας ἀμυντήριόν ἐστι. Il fait longue la premiere d'ἀμυντήριον, qui est brève.

32. Οὐκ μὴ ἴσμεν.

Σκλήρυντρον. Mot forgé par Scaliger.

32. Χρυσοχρῶς.

Ἰάιν. Ce mot en grec ne peut être de deux syllabes.

32. Τῶν καρύων.

Ἀλλὰ θαμὰ γλυτῶν παιδία νεοφίτων. Cela s'appelle parler Latin en Grec. *Auferre nates pueris*, c'est leur écorcher le derriere à force de les fouetter. Mais cette façon de parler est entiérement étrangere aux Grecs. Il pouvoit dire: Ἀλλά θαμὰ γλυτῶν παισὶν ἀφῆλε δέρας.

35. Γινόμενον.

Ἐνὶ Νωμεντανοῖσι. Il faut Νωμεντανοῖσι, autrement il y auroit trop d'une syllabe dans le vers.

36. Βυλομένω.

ἦλθε φύραμα βοτῶν. Il fait brève la premiere de φύραμα, qui est longue.

36. Πύριφθον.

Πύριφθον. Il fait longue la premiere de ce mot qui est brève. Πύριφθον vient de πῦρ & d'ἵψω. C'est proprement la *ricotta* d'Italie, *lac coctum*, car πύριφθον suppose le substantif γάλα. Les Gloses : *colustra*, πύριφθον.

39. Ζεύς ποτε.

σπασαὶς. Il faut ζωάσας, autrement la pénultiéme, qui doit être ici longue, sera brève.

41. Ἡ τρίβος.

Τῦ κινδύνυ 'ϐτὶν ὄναξ. Il fait brève la pénultiéme de κινδύνυ qui est longue, quoiqu'Ausone en ait usé autrement, mais mal, dans l'Epigramme où il se joue sur le nom d'Ακίνδυνος.

45. Σκηνῆς ἀγλαΐη.

Καινὸς ἐγὼ σὸς ἔρως, ξεῖνε, αὐς εἰμὶ χερσί. Ce ξεῖνε n'est pas de Martial, qui en la personne de Latinus doit adresser naturellement la parole, non pas à des Etrangers, mais aux Romains spectateurs ordinaires de ce fameux Bâteleur.

46. Σκόρπιος ἐγώ.

Βάσκανος ὢν τρεῖς ἔτεσιν ἐπ' ἐννέα πότμος ἀναρπᾶν. Il me paroît que τρὶς ἔτεσιν ἐπ' ἐννέα signifie *trois années pardessus neuf*; ce qui ne reviendroit qu'à douze ; au lieu que Martial dit clairement que Scorpius mourut âgé de trois fois neuf ans, *raptus trieteride nona*, & par consequent dans la vingt-septiéme année de son âge, ce qu'il étoit aisé d'exprimer ainsi : Ὤν φθονέων ἐν ἔτεσι τρεῖς ἐννέα, &c.

46. Ὅστις Φλαμινίνου.

Τείϐας. Il fait brève au présent la pénultiéme du verbe τείϐας, qui est constamment longue.

52. Τὸν Δία χιλιάδας.

Α'νίφιλοι. Lisez ἀνεφίλος.

53. Τόσσον σοι, Καῖσαρ.

Σοὶ πηγῶ. Le Pere Labbe sur une autorité tirée du 160 vers du 23 livre de l'Iliade prétend que la premiere de πηγὸς doit être toujours brève. Elle est pourtant ici longue à l'imitation de ce vers de Crinagoras, chap. 5. liv. 1. de l'Anthologie.

Κτείνας δ' ὅς σφ' ἐκόμιζεν, ἴοις αἰγιγώσαισι πηγοῖς.

54. Ω῾ δρυὸς αἰπάσας.

συχχασάμϑμι. Lisez συχχαστάμϑμι.

55. Ο῾πη Σάλων.

Φιληθεὶς. Il fait ici longue la premiere de φιληθεὶς qui est toujours brève, quoique celle de φίλος, ordinairement & réguliérement brève, se trouve quelquefois, mais rarement & contre l'usage, longue.

55. Εὖτ' αὖ Υ῾περβόρεον.

Ι῎σχυσε. J'ai déja remarqué plus haut qu'il fait brève la pénultiéme d'ἴσχυσε, qui est longue.

59. Καὶ ἡ ἔρως.

Μηδ' ἐρύκοντος ὅμως. Il fait brève la seconde d'ἐρύκοντος, qui est longue.

59. Ζοί τόδ' ὑπὲρ.

Κυρῦ τὴν εὐχὴν, *fac rata vota*. L'imperatif de κυρόω doit avoir un aigu sur la pénultiéme κύρυ, & non pas un circonflexe sur la derniere κυρῦ.

61. Ηʹ σπυλεῶν.

Σφακτικὸν est inusité.

61. Φεῖδεο.

γλιχομένης. J'ai remarqué plus haut que la premiere de γλίχομαι est toujours brève.

62. Ἀχιλλεῦ ἀριστόγαμος.

Εἰσδὺς ἐγώ. Il fait brève la derniere d'εἰσδὺς, qui est longue.

66. Δωδεκάκεντρος.

Ce mot est mal formé. De δώδεκα en effet & de κεντέω le composé doit être ou δωδεκακέντητος, ou δωδεκάκεστος.

66. Χότλον τὺς δολεροῖν.

Κότλον. Comme il s'agit d'un jeu tel que celui de nos dames ou de nos échets, le mot ψῆφον, d'ailleurs plus élégant, auroit été ici plus propre. Κότλος, qui est pour le jeu de dez, est un terme bas Grec tiré du Latin *quotus*, parce que les points se comptent aux dez.

66. Εἴ σε κνισμὸς ἵκοιτ.

Γαργαλιαῖς, mot inusité.

69. Ταῦθ' ἥρπασ' Ἀντιπαίν.

ἥρπασ'. Lisez ἥρπαξ', autrement la pénultiéme qui doit être ici longue, sera brève.

70. Ὄφρα τὸ πηλῶδες.

Μυρσοβρεχῆ. Il fait longue la premiere de μυρσοβρεχῆ qui est brève. Et il ne faut pas dire que c'est par nécessité, car rien n'étoit plus aisé que de mettre τὴν λιπαρὴν.

72. Ἀυσταλέος.

Ἀυσταλέος λιτὴν αἱ χνοῦς ἐθῆκε ῥυπαίνοι. Toutes les éditions que j'ai vûes ont χνοῦς qui ne signifie pas poussiere, mais *duvet*, *bourre* &c. Scaliger avoit écrit χοῦς, & c'est comme il faut lire.

72. Στρῶμαθ' ὑπόζωσον.

Θηρευτά. Il fait longue la derniere de θηρευτὰ qui est brève.

72. Ζῶμα σεληνῶδες.

Καμάραμα n'est pas un mot grec.

75. Ὄφρα δὴ στίλβοι.

Δάκτυλ' ἐρᾶς ἔτος σῶον ἀπέδυσε κύλιξ. Il faloit

αὕτη, & non pas οὗτος, puisque κύλιξ est du féminin.

76. Τὰ φιλὰ χειμεριναῖς.

Il fait brève la premiere de φιλὰ, qui est longue.

76. Ἀλώσαι.

Τέμωσι. Il fait longue la pénultiéme de τρίμωσι, qui est brève.

79. Θλιβομένων.

Λῆμα. Il en fait longue la pénultiéme, qui est brève.

81. Εἰναλίη.

ἀχθόλυτοι. Il en fait longue la pénultiéme qui est brève.

82. Αἱ χαρυκῶαι.

Il fait longues les deux premieres de χαρυκῶαι, qui sont brèves. Sur quoi j'avertirai que dans le vers qu'Athénée l. 4. c. 16. cite de Timon, il faut lire χαρύκκη, comme l'écrit Hesychius.

Je finis cette critique par une traduction que Scaliger a omise. C'est du distique intitulé, *Puella Gaditana*, qui est le 203^e du 14. livre de Martial:

Tam tremulum, &c.

Σχῆν κινυμένην σκιρτῶσαν θ' ἡδύ μιν αὐτὸς
Δώσει Ἰ'κπόλυτος χειροτελὴς γένετο.

Il étoit très-difficile d'exprimer nettement toute la force du distique latin. Aussi suis-je persuadé que c'est la seule difficulté du tour qui a ici arrêté Scaliger, plûtôt que l'obscénité. Quoiqu'il fût homme de bonnes mœurs, car il ne faut pas croire ce qu'a écrit de lui le calomniateur Scioppius, il n'étoit pas scrupuleux; témoin sa traduction grecque des

LE MAITRE ET SES ESCLAVES.

Au tems jadis fut un Marchand Romain,
Homme naïf, qui sur la Mer Egée
Surpris un jour d'un ouragan soudain,
Faillit à voir sa barque submergée.
Dans ce péril, à tout événement,
Il voulut faire un mot de testament;
Et comme alors effrayez de l'orage,
Autour de lui ses Esclaves trembloient,
Levoient au ciel les mains, se désoloient;
Pour les remettre: Amis, dit-il, courage,
Malgré le vent contre nous irrité,
Rassurez-vous avant notre naufrage,
Je vous promets à tous la liberté.

☞ Le docte & laborieux Jean Albert Fabrice a presque épuisé dans sa Bibliotheque Latine de l'édition de Hambourg 1708, tout ce qui se peut dire touchant le vrai & le faux Cornelius Gallus. Il n'est pas surprenant qu'un homme qui avoit aussi peu de goût que Jule Scaliger, ait cru que les six Elégies publiées sous le nom de Cornelius Gallus, étoient véritablement de cet ancien Poëte, hors celle qui s'adresse à une certaine Aquilina: Mais que le P. Rapin Jésuite, homme qui avoit du goût, Poëte

Poëte Latin de profession, & même bon Poëte, ait dans un siecle aussi éclairé que celui auquel il écrivoit, pris toutes ces Elégies sans exception pour un ouvrage de Cornelius Gallus; qu'il y ait trouvé une grande pureté de style, une grande délicatesse, un beau tour de vers; c'est ce qui surprend: & ce qui doit plus surprendre encore, c'est qu'averti publiquement de sa faute par le Pere Vavasseur son confrere, il ne l'ait pas corrigée, comme il en a corrigé d'autres sur les avis du même Critique. Personne aujourd'hui n'ignore que les poësies attribuées à Gallus sont * d'un Ecrivain demi-barbare appellé Maximien. C'est le nom que lui donnent les manuscrits. Goldast dans son édition des *Catalecta Ovidii*, fondé sur ce vers de la troisiéme Elégie,

Solus Boethi fers miseratus opem.

Et sur cette inscription: *THEODORICUS REX MAXIMIANO V. ILL. ET ANDREÆ V. SENATORI*, présume que ce Maximien contemporain de Boëce n'est autre que l'Auteur des Elegies. Saumaise page 131. de la 1e édit. de ses Commentaires sur l'Histoire Auguste, est de même opinion. Mais outre que les exemplaires varient sur le mot *Boethi*, la plûpart ayant *Bobeti*, il n'y a

nulle apparence qu'un aussi habile homme, aussi sage, &, puisqu'il s'agit ici de poésie, aussi bon Poëte que Boëce, ait jamais pu avoir de liaison avec un misérable faiseur de vers, ignorant & fat au point que l'étoit celui-là. L'inscription prétendue qu'allegue Goldast, n'est purement & simplement que l'adresse de la vingt-uniéme lettre de Théodoric dans le premier livre de Cassiodore. C'est ce que, dans une Epitre à Daumius, a fort bien observé Reinésius, qui néanmoins s'est trompé, en ce que, contre toute sorte de vraisemblance, il a pris un Maximien Abbé, depuis Evêque de Syracuse, ami du Pape Grégoire le Grand, pour le Poëte Maximien. Il est difficile de marquer l'époque précise de cet Auteur. J'inclinerois à la croire postérieure de quelques années au dixiéme, & peut-être à l'onziéme siecle. Ce qui me le persuade, est qu'avant l'an 1240 je ne trouve nulle mention de cet Ecrivain. Le premier que je sache qui en ait parlé, est le Grammairien Alexandre de Ville Dieu, qui indigné qu'en ce tems-là un Auteur si impertinent fût expliqué dans les Ecoles, entreprît, quoique plus impertinent lui-même mille fois, de composer une grammaire en vers Léonins,

intitulée Doctrinal, pour l'instruction de la jeunesse. En voici les premiers vers.

Scribere clericulis paro Doctrinale novellis,
Pluraque Doctorum sociabo scripta meorum,
Jamque legent pueri pro nugis Maximiani.

Et un peu après :

Quamvis hac non sit doctrina satis generalis,
Proderit ipsa tamen plus nugis Maximiani.

Il parvint à ce qu'il souhaitoit. Les Régens cesserent d'enseigner Maximien à leurs Ecoliers. Mais à quelque tems de là les beaux Esprits & les Savans, tels qu'il pouvoit y en avoir alors, les Compilateurs sur tout, en firent leur étude domestique. Un Augustin nommé Jâques le Grand, Auteur du *Sophologium*, enrichit son livre des sentences de ce Poëte. Albert d'Eyb en donna des extraits dans sa Marguerite Poétique. Peu de tems même après l'invention de l'Imprimerie, on fit diverses éditions des six Elégies, à la tête desquelles fut toujours mis le nom de Maximien. On en voit à la Bibliothèque Mazarine un exemplaire Gothique *in* 4. dont le titre est d'une naïveté trop divertissante pour ne le pas représenter ici tout au long. Le voici

nulle apparence qu'un aussi habile hom-
me, aussi sage, &, puisqu'il s'agit ici
poésie, aussi bon Poëte que Boëce,
jamais pu avoir de liaison avec un mi-
sérable faiseur de vers, ignorant & fa
au point que l'étoit celui-là. L'inscrip-
tion prétendue qu'allegue Goldast, n'e
purement & simplement que l'adre
de la vingt-uniéme lettre de Théodo
dans le premier livre de Cassiodore. C'
ce que, dans une Epitre à Daumius, a f
bien observé Reinésius, qui néanmo
s'est trompé, en ce que, contre to
sorte de vraisemblance, il a pris un
ximien Abbé, depuis Evêque de Sy
cuse, ami du Pape Grégoire le Gr
pour le Poëte Maximien. Il est di
de marquer l'époque précise de ce
teur. J'inclinerois à la croire posté
de quelques années au dixiéme, &
être à l'onziéme siecle.
persuade, est qu'a
trouve nulle m
Le premier re.
é, est le
le Die

bien que l'avertiſſement, m'a bien la mine d'être de Pompone Gauric lui-même.

Si quis ſenſus ineſt, ſi qua eſt mens ulla ſepultis,
Pomponi, pietas hæc tua grata ſatis.
Qui ſparſos cineres proprio componis acervo;
Qui titulum proprio reſtituis tumulo.
Ipſe tuo tandem Gallus nunc munere gaudet
Se penitus dextra non cecidiſſe ſua.

Tout cela n'empêcha point les connoiſſeurs de s'appercevoir de l'impoſture. Pietro Riccio, plus connu par ſon nom Latin *Petrus Crinitus*, fut des premiers à s'inſcrire en faux contre cette édition. *Leguntur*, dit-il chap. 42 de ſon ouvrage des Poëtes Latins, publié en 1505. *ætate noſtra Elegiarum libri ſub nomine Cornelii Galli, qua in re facile eſt imponere imperitis hominibus. Qui autem paulò diligentiùs antiquitatem obſervarunt, nihil minus cenſebunt, quàm ut hæc referenda ſint ad Poëtam Gallum.* Paroles que je tranſcris d'autant plus volontiers, qu'elles ſervent à faire voir combien précipitamment & injuſtement Yvo Villiomarus, c'eſt-à dire Joſeph Scaliger, l'accuſe d'avoir le premier voulu faire paſſer Maximien pour Cornelius Gallus.

Sed Crinitus tuus, dit-il page 22. de ses *Animadversa* contre Robert Titius, *de Maximiano Cornelium Gallum fecit.* Ce qui l'a trompé, est qu'il a cru que la vie de Gallus imprimée au devant des Elégies de Maximien, étoit de Crinitus, au lieu qu'elle est de Gauric. Gerard Vossius, page 25. *de Poëtis Latinis*, a suivi cette bévûe de Scaliger, sur laquelle Baillet, article 1147. de ses Jugemens des Savans, a solennellement enchéri, lorsqu'il s'est imaginé que ce passage de Lilius Gyraldus Dialog. 4. *de Poëtarum hist.* regardoit principalement Crinitus. *Miratus sum quorumdam imprudentiam, ne dicam amentiam, qui tralatitios quosdam & ementitos versus sub Galli poëtæ nomine ediderunt, cùm in iis neque phrasis nec tempus Gallo conveniant &c.* Comment Gyraldus y auroit-il eu en vûe Crinitus, puisque ce dernier rejettoit absolument tout ce qui avoit paru de son tems sous le nom de Cornelius Gallus? En quoi il marquoit plus de délicatesse que Gyraldus, qui des six Elégies en exceptoit au moins une ou deux de sa censure. Jean Albert Fabrice croit que cette indulgence de Gyraldus étoit peutêtre pour cette Elégie, qui commence,

Non fuit Arsacidum tanti expugnare Seleucem;

imprimée séparément à Florence avec trois Epigrammes d'un prétendu Asinius Cornelius Gallus, par les soins d'Alde Manuce fils de Paul. Mais Gyraldus étant mort dès 1552, trente-huit ans avant l'impression & de l'Elégie & des Epigrammes; cette conjecture ne peut avoir lieu. C'est dommage que de tant de poésies de Gallus il ne nous reste qu'un seul Pentamêtre qu'on puisse assûrer être de lui. Un petit Auteur ancien peu célebre, nommé Vibius Sequester, nous l'a conservé dans sa liste alphabétique des rivieres, au mot *Hypanis*, en ces termes:

Hypanis Scythiæ, qui, ut ait Gallus,
Uno tellures dividit amne duas.

Asiam enim ab Europa separat. Denys Nestor, Cordelier de Novare, dont nous avons un Dictionaire *in folio*, imprimé à Strasbourg l'an 1507, cite, feuillet 113. de son livre, cet autre Pentamêtre comme de Cornelius Gallus.

Praxitelis manibus vivo iterum Niobe.

Ce vers remet d'abord en mémoire l'Epigramme Grecque tant vantée, qui se lit au chap. 9. du l. 4. de l'Anthologie.

Ἐκ ζωῆς με θεοὶ τεῦξαν λίθον· ἐκ δὲ λίθοιο,
Ζωὴν Πραξιτέλης ἔμπαλιν εἰργάσατο.

Si on suppose en effet un Hexamètre

Latin, tel à peu près que celui-ci,
Ex viva in lapidem manibus conversa Deorum;
& qu'on y joigne ce Pentamètre
Praxitelis manibus vivo iterum Niobe.
les deux vers joints ensemble composeront un distique Latin très-conforme au Grec pour le tour, & pour la pensée; d'où il s'ensuivra que si le Pentamètre étoit véritablement d'un Poëte aussi ancien que l'est Gallus, l'Epigramme Latine pourroit bien avoir été l'original de la Grecque. Nestor ne marquant point d'où il a tiré le Pentamètre qu'il allegue, j'estime que c'est apparemment de quelqu'une de ces Epigrammes anciennes que vers le milieu du 15e siecle recueilloit Cyriaque d'Ancone. Ce collecteur, connu par les Epîtres de Philelphe son contemporain, débitoit pour vraies, comme Antoine Augustin l'a remarqué, beaucoup de fausses inscriptions, du nombre desquelles a pu être l'Epigramme Latine, prétendue faite touchant Niobé par Cornelius Gallus en deux vers, dont Nestor, sur la foi de Cyriaque d'Ancone, a cité le Pentamètre. Ce vers, s'il étoit surement de Gallus, ne démentiroit pas le jugement de Quintilien touchant ce Poëte, lorsque l. 10. c. 1. comparant Tibulle, Properce, Ovide, & Cornelius

Gallus entre eux, il donne le prix à Tibulle, après quoi il ajoute: *Sunt qui Propertium malunt, Ovidius utroque lascivior, sicut durior Gallus*. Par cette raison l'Elégie Latine adressée à Lycoris par un excellent Poëte de notre tems sous le nom de Cornelius Gallus, ne trompera qui que ce soit. On pourroit dire au moderne qui l'a faite en la personne de l'ancien:

Quæ, velut auctori, tribuisti carmina Gallo,
Da veniam, referunt hunc malè: durus erat.
Si, velut auctori, tribuisses illa Tibullo,
Dixisset, Vatem, Delia, nosco meum.

Il nous reste une Epigramme Grecque de six vers d'un Gallus que Natalis Comes & d'autres après lui prennent pour Cornelius Gallus. Elle se trouve l. 4. de l'Anthologie chap. 8. A la vérité Philippe dans son στέφανος, où il nomme les Poëtes dont il avoit emprunté les Epigrammes de sa collection, ne fait, quoique contemporain d'Auguste, nulle mention de Gallus, peutêtre parce que les poësies de celui-ci qui vivoit encore, & résidoit en Egypte, n'étoient point venues à sa connoissance. Le sujet de l'Epigramme étoit une coupe cizelée, où étoit représenté un Tantale dans l'eau jusqu'aux lévres.

Les vers en ſont élégans, nombreux, & d'une netteté ſans égale.

Οὗτος ὁ πρὶν μακάρεσσι συνέστιος, οὗπερ ὁ νηδὺν
Πολλάκι νεκταρέου πλησάμενος πόματος,
Νῦν λιβάδος θνητῆς ἱμείρεται· ἡ φθονερὴ δὲ
Κρήνη ἀεὶ χείλευς ἐστὶ ταπεινοτέρη.
Πῖνε, λέγει τὸ τόρευμα, καὶ ὄργια μάνθανε σιγῆς·
Οἱ γλώσσῃ προπετεῖς ταῦτα κολαζόμεθα.

La traduction qu'en a faite Natalis Comes eſt miſérable. En voici une autre, en attendant que celle de Hugue Grotius paroiſſe.

Ille ego qui quondam menſis accumbere Divûm,
Nectare qui potui ſæpe levare ſitim,
Nunc egeo vilis potus, fugitivaque ſemper
Illudit labris invida lympha meis.
Diſce, monet crater, quiſquis bibis, inde tacere;
Quam ſubeat pœnam garrula lingua, vides.

Un Evêque de Langres, grand joueur, étant mort, on lui fit cette Epitaphe.

Le bon Prélat qui gît ſous cette pierre,
Aima le jeu plus qu'homme de la terre.
Quand il mourut, il n'avoit pas un liard.
Et comme perdre étoit chez lui coutume,
S'il a gagné Paradis, on préſume
Que ce doit être un grand coup de hazard.

On ne ſera pas, je penſe, fâché de trouver ici le ſupplement de deux endroits que leur obſcénité, dit-on, a fait retrancher des éditions de l'Hiſtoire ſecrette de Procope. Il y a deux ſortes d'obſcénitez : l'une, qui conſiſte dans la groſſiereté des termes : l'autre, dans la narration du fait. Ni l'une, ni l'autre n'a dû, ce me ſemble, faire ſupprimer les endroits dont il s'agit. Ce n'a pas dû être la groſſiereté des termes, Procope ayant ſoigneuſement évité toute expreſſion groſſiere. Ce n'a pas dû être non plus la narration du fait, puiſque juſqu'ici cette raiſon n'a pas empêché que dans toutes les éditions des œuvres de Seneque le Philoſophe on n'ait imprimé tout au long le ſeiziéme chapitre du premier livre des Queſtions naturelles. J'aurois pu citer à ce ſujet des livres infiniment reſpectables, ſi cet exemple ſeul ne me paroiſſoit ſuffire. Du reſte le ſupplément qu'on donne ici a été fidelement tiré du manuſcrit qui eſt à la Bibliotheque du Vatican. On garantit exacte la traduction Latine qu'on y joindra.

Capitis noni Ἀνεκδότων, *sive Historia arcana Procopii loci duo è codice mſ. Vaticano ſuppleti, & latinè redditi.*

Poſt hæc verba, καθῆσθαι ἐώθει, adde.

Τέως μὲν οὖν ἄωρος οὖσα Θεοδώρα ἐς κοίτην, ἀνδρὶ ξυνιέναι οὐδαμῆ εἶχεν, οὐδὲ οἷα γυνὴ μίγνυσθαι· ἣ δὲ τοῖς κακοδαιμονοῦσιν ἀνδρείοις τινὰ μισητείαν ἀνεμίσγετο, καὶ ταῦτα δούλοις, ὅσοι τοῖς κεκτημένοις ἑπόμενοι ἐς τὸ θέατρον, πάρεργον τῆς οὔσης αὐτοῖς εὐκαιρίας, τὸν ὄλεθρον τοῦτον εἰργάζοντο· ἔν τε μαστροπείῳ πολὺν τινὰ χρόνον. ἐπὶ ταύτῃ δὲ παρὰ φύσιν ἐργασίᾳ τοῦ σώματος διατριβὴν εἶχεν.

Latinè.

Tunc adhuc immatura Theodora, neque viro in matrimonium collocari, neque ut mulier copulari poterat; fœdo tamen interim modo cum nefariis pædiconibus miſcebatur, iiſque ſervis, qui heros in theatrum ſecuti, obiter dum per tempus licebat, huic peſti operam dabant. Neque parum temporis in hoc præpoſtero ſui corporis miniſterio apud lenones poſuit.

Ibidem, poſt ἀνακαγχάζειν.

Ἀποδυσαμένη τε τά τε πρόσω, καὶ τὰ ὀπίσω τοῖς ἐντυγχάνουσι γυμνὰ ἐπιδεῖξαι ἃ τοῖς ἀνδράσι θέμις ἄδηλά τε, καὶ ἀφανῆ εἶναι. ἐς δὲ τοὺς ἐραστάς ἐχλευάζετο βλακεύουσα, καὶ νεωτέροις ἀεὶ τῶν μίξεων ἐνδιαθρυπτομένη ἐπιτεχνήσεσι προσάγεσθαι τὰς τῶν ἀκολάστων ψυχὰς ἐς ἀεὶ ἴσχυεν. Ἐπεὶ οὐδὲ πειρᾶσθαι πρὸς τῶν ἐντυγχανόντων ἠξίου, ἀλλ' ἀνάπαλιν αὐτὴ γελοιάζουσά τε, καὶ βωμολόχως ἰσχιάζουσα τοὺς προσπεπλακότας ἅπαντας.

ἄλλως τε καὶ ἀγεννὴς ὄντως ἐς ἄγαν. ἥσσων γάρ τις ἡδονῆς οὕτως ἁπάσης οὐδαμῆ γέγονεν, ἐπεὶ καὶ ἐς ξυναγώγιμον δεῖπνον πολλάκις ἐλθοῦσα, σὺν νεανίαις δέκα, ἢ τούτων πλείοσιν, ἰσχύϊ τε σώματος ἀκμάζουσι λίαν, καὶ τὸ λαγνεύειν πεποιημένοις ἔργον, ξυνεκοιτάζετο μὲν τὴν νύκτα ὅλην τοῖς συνδείπνοις ἅπασιν. Ἐπεὶ δὲ πρὸς τὸ ἔργον τοῦτο ἀπείποιεν, ἡ δὲ παρὰ τοὺς ἐκείνων οἰκέτας ἰοῦσα τριάκοντα ὄντας εἰ οὕτω τύχοι, ξυνεδυάζετο μὲν τούτων ἑκάστῳ κόρον δὲ οὐδὲ ὣς ταύτης μὲν τῆς μισητείας ἐλάμβανε. καί ποτε ἐς τῶν τινος ἐπιφανῶν οἰκίαν ἐλθοῦσα, μεταξὺ τοῦ πότου θεωμένων αὐτήν. ὥς φασι, τῶν ξυμποτῶν ἁπάντων, ἐς τὸ προὖχον ἀναβᾶσα τῆς κλίνης ἀμφὶ τὰ πρὸς τῶν ποδῶν ἀνασυράσασά τε τὰ ἱμάτια οὐδενὶ κόσμῳ, οὐκ ἀπηξίωσε τὴν ἀκολασίαν ἐπιδείκνυσθαι. Ἡ δὲ κἀκ τριῶν τρυπημάτων ἐργαζομένη, ἐνεκάλει τῇ φύσει δυσφορουμένη ὅτι δή μὴ καὶ τοὺς τιτθοὺς αὐτῇ εὐρύτερον ἢ νῦν εἰσὶ τρυπῴη, ὅπως δυνατὴ εἴη καὶ ἐκείνῃ ἐργάζεσθαι. καὶ συχνὰ μὲν ἐκύει, πάντα δὲ σχεδὸν τεχνάζουσα ἐξαμβλύσκειν εὐθὺς ἴσχυε. Πολλάκις δὲ καὶ ἐν τῷ θεάτρῳ ὑπὸ θεατῇ παντὶ τῷ δήμῳ ἀποδυσαμένη τε, καὶ γυμνὴ διὰ μέσου ἐγένετο, ἀμφὶ τὰ αἰδοῖα, καὶ τοὺς βουβῶνας διάζωμα ἔχουσα μόνον, οὐχ ὅτι μέντοι ᾐσχύνετο καὶ ταῦτα τῷ δήμῳ δεικνύναι, ἀλλ' ὅτι ἐνταῦθα γυμνῷ παντάπασι παριέναι οὐδενὶ ἔξεστιν ὅτι μὴ ἀμφὶ τοὺς βουβῶνας διάζωμα ἔχοντι. Οὕτω μέντοι τοῦ σχήματος ἔχουσα, ἀναπεπτωκυῖά τε ἐν τῷ ἐδάφει ὑπτία ἔκειτο· θῆτες δέ τινες οἷς δὴ τὸ ἔργον τόδε ἐνέκειτο, κριθὰς αὐτῇ ὕπερθεν τῶν αἰδοίων ἔρριπτον, ἃς δὴ οἱ χῆνες, οἱ ἐς τοῦτο παρεσκευασμένοι ἐτύγχανον, τοῖς στόμασιν ἐνθένδε κατὰ μίαν ἀναιρούμενοι ἤσθιον. Ἡ δὲ οὐχ ὅτι ἐρυθριῶσα ἐξανίστατο, ἀλλὰ καὶ φιλοτιμουμένη ἐπὶ ταύτῃ δὴ τῇ πράξει ἐῴκει. ἦν γὰρ οὐκ ἀναίσχυντος μόνον, ἀλλὰ καὶ ἀναισχυντοποιὸς πάντων μάλιστα. Πολλάκις δὲ καὶ ἀποδυσαμένη σὺν τοῖς μίμοις ἐν μέσῳ ἑστήκει, λορδουμένη τε, καὶ τὰ ὀπίσω ἀποκοντῶσα, τοῖς τε διάπειραν αὐτῆς ἔχουσι, καὶ τοῖς οὔπω πεπλησιακόσι τὰ ἐκ τῆς παλαίστρας τῆς αὐτῇ εἰωθυίας βρενθυομένη. Οὕτω δὲ ἀκολάστως ἐς τὸ σῶμα τὸ

Capitis noni Ἀνεκδότων, sive Historiæ arcanæ Procopii loci duo è codice ms. Vaticano suppleti, & latinè redditi.

Post hæc verba, καθῆσθαι ὑώδη, adde.

Τέως μὲν οὖν ἄωρος οὖσα Θεοδώρα ἐς κοίτην, ἀνδρὶ ξυνιέναι οὐδαμῆ εἶχεν, οὐδὲ οἷα γυνὴ μίγνυσθαι· ἥδε τοῖς κακοδαιμονοῦσιν ἀνδρείοις τινὰ μισητείαν ἀνεμίσγετο, καὶ ταῦτα δούλοις, ὅσοι τοῖς κεκτημένοις ἑπόμενοι ἐς τὸ θέατρον, πάρεργον τῆς οὔσης αὐτοῖς εὐκαιρίας, τὸν ὄλεθρον τοῦτον εἰργάζοντο· ἔν τε μαστρωπείῳ πολύν τινα χρόνον. ἐπὶ ταύτῃ δὲ παρὰ φύσιν ἐργασίᾳ τοῦ σώματος διατριβὴν εἶχεν.

Latinè.

Tunc adhuc immatura Theodora, neque viro in matrimonium collocari, neque ut mulier copulari poterat; fœdo tamen interim modo cum nefariis pædiconibus miscebatur, iisque servis, qui heros in theatrum secuti, obiter dum per tempus licebat, huic pesti operam dabant. Neque parum temporis in hoc præpostero sui corporis ministerio apud lenones posuit.

Ibidem, post ἀναγκάζειν.

Ἀποδυσαμένη τε τὰ τε πρόσω, καὶ τὰ ὀπίσω τοῖς ἐντυγχάνουσι γυμνὰ ἐπιδεῖξαι ἃ τοῖς ἀνδράσι θέμις ἄδηλά τε, καὶ ἀφανῆ εἶναι. ἐς δὲ τοὺς ἐραστὰς ἐχλεύαζετο βλακεύουσα, καὶ νεωτέροις ἀεὶ τῶν μίξεων ἐνδιαθρυπτομένη ἐπιτεχνήσεσι παραθηπᾶσθαι τὰς τῶν ἀκολάστων ψυχὰς ἐς ἀεὶ ἴσχυεν. Ἐπεὶ οὐδὲ πειρᾶσθαι πρὸς τῶν ἐντυγχανόντων ἠξίου, ἀλλ᾽ ἀνάπαλιν αὐτὴ γελοιάζουσά τε, καὶ βωμολόχους ἰσχιάζουσα τοὺς προσπεπτωκότας ἅπαντας,

ἄλλως τε καὶ ἀγεννῶς οὕτως ἐπαίρετο. ἥσσων γάρ τις ἡδονῆς οὕτως ἁπάσης οὐδαμῆ γέγονεν, ἐπεὶ καὶ ἐς ξυναγώγιμον δεῖπνον πολλάκις ἐλθοῦσα, σὺν νεανίαις δέκα, ἢ τούτων πλείοσιν, ἰσχύϊ τε σώματος ἀκμάζουσι λίαν, καὶ τὸ λαγνεύειν πεποιημένοις ἔργον, ξυνεκοιτάζετο μὲν τὴν νύκτα ὅλην τοῖς συνδείπνοις ἅπασιν. Ἐπεὶ δὲ παρὰ τὸ ἔργον τοῦτο ἀπείποιεν, ἡ δὲ παρὰ τοὺς ἐκείνων οἰκέτας ἰοῦσα τριάκοντα ὄντας, ἂν οὕτω τύχοι, ξυνεδυάζετο μὲν τούτων ἑκάστῳ κόρον δὲ οὐδὲ ὣς ταύτης μὲν τῆς μισητείας ἐλάμβανε. καὶ ποτὲ ἐς τῶν τινος ἐπιφανῶν οἰκίαν ἐλθοῦσα, μεταξὺ τοῦ πότου θεωμένων αὐτὴν, ὥς φασι, τῶν ξυμποτῶν ἁπάντων, ἐς τὸ προὔχον ἀναβᾶσα τῆς κλίνης ἀμφὶ τοὺς πρὸς τῶν ποδῶν ἀνασυρεῖσά τε τὰ ἱμάτια οὐδενὶ κόσμῳ, οὐκ ἀπηξίωσε τὴν ἀκολασίαν ἐπιδείκνυσθαι. Ἡ δὲ κἀκ τριῶν τρυπημάτων ἐργαζομένη, ἐνεκάλει τῇ φύσει δυσφορουμένη ὅτι δή μὴ καὶ τοὺς τιτθοὺς αὐτῇ εὐρύτερον ἢ νῦν εἰσὶ τρυπῴη, ὅπως δυνατὴ εἴη καὶ ἐκείνῃ ἐργάζεσθαι. καὶ συχνὰ μὲν ἐκύει, πάντα δὲ σχεδὸν τεχνάζουσα ἐξαμβλύσκειν εὐθὺς ἴσχυε. Πολλάκις δὲ καὶ ἐν τῷ θεάτρῳ ὑπὸ θεατῇ παντὶ τῷ δήμῳ ἀποδυσαμένη τε, καὶ γυμνὴ διὰ μέσου ἐγένετο, ἀμφὶ τὰ αἰδοῖα, καὶ τοὺς βουβῶνας διάζωμα ἔχουσα μόνον, οὐχ ὅτι μέν τοι ᾐσχύνετο καὶ ταῦτα τῷ δήμῳ δεικνύναι, ἀλλ' ὅτι ἐνταῦθα γυμνῷ παντάπασι παριέναι οὐδενὶ ἔξεστιν ὅτι μὴ ἀμφὶ τοὺς βουβῶνας διάζωμα ἔχοντι. Οὕτω μὲν τοῦ σχήματος ἔχουσα, ἀναπεπτωκυῖά τε ἐν τῷ ἐδάφει ὑπτία ἔκειτο· θῆτες δέ τινες οἷς δὴ τὸ ἔργον τόδε ἐνέκειτο, κριθὰς αὐτῇ ὕπερθεν τῶν αἰδοίων ἔρριπτον, ἃς δὴ οἱ χῆνες, οἱ ἐς τοῦτο παρεσκευασμένοι ἐτύγχανον, τοῖς στόμασιν ἐνθένδε κατὰ μίαν ἀνελόμενοι ἤσθιον. Ἡ δὲ οὐχ ὅτι ἐρυθριῶσα ἐξανίστατο, ἀλλὰ καὶ φιλοτιμουμένη ἐπὶ ταύτῃ δὴ τῇ πράξει ἐῴκει· ἦν γὰρ οὐκ ἀναίσχυντος μόνον, ἀλλὰ καὶ ἀναισχυντοποιὸς πάντων μάλιστα. Πολλάκις δὲ καὶ ἀποδυσαμένη σὺν τοῖς μίμοις ἐν μέσῳ εἱστήκει, λορδουμένη τε, καὶ τὰ ὀπίσω ἀποκοντοῦσα, τοῖς τε διάπειραν αὐτῆς ἔχουσι, καὶ τοῖς οὔπω πεπλησιακόσι τὰ ἐκ τῆς παλαίστρας τῆς αὐτῇ ἀηθείας βρενθυομένη. Οὕτω δὲ ἀκολάστως ἐς τὸ σῶμα τὸ

αὐτῆς ὕβριζεν, ὥστε τὴν αἰδῶ οὐκ ἐν τῇ τῆς φύσεως χώρᾳ, κατὰ ταὐτὰ ταῖς ἄλλαις γυναιξὶν, ἀλλ' ἐν τῷ προσώπῳ ἔχειν ἐδόκει. Οἱ μὲν οὖν αὐτῇ πλησιάζοντες ἔκδηλοι ἀπ' αὐτοῦ ἦσαν ὅτι δὴ οὐ κατὰ νόμον τῆς φύσεως τὰς μίξεις ποιοῦντες.

Latinè.

Exutisque vestibus, adversas aversasque corporis partes, quas viris ignotas & occultas esse decet, obviis quibusque nudas ostendebat. Cum amatoribus verò ludebat in delicias effusa, novisque semper libidinum inventis intemperantium animos callebat perpetuo detinere. Quippe se ab invisentibus sollicitari non requirebat, quin prior arridens, coxasque procaciter motans, advenientes omnes, præsertim adhuc imberbes aggrediebatur. Quæ largiùs enim, quàm illa, voluptatibus omnibus indulserit, mulier nunquam fuit; siquidem interdum cum decem, & amplius, adolescentibus, robore corporis admodum florentibus, & notæ circa opus fortitudinis, ad cœnam collatitiam veniens, cum singulis convivis per totam noctem concumbebat; & cùm universi labori succumberent, ad eorum famulos, triginta plerumque numero, accedens, experiebatur unumquemque, nec ideo ipsam hujusmodi voluptatis satietas capiebat. Domum aliquando cujusdam è proceribus ingressa, inter cœnandum, spectantibus eam, ut fertur, convivis omnibus, in spondam lecti se

reclinans, ima tunica nullo pudore circumsubducta, libidinem suam prodere non dubitavit. Sed & triplici aditu venerem excipiens de natura querebatur, ægrè ferens quòd papillas ipsi laxiùs non aperuisset, ut & illac nimirum virum possit admittere. Ac sæpiùs quidem concepit, verùm fœtus pene omnes continuò medicamentis abegit. Frequenter ipso in theatro, spectante coram universo populo, vestes exuit, & nuda in medio apparuit, subligaculo tantùm circa inguina pubemque præcincta: non quòd & hæc populo vereretur ostendere, sed quia nemini omnino illic prodire nudo liceat, qui subligaculum circa inguina non habeat. Hoc itaque habitu procumbens solo, jacebat resupina; tum quidam servi, quibus hoc negotium incumbebat, verendis ipsius hordei grana superinjiciebant, quæ anseres, ad id parati, rostris inde singulatim excerpentes comedebant. At illa, nedum erubescens exurgeret, affectare potius ex eo facinore gloriam videbatur; erat enim non impudens solùm, sed & impudentiæ artifex omnium maxima. Nonnumquam etiam nudata cum mimis in medio stetit curvata, & pone quasi conto trajecta, quas familiaris sibi palæstra artes, tam apud illos quibus aliquis cum ea usus, quàm quibus nullus, ambitiosè venditabat. Tanta denique licentia suo ipsius corpori illudebat, ut turpitudinem, non in

propria naturæ sede, sicut aliæ mulieres; sed in ipso vultu habere videretur. Qui verò cum ea consueverant, ex èo agnoscebantur, quòd congressionum modos adhiberent naturæ legibus non consentaneos.

☞ On a repris avec raison Michel Ange, d'avoir en son Jugement final, qu'on voit dans la Chapelle Sixte au Vatican, représenté l'Enfer d'une maniere toute Payenne. Caron y est peint aux bords d'un fleuve dans sa barque, attendant les ames pour les passer. Dante, dont pour le justifier on dit qu'il avoit emprunté ces idées, & qui au chant 3e de son Enfer a fait une semblable description, s'est rendu en cela fort ridicule. A peu près comme le bon homme Nicole Gilles, lorsque dans son Histoire de France, qu'il écrivoit sur la fin du quinziéme siecle, il suppose dans les Enfers une chaudiere de Vulcain, où les Diables à l'aide de saint Hilaire, de saint Firmin, & de plusieurs autres Saints mal contens du Roi Dagobert qui avoit dépouillé leurs Eglises, auroient emporté l'ame de ce Prince, si saint Denys, saint Rustic & saint Eleuthere ses compagnons, saint Martin, saint Maurice, & d'autres, en reconnoissance de ses fondations,

n'étoient venus au ſecours ; enſorte que les Diables ayant été vigoureuſement repouſſez, les Anges maîtres du champ de bataille, avoient emporté l'ame du Roi en Paradis. Il faut pourtant tout dire. Cette chaudiere de Vulcain n'eſt pas de l'invention de Nicole Gilles. Aimoin Moine de Saint-Germain des Prez avoit ſix cens ans auparavant débité ce conte l. 4. de ſon Hiſtoire de France c. 34. & marqué en termes exprès *Vulcania loca*. Viſion qu'on voit encore gravée dans toutes ſes circonſtances ſur le ſepulcre du Roi Dagobert à Saint Denys, & de laquelle Baronius a cru que le récit méritoit de trouver place dans ſes Annales.

☞ Le Sonnet paroît tres-propre à la compoſition d'une Enigme, parce qu'étant un poëme de quatorze vers, on peut fort bien dans cette étendue renfermer un nombre ſuffiſant d'idées pour décrire la choſe qu'on veut faire deviner. On mettra ici, pour un échantillon, ſix de ces Sonnets énigmatiques, dont on ſe réſerve à donner l'explication dans quelqu'autre volume de ce recueil.

I.

On trouve perte & gain, vice & vertu chez moi.
Bien loin de ſes couleurs j'écarte la peinture ;

Je separe un Palais de son architecture,
Et place l'athéisme au-dessus de la foi.

Je fais avant la mort préceder le convoi,
Mais j'étale en leur ordre & l'art & la nature;
Et sans confusion sous même couverture,
Je loge également le Berger & le Roi.

Bien des gens, dont par tout on chante la louange,
Se trouveroient souvent dans une peine étrange,
Si je ne leur prêtois un utile secours.

Mais n'appuiez pas tant sur ces discours frivoles;
A moi dans le besoin si vous aviez recours,
Vous n'en pourriez jamais tirer que des paroles.

II.

J'ai pour pere un des Dieux, pour mere une Déesse;
J'attrape sans courir même les plus dispos:
Je fais de mes sujets la peine & le repos,
Et des plus grands Seigneurs je me rends la maîtresse.

Le poltron sous mes loix ferme dans sa foiblesse,
Aux plus affreux périls ne tourne point le dos.

On rit en ma présence, on dit mille bons mots,
Et je suis cependant pire qu'une tigresse.

Au gré de mon humeur je puis en liberté
Etre chaude l'hyver, être froide l'été.
Des astres inconstans je prédis le caprice.

Et sans être sensible au cri le plus perçant,
Mon ardeur est si grande à châtier le vice,
Qu'on me le voit punir jusque dans l'innocent.

III.

Plus vîte qu'un éclair je vole en mille lieux:
Du Nord en un instant je passe sous la ligne:
Mes sujets sont parens d'un Patriarche insigne,
Doux & bons la plûpart, quelques-uns furieux.

Je visite bien moins les jeunes que les vieux:
Par cent sortes de noms un chacun me désigne.
Qui n'ose me nommer me déclare par signe:
Du secret toutefois je suis fort curieux.

J'épargne des humains la plus foible partie.
La plus forte à mes loix seule est assujettie.
Je compte des vassaux de toute qualité.

S'ils sont tels qu'on les fait, la forme en est horrible.

Cette forme, il est vrai, ne fut jamais visible.
On la croit cependant comme une vérité.

IV.

Souvent quoique leger, je lasse qui me porte;
Un mot de ma façon vaut un ample discours:
J'ai sous Louïs le Grand commencé d'avoir cours,
Mince, long, plat, étroit, d'une étoffe peu forte.
Les doigts les moins savans me taillent de la sorte.
Sous mille noms divers je parois tous les jours.
Aux valets étourdis je suis d'un grand secours,
Le Louvre ne voit point ma figure à sa porte.

Une grossiere main vient la plûpart du tems
Me prendre de la main des plus honnêtes gens.
Civil, officieux, je suis né pour la ville.

Dans le plus rude hyver j'ai le dos toujours nu;
Et quoique fort commode, à peine m'a-t-on vû,
Qu'aussitôt négligé je deviens inutile.

V.

On ne sait où je suis, on n'y voudroit pas être.
Tantôt c'est un bonheur de ne s'y pas trouver:
Tantôt, pour bien des gens, n'y jamais comparoître,

C'est le dernier malheur qui leur puisse arriver.

J'enferme un purgatif difficile à connoître,
Douloureux, mais aussi toujours sûr de sauver.

Mon empire est soumis au pouvoir d'un grand Prêtre,
Qui lorsqu'il l'affoiblit veille à le conserver.

Sans jamais offenser ni main, ni pied, ni cuisse,
Tête, épaule, ni bras, je mets l'homme au supplice.
Il l'endure pourtant sans jurer, sans pester.

Au More, à l'Othoman je suis inaccessible :
Je fais peur, mais au fond, quoique je sois terrible,
Souvent pour m'adoucir il suffit de chanter.

VI.

Je suis niais & fin, honnête & malhonnête,
Moins sincere à la Cour, qu'en un simple taudis,
Je fais d'un air plaisant trembler les plus hardis :
Le fou me laisse aller, & le sage m'arrête.

A personne sans moi l'on ne fait jamais fête.
J'embellis quelquefois, quelquefois j'enlaidis.
Je dédaigne tantôt, & tantôt j'applaudis.
Pour m'avoir en partage, il faut n'être pas bête.

Plus mon trône est petit, plus il a de beauté.
Je l'agrandis pourtant d'un & d'autre côté,
Faisant voir bien souvent des défauts dont on glose.

Je quitte mon éclat quand je suis sans témoins,
Et je me puis enfin vanter d'être la chose
Qui contente le plus, & qui coûte le moins.

Aga, mot dont le vulgaire se sert pour marquer l'étonnement, ou l'indignation, ne vient pas du Grec ἀγάω ou ἄγαμαι. Ce n'est pas non plus une interjection, comme *aha*, mais est corrompu du verbe ancien *agarder*. Ceux qui parlent bien, disent, pour marquer leur étonnement, ou leur indignation, *voyez*, *regardez*. Or comme les Italiens ont emploié les verbes *guardare*, *aguardare*, & *riguardare*, dans la signification de *regarder*; le menu peuple de France a pu dire aussi *agarder* pour *regarder*, & *agardez* à l'impératif, d'où ensuite par corruption il a fait *aga*, de même à peu près que les Latins ont fait leur *viden* de *videsne*. *Hagard* qu'on a sans doute originairement écrit *agard*, vient de ce verbe *agarder*. Nous disons tous les jours que des gens sont bien regardans, quand ils sont trop difficiles, qu'ils veulent trop choisir, qu'ils

examinent ou critiquent trop ſcrupuleuſement ; en ſorte que la ſeverité ayant un mélange de férocité, on a confondu enſuite ces deux idées dans la ſignification de *hagard*.

☞ Le Coſmico né à Padoue dans le quinziéme ſiecle, & mort au commencement du ſeiziéme à Ferrare, où il demeuroit, ſe rendit tres-célebre par ſes vers. Il en faiſoit de Latins & d'Italiens. Platine chap. 1. du 5e livre de ſon Traité de cuiſine, le met au nombre de ſes pauvres & ſobres amis. Sabellic dans ſon Dialogue *de reparatione Linguæ Latinæ*, dit que la Muſe du Coſmico tenoit en attente toute l'Italie. Le même dans l'Elegie où il invite les illuſtres Poëtes ſes contemporains à célébrer la nativité de la Vierge, s'adreſſe à lui en ces termes :

Nec decantati toties remorentur amores
Te, mihi ſed cultam, Coſmice, tende chelym.

Il eſt dit dans le premier livre des Proſes du Bembe, que ſi les Poéſies Italiennes du Coſmico avoient eu quelque vogue, c'étoit parce que nonobſtant le payis de l'Auteur, le ſtyle n'en étoit pas tout-à-fait Vénitien. Il eſt parlé dans le ſecond, d'un Sonnet, où le Coſmico repris en cela par le Bembe, ajugeoit à Dante la

presséance sur Pétrarque. On pourroit croire que son veritable nom étoit Cosmo, & que pour en avoir un plus poétique, il le travestit, suivant la licence de ces tems-là, en Cosmico. C'est ce que l'Arioste, qui le connoissoit, & qui étant jeune avoit pu le pratiquer à Ferrare, donne clairement à entendre dans cet endroit de sa sixiéme Satire, où il s'explique ainsi sur cette coutume des Savans.

Il nome che d'Apostolo ti denno,
O d'alcun minor Santo i padri, quando
Christiano d'acqua, non d'altro, ti fenno
In Cosmico, in Pomponio vai mutando.
Altri Pietro in Pierio, altri Giovanni
In Jano, e in Giovian va racconciando.

Le même Arioste l'a extrémement loué dans la jolie Epitaphe Latine qu'il lui a faite en vers Phaleuques. Lilius Gyraldus convient que le Cosmico avoit de l'esprit, mais il ajoute qu'il étoit mordant, & que les louanges données à d'autres qu'à lui (c'est-à-dire apparemment aux autres beaux esprits) le mortifioient. Ses Poésies Latines étoient en petit nombre. Sabellic dit n'en avoir point vû. Gyraldus n'en avoit vû que très-peu, entre autres un volume d'Epitres

non

non imprimé, & quelques Epigrammes, ingénieuſes à la vérité, mais dont la verſification lui paroiſſoit dure. Le Coſmico travailloit plus volontiers en Italien. Il étoit fort eſtimé ſur tout à Ferrare, où preſque tout d'une voix il paſſoit pour le premier Poëte de ſon tems. Un Giacomo Filippo delle Pellinere, natif de Troja dans la Capitanate, Profeſſeur en Médecine, & en Philoſophie morale à Padoue, a regretté le Coſmico dans une Epitre en rime tierce à Panfilo Saſſo, imprimée *in* 8. à Veniſe en 1508. Elle commence ainſi :

Coſmico, dove ſei, col ſoave archetto.

Après ſa mort cette grande réputation diminua, & l'on peut dire que depuis elle s'eſt entiérement perdue, juſque-là que le Coſmico eſt aujourd'hui inconnu même en Italie. Son nom du moins ne ſe trouve pas dans la liſte des Poëtes Italiens rapportez par le Creſcimbeni l. 4. de ſon Hiſtoire imprimée *in* 4. à Rome en 1698. *della volgar poëſia.*

☞ Le petit livre imprimé ſans date à Leyde *in* 8. chez Jean Maire, & intitulé *La Légende dorée des Fréres Mendians de l'Ordre de S. Dominique, & de S. François*, a pour Auteur Nicolas Vignier, non pas celui dont nous avons la Biblio-

theque historiale, mort dès l'an 1596. mais son fils, qui dans cette Légende cite des livres imprimez l'an 1606. Au lieu de s'y nommer, il a mis deux quatrains au revers du titre de son livre, le premier desquels est ainsi conçu.

Pourquoi prens-tu tant d'exercice
Contre Dominique & François?
Ne sais-tu pas qu'en cet office
Travaillant nul gain i reçois?

Où ces derniers mots, *nul gain i reçois*, sont l'anagramme de Nicolas Vignier.

☞ Ce que Colomiez, au commencement de son Mélange curieux, rapporte, d'après Hubert Thomas de Liége, touchant la mort tranquille de Jâques le Févre d'Etaples, pouvoit être appuié du témoignage authentique de Salmon Macrin dans une Ode Alcaïque imprimée l. 3. de ses Hymnes pag. 119 & 120. l'année même que mourut le Févre. Voici les deux dernieres Strophes de l'Ode.

Ævi peracto jam prope seculo,
Morbo gravatus quam senio minus,
Efflavit instar dormientis
Sanctam animam tenues in auras.
Senis loquentis Christus ad ultimum
Versatus ore est; unaque vox fuit,

Laus una Christus, cantioque.
Et dubitem hunc adiisse cœlum?

Colomiez en ce même article fait beaucoup de fautes dans son apostille à la marge. Le vrai surnom de Guérard Prédicateur de la Reine de Navarre n'étoit ni le Roux, ni Ruffi, ni Rousseau, mais Roussel. Florimond de Remond, voisin & de tems & de payis, dit toujours Roussel. Nicolas Bourbon *in Nugis* ne le nomme non plus jamais autrement que *Gerardus Russellus*, quoique Roussel lui-même dans ses livres se soit appelé en Latin *Girardus Ruffus*. Cette méprise de Colomiez est légére. Celle d'avoir cru qu'Erasme avoit parlé de Roussel dans une de ses lettres à Jâques le Févre, est plus considérable. Cette lettre qui est la 45^e^ du 21e livre s'adresse non pas à *Jacobus Stapulensis*, mais à *Joannes* Faber d'Heylbrun, qui quelques cinq ans après fut Evêque de Vienne en Autriche, un des principaux adversaires de Luther. Le Ruffus d'ailleurs dont il est parlé dans cette lettre, avoit femme & enfans, & étoit en 1526. Conseiller Aulique de l'Empereur. L'opinion de Jaques le Févre touchant la distinction de la femme pécheresse, de Marie sœur du Lazare, & de Marie Madelene fut, à

la sollicitation de Noël Beda, Principal du College de Montaigu, & Syndic de la Faculté de Théologie de Paris, rejettée par un decret de la même Faculté, donné le 21. Novembre 1521. & ratifié le premier du mois suivant. Le P. Hilarion de Coste Minime pag. 325. 326. & 327. de la Vie du Docteur François le Picart, a rapporté tout au long ce decret, nonobstant lequel, par un retour surprenant, l'Eglise de Paris a depuis reçu le sentiment qu'elle avoit autrefois improuvé. C'est dommage que nul Auteur bien instruit des particularitez de la vie de Jaques le Févre n'ait entrepris de les recueillir. En voici une peu connue, c'est qu'il avoit presque vû toute l'Europe, l'Asie, & une partie de l'Afrique. Chasseneuz Ecrivain peu poli, mais digne de foi, l'écrit ainsi dans son Catalogue de la gloire du monde, part. 10. consid. 4. *Quibus etiam*, dit-il, *adjungimus illum virum omnium litteratorum in omni scibili perfectissimum Jacobum Fabrum Stapulensem, qui caussa discendi fere totam Europam & Asiam transfretavit, & partem Africæ etiam transcurrit, ut viros doctos, & perfectissimos literis Græcis, Latinis, Hebræis, & Chaldæis inveniret.* Et plus de 20. ans auparavant Symphorien Champier dans une lettre à

Jâques le Févre datée de Lyon le 24. Mai 1507. *Instar item Pythagoræ, atque Platonis, aliorumque insignium Philosophorum, exteras lustrasti regiones, atque diversos adiisti populos, necnon ipsam per universum orbem famatissimam Italiam doctorum ingeniorum altricem laboriosissimè peragrasti, tum ut eos quos ex libris, atque fama noveras, coram quoque videres, tum ut ab eis bonas literas ad tuos adveheres.*

BILLET à M. l'Abbé Q.....

Je vous envoie une Epigramme, Monsieur, sur ces maudits vents enfermez entre cuir & chair, qui m'ont tant fait souffrir. Le moindre mouvement, pendant quatre jours que le mal a duré, m'étoit douloureux à un point qui ne se peut dire, & je ne pouvois avoir de repos que couché d'un certain côté dans mon lit bien chaudement. C'est dans cette situation que j'ai eu la liberté d'adresser à Eole la plainte suivante. Il faut croire que c'est un vent Grec qui s'est échapé le premier. Comme il fait la route de votre logis, vous ne devez pas être étonné qu'il l'ait prise. Laissez-le, s'il vous plaît, entrer. Sortant de la chambre d'un malade, il ne fera pas grand bruit dans la

vôtre, & peutêtre, Monſieur, le trouverez-vous aſſez harmonieux pour l'écoûter.

ΑΙΟΛΩ.

Αἴολε, πῶς τόσσοι, σέθεν οὐκ ἐθέλοντος, ἄηται
Αὐτόμολοι σπείους ἐξέφυγον γλαφυροῦ;
Μὰψ αὐτοὺς ἀνά τ' ἠοίης μέγα λαῖτμα θαλάσσης
Σητοῖς, ἑσπέριον μὰψ ἀνὰ καὶ πελάγους.
Εἰς ἐμὲ πάντες ὄρουσαν, ἐγὼ δ' Ὀδυσήϊος ἀσκὸς
Τὶς γενόμην, κεύθων ἐνδομύχους ἀνέμους,
Οἵ με διαῤῥαίουσιν ἀπηνέες· ἀλλὰ σὺ νόσφι
Κείνοις οἶγε πάτερ, κἂν ἀέκουσιν, ὁδόν.
Μέλλε θανεῖν Ὀδυσεὺς; ὅτι λῦσαν οἱ ἀσκὸν ἑταῖροι,
Εἰ σὺ δὲ μὴ τὸν ἐμὸν λῦσαις, ἔγωγε θάνον.

Ces vers, Monſieur, ſont uniquement pour vous. Les ſuivans que vous appellerez tout comme il vous plaira, traduction, paraphraſe, ou imitation, ſont pour notre amie Madame de V....

Plainte à Eole.

Eole, par quelle licence
Tes priſonniers ſeditieux
Ont-ils pu, bravant ta puiſſance,

Venir, sans ton ordre, en ces lieux?
En vain sur la plaine liquide
Par tout où le hazard te guide,
Tu les cherches, tu les poursuis.
Seul, helas, je leur sers de lice.
Ce sac, où par tes soins les enfermoit Ulysse,
Ce sac, Eole, je le suis.
Tire-les-en, de grace, & finis mon supplice.
Ce sac a bien changé de sort.
Autrefois, contre ton envie,
Ouvert, il mit Ulysse en danger de sa vie;
Aujourd'hui, s'il ne s'ouvre, Eole, je suis mort.

☞ Rabelais n'invente pas toujours les contes qu'il fait entrer dans sa fable principale. Il les tire souvent d'ailleurs, mais il les embellit, & les rend siens par sa maniére de les conter. Celui de Dodin & du Cordelier l. 3. c. 23. est de ce nombre. L'original en est dans les Poësies Latines de Nicolas Barthelemi dont il y a entre autres, deux livres d'Epigrammes imprimées *in* 8. à Paris chez Louis Cyaneus 1532. quatotze ans avant la premiére édition du 3e livre de Rabe-

lais. Au premier livre de ses Epigrammes, feuillet 22. *verso*, sont les Hendécasyllabes suivans qui ont pour titre : *De quodam Minoritano & alio.*

Franciscanus in alteram profundi
Ripam fluminis excipit ferendum
Quempiam nitidum comatulumque,
(Parco huic nomine, rem minus silebo
Dignam publica quæ sit, atque fiat)
Impositumque humeris rogavit ipse,
Cùm ventum ad medium prope esset amnem,
Franciscanus, an is pecuniarum
Quicquam forsan haberet? Ille habere
Se dixit, quibus hunc juvaret, amplas,
Affatim quoque asymbolum cibaret.
Promissis nihil excitus vadator :
Nescis Ordinis, inquit, esse nostri
Nos deferre pecunias vetari ?
Desertor minimè hujus ipse fiam.
Excussum simul hunc in amne liquit.
Novi utrumque, & id audii ex utroque.

Ce Nicolas Barthelemi, né à Loches en Touraine, étoit Moine. Il est qualifié *Frater Nicolaus Bartholomæus Lochiarum, & Fracta-vallis Prior*, audevant d'un ouvrage comique de sa façon intitulé *Momiæ*, parce que l'Auteur, comme un autre Momus, y censure toutes sortes d'états. Ces *Momiæ* sont imprimées

chez Badius *in* 8. dès l'an 1514.

☞ Voici la généalogie exacte du Conte de l'anneau de Hans Carvel. L'invention en est dûe à Poge Florentin mort l'an 1459. Qu'on lise la 133e de ses faceties, intitulée *Visio Francisci Philelphi*, on reconnoîtra que Rabelais l. 3. c. 28. n'a fait que mettre le nom de Hans Carvel à la place de celui de Philelphe. On trouve ensuite ce conte dans la onziéme des cent Nouvelles nouvelles, que Poge surement n'avoit pas vûes, puisqu'elles n'ont été recueillies qu'après l'an 1461. sous le régne de Louis X I. en présence duquel on suppose qu'elles furent racontées pendant que n'étant encore que Dauphin, il étoit à Gueneppe, Château du Duc de Bourgogne, en Brabant à quatre lieues de Bruxelles. L'Arioste est le troisiéme qui l'a mis en œuvre à la fin de la cinquiéme de ses Satires, où il l'a comme renouvelé par le tour & par les agrémens qu'il lui a donnez. Rabelais n'a, comme j'ai dit, presque fait que copier Poge. Un anonyme qui fit imprimer *in* 16. à Lyon en 1555. un recueil de plaisantes Nouvelles, a emploié ce conte dans la X I. à l'exemple des cent Nouvelles nouvelles dont son recueil n'est qu'une traduction en

François un peu moins Gothique. Celio Malespini l'a aussi emploié pag. 288. de la seconde partie de ses *ducento Novelle*, imprimées *in* 4. à Venise l'an 1609. près de la moitié desquelles il a tiré mot à mot des cent Nouvelles nouvelles. La Fontaine en 1665. habilla joliment en vers la prose de Rabelais qu'il crut bonnement l'inventeur du conte.

☞ Certain Maltotier étant devenu très riche aux dépens du public, auroit voulu, pour jouir longtems de sa fortune, vivre du moins cent cinquante ans. Paracelse, lui dit un jour son Médecin, a fait un livre par lequel il promet mille ans de vie à quiconque pratiquera ses secrets. Et combien Paracelse a-t-il vecu ? demanda le Maltotier. Quarante huit ans seulement, répondit le Médecin. C'étoit donc un fourbe, un charlatan, reprit le Maltotier. Monsieur, repliqua le Médecin, c'étoit un très habile homme, mais il ne se soucia pas de demeurer longtems au monde, parce qu'apparemment il n'y avoit pas ses aises comme vous. Quelques jours après on afficha de nuit ces vers à la porte du Maltotier.

La vie est dans le sang, c'est une verité
Généralement reconnue.

Sur ce principe continue,

Suce le ſang du peuple en toute liberté.

Alain, tu parviendras à l'immortalité.

☞ Ferrand Médecin d'Agen fit, vers la fin du 16e ſiécle, un livre *de la paſſion érotique*, ou maladie d'amour. Ce titre excita ma curioſité; mais le livre n'aiant point répondu à mon attente, je m'en vengeai par ces deux vers:

Ut titulum vidi, ſum libri captus amore.

Ut librum legi, liber amore fui.

☞ On a juſqu'ici été fort en peine de ſavoir d'où pouvoit avoir été tiré l'Apologue de *Phyſis* & d'*Antiphyſie*, rapporté l. 4. c. 32. de Rabelais. La découverte en étoit difficile par deux raiſons. L'une, que tout moderne qu'eſt cet Apologue, Rabelais n'a pas laiſſé de le qualifier antique; ce qui a fait qu'on l'a, mais très-inutilement, cherché dans les écrits des Anciens. L'autre, que Cælius Calcagninus qui l'a inventé, n'eſt pas un Auteur qu'on liſe beaucoup. L'Apologue, dont il s'agit, ſe trouve pag.

622. de ſes œuvres imprimées *in fol.* à Bâle 1544. Il eſt intitulé *Gigantes*, & commence ainſi. *Natura, ut eſt per ſe ferax, primo partu Decorem, atque Harmoniam edidit, nulla opera viri adjuta. Antiphyſia vero, ſemper Natura adverſa, tam pulchrum fœtum protinus invidit, uſaque Tellumonis amplexu, duo ex adverſo monſtra peperit, Amoduntem ac Diſcrepantiam nomine. Si formam indicaro, excitabo riſum legentibus. Ea enim capite circumrotato incedebant, auribus prominulis, manibus in poſteriora verſis, rotundis pedibus in ſublime porrectis*; & le reſte que Rabelais n'a fait que traduire, juſqu'à ces mots excluſivement : *Depuis elle engendra les Matagots, &c.*

☞ Certains curieux voulant éprouver une lunette de longue vûe, envoiérent fort indiſcretement, & ſans faire la moindre civilité, afficher un billet à une fenêtre où je me trouvai. Je le pris, & en ſuppoſai un autre où étoit écrit ce diſtique fait ſur le champ.

Rem procul à vobis poſitam ſi cernere vultis,
Debuit in veſtra pingi ſapientia charta.

☞ Un homme tourmenté d'une colique venteuſe fut conſeillé de boire ſon vin pur ; ce qu'il fit, & s'en trouva bien.

On fit là-dessus ce quatrain où il parloit ainsi.

Moi qui mettois auparavant
Toujours un peu d'eau dans mon vin,
Pour cesser d'être sac-à-vent
Je suis devenu sac-à-vin.

On disoit d'une femme dont la coifure étoit extraordinairement haute, qu'elle avoit trouvé le secret de mettre sa tête au milieu de son corps.

Luc Holstein dans un discours public à Rome aiant traité son patron le Cardinal François Barberin d'*Eminentissimus*, tous les autres Cardinaux voulurent depuis être traitez de même. Ce qui donna lieu au Decret par lequel le Pape Urbain VIII. ordonna le dixiéme de Juin mil six cens trente, que les titres d'*Eminence* & d'*Eminentissime* fussent attribuez aux Cardinaux.

banius, Symmaque, & auſſi Lucien, que vulgairement, quoique fauſſement, on croit être Phalaris. On me condannera d'avoir pris ici des ſujets qui ne ſont pas autrement Epiſtolaires: je le ſouffrirai, pourvû qu'en me condannant on condanne Séneque auſſi. Tel ne voudroit point de ſentences dans mes Lettres: j'en appelerai au même Séneque. Tel au contraire y en voudroit: Denys d'Halicarnaſſe, qui prétend que les ſentences ne ſont pas à l'uſage des Lettres, lui repliquera pour moi. On dira que mon ſtyle eſt trop clair: c'eſt celui que loue Philoſtrate. Qu'il eſt obſcur: tel eſt celui de Ciceron à Atticus. Négligé: la négligence dans les Lettres leur tient lieu de parure. Travaillé: rien ne convient mieux aux Lettres, puiſqu'on les envoie comme des eſpeces de préſens. S'il y a de l'arrangement: Denys ſoutiendra qu'il y en doit avoir. S'il n'y en a point: Artémon le veut ainſi. Or comme la bonne & naïve Latinité a ſon goût, ſes manieres, & pour ainſi dire ſes Atticiſmes; ſi en ce ſens une Lettre n'eſt pas aſſez Attique: tant mieux; car dequoi blâmoit-on le Sophiſte Hérode, ſinon de ce qu'étant né Athénien, il affectoit trop de le paroître en parlant? Que ſi elle eſt trop Attique: tant mieux encore, puiſque c'eſt pour n'avoir pas trouvé Théophraſte aſſez Attique, qu'une bonne vieille d'Athénes le releva, lui qui d'ailleurs n'étoit pas Athénien. Telle Lettre ne ſera pas enjouée? Le ſerieux me plait. Elle ne ſera pas aſſez grave? J'aime à badiner. Elle ſera remplie de figures? Les Lettres étant l'image de l'entretien, les figures y font le même effet

que le geste dans le discours. Elle manquera de figures? C'est justement ce qui figure une Lettre que ce manquement de figures. Elle découvrira le génie de l'Ecrivain? Les Maîtres l'ordonnent. Elle ne le découvrira pas? L'Ecrivain n'aura pas voulu s'y peindre: & c'est assez le devoir d'une Lettre d'être dépouillée de toute ostentation. Elle se renfermera dans un cercle? Les Grecs en usent de la sorte. Elle ne s'y renfermera point? Philostrate le permet. Elle n'aura ni nombre ni liaison? Aquila le souffre. Elle aura l'un & l'autre? Quintilien ne s'y oppose pas. Elle n'admettra point l'action? Une Lettre n'est pas un Dialogue. Elle admettra l'action? La Lettre tient du Dialogue. Vous exprimez, me dira quelqu'un, en termes communs les choses communes, en termes nouveaux les choses nouvelles. La diction répond donc au sujet. Non, non, c'est en termes communs que vous exprimez les choses nouvelles, & en termes nouveaux les communes. Fort bien, c'est que je me souviéns de l'ancien précepte Grec qui le recommande expressément. Voila comme en gauchissant de tout côté, je prétens rabatre les coups. Mes Critiques cependant raisonneront là-dessus comme bon leur semblera. Il me suffit, Monseigneur, d'être assuré de vous satisfaire, ou par mes Lettres, si elles sont bonnes, ou par ma déference, si elles ne le sont pas. Je suis, &c.

A Florence 1494.

COMMENTAIRE.

Cette Lettre servant d'Epitre Dédicatoire, est ici par cette raison la premiere en rang, quoique la derniere en date. On ne sait pas à la verité la date du mois ni du jour, mais seulement de l'année. Politien en effet étant mort le 24 de Septembre 1494. & la derniere Lettre qu'on voie de lui dans ce Recueil, étant à peu près du mois de Juin précédent, comme je le prouverai en son lieu, il est aisé de juger que celle-ci n'a été écrite que dans l'intervale de ce mois à l'autre. Pierre de Médicis son disciple, né de Laurent de Médicis, & de Clarice des Ursins le 15. Février 1471, & non pas 1472, comme le veut l'Ammirato, étoit alors dans sa 24e année. Les Lettres suivantes imprimées jusqu'ici confusement, & sans ordre, seront rangées dans cette édition, suivant le tems qu'elles ont été les unes véritablement, les autres vraisemblablement écrites.

Vous m'avez souvent proposé &c. *Egisti mecum sæpenumero &c.*] Ce commencement ressemble fort à celui de la premiere Lettre de Pline. Savaron a remarqué la même imitation dans Sidonius Apollinaris, mais celle de Politien est plus sensible de beaucoup.

Plus penible que de ramasser les feuilles de la Sibyle. *Id enim laboriosius quàm Sibyllæ folia.*] C'étoit d'ordinaire sur des feuilles de palmier que la Sibylle écrivoit ses Oracles. Elle les rangeoit par ordre à l'entrée de sa caverne, où ils demeuroient sans confusion tant que la porte étoit fermée, mais lorsqu'elle

étoit ouverte, le moindre vent qui survenoit, enlevant ces feuilles, les dispersoit, en sorte qu'il étoit comme impossible de les ramasser. Voiez Virgile l. 3. & 6. de l'Enéïde, & aussi Rabelais l. 3. c. 17.

Etoient aux prises il y a longtems avec les vers. *Diu jam cum blattis & tineis rixabantur.*] Il n'y auroit point eu de grace à vouloir rendre en François *blattis & tineis.* Nos Grammairiens d'ailleurs ne s'accordent pas sur la signification de *blatta.* Les uns traduisent *blatte*, qu'on n'entend pas mieux que *blatta*; les autres *cloporte*, les autres *cosson*, *calandre*, *charenson*; quelques-uns *mites*, d'autres *artisons*, d'autres enfin *tigne.* Ce qui seroit confondre *tinea* avec *blatta.* M. Dacier sur le 119. vers de la 3e satire d'Horace l. 2. dit que *blatta* differe de *tineā*, en ce que celle-ci n'a point d'aîles, & que l'autre en a. Il est vrai que dans le Glossaire de Cyrille χρυσαλλὶς est interpreté *blatta*, mais il est vrai aussi que χρυσαλλὶς n'a des aîles qu'après sa métamorphose en papillon. M. Dacier malgré sa distinction traduit les deux mots *blatta tinea* uniquement par celui de *ver*, & a raison. M. Despreaux l. 3. de son Lutrin, parlant de certaines Poësies de Desmarests, a dit,

Leurs tas, au magazin, cachez à la lumiere,
Combatent tristement les vers & la poussiére.

Ce qui non seulement exprime très-bien le *rixari cum blattis & tineis* de Politien, mais fait encore souvenir de l'épithète *lucifugæ* donnée par Virgile à *blattæ.* Beze a fait de olis Hendecasyllabes qu'il adresse aux Muses sur le sacrifice qu'il leur fait d'une tigne qui

rongeoit ses livres. Je voudrois seulement qu'il n'y eût pas fait brève la premiere sylla-be de *mucro*, qui est toujours longue nonobstant la muette jointe à la liquide. C'est dommage qu'il n'ait pas été en garde contre ces sortes de fautes, qui de même que les Gallicismes se rencontrent frequemment dans ses Poësies. L'Elegie de Pierre Petit *in blattam, insecti genus libris infestum*, mérite aussi d'être lue.

J'y en ai aussi inseré quelques-unes d'autrui, mais seulement de celles que des Savans m'ont écrites: *Nonnullas etiam missas ad me, sed à doctis duntaxat inserui.*] Bien que parmi ces Lettres écrites à Politien, il y en ait plusieurs qui ne soient pas méprisables, & quelques-unes même de très-belles, on n'a pas laissé de croire qu'il ne les avoit mêlées avec les siennes, que pour faire voir combien les Savans ses contemporains lui étoient inferieurs en l'art de bien écrire. C'est du moins le sentiment d'Erasme dans une de ses Lettres à Budé, qui est la 12[e] du 1. livre. *Nec aliud*, dit-il, *mihi videtur egisse Politianus, cùm aliorum ad se epistolas suis intertexeret, idque nullius ferme exemplo. Sunt enim illic quorum impudentiam*) de Barthelemi Scala entre autres) *non aliâ ratione magis potuerit traducere. Sunt rursus quos per se facundos, ad hunc collatos dicas obmutescere.* Erasme, Muret, & plusieurs autres ont aussi inseré parmi leurs Lettres quelques-unes des réponses qu'on leur faisoit, & même certaines Lettres qui ne s'adressoient point à eux, mais ausquelles ils avoient quelque part.

Pour une seconde fois des Mélanges. *Ite-*

rum me Miscellanea &c.] Il fait allusion au livre qu'il avoit publié quelque cinq ans auparavant sous le titre de *Miscellanea*, mot que Victorius chap. 13. du 34e livre de ses diverses Leçons, ne trouve pas aussi Latin que significatif. A quoi il ajoute que c'étoit là le goût de Politien, qui se plaisoit à ces sortes de mots, & à d'autres encore plus durs. Celui-ci pourtant étoit apparemment établi longtems avant que Juvenal, qui est l'Auteur le plus ancien où il se trouve, l'emploiât ; & bien qu'il y soit emploié dans un autre sens, on ne peut douter néanmoins que la signification naturelle de ce mot ne marque originairement un mélange de diverses choses. Aussi dans l'Onomasticon est-il interpreté par συμμικτὰ, de même que συμμικτὸς dans Cyrille par *commixtus*. Qu'a de plus dur après tout *Miscellanea* que *collectanea* & *conjectanea*, dont les Ecrivains du bon siecle n'ont fait nulle difficulté de se servir ? Jule César, au rapport de Suétone, avoit intitulé *Dicta collectanea*, divers apophtegmes qu'il avoit recueillis. Et *conjectanea*, au rapport d'Aulu-Gelle, étoit le titre d'un vaste ouvrage du Jurisconsulte Ateius Capito, qui vivoit du tems d'Auguste.

Que sur l'article du style Epistolaire il ne faut parler nullement de Ciceron. *In Epistolari stylo silendum prorsus est de Cicerone.*] Savaron & le P. Sirmond dans leurs notes sur la premiere Lettre de Sidonius Apollinaris, reprennent Politien de l'avoir mal entendu. Ils accusent Pétrarque d'avoir fait la même faute dans la Préface de ses Epitres familieres, & prétendent que Sidonius, bien loin

de préferer Pline le jeune dans le genre Epistolaire, y donne au contraire à Ciceron la préference sur tout autre Ecrivain. Je suis surpris qu'ils n'aient rien dit de Vivès, qui dans son traité de *conscribendis Epistolis* blâme nettement Sidonius d'avoir, en matiere de Lettres, préferé Pline à Ciceron. L'on ne peut nier, quoi qu'en disent Savaron & le P. Sirmond, que Sidonius ne se soit expliqué ambigûment, &, cela étant, qu'il n'ait été libre à Politien de prendre le sens qui dans cette rencontre lui étoit le plus commode. Vous m'invitez, dit Sidonius au Prêtre Constance son ami, à publier mes Lettres, & à marcher hardiment sur les traces de Pline & de Symmaque. *Nam*, ajoute-t-il, *de M. Tullio silere me in stylo Epistolari melius puto, quem nec Julius Titianus sub nominibus illustrium feminarum dignâ similitudine expressit. Propter quod illum cæteri quique Frontonianorum, utpote consectaneum æmulati, cur veternosum dicendi genus imitaretur, Oratorum simiam nuncupaverunt.* Ces expressions, à les bien examiner, sont toutes obliques. D'un côté on peut entendre que sur l'article du style Epistolaire il est à propos de se taire de Ciceron, parce qu'on n'en sauroit assez dignement parler, & que Jule Titien lui-même, cet habile imitateur, ne put parvenir à lui ressembler, quelques efforts qu'il y fît; ce qui de la part des Orateurs ses contemporains lui attira le surnom de singe, pour avoir, au mépris de l'éloquence moderne, voulu témérairement copier l'ancienne. D'un autre côté on peut entendre aussi que sur l'article du style Epistolaire le silence est le parti le plus avantageux qu'on ait à pren-

dre pour Ciceron, puiſque Jule Titien lui-même, cet habile imitateur, ne fit rien de fort digne de lui en affectant de lui reſſembler, juſque-là que les Orateurs ſes contemporains lui donnerent le ſurnom de ſinge, pour s'être attaché à copier un ſtyle engourdi & languiſſant, *veternoſum*, très-éloigné de cette élocution vive qui avoit cours de leur tems. Pétrarque partagé, ce ſemble, entre ces deux explications, s'arrêta néanmoins beaucoup plus à la ſeconde; & Politien aiant, comme lui, reconnu l'ambiguité, s'en eſt ingenieuſement prévalu dans cette Lettre, qui d'un bout à l'autre n'eſt qu'un jeu d'eſprit & d'érudition.

Parce qu'on en eſtime le bon ſens & l'exactitude. *Quod hujus & maturitas & diſciplina laudatur.*] *Maturitas* & *diſciplina* ſont les termes de Sidonius pour exprimer les deux qualitez qui, ſelon lui, regnent dans les Lettres de Pline. *Maturitas* eſt aſſurément le *bon ſens*. Pour *Diſciplina*, j'avois d'abord cru que ce pouvoit être ou la *méthode*, ou la *morale*, parce que Pline eſt effectivement très-méthodique, & très-moral. Mais ce qui m'a empêché de traduire *méthode*, c'eſt que l'idée de ce mot étant trop générale, auroit compris dans ſa ſignification toutes les qualitez que peut avoir une lettre; d'où il ſe ſeroit enſuivi que *maturitas*, le *bon ſens* étant une de ces qualitez, il n'auroit pas été beſoin de la ſpécifier ſeparément. Ce qui m'a empêché de traduire *morale*, c'eſt que Politien ajoutant immediatement qu'il compte pour rien tout le ſiecle de Pline, ce mépris ne peut raiſonnablement tomber que ſur le ſtyle des Ecri-

de préferer Pline le jeune dans le genre Epi-
stolaire, y donne au contraire à Ciceron
préference sur tout autre Ecrivain. Je
surpris qu'ils n'aient rien dit de Viv
qui dans son traité de *conscribendis Epistolis*
me nettement Sidonius d'avoir, en matie
Lettres, préferé Pline à Ciceron. L'on ne
nier, quoi qu'en disent Savaron & le
mond, que Sidonius ne se soit expliqu
bigûment, &, cela étant, qu'il n'ait ét
à Politien de prendre le sens qui dan
rencontre lui étoit le plus commod
m'invitez, dit Sidonius au Prêtre C
son ami, à publier mes Lettres, & à
hardiment sur les traces de Pline &
maque. *Nam*, ajoute-t-il, *de M.*
me in stylo Epistolari melius puto, quem
Titianus sub nominibus illustrium fem
gnâ similitudine expressit. Propter qu
teri quique Frontonianorum, utpote
æmulati, cur veternosum dicendi genu
Oratorum simiam nuncupaverunt. C
sions, à les bien examiner, sont
ques. D'un côté on peut ente
l'article du style Epistolaire il e
se taire de Ciceron, parce qu'o
assez dignement parler, & q
lui-même, cet habile imitateu
venir à lui ressem[illegible] quelq
fit; ce qui [illegible] des C
[illegible] sur
[illegible] de l'é

...e pour Ciceron ...
...ême, cet habile ...
... digne de lui en ...
..., jusque-là que ...
...ins lui donnerent ...
...s'être attaché à ...
... languissant, ...
... élocution vive qui ...
... Pétrarque partage ...
...ux explications ...
...up plus à la ...
... lui, reconnu ...
...ement prevalu ...
...ut à l'autre n'est qu'un ...
...ion.

...u'on en estime le bon ...
... *uod Trajan ...*
... *aturitas* & ...
...us pour exprimer ...
... lui, regnent dans les ...
... *uritas* est assurement le ...
... *tina*, j'avois d'abord cru ...
... ou la *méthode*, ou la ...
...st effectivement très ...
... moral. Mais ce qui ...
...ire *méthode*, c'est qui m'a empê...
... trop générale, autant compren...
...cation toutes les qualitez que ...
... lettre; d'où il se feroit ...
..., le ... étant une de ces ...
... besoin de la ...
... empêché de ...
...tien ... s
... pour rien ... ui
... ne peut ... ous
... style des ... de
... au-
... pre-
... au-
...i les
... con-
...ent éta-
...; & qui
...onius, se
...mérite de
...qu'il n'eût
...venir aussi
... ne faut pas
* que c'étoit
...ien, Prosper,
... autres n'ont pas

* ... Plin, cap. 26.

donné dans cette extravagance de ſtyle.

On en vante la briéveté & le tour. *Ut cujus brevitas celebretur & rotunditas.*] Les deux plus anciens Auteurs qui aient vanté, l'un le tour des Lettres de Symmaque, l'autre leur briéveté d'expreſſion, ſont Sidonius Apollinaris, lettre 1. en ces termes, *Quinti Symmachi rotunditatem*, & Alain de l'Iſle, poſtérieur de 800 ans, l. 3. de ſon Anti-Claudien en ces vers.

Symmachus in verbis parcus, ſed mente profundus,
Prodigus in ſenſu, verbis anguſtus, abundans
Mente, ſed ore minor: fructu, non fronde beatus,
Senſus divitias verbi brevitate coarctans.

Le témoignage de deux auſſi mauvais juges ne devoit pas tirer à conſequence. Bien des gens néanmoins s'y ſont tenus. Je ſais que du vivant de Symmaque ſon éloquence a fait bruit; que des Chrétiens & des Payens l'ont fort exaltée; mais outre que ces donneurs de louanges n'étoient pas gens de bon goût, je ſoutiens qu'ils n'ont point eu en vûe les Epitres dont il s'agit, qui n'étoient point encore recueillies, & dont Sidonius Apollinaris, mort près d'un ſiécle après Symmaque, eſt le premier qui ait parlé. On s'eſt trompé de compter Politien parmi leurs panégyriſtes. Il ne les loue pas ici de ſon chef, il ne fait que rapporter les deux éloges qu'on leur a donnez, *brevitatis & rotunditatis.* Elles ne méritoient ni l'un ni l'autre. Le tour n'en eſt ni fort fin ni fort rond. A l'égard de la briéveté, celle de Symmaque ne conſiſte pas à renfermer ſans obſcurité beaucoup de choſes en peu de mots, mais ſeulement en ce que ſes Lettres ſont preſque toutes fort courtes,

quoique toujours assez longues pour ennuier un Lecteur sensé.

J'avouerai que la secheresse ne me plaît pas. *Negabo mihi siccitatem placere.*] Il est vrai que rien n'est plus maigre, plus étique, plus sec que le style de Symmaque, & je ne comprens point Macrobe d'avoir osé dire l. 5. de ses Saturnales c. 1. qu'il y a un genre d'éloquence succulent & fleuri, *pingue & floridum*, dans lequel autrefois Pline le jeune, & après lui Symmaque, qui ne céde en rien à pas un des anciens, se sont égayez : *in quo Plinius secundus quondam & nunc nullo veterum minor, noster Symmachus luxuriatur.* La flaterie est outrée. Symmaque ne doit rien prétendre au *floridum*, & moins encore au *pingue.* Son véritable caractere, comme le marque fort bien ici Politien, est la sécheresse. En voulant se faire une maniére spirituelle de dire les choses, il ne s'est fait qu'une maniére pénée, embarrassée & chagrine. *Molestè dicit*, pour me servir de l'expression d'Erasme dans son Cicéronien.

Platon, Aristote, Thucydide, Ciceron en ont écrit de semblables. *Tales Plato scripsit, Aristoteles, Thucydides, Cicero*]. Des treize Lettres que nous avons de Platon, la treiziéme desquelles on croit supposée, sans qu'on en allégue de preuve, les plus longues sont les deux qui s'adressent aux parens & aux amis de Dion; la premiere sur tout, qualifiée Livre plûtôt que Lettre par Denys d'Halicarnasse dans le traité de l'Elocution. Car c'est, comme nous l'allons voir, Denys d'Halicarnasse qui est Auteur de ce traité, & non pas Démétrius le Phalérien. Quant aux Lettres d'Aristote, nous ne pouvons pas dire qu'entre les six qui

nous * restent, il y en ait de longues, telles qu'étoient celles qu'il avoit écrites à Alexandre, desquelles parle Denys d'Halicarnasse dans l'endroit cité. Celles de Thucydide sont aussi perdues, & nous ne saurions pas qu'il en eût écrit de grandes; nous ne saurions pas même qu'il en eût laissé aucune, si nous ne l'apprenions du même Denys.

J'alléguerai Dion, Brutus, Apollonius, Marc Antonin, Philostrate, Alciphron, Julien, Libanius, Symmaque. *Objiciam tunc ego Dionem, Brutum, Apollonium, Marcum, Philostratum, Julianum, Libanium, Symmachum.*] Nous avons des Lettres de tous ceux que Politien allégue ici, excepté de Dion, qui n'est autre que Dion de Pruse, surnommé Chrysostome. Il en avoit écrit de fort belles, si nous en croions Philostrate, le seul Auteur qui en ait parlé, mais qui ne nous a point appris si elles étoient courtes ou longues. Il ne nous a pas mieux instruits touchant les Lettres Grecques de Marc Antonin, lesquelles, non plus que celles de Dion, ne sont point venues jusqu'à nous. Politien qui suppose courtes les unes & les autres, s'est fondé apparemment tant sur l'usage de ce tems-là en général, qu'en particulier pour Marc Antonin sur quelques Lettres Latines qui nous restent de lui dans l'Histoire Auguste, lesquelles étant fort courtes, lui ont fait juger que les Grecques n'étoient pas plus longues. Celles qui ont paru sous le nom de Brutus sont fort anciennes. Philostrate

* Jean Albert Fabrice pag. 419. du 1. vol. de sa Bibliot. Grecque compte sept Lettres d'Aristote, mais son calcul ne s'accorde pas avec celui de la Collection *in fol.* de Geneve 1606.

en a parlé avec eſtime, & après lui Photius lettre 207. les a propoſées pour modèle de Lettres Laconiques. Telles étoient auſſi toutes celles d'Apollonius de Tyane ſelon le même Philoſtrate qui s'étoit donné le ſoin de les recueillir. On en peut dire autant des lettres de Philoſtrate, d'Alciphron, de Libanius, & des deux tiers de celles de Julien. Je me ſuis expliqué un peu plus haut de celles de Symmaque, qui étant Latines font un corps à part. Alde Manuce aidé de Marc Muſure raſſembla en 1499 tout ce qu'il put trouver des lettres Grecques ci-deſſus mentionnées, & les imprima *in* 4° à Veniſe, avec pluſieurs autres de divers Auteurs. Cette édition fut toute Grecque. Il s'en fit d'autres depuis, les unes Latines, les autres Grecques-Latines, toutes moins amples que la Grecque d'Alde, parce que les Auteurs qui la compoſoient, n'étoient pas tous encore traduits en Latin. Ce ne fut qu'en 1606, qu'il en parut à Geneve une verſion Latine entiére *in folio* avec le Grec à côté. L'Imprimeur l'avoit eue de François Pithou à qui le hazard en avoit fait rencontrer à Bâle le manuſcrit. L'Auteur de cette verſion n'étoit point connu. Caſaubon lettre 586 de la 2e édition, dit que c'étoit le travail de quelque Alleman d'une érudition médiocre. Il faut pourtant demeurer d'accord avec M. Huet dans ſon Dialogue *de claris Interpretibus*, que l'ouvrage n'eſt pas mépriſable, quoiqu'il ne ſoit point vrai qu'il ſoit du célebre Juriſconſulte Jaques Cujas, ſous le nom duquel il a été publié comme poſthume. L'Imprimeur dans l'Epitre dédicatoire a beau prendre là-deſſus à témoin des gens qui connoiſſoient

parfaitement, dit-il, l'écriture de ce grand homme, & qui assuroient que le manuscrit en étoit, toutes ces attestations ne l'empêcheront pas de passer pour un imposteur, à qui l'avidité du gain a fait débiter ce mensonge. Il seroit au reste très-aisé de rendre trois fois plus ample la collection de ces Epitres Grecques, pour peu qu'on voulût prendre soin d'y joindre celles que fourniroient les bibliotheques. Les seules lettres anecdotes de Libanius traduites en Latin feroient un gros volume *in folio*. M. Boivin, autrefois Garde de la Bibliotheque du Roi, avoit commencé à traduire élégamment tout ensemble & fidélement celles des manuscrits de la Bibliotheque Roiale; mais de plus importantes occupations aiant il y a cinq ou six ans interrompu son travail, il remit tout ce qu'il avoit là-dessus à M. Fridéric Rostgaard noble & savant Danois qui vint à Paris dans ce tems-là, & qui avoit déja ramassé de tous côtez, dans ce dessein, une infinité de ces lettres. L'ouvrage à l'heure qu'il est devroit être prêt à éclorre. On n'en apprend néanmoins rien de particulier, & M. Wolf Professeur en l'Université de Wittemberg, qui fit en 1711 imprimer *in* 8o à Leipsic, *cum versione & notis*, une centaine de lettres choisies de Libanius, après avoir dans sa Préface parlé avec éloge de M. Rostgaard, dans le cabinet duquel il dit avoir vû jusqu'à 1600 & plus de ces lettres, se contente d'ajouter en général qu'il est très-persuadé qu'un homme si bien intentionné pour l'avancement des belles lettres, ne peut envier longtems au public la communication d'un si grand trésor. J'apprens d'autre part, qu'à Rome M.

Léonard Adami, jeune homme à qui son érudition a donné l'entrée dans la maison du Cardinal Ottobon, prépare une édition nouvelle des œuvres de Libanius en plusieurs volumes, où il y aura des milliers de ces lettres. Voilà bien des éditeurs en concurrence.

Et aussi Lucien, que vulgairement, quoique faussement, on croit être Phalaris. *Sed & Lucianum, quem falso Phalarim vulgo putant.*] Les Auteurs les plus anciens, qui aient parlé des lettres de Phalaris, sont Stobée, Photius, Suidas & Jean Tzetzès. Politien est le premier qui les ait attribuées à Lucien, peut-être à cause que celui-ci a fait dans ses œuvres l'apologie de ce tyran. Il faudroit une plus forte raison pour établir cette conjecture; la conformité des styles, par exemple, ou, comme dit Thomas Fazel l. 6. de sa 1. Décade, l'autorité d'un manuscrit. De tel manuscrit on n'en produit point, & pour les styles ils ne sont nullement conformes. Celui de Lucien est clair, aisé, naturel. Celui du prétendu Phalaris, quoique élegant, est presque toujours entortillé, soit pour les pensées, soit pour les expressions. Qu'on lise dans le premier Phalaris de Lucien l'histoire du taureau d'airain, & que l'on confere cet endroit avec celui de l'Epitre de Phalaris aux Athéniens, où la même histoire est rapportée, on y remarquera des manieres toutes différentes. Il est vrai que dans les Epitres, comme dans Lucien, l'ouvrier qui fit le taureau est appelé Περίλαος, au lieu de Πέριλλος. Ce qui ne tire à nulle conséquence, autrement il faudroit conclure qu'Hérodien & Pausanias sont un seul &

même Auteur, parce qu'ils donnent le nom de Θύμβρις au Tibre, appelé par d'autres Τίβρις. Une chose assez surprenante seroit que Lucien, si ces lettres étoient de lui, fût si peu d'accord avec lui-même touchant un fait des plus importans. Il est dit dans les lettres que Phalaris, après avoir essaié sur Pérille le taurau d'airain, l'avoit gardé, & s'en étoit servi depuis contre un grand nombre de criminels. Il est dit au contraire dans Lucien que Phalaris avoit envoié à Delphes ce taureau, dont il ne s'étoit servi que contre l'artisan qui l'avoit fait. De plus Pérille dans Lucien est compatriote de Phalaris, dans les lettres il est Athénien. Enfin y a-t-il apparence que Lucien sétant désigné sous le nom de Λυκῖνος en plusieurs de ses Dialogues, eût voulu dans des lettres faites à plaisir en adresser une à certain autre Λυκῖνος, qu'il represente comme le plus méchant homme de la Sicile? Je ne puis donc convenir que ces Epitres soient de Lucien; encore moins qu'elles soient de Phalaris le Tyran. Il y a lieu de présumer qu'elles sont postérieures à Philostrate, qui dans l'endroit où il parle des lettres des Souverains, n'auroit pas sans doute oublié celles de Phalaris, si elles avoient couru de son tems. Isac Tzetzès sur le 373^e vers de Lycophron cite un Phalaris ou Géographe, ou Grammairien.

Denys d'Halicarnasse qui prétend que les sentences ne sont pas à l'usage des lettres &c. *Huic ergo pro me Dionysius resistet.*] C'est dans le traité περὶ ἑρμηνείας mal attribué à Démétrius le Phalérien. Il est constamment de Denys d'Halicarnasse, comme nous l'ap-

prend le Scholiaste d'Aristophane sur cet hémistiche, καὶ Σούνιον ἄκρον Ἀθηνῶν, qui se lit sc. 4. act. 1. des Nuées. Χάρις ἐστὶν, dit-il, ἐκ στίχου τοῦ ἀλλοτρίου, ὡς ἔφη Διονύσιος ὁ Ἁλικαρνασσεὺς ἐν τῷ περὶ ἑρμηνείας. Lesquels mots, savoir Χάρις ἐστὶν ἐκ στίχου τοῦ ἀλλοτρίου, se trouvent à la lettre avec le reste de la remarque dans le traité περὶ ἑρμηνείας, au chapitre περὶ χάριτος λόγου γλαφυροῦ. Politien qui connoissoit le veritable Auteur de ce livre, comme il paroît par le 64. chap. de ses *Miscellanea*, n'a eu garde de le nommer autrement que Denys. Ces paroles, *Huic ergo pro me Dionysius resistet, ac pertinere sententias ad epistolam negabit*, désignent manifestement l'endroit du traité περὶ ἑρμηνείας, où Denys d'Halicarnasse dit, ὁ δὲ γνωμολογῶν καὶ προτρεπόμενος οὐ δι' ἐπιστολῆς ἔτι λαλοῦντι ἔοικεν, ἀλλὰ μηχανῆς, *que n'écrire que par sentences & par exhortations, c'est moins s'expliquer par le moien d'une lettre, que par celui d'une machine*. Il est bon de savoir que ce traité περὶ ἑρμηνείας fut pour la premiere fois imprimé l'an 1508 à Venise avec les anciens Rhéteurs Grecs. Alde Manuce qui sur la foi des manuscrits Grecs le publia sous le nom de Démétrius le Phalérien, introduisit par là cette erreur dans la République des lettres. Quelque tems après à la verité, dans la table alphabétique intitulée *Orthographia dictionum Græcarum apud Statium*, qu'on voit à la tête de quelques éditions de Stace tant de Venise que de Paris; le même Alde, dis-je, ou plûtôt Marc Musure, prit occasion d'inserer au mot *Sunion* de cette table une note touchant le prétendu Démétrius, assez curieuse pour être rapportée ici tout au long. *Sunion*, τὸ

Ζύνιον. Homerus, καὶ σύνιοι ἄκρην Ἀθηναίων. (Il y a dans Aristophane Ἀθηναίων, mais la mesure du vers demande qu'on lise Ἀθηνῶν, & c'est ainsi que Denys d'Halicarnasse a lû) *&* *Aristophanes, ἐν Νεφέλαις, ἀλλὰ τὸ αὐτὸ γε νέον βάλλει καὶ Σύνιον ἄκρην Ἀθηναίων, super quo Dionysius Halicarnasseus in libro* περὶ ἑρμηνείας: Ἡ περὶ Φράσεως λέξις, *inquit*, ἐπεὶ ἐκ στίχου τοῦ ἀλλοτρίου οὐκ ἔστι γὰρ ὁ Στίχος κωμῳδίας δοκεῖ, ἀλλ' Ὁμήρειος, καὶ ὁ στίχος Ὁμηρικός. *Obiter annotandum est hunc* περὶ Φράσεως (c'est le synonyme de περὶ ἑρμηνείας) *Dionysii librum Demetrio Phalereo à Librariis Græcis falsò ascribi, cùm ipsius Demetrii in calce operis mentio fiat. Sit ita sanè, non enim imus inficias librum* περὶ λογογραφικῆς ἰδέας *à Demetrio quoque editum fuisse, ut Ammonius in præfatione commentariorum* εἰς τὸ περὶ ἑρμηνείας *testatur; sed ille, quod sciam, ad nostra tempora non pervenit.* Comme cette remarque étoit placée dans un lieu obscur, peu de gens la découvrirent; peu de gens par conséquent furent desabusez, & l'on continua d'attribuer à Déméttrius le Phalérien ce qui appartenoit à Denys d'Halicarnasse. Muret s'avisa d'une distinction. Quelques manuscrits ne portant que le nom seul de Démétrius, il crut dans l'oraison qu'il fit à Rome, pour servir d'ouverture à son explication publique de la Rhétorique d'Aristote, que ce Démétrius n'étoit pas le Phalérien, mais un autre d'Alexandre. Il entendoit apparemment celui dont Laërce parle dans la vie du Phalérien, & que Galien, chap. 5. περὶ συγγράμματος à Epigène, dit avoir été ami intime de Favorin; le même encore peutêtre que celui dont Ammonius cité par Musure a fait mention

Cette conjecture ne peut tenir contre le témoignage du Scholiaste d'Aristophane, qui attribue nettement, comme nous l'avons vû, le livre dont il s'agit, à Denys d'Halicarnasse. Aussi en 1634, M. de Valois l'aîné, instruit ou par ses propres lumieres, ou par celles de Musure, appuia hautement cette verité. On peut voir son observation pag. 65 & 66 de ses notes *in excerpta ex Nicolao Damasceno*. Elle lui a fait honneur. Quelques Savans l'ont regardée comme originale, entre autres M. Ménage sur Diogéne Laërce dans la vie de Démétrius le Phalérien. Cependant le détail précédent justifie assez que Politien & Musure avoient fait la découverte longtems auparavant.

On dira que mon style est trop clair : c'est celui qui loue Philostrate. *Stylus esse nimium dicetur apertus : hunc tamen laudat Philostratus.*] Il y a eu trois Philostrates d'une même famille, tous trois Sophistes. Le premier, dont le pere avoit nom Vérus, étoit de Lemnos. Nous avons de lui deux livres de Tableaux, & un d'Epitres. Il laissa une fille, & eut un frere établi à Tyr, pere du Philostrate Auteur des Ἡρωϊκὰ, des Vies des Sophistes, & de celle d'Apollonius de Tyane. Ce Philostrate, que j'appellerai le second, vint à Lemnos où aiant épousé la fille de son oncle, il en eut le troisiéme Philostrate, surnommé vulgairement le jeune, dont nous avons un petit livre de Tableaux. Je n'ajoute point Philostrate l'Egyptien aux trois précédens, parce qu'il n'étoit ni de leur tems ni de leur famille. L'Auteur des Vies des Sophistes ne dit pas l'avoir vû, comme l'interprete Latin le

lui fait dire. Ces mots οἶδα καὶ Φιλόστρατον τὸν Αἰγύπτιον, Κλεοπάτρᾳ μὲν συμφιλοσοφήσαντα τῇ βασιλίδι, σοφιστὴν δὲ προσρηθέντα, ne signifient autre chose, sinon : *Je connois encore Philostrate l'Egyptien, qui ne faisoit que la fonction de Philosophe auprès de la Reine Cléopatre, mais à qui on ne laissa pas de donner le titre de Sophiste.* Et le moyen en effet qu'un homme qui vivoit sous l'Empire de Sévére, en eût pu voir un qui vivoit sous César, ou sous Auguste ? A l'égard des trois autres Philostrates, je n'en ai rien avancé, dont il ne soit aisé de fournir la preuve. J'ai dit du premier que nous en avions des Epitres, & deux livres de Tableaux. C'est ce qu'un passage de la vie du Sophiste Aspasius, & un autre du jeune Philostrate au commencement de ses Tableaux, prouvent manifestement. J'ai donné au second Philostrate les Ἡρωϊκὰ, moins sur le témoignage de Suidas, que parce que je ne vois nulle raison de les lui ôter. J'ai donné à ce même Philostrate natif de Tyr la vie d'Apollonius de Tyane. Photius la lui donne aussi. Et pour les Vies des Sophistes, il est visible par deux endroits, l'un de la vie d'Hippodromus, l'autre de celle d'Aspasius, qu'elles ne peuvent être de Philostrate de Lemnos, & par conséquent qu'elles sont de celui de Tyr. J'ai dit enfin que le troisiéme étoit Auteur du petit livre, intitulé par cette raison Φιλοστράτου νεωτέρου εἰκόνες. Il n'y a qu'à lire le commencement de l'ouvrage pour reconnoître cette verité. Ce détail pourra servir à rectifier ce qui n'a été jusqu'ici nulle part bien démêlé. J'avoue que certaines particularitez, comme de ce frere établi

à Tyr, & de ce neveu qui va à Lemnos, ne se trouvent point à la lettre dans les Auteurs; mais elles s'ensuivent si nécessairement de celles qui s'y trouvent, que les unes étant admises, on ne peut raisonnablement s'empêcher d'admettre les autres. Ceci posé, on distinguera aisément le Philostrate allégué ici par Politien. J'ai observé que le plus ancien des trois avoit laissé des Epitres. C'est dans la premiére, adressée, non pas à Aspasias, mais (comme le démontre Meursius ch. 9. du 6. l. de ses Leçons Attiques) à Aspasius, que le passage touchant la clarté du style Epistolaire se trouve en ces termes: Σαφηνεια δὲ ἀγαθὴ μὲν ἡγεμὼν ἅπαντος λόγου, μάλιστα δὲ ἐπιστολῆς. *La clarté est toûjours une bonne guide en tout genre de composition, mais principalement dans une lettre.* Libanius, chap. 2. de ses caractéres, Epistoliques, rapporte ce même passage. Au reste Vossius le pere s'est mépris lorsqu'il a cru que le livre περὶ Κύπρου cité par Isac Tzetzès sur Lycophron, appartenoit à quelqu'un des Philostrates ci-dessus mentionnez. Ce n'est pas Φιλόστρατος, c'est Φιλοστέφανος περὶ Κύπρου que Tzetzès a cité.

Tel est celui de Ciceron à Atticus. *At est ad Atticum talis M. Tullii.*] Politien parle ici suivant l'opinion commune. Il savoit trop bien que le style des lettres à Atticus est tel qu'il devoit être, familier, pur, vif, délicat, marquant également l'habileté de celui qui les a écrites, & de celui qui les a reçues. Elles n'étoient rien moins qu'obscures pour Atticus; & si nous ne les trouvons pas aussi intelligibles, nous ne devons pas nous en prendre à Ciceron qui ne les a pas écrites pour nous.

Puiſqu'on les envoie comme des eſpèces de préſens. *Quoniam &c.*] Voiez la note ſuivante.

S'il y a de l'arrangement, Denys ſoutiendra qu'il y en doit avoir. S'il n'y en a point, Artémon le veut ainſi. *Si concinnitas ibi ſit, aſſeretur à Dionyſio. Si deſit, ab Artemone.*] C'eſt encore du traité περὶ ἑρμηνείας au chapitre πῶς δεῖ ἐπιστέλλειν, que ceci eſt tiré. Ἀρτέμων μὲν οὖν, dit-il, ὁ τὰς Ἀριστοτέλους ἀναγράψας ἐπιστολάς, φησὶν ὅτι δεῖ ἐν τῷ αὐτῷ τρόπῳ διάλογόν τε γράφειν, καὶ ἐπιστολάς· εἶναι γὰρ τὴν ἐπιστολὴν οἷον τὸ ἕτερον μέρος τοῦ διαλόγου· καὶ λέγει μέν τι ἴσως, οὐ μὴν ἅπαν, δεῖ γὰρ ὑποκατεσκευάσθαι πως μᾶλλον τοῦ διαλόγου τὴν ἐπιστολήν, ὁ μὲν γὰρ μιμεῖται αὐτοσχεδιάζοντα, ἡ δὲ γράφεται, καὶ δῶρον πέμπεται τρόπον τινά. *Artémon, celui qui a recueilli les Epitres d'Ariſtote, dit qu'on doit écrire les lettres de la même manière qu'un dialogue, une lettre étant à peu près comme l'une des deux parties du dialogue. En quoi véritablement il dit quelque choſe, mais non pas tout. La lettre en effet demande un peu plus de façon que le dialogue. Celui-ci repréſente une perſonne qui parle ſur le champ. L'autre s'écrit, & s'envoie comme une eſpece de préſent.* Touchant les divers Artémons conſultez Voſſius *lib.* 3. *de Hiſtoricis Græcis.*

Or comme la bonne & naïve Latinité a ſon goût, ſes manieres, & pour ainſi dire, ſes Atticiſmes. *Tum quoniam Romani quoque ſunt Atticiſmi quidam.*] Emprunté de Ciceron qui a dit 4. *ad Atticum* 17. *Nam Veſtorio dandi ſunt dies, & ille Latinus* Ἀττικισμὸς *ex intervallo reguſtandus*, ſuppoſant agréablement qu'Atticus, à ſon retour de Grèce, avoit beſoin

de reprendre sur la route pendant quelques jours le goût de la fine Latinité, laquelle il appelle *Atticisme Latine*, parce que de tous les dialectes Grecs l'Attique pour la prose étant le plus élégant, *Atticisme Latin* est la même chose qu'élégance Latine. Ainsi parce que le plus fin langage Italien c'est le Toscan, & que le Bourguignon le plus fin se parle à Dijon, ce jargon Dijonois a été plaisamment appellé *le Tuscan de Bourgogne* par Tabourot, car on disoit autrefois *Tuscan*.

Dequoi blâmoit-on le Sophiste Hérode, sinon de ce qu'étant né Athénien, il affectoit trop de le paroître en parlant? *Nam quo alio damnatur Herodes, quàm quod Atticus homo nimis Atticisset?*] Philostrate dans cette premiere épitre que j'ai déja citée, parle ainsi de celles d'Hérode: Ῥητόρων δὲ ἄριστα μὲν Ἡρώδης ὁ Ἀθηναῖος ἐπέστελλεν, ὑπεραττικίζων δὲ, καὶ ὑπερλαλῶν ἐκπίπτει πολλαχοῦ τοῦ πρέποντος ἐπιστολῇ χαρακτῆρος. Le sens est que ce Rhéteur a fait de très-belles lettres; que cependant, comme il se chargeoit un peu trop d'Atticismes & de verbiage, qu'il lui est souvent arrivé de sortir du caractére Epistolaire, qui, selon le même Philostrate, doit être plus Attique à la verité que le langage familier, mais plus familier aussi que l'Attique. Δεῖ γὰρ φαίνεσθαι τὴν τῶν ἐπιστολῶν ἰδέαν Ἀττικωτέραν μὲν συνηθείας, συνηθεστέραν δὲ Ἀττικίσεως. Sentiment que Libanius trouve fort juste, & parfaitement bien exprimé. L'Hérode, dont il est ici parlé, si connu par Aulu-Gelle, par le Philostrate Auteur des Epitres, & par le Philostrate Auteur des Vies des Sophistes, a vêcu sous les Empereurs Hadrien, Antonin Pie, & Marc-Auréle. Il

ne nous reste de lui qu'une seule oraison traduite en Latin par Guillaume Canterus, &, si l'on en croit Saumaise, la fameuse inscription Ῥόδῃ Ἀθηναῶν, en 39 vers hexamètres, servant de consécration au Temple appelé Triopion, situé dans le domaine qu'avoit ce Rhéteur à trois milles de Rome, en la voie Appienne, où cette inscription fut déterrée au commencement du dix-septiéme siécle.

Que si elle est trop Attique : tant mieux encore, puisque c'est pour n'avoir pas trouvé Théophraste assez Attique qu'une bonne vieille, &c. *Sin contra nimis Attica : Theophrastus hîc proferetur, in hoc notatus ab anicula, licet homo non Atticus.*] Voici le fait. Ciceron dans son dialogue intitulé Brutus, dit que les Romains & les Athéniens avoient en parlant certaine grace naïve, propre uniquement aux naturels du payis. A propos de quoi il rapporte que Théophraste voulant acheter je ne sais quoi d'une bonne vieille Athénienne, elle lui en avoit dit le prix, ajoutant ces paroles : *Etranger, vous ne l'aurez pas à moins.* Ce mot d'*étranger* le piqua, & lui fit sentir, quoiqu'il parlât fort bien, & qu'il eût passé à Athénes la plus grande partie de sa vie, qu'il n'etoit pourtant pas encore tout-à-fait Attique. Les Auteurs ne s'accordent pas sur la qualité de ce défaut de Théophraste. Quelques-uns comme Quintilien, & après lui Erasme, Vives &c. ont cru que c'est à cela même qu'il parloit trop bien, & trop Attiquement, que la vieille le reconnut étranger : l'exactitude scrupuleuse dans le langage étant le vice ordinaire des Etrangers. Politien au contraire suppose ici

qu'il étoit échapé à Théophraste quelque expression peu Attique. Ciceron croit avec plus de vraisemblance que c'étoit un défaut d'accent. Cependant La Bruyére, sans marquer précisément en quoi Théophraste avoit manqué, insinue très clairement que ce n'étoit pas contre l'accent. Le même, malgré le silence des Anciens, a deviné que la vieille qui mortifia de la sorte Théophraste, étoit une herbiére. A quoi il y a du moins plus d'apparence, qu'à dire comme a fait Colomiez dans ses notes sur Quintilien, que c'étoit la courtisane Léontium, celle-là même qui fit un livre contre Théophraste.

Les figures y font le même effet que le geste dans le discours. *Hos ergo ipsos quasi gestus amat Epistola sermoni propior.*] Σχῆμα ne signifie pas seulement *figure* en Grec, mais encore *geste*, *attitude*, *mouvement*. Quintilien l. 9. c. 1. *Sed hi habitus quidam, & quasi gestus sic appellandi sunt, id demum hoc loco accipi Schema oportebit, quod sit à simplici atque in promptu posito dicendi modo poëticè, vel oratoriè mutatum.* Et dans cet endroit d'une version Grecque de l'Ode d'Horace *Audivere Lyce*,

Quo fugit Venus? heu! quo-ve color decens?
Quo motus? Quid habes illius, illius
Quæ spirabat amores?
Quæ me surripuerat mihi?

je me souviens avoir mis

Πῦ χροιὴ φύγεν; αἲ, σχῆμα τί; πῦ χάρις;
Κάνης τί προτέρης λοιπὸν ἔχεις Λύκης
Πνειούσης τὸν ἔρωτα;
Τῆς νοσφισαμένης μέ μευ;

où le mot σχῆμα exprime celui de *motus*, qui en cet endroit signifie l'air, & le port de la personne.

C'eſt juſtement ce qui figure une lettre que ce manquement de figures. *At hoc ipſum carere figuris, figurat Epiſtolam.*] Philoſtrate Epitre 1. Ἔχει καὶ τὸ ἀσχήμον ἐν τῷ μὴ ἐσχηματίσθαι.

Elle découvrira le génie de l'Ecrivain? Les maîtres l'ordonnent. *Promet indolem ſcribentis? Id quoque præcipitur.*] Denys d'Halicarnaſſe περὶ ἑρμηνείας: Πλεῖστον δὲ ἐχέτω τὸ ἠθικὸν ἡ ἐπιστολὴ ὥσπερ καὶ ὁ διάλογος, σχεδὸν γὰρ εἰκόνα ἕκαστος τῆς ἑαυτοῦ ψυχῆς γράφει τὴν ἐπιστολήν, καὶ ἔστι μὲν ἐξ ἄλλου λόγου παντὸς ἰδεῖν τὸ ἦθος γράφοντος, ἐξ οὐδενὸς δὲ οὕτως ὡς ἐξ ἐπιστολῆς. *Que la lettre, de même que le dialogue, ait beaucoup de mœurs. Une lettre en effet eſt comme la peinture de l'ame de celui qui l'écrit; & l'on peut reconnoître, il eſt vrai, par tout autre ouvrage, le naturel de l'auteur, mais par nul autre ſi bien que par une lettre.*

Et c'eſt aſſez le devoir d'une lettre d'être dépouillée de toute oſtentation. *Ut quæ carere ambitione debet.*] Philoſtrate Epitre 1. a dit par cette raiſon qu'on doit éviter dans une lettre les expreſſions figurées, parce qu'elles ſentent l'oſtentation, & que l'oſtentation eſt quelque choſe de puérile. Εἰ γὰρ σχηματιοῦμεν φιλοτιμεῖσθαι δόξομεν· φιλοτιμία δὲ ἐν ἐπιστολῇ μειρακιῶδες.

Elle ſe renfermera dans un cercle? Les Grecs en uſent de la ſorte. Elle ne s'y renfermera point? Philoſtrate le permet. *Circulo claudetur? Hoc & Græci faciunt. Aberit circulus? Nec hoc Philoſtratus improbat?*) Ceci eſt encore tiré de la même Epitre 1. Κύκλον δὲ ἀποτορνεύειν ἐν μὲν ταῖς βραχυτέραις τῶν ἐπιστολῶν συγχωρῶ, ἵνα τούτῳ γοῦν ἡ βραχυλογία ὡραΐζοιτο ἐς ἄλλην ἠχὼ πᾶσαν στενὴ οὖσα. Τῶν δὲ ἐς μῆκος προηγμένων ἐπιστο-

λῶν ἐξαίρειν χρὴ κύκλους· ἀγωνιστικώτερον γὰρ ἢ κατ' ἐπιστολὴν τοῦτο, πλὴν εἰ μή που ἐπὶ τελευτῆς τῶν ἐπεσταλμένων ἢ ξυλλαβεῖν δέοι τὰ προειρημένα, ἢ συγκλεῖσαι τὸ ἐπὶ πᾶσι νόημα. *Je permets*, dit Philostrate, *lorsque les lettres sont fort courtes, de les arrondir en un cercle, afin que la briéveté, qui est de soi toute resserrée, acquere par là du moins l'agrément d'une autre cadence. Que si les lettres s'étendent en longueur, on doit en exclure le cercle, comme quelque chose de trop péné pour leur convenir, si ce n'est que sur la fin il faille peutêtre rassembler ce qu'on a dit auparavant, & du tout ensemble former sa conclusion.*

Elle n'aura ni nombre, ni liaison? Aquila le souffre. *Soluta erit, & incomposita? Non displicet Aquilæ.*] Aquila ancien Rhéteur, le second en rang des Rhéteurs Latins de François Pithon, a dit en son traité *de figuris sententiarum & elocutionis* ce qui suit : *Est igitur omnis oratio aut soluta, nulla inter se necessitate numerorum, neque composita membris quibusdam, vel determinata certa circumscriptione verborum. Ea plerumque in sermone assiduo, & in Epistolis utimur.* Badius qui dit ici sur le mot *Aquila*, que c'est un Orateur dont Quintilien parle souvent, se trompe fort. Quintilien n'a cité nul Orateur de ce nom. François du Bois, dit Sylvius, autre Commentateur de Politien, est encore plus ridicule. Il joint *Aquila* à la période suivante, & lit : *Aquila pedes habebit & juncturam? Non displicet Quintiliano.* Ce qu'il explique ainsi. *Quintilianus 9. Institut. super orationis & clausulæ junctura multa satis commeminit. Hanc autem juncturam pedes aquilæ Politianus ideo, puto, appellat, quoniam*

ut aquila pedes sunt compositi lepidè, multisque quasi squamis variegati, ita orationis compositio multiplicem debet habere varietatem. Jule Rufinien au commencement de son traité *de figuris*, qui est à la suite de celui d'Aquila, fait mention de ce Rhéteur en ces termes: *Hactenus*, dit-il, *Aquila Romanus ex Alexandro Numenio*, ou *Romanus* & *Numenius* sont deux noms de payïs, Aquila de Rome, Alexandre de *Numana* ville de la Marche d'Ancone. On a dit *Numana*, *Numene*, de même que *Messana*, *Messene*; & comme de *Messene* on a fait *Messenius*, on a fait aussi de *Numene*, *Numenius*. Le passage de Rufinien nous aprend donc deux choses: l'une, quel étoit l'Auteur copié par Aquila; l'autre, que c'est réguliérement *Aquila Romanus* qu'il faut dire, & non pas *Romanus Aquila*, comme plusieurs ont dit, trompez par les éditions précédentes.

Elle aura l'un & l'autre? Quintilien ne s'y oppose pas. *Pedes habeat & juncturam? Quintiliano non displicet.*] *Est igitur ante omnia*, ce sont les paroles de Quintilien l. 9. c. 4. *oratio alia vincta, atque contexta, soluta alia, qualis in sermone & Epistolis, nisi cùm aliquid supra naturam suam tractant, ut de philosophia, de republica, similibusque. Quod non eo dico, quin non illud quoque solutum habeat suos quosdam, & forsitan difficiliores etiam pedes; neque enim aut hiare semper vocalibus, aut destitui temporibus volunt sermo & Epistola; sed non fluunt nec cohærent, nec verba de verbis trahunt, ut potius laxiora in his vincula, quàm nulla sint.*

Elle n'admettra point l'action? Une lettre n'est pas un dialogue. Elle admettra l'action?

La lettre tient du dialogue. *Non aget? non est enim dialogus. Aget? est affinis dialogo.*] Voiez là-dessus Denys d'Halicarnasse dans son περὶ ἑρμηνείας, πῶς δεῖ ἐπιστέλλειν, dont j'ai déja rapporté ci-dessus une partie.

C'est que je me souviens de l'ancien précepte Grec, qui le recommande expressément. *Nempe quoniam memor sum præcepti veteris.*] Ce précepte se lit à la fin de l'Epitre I. de Philostrate déja si souvent citée. Σαφῶς δὲ ἑρμηνεύσομεν, καὶ ἔξω εὐτελείας, ἢν τῶν νοηθέντων τὰ μὲν κοινὰ καινῶς, τὰ δὲ καινὰ κοινῶς φράζωμεν. *Nous nous expliquerons clairement & sans baßesse, si des choses que nous pensons, nous exprimons les communes en termes nouveaux, & les nouvelles en termes communs.*

Je finis mes remarques sur cette lettre par dire que toute pleine qu'elle est de literature, elle n'a pourtant point l'air pédant. La doctrine y est égayée par le tour. Baptiste Egnace qui à la fin de ses *Racemationes* a voulu prendre les mêmes maniéres, prévoiant bien qu'une si grossiére imitation ne manqueroit pas d'être relevée, s'est excusé en disant que ce n'étoit pas Politien qu'il suivoit, mais les guides que Politien lui-même avoit suivis. L'excuse seroit légitime, si elle étoit fondée sur la verité; mais il ne se trouvera pas que Politien ait eu de modèles de sa lettre, & c'est à lui seul qu'est dûe la gloire de l'invention.

Fin du Tome premier.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amée la Veuve DELAUNE, Libraire & Imprimeur à Paris, Nous aiant fait remontrer qu'elle ſouhaiteroit imprimer, ou faire imprimer, & donner au Public, *la Relation des Morts, & les Conſtitutions de la Trappe, la Maniere de bien penſer, Penſées Ingénieuſes, Entretiens d'Ariſte, & le Ménagiana*, s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce néceſſaires; offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier & beaux caracteres, ſuivant la feuille imprimée & attachée pour modele ſous le Contreſcel des Preſentes : A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ladite Expoſante, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes de faire imprimer leſdits Livres ci-deſſus ſpecifiez, en un ou pluſieurs volumes, conjointement ou ſeparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, ſur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée ſous notredit Contreſcel, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre Roiaume, pendant le tems de dix années conſecutives, à compter du jour de la date deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en intro-

duire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs, & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, debiter, ni contrefaire lesdits Livres en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit de ladite Exposante, ou de ceux qui auront droit d'elle, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel Dieu de Paris, l'autre tiers à ladite Exposante ; & de tous dépens, dommages & interests : A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; Que l'impression de ces Livres sera faite dans notre Roiaume & non ailleurs, & que l'Impetrante se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril 1725 : & qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Chauvelain ; le tout à peine de nullité des Presentes ; Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposante ou ses Ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucuns troubles ou empêchemens. Voulons que la Copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenue

pour dûement signifiée ; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers & Secretaires, foi soit ajoûtée comme à l'Original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & necessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires ; Car tel est nôtre plaisir. Donné à Paris le onziéme jour du mois de Septembre, l'an de grace mil sept cent vingt-sept, & de notre Regne le treiziéme.

Par le Roi en son Conseil, DE SAINT HILAIRE.

Je reconnois que Monsieur Brunet a moitié dans la Maniere de bien penser & les Pensées ingénieuses du P. Bouhours, énoncez dans le present Privilege. Fait à Paris ce 16. Septembre 1727. Veuve DELAUNE.

Registré, ensemble la Cession, sur le Registre sixiéme de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No 700. *fol.* 566. *conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du* 28. *Février* 1723. *A Paris, le dix-neuf Septembre mil sept cent vingt-sept.*

BRUNET, *Syndic.*

De l'Imprimerie de la Veuve DELAUNE.

AVIS

D'honnêtes gens aiant témoigné, qu'en plaçant à la fin de ce volume la traduction de la premiere Lettre de Politien, il auroit été à propos d'y joindre le texte Latin de l'original; on a cru devoir réparer ici cette omission, afin d'épargner la peine de recourir aux éditions de Politien, & pour mettre le Lecteur en état de conférer le François avec le Latin.

ANGELUS POLITIANUS PETRO MEDICI SUO S. D.

EGISTI mecum sæpenumero, magnifice Petre Medices, ut colligeré meas epistolas, & in volumen redactas publicarem. Collegi, ne non in omnibus obsequerer tibi, quo sunt in uno spes omnes, opesque meæ sitæ. Neque collegi tamen universas: id enim laboriosius quam Sibyllæ folia. Non scripseram videlicet ad hoc, ut in unum corpus referrentur, sed ad usum præsentem duntaxat, oblatis argumentis non quæsitis. Ita nec exempla mihi retinui, nisi quarundam puto minus felicium, quæ diu jam cum blattis & tineis rixabantur. Veruntamen ut instar voluminis efficerem, nonnullas etiam missas ad me, sed à doctis duntaxat, inserui, quæ marcentem quasi stomachum lectoris excitarent. Est autem omnino stylus epistolarum mearum ipse sibi dispar: quo nomine multum quoque, scio, reprehendar; nam nec eadem mihi semper voluntas, nec idem cuique, vel personæ, vel materiæ congruebat. Non deerunt ergo qui dicant ubi tam varias epistolas legerint,

(si qui modo legerint) iterum me Miscellanea, non epistolas composuisse. Sed inter diversas opiniones & præcipientium de epistolis, & epistolas scribentium, speravi fore profectò nec ubi mihi patrocinium deesset. Occurret aliquis forsan qui Ciceronianas esse neget: huic ego dicam, nec sine auctore tamen, in epistolari stylo silendum prorsus esse de Cicerone. Rursus alius hoc ipsum culpabit, quod æmuler Ciceronem: Sed respondebo nihil mihi esse magis in votis, quàm ut vel umbram Ciceronis assequar. Optaret alius ut Oratorem Plinium saperem, quod hujus & maturitas & disciplina laudatur: Ego contra totum illud aspernari me dicam Plinii seculum. Sed & si Plinium cuiquam redolebo, tuebor ita me, quod Sidonius Apollinaris, non omnino pessimus auctor, palmam Plinio tribuit in epistolis. Symmachum si cui referre videbor; non pudebit, ut cujus & brevitas celebretur, & rotunditas. Abesse rursus à Symmacho si cui credar; negabo mihi siccitatem placere. Longiores quædam dicentur epistolæ: Tales Plato scripsit, Aristoteles, Thucydides, Cicero. Dicentur aliæ contra nimis breves: Objiciam tunc ego Dionem, Brutum, Apollonium, Marcum, Philostratum, Alciphronem, Julianum, Libanium, Symmachum, sed & Lucianum, quem falso Phalarim vulgo putant. Damnabit alius me quòd argumenta non sint hîc epistolaria: Damnari me patiar, sed cum Seneca. Nolet aliquis in epistolis sententias: Provocabo rursus ad Senecam. Poscet alius rursum sententias: Huic ergo pro me Dionysius resistet, ac pertinere sententias ad epistolam negabit. Stylus esse nimium dicetur apertus: Hunc tamen laudat Philostratus. Dicetur obscurus: At est ad Atticum talis Mar-

ci Tullii. Neglegens erit: At epistolis neglegentia est ipsa pro cultu. Rursus erit idem diligens: Convenit maximè, quoniam pro munere mittuntur epistolæ. Si concinnitas ibi sit, asseretur à Dionysio. Si desit, ab Artemone. Tum quoniam Romani quoque sunt Atticismi quidam, si non erit satis Attica, decebit hoc ipsum; nam quo alio damnatur Herodes, quàm quod Atticus homo nimis Atticisset? Sin contra nimis Attica: Theophrastus hîc proferetur, in hoc notatus ab anicula, licet homo non Atticus. Non erit festiva: Me verò severitas delectat. Non erit severa: Sed ego deliciis capior. Figuras habebit: Hos ergo ipsos quasi gestus amat epistola sermoni propior. Carebit figuris: At hoc ipsum carere figuris, figurat epistolam. Promet indolem scribentis: Id quoque præcipitur. Non promet: Non scilicet quæsivit, ut quæ carere ambitione debet. Circulo claudetur: Hoc & Græci faciunt. Aberit circulus: Nec hoc Philostratus improbat. Soluta erit, & incomposita: Non displicet Aquilæ. Pedes habebit, & juncturam: Non displicet Quintiliano. Non aget: Non est enim dialogus. Aget: Est affinis dialogo. Communiter dicis, inquit alius, quæ communia, novè quæ nova: Cum stylo res igitur congruit. Imo autem, communiter nova dicis, novè communia: nempe quoniam memor sum præcepti veteris, τὰ μὲν Κοινὰ Καινῶς, τὰ δὲ Καινὰ Κοινῶς. Ad hunc igitur modum posse usquequaque spero tergiversari. Sed tamen ipsi viderint. Tibi verò, mi Petre suavissime, certo satisfaciam vel in epistolis, si bonæ fuerint, vel in obsequio, si non bonæ. Vale.

entré dans un cabinet, il se mit en prieres la larme à l'œil. Son oraison fut efficace, un Ange venu pour le consoler, lui promit de la part du Seigneur que les gabs seroient pour le coup executez, mais qu'il n'y faloït plus retourner. Un moment après, le Roi Hugon en personne suivi de ses principaux Officiers, vint endurci comme un Pharaon, le sommer sur peine de la corde lui & sa compagnie de mettre incessamment à fin toutes les merveilles dont ils s'étoient vantez. A moi ne tienne, répondit Charlemagne. Ni à moi, répondirent chacun à leur tour Naymes, Roland, Oger, Richard sans peur, & les autres. Olivier le plus gai de tous demanda qu'on eût à lui livrer la belle Jaqueline, prêt à subir la peine, si dans le tems convenu il manquoit à sa parole. La pucelle vous sera livrée ce soir, dit le Roi Hugon, & demain nous apprendrons d'elle si vous savez compter jusqu'à quinze. Cependant, ajoûta-t-il, en attendant vos exploits, voions ceux de votre Maître, & de vos camarades. Vous, Charlemagne commencez, l'honneur vous appartient. Charlemagne sur les promesses de l'Ange, mettant aussitôt Joyeuse au vent coupa d'un seul coup

par le milieu, aussi aisément que si c'eût été un navet, l'homme qui lui fut presenté couvert d'une armure de fin acier. Le ciel n'eût pas été moins fidele à Naymes, à Roland, à Oger, à Emeri, à Bernard, à l'Archevêque Turpin, à Richard, à Berenger, à Garin, à Gerard de Mondidier, & à Ganelon, si la facilité avec laquelle Charlemagne avoit executé son gab, n'eût fait craindre au Roi Hugon que les autres ne s'acquitassent de même des leurs. Heureusement pour sa fille, il n'eut pas si bonne opinion d'Olivier, dont l'entreprise lui paroissant la plus difficile, il en permit exprès l'épreuve, afin que le temeraire venant à y succomber, paiât seul pour tous les autres. L'heure venue, la belle Jaqueline engagée auparavant par serment à declarer le lendemain la verité, fut couchée dans un beau lit où Olivier ne tarda pas à la venir trouver. La Princesse avant toute chose, lui damanda la foi conjugale. Il la lui donna volontiers, & sensible à cet honneur promit de lui en faire en moins de dix heures quinze solides remercimens. Il sembloit effectivement qu'avec le secours d'en-haut, il ne pût manquer d'aller à quinze & pardelà. Cependant la Chronique sincére

rapporte que le franc Chevalier aiant poussé jusqu'à douze, *se rendit aux armes d'amour*, invitant la belle à prendre un peu de repos. Ensuite de quoi tout ce qu'il put faire à son réveil, fut d'en venir au treiziéme, demandant quartier pour le reste, & priant la noble Princesse de vouloir bien ajoûter deux à treize en sa faveur, lorsque le Roi Hugon viendroit pour savoir le compte. Ce qu'elle lui promit, & lui tint. La plaisanterie de ce recit consiste en ce que nonobstant la parole de l'Ange que les gabs s'accompliroient, Olivier avec toute sa vertu naturelle jointe à la surnaturelle qu'il reçut en cette occasion, ne put parvenir au degré de prouesse dont il s'étoit vanté.

¶ On s'entretenoit à l'Hôtel de Rambouillet des Macules nouvellement découvertes dans le Disque du Soleil, qui pouvoient faire appréhender que cet Astre ne s'affoiblît. M. de Voiture entra dans ce tems là. Mademoiselle de Rambouillet lui dit : Eh bien, Monsieur, quelles nouvelles ? Mademoiselle, dit-il, il court de mauvais bruits du Soleil.

¶ En Savoie quand on se fait saigner on reçoit des présens. Un jeune homme en aiant reçu de sa Maîtresse,

Je vous remercie, lui manda-t-il, de vos présens pour la plaie de mon bras : mais pour celle du cœur, que me donnerez-vous ?

¶ Strabon * rapporte que quand les Romains eurent conquis l'Espagne, les Espagnols qui les voioient se promener dans les places des Villes en allant & revenant sur leurs pas, leur disoient : Est-ce que vous êtes égarez ? voulez-vous que nous vous remenions chez-vous ?

¶ Il y a environ cent ans, à ce que dit M. Baluze, qu'à Tulle on n'avoit que des noms propres, & point de surnoms. Cette ville s'appelle en Latin *Tutela*.

¶ Le Poëte Liniére s'étoit autrefois âquis l'estime des gens de mérite par ses vers qu'il faisoit assez bien. On se faisoit un plaisir de le bien recevoir. Dans ce tems-là il fit cette Epigramme contre M. Conrart, sur ce qu'il avoit été plus avisé que les autres de n'avoir jamais rien publié que son nom : voulant dire qu'il n'avoit mis au jour aucun ouvrage, & qu'il s'étoit contenté de signer les Privileges des Livres comme Secretaire du Roi :

* *Lib.* 3. *pag.* 164. *édit.* 1620.

heure. Le Sacristain est de mes amis, je n'ai qu'à lui parler, & je m'assure qu'il nous le montrera tout aussitôt. Meibomius revenant alors comme d'un profond sommeil, reconnut le *qui pro quo*, & je vous laisse à penser s'il y eut à rire.

☞ Les six personnages de l'Hexaméron rustique de la Mothe le Vayer sont Marulle, Simonide, Egisthe, Racemius, Ménalque, & Tubertus Ocella. Voici la clef de ces noms. *Marulle*, l'Abbé de Marolles, par allusion. *Simonide*, Theophraste Renaudot, de σιμὸς, parce qu'il étoit camus. *Egisthe*, Chevreau, quasi αἰγικος. *Racemius*, Bautru, de βότρυς. *Ménalque*, Ménage, qui s'est lui-même ainsi nommé dans ses Poësies, par allusion à son nom. *Tubertus Ocella*, la Mothe le Vayer l'Auteur du livre. *Tuber* signifie une éminence, & peut désigner par conséquent une *motte*, qui est une éminence. *Ocella* d'*ocellus*, diminutif d'*oculus* œil, instrument de la vûe, parceque le nom originaire de la famille de la Mothe le Vayer étoit *le Voyer*, témoin la Croix du Maine pag. 84. de sa Bibliotheque. Par la même raison le même la Mothe le Vayer a pris le nom d'*Orasius Tubero* d'ὅρασις *visus*, la vûe; & de *tuber*, motte

☞ Baillet, Ecrivain laborieux, & de plus Bibliothecaire de profession, n'a pas sçu au vrai quel étoit le titre des cent Nouvelles de Bocace. Au lieu de *Decaméron*, il a dans ses Jugemens des Savans n. 296. dit *Dodecaméron*, & compté par conséquent deux journées de plus que le livre n'en contient, à peu près comme ce Pédant qui acte 3, scéne 2. de la Comédie de Bernardin Pino, intitulée *Gli ingiusti sdegni*, allégue son commentaire sur la douziéme journée du Décaméron. Le même Baillet, à qui dans la nombreuse Bibliotheque dont il disposoit, rien n'étoit plus aisé que de s'instruire du sujet de l'Anti-Morus de Brixius, avoue pourtant pag. 285 de la 2e part. de ses *Anti*, que tout ce qu'il a pû découvrir touchant cette piéce est que Scévole de Sainte Marthe dans l'éloge de Brixius dit que celui-ci avoit remporté hautement la victoire sur Thomas Morus qui par des vers pleins de fiel l'avoit cruellement & malignement attaqué sur la description d'un combat naval entre les François & les Anglois. Cela, de l'aveu même de Baillet, ne donne pas une idée bien nette de l'Anti-Morus, mais voici le fait. Brixius aiant composé en 1513 un Poëme in-

tions sur la Langue Françoise, & dans le chap. 113. de son Anti-Baillet s'est imaginé qu'on pouvoit faire à S. Jean-Chrysostôme de ce qu'Achille Tace l. 8. de son Roman dit d'un certain Prêtre fort éloquent grand imitateur d'Aristophane, ne peut avoir lieu, puisque S. Jean-Chrysostome aiant été contemporain d'Héliodore, le même raisonnement qui a servi à prouver qu'Achille Tace aiant précédé de plusieurs années Héliodore n'a pû le copier, doit aussi servir à faire voir qu'aiant précédé de plusieurs années S. Jean Chrysostome, il ne peut l'avoir eu en vûe. L'inimitable la Fontaine qui apparemment ne s'étoit pas donné le soin de faire ni toutes ces recherches, ni toutes ces refléxions, n'a pas laissé de dire le plus heureusement du monde dans sa Balade des livres d'Amour.

Clitophon a le pas par droit d'antiquité,
Héliodore peut par son prix le prétendre.

☞ Jean Besly dans son Histoire des Carmes de Poitou pag. 86. parlant de Lysois Sire d'Amboise, Général d'armée de Geoffroi Martel Comte d'Anjou, prétend que ce nom vient de *Lyce*, femelle de chien de chasse, & que Ly-

fois est la même chose qu'autrefois parmi les Perses Cyrus. Sur quoi M. Ménage dans ses Origines Françoises, au mot *Lice*, dit qu'il auroit volontiers demandé à M. Besly, s'il avoit été en vie, où il avoit lû que les Perses appellent un chien *Cyrus*. Il auroit pû répondre qu'il l'avoit lû dans la 266e Exercitation de Jule Scaliger contre Cardan, où au sujet du mot *canis*, qui a servi de nom aux Souverains de Vérone, il est dit : *Et sanè Cyrus nihil aliud significat*. Mais c'est assurément *Cynus* qu'il faut lire, & non pas *Cyrus*. Κύων, Κυνὸς, *Cyrus*, *Cino*, nom familier aux Italiens. Besly aiant trouvé *Cyrus* dans Scaliger, au lieu de *Cynus*, n'a pas pris garde que c'étoit une faute d'impression, & s'est persuadé, parce que Cyrus étoit Persan, que Scaliger avoit voulu dire que les Perses appelloient un chien *Cyrus*. C'est à quoi je ne présume pas que Scaliger ait pensé. Pouvoit-il ignorer que Plutarque dans la vie d'Artaxerxe nous apprend sur le témoignage de Ctésias, que *Cyrus* en Persan signifioit le soleil ? Un chien parmi les Médes, selon Hérodote l. 1. étoit nommé *Spaco*, & parmi les Perses, selon Justin l. 1. c. 4. *Spacos*. L'étymologie au reste du nom *Cynus* me paroît plus spécieuse que vraie.

Et priser Ménagiana
Plus que les Scaligerana ?
En liberté chacun prôna,
Ou suivant son goût condanna
L'un Saint-Evrémoniana,
L'autre Furétériana.
Un tiers l'avantage donna
Sur eux à Sorbériana.
Tel contre Anonymiana,
Contre le Vasconiana,
Et contre Arléquiniana,
Tint bon pour Santoliana.
Au dessert on questionna,
Si le nom Boursautiana,
Celui d'Ancilloniana,
De Vigneul-Marvilliana,
Et de Coloméfiana
Jamais des Auteurs émana ?
Si l'on verroit Pithœana,
Et d'autres que promis on a,
Tels que sont Baluziana,
De Selden, Seldéniana,
De Daumius, Daumiana,
De Calvin, Calviniana,
De Bourbon, Borboniana,
De Grotius, Grotiana,
De Bignon, Bignoniana,
De Sallot, Sallotiana,

De Segrais, Ségraisiana,
Commire, Commiriana,
Enfin Casauboniana,
Et le Bourdélotiana,
Même Furstembergiana ?
Fortunius lors opina,
Et d'un ton qui prédomina
La dispute ainsi termina :
Messieurs, nul de tous ces Ana
Ne vaut l'Ypécacuanha.

☞ Un Président au Parlement aiant fait donner des coups de bâton à un Procureur, Voilà bien dequoi, dit là-dessus un autre Président, il n'y a qu'à brûler le bâton, cela s'en ira en fumée.

☞ Chasseneuz dans la 2e part. de son catalog. de la gloire du monde, consid. 10. sur la fin, dit qu'un mari doit croire sa femme en trois occasions : la premiére, lorsqu'elle l'avertit de boire un coup le matin avant que de sortir du logis. La seconde, lorsqu'il parle de lui faire faire un habit neuf, & qu'elle le refuse. La troisiéme, lorsqu'il veut réiterer l'embrassade, & qu'elle le prie de s'en tenir à la premiére. Trois avis de conséquence que ces quatre vers Léonins feront plus aisément retenir aux interessez.

In tribus uxori credas impunè licebit.
Manè egressurum si te bibere ante jubebit.
Si dare vis vestes, & te differre rogabit.
Si bis inire paras, & sat semel esse monebit.

¶ M. Pérachon me reprit l'autre jour de ce qu'en parlant j'avois dit *puis après*. Je lui dis sur le champ que *Paullus* dans une lettre à Ciceron avoit dit *postea deinde*, & je lui fis voir. Il y avoit soixante ans que je n'avois vû le passage. ☞ Il n'y a point de lettre de Paullus à Ciceron.

¶ M. le Comte de Grammont aiant envoié querir le Pere Bourdaloue dans sa grande maladie, le P. B.... le vint voir, & après plusieurs discours il lui dit : Monsieur, il faut songer à se sauver. Je le veux bien, dit M. le C. de G. mais je voudrois me sauver galamment. Monsieur, lui répliqua le P. B. il faut retrancher la fin de vôtre période.

¶ M. de Bl. passant sur le pont de Quevilly avec un de ses amis, dit : Pourquoi n'a-t-on point mis ici de gardefoux ? Son ami lui dit en riant : C'est qu'on ne savoit pas que vous y dussiez passer.

¶ Le pere de M. Molé, ſurnommé le Barbon, fut premierement Bénéficier, & Conſeiller Clerc. Pour avoir aſſiſté au jugement d'un criminel, on jetta un dévolu ſur ſes Bénéfices, qu'il perdit par un jugement ; enſuite dequoi il renonça à l'état Eccléſiaſtique, & ſe maria. C'eſt de ce mariage qu'eſt venu M. Molé le Garde des Seaux.

¶ Un laquais tout en ſüeur, dit à M. le Prince de Guimené : Monſieur, je ſuis venu en diligence ... M. de Guimené l'interrompit en lui diſant : Mon enfant, je le ſens bien.

☞ Ce mot revient à celui-ci du Chevalier de Tavanes. Il jouoit au Piquet avec une eſpece de Madame de Bouvillon, & ne pouvoit gagner à moins que de faire capot. La Dame réduite à deux cartes ne ſavoit laquelle garder. Plus elle héſitoit préſentant tantôt l'une, tantôt l'autre, & tenant longtems le bras levé ſans pouvoir ſe réſoudre, plus cette action portoit l'odeur de l'aiſſelle au nez du Chevalier. Enfin comme elle eut lâché la carte qui n'étoit pas celle que le Chevalier ſouhaitoit : Ah ! Madame, s'écria-t-il, je ſentois il y a longtems ce coup-là.

☞ Cette Dame avoit un galant qu'elle

lui-même qu'il tenoit originairement ce mot. Le Chevevalier commence ainsi sa lettre, qui est la 10e du tome 1. *Vous voulez, Monsieur, que nos lettres soient aussi libres que nos entretiens, & qu'en nous écrivant nous pensions être encore à discourir de tout ce qui nous venoit dans l'esprit, au bord de votre belle Charante, où nous roulant sur l'herbe & sur les fleurs, vous étiez d'avis que nous fissions impunément des solécismes.* Qui croiroit que le mot attribué ici à Balzac se trouve dans un coin obscur d'une lettre d'Antonius Codrus Urceus, en ces termes : *O quam dulce est*, dit-il, écrivant à un Baptiste Palmarius, *ad amicum scribere, qui non quarat nodum in scirpo, & apud quem possis interdum solacizare.* Balzac qui ne connoissoit point ce Codrus, n'a eu sans doute en vûe que ce vers de la sixiéme Satire de Juvénal, *Solœcismum liceat fecisse marito.*

Feu M. Moreau Avocat Général à la Chambre des Comptes de Bourgogne, Frere de M. Moreau de Mautour, étoit un homme de beaucoup d'esprit, bon Orateur, bon Poëte, mais aimant un peu trop à dire le mot, & n'épargnant pas même ses meilleurs amis. On croit que nonobstant ce défaut, il n'auroit pas laissé d'être Maire de Dijon, s'il ne fût

mort cinq ou six mois avant le terme de l'élection. C'est ce qui donna lieu à cette Epitaphe :

Ci gît des bons mots le grand maître,
En vers, en prose connoisseur
Moreau, qui croiant un jour être
Le Tribun de Dijon, en est mort le Censeur.

¶ Le Latin de M. de Balzac est très-pur, néanmoins il me semble que le tour en est François. Je disois cela l'autre jour à un homme de grand mérite ; il me répondit qu'il en avoit le même sentiment ; que cette raison le rebutoit souvent de lire la prose Latine & les vers Latins de nos modernes. En effet, lui dis-je, si on en excepte quelques-uns des nôtres, comme entre autres, M. de Valois, M. Huet, M. Petit, Madame Dacier, & quelques autres, dans les ouvrages desquels l'élégance Romaine va presque de pair avec l'érudition : la plûpart des autres sont pleins de *Gallicismes*, de *Teutonismes*, d'*Anglicismes*, & de tous les autres idiomes Européens. Pour ce qui est des Etrangers, il y en a quelques-uns que l'on peut fort bien mettre dans l'exception ; & entre autres, M Cupèr, qui est à pré-

même de plus fortes, sur tout dans les livres. L'usage n'en est insupportable que dans les discours publics. On pardonne à Ausone & à Capilupus l'emploi du mot *hasta* dans un sens obscéne en leurs Centons ; mais on ne peut le pardonner à Philelphe dans l'Oraison funebre de François Sforce qu'il prononça le Lundi 9. de Mars 1467, de l'Eglise Cathédrale de Milan. Voici l'endroit. *Quo tempore Franciscus Sfortia bellum gerebat pro Florentinis adversùs Lucenses, Pontito municipio vi capto, direptoque, inter mulierum militarem contumeliam, ut fit, puella quadam eleganti formâ, quinque ac decem annos nata, trahebatur à militum globo ad ludibrium stupri, cùm vociferans illa Imperatori se dedendam precabatur, Imperatori enim suam deberi virginitatem. Itaque metu perculsi milites hanc ad illum adducunt; qui re intellectâ, idque illâ hilari vultu affirmante, hic ut & juvenis, & corporis temperamento proclivis in Venerem, & qui nondum Blancam duxisset uxorem, non detrectat munus. Cùm verò tempestivè virgine in lectum adductâ, jam hasta innixus, venereæ voluptatis foret vulnus ultimum illaturus, subitò voce flebili inquit virgo: Ego te, mi optime Imperator, oro atque obsecro per hanc impollutam Mariam Virginem, cujus sanctissimam imaginem hîc depictam aspicis (erat enim in proximo appensa pariete quadam tabula quâ Mariæ Virginis imago repræsentabatur), ne mihi meam virginitatem eripias, sed meo me sponso, qui asservatur inter captivos, relinquas intactam. Quibus auditis, continuò Franciscus Sfortia, compressâ vi omni venerei appetitus, & illam dimisit intactam, & ejus sponsum, perpulchrè donatum, carcere liberavit.* Je pourrois joindre à Philippe deux

autres Italiens, hommes de lettres, Antonius Codrus Urceus, & Philippe Béroalde l'ancien, son contemporain, le premier mort en 1500, âgé de 54 ans; le second en 1505, âgé de 52. tous deux Professeurs en Humanitez à Boulogne la Grasse. Qu'on parcoure la plûpart des harangues intitulées *Sermones*, que Codrus a prononcées à l'occasion des Auteurs qu'il entreprenoit d'expliquer, on y trouvera une liberté plus que cynique. Béroalde son collégue, quoiqu'un peu plus reservé, se laisse néanmoins quelquefois échaper des choses bien crues. On n'ose ici rapporter celles qu'il eut le front de dire à ses Auditeurs, au sujet de κυάμων ἀπέχεσθαι, dans son explication publique des Symboles de Pythagore. Bayle, s'il avoit eu connoissance de cet endroit, n'auroit pas sans doute manqué de lui donner place dans son Dictionnaire, à l'article ou de Diogéne, ou d'Hipparchia.

☞ Le docte & laborieux Jean Albert Fabrice a presque épuisé dans sa Bibliotheque Latine de l'édition de Hambourg 1708, tout ce qui se peut dire touchant le vrai & le faux Cornelius Gallus. Il n'est pas surprenant qu'un homme qui avoit aussi peu de goût que Jule Scaliger, ait cru que les six Elégies publiées sous le nom de Cornelius Gallus, étoient véritablement de cet ancien Poëte, hors celle qui s'adresse à certaine Aquilina. Mais que le P. Rapin Jesuite, homme qui avoit du goût, Poëte

Jaques le Févre datée de Lyon le 24 Mai 1507. *Instar item Pythagoræ, atque Platonis, aliorumque insignium Philosophorum, exteras lustrasti regiones, atque diversos adiisti populos, necnon ipsam per universum orbem famatissimam Italiam doctorum ingeniorum altricem laboriosissimè peragrasti, tum ut eos quos ex libris, atque fama noveras, coram quoque videres, tum ut ab eis bonas literas ad tuos adveheres.*

☞ En conséquence de ce que S. Paul a dit dans la 1. à Timothée c. 2. v. 8. Gabriel Biel, fameux Casuiste, en sa leçon 62. sur le Canon de la Messe, a déclaré qu'on pouvoit chanter les Pseaumes à la table, au lit, au palais, au marché, & même à la garderobe, à l'exemple du Pape S. Gregoire qui en usoit ainsi. A la verité un autre Casuiste, Chapelain de l'Eglise de Posnan, nommé Nicolas Plove, est d'un sentiment tout opposé, dans son traité *de modo dicendi Horas canonicas*, *fol.* 75. *col.* 4. Voici ses paroles. *Certè mentior, si non audivi quendam Presbyterum voce alta Vesperas dicere beatæ Virginis sedendo in cloaca, & purgando alvum. Quod nefas quantum pudoris habeat, & culpæ, attendere potest unusquisque sensatus.* Ils écrivoient tous deux vers la fin du 15e siécle. Il semble que pour les

mettre d'accord il n'y a qu'à dire que cette action est innocente ou criminelle suivant l'esprit qui la produit. La pieté accompagne en tout & par tout une ame sainte. Et à ce propos on cite la plaisante réponse d'un Ermite au Diable qui lui reprochoit cette sorte de situation indécente dans laquelle il prioit Dieu.

DIABOLUS MONACHO.

Super latrinam non debes dicere Primam.

MONACHUS DIABOLO.

Quod vadit supra do Deo, tibi quod cadit infra.

Ces deux vers Léonins se trouvent pag. 197. du tome I. des *Sermones convivales* de Gastius qui les a tirez des *Joci* de Luscinius n. 178. On en a depuis fait l'Epigramme Françoise qui suit.

Un jour le Diable aiant trouvé
Saint Pacome * sur un privé
Qui disoit tout bas ses matines.
Voici, dit-il, un sale lieu,
N'as-tu point peur d'offenser Dieu
De le prier sur des latrines?
Lors le bon Moine lui repart:
Que cela ne te mette en peine.

* Παχώμιος.

Ce qui monte en haut Dieu le prenne,
Ce qui tombe en bas soit ta part.

Ce seroit ici l'occasion de parler du cas proposé par l'Impératrice Agnès femme de Henri III. dit le Noir, *utrum liceret homini*, ce sont les propres mots du Cardinal Pierre Damien, Epitre 5. du livre 7. *inter ipsum debiti naturalis egerium, aliquid ruminare Psalmorum?* Remarquez cet *egerium* qui fait sentir le moment de la consommation, tems fort propre à méditer, & voiez là dessus ce que répondit gravement le Cardinal, qui ne jugea pas que ce moment fût incompatible avec une pieuse élévation d'esprit. La Mothe le Vayer & Bayle ont fait sur cela leurs réflexions.

☞ Rabelais n'invente pas toujours les contes qu'il fait entrer dans sa fable principale. Il les tire souvent d'ailleurs, mais il les embellit, & les rend siens par sa maniére de les conter. Celui de Dodin & du Cordelier l. 3. c. 23. est de ce nombre. L'original en est dans les Poësies Latines de Nicolas Barthelemi dont il y a, entre autres, deux livres d'Epigrammes imprimées *in* 8. à Paris chez Louis Cyaneus 1532, quatorze ans avant la premiére édition du 3e livre de Rabe-

lais. Au premier livre de ces Epigrammes, feuillet 22. *verso*, sont les Hendécasyllabes suivans qui ont pour titre : *De quodam Minoritano & alio.*

Franciscanus in alteram profundi
Ripam fluminis excipit ferendum
Quempiam nitidum comatulumque,
(Parco huic nomine, rem minus silebo
Dignam publica quæ sit, atque fiat)
Impostumque humeris rogavit ipse,
Cum ventum ad medium prope esset amnem,
Franciscanus, an is pecuniarum
Quicquam forsan haberet? Ille habere
Se dixit, quibus hunc juvaret, amplas,
Affatim quoque asymbolum cibaret.
Promissis nihil excitus vadator:
Nescis Ordinis, inquit, esse nostri
Nos deferre pecunias vetari?
Desertor minimè hujus ipse fiam.
Excussum simul hunc in amne liquit.
Novi utrumque, & id audii ex utroque.

Ce Nicolas Barthelemi, né à Loches en Touraine, étoit Moine. Il est qualifié *Frater Nicolaus Bartholomæus Lochiarum, & Bractæ-vallis Prior*, au devant d'un ouvrage comique de sa façon intitulé *Momiæ*, parce que l'Auteur, comme un autre Momus, y censure toutes sortes d'états. Ces *Momiæ* sont imprimées

chez Badius *in* 8. dès l'an 1514.

☞ Voici la généalogie exacte du Conte de l'anneau de Hans Carvel. L'invention en est dûe à Poge Florentin mort l'an 1459. Qu'on lise la 133^e^ de ses faceties, intitulée *Visio Francisci Philelphi*, on reconnoîtra que Rabelais l. 3. c. 28. n'a fait que mettre le nom de Hans Carvel à la place de celui de Philelphe. On trouve ensuite ce conte dans la onziéme des cent Nouvelles nouvelles, que Poge surement n'avoit pas vûes, puisqu'elles n'ont été recueillies qu'après l'an 1461, sous le regne de Louis XI. en présensence duquel on suppose qu'elles furent racontées pendant que n'étant encore que Dauphin, il étoit à Gueneppe, Château du Duc de Bourgogne, en Brabant à quatre lieues de Bruxelles. L'Aristote est le troisiéme qui l'a mis en œuvre à la fin de la cinquiéme de ses Satires, où il l'a comme renouvelé par le tour & par les agrémens qu'il lui a donnez. Rabelais n'a, comme j'ai dit, presque fait que copier Poge. Un anonyme qui fit imprimer *in* 16. à Lyon en 1555, un recueil de plaisantes Nouvelles, a emploié ce conte dans la XI. à l'exemple des cent Nouvelles nouvelles dont son recueil n'est qu'une traduction en

François un peu moins Gothique. Celio Malespini l'a aussi emploié pag. 288. de la seconde partie de ses *ducento Novelle*, imprimées *in* 4° à Venise l'an 1609. près de la moitié desquelles il a tiré mot à mot des cent Nouvelles nouvelles. La Fontaine en 1665, habilla joliment en vers la prose de Rabelais qu'il crut bonnement l'inventeur du conte. Enfin, pour couronnement de l'œuvre on a essaié de le mettre en petits vers Anacréontiques Latins, dont les connoisseurs jugeront.

ANNULUS PHILETÆ.

Nuptam sibi puellam
Senex Chloën Philetas,
Timens dolos amantum,
Servabat inquietus.
Omnem pavebat auram,
Crebrisque conjugalem
Votis Deum fatigans,
Domestici rogabat
Custos foret pudoris.
Non sprevit invocantem
Sic in quiete visus
Uxoris ad tenella

Noctu latus cubantem
Hymen senem monere.
Huc, inquit, huc, amice;
Tui misertus adsum,
Hunc annulum capesse,
Quo firmiter retento
Fidam Chloën habebis.
Vix hac Hymen locutus;
Promptam manum Philetas
Tetendit, annuloque
Se se ratus potiri,
Uxoriam bonus vir
Rimam, sopore pulso,
Se repperit tenere.

☞ On a jusqu'ici été fort en peine de savoir d'où pouvoit avoir été tiré l'Apologue de *Physis* & d'*Antiphysie*, rapporté l. 4. c. 32. de Rabelais. La découverte en étoit difficile par deux raisons. L'une, que tout moderne qu'est cet Apologue, Rabelais n'a pas laissé de le qualifier antique; ce qui a fait qu'on l'a, mais très-inutilement cherché, dans les écrits des Anciens. L'autre, que Cælius Calcagninus qui l'a inventé, n'est pas